

(i)

(N° 70.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1899

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

RENDU

POUR L'ANNÉE 1897,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

RUE DE LOUVAIN, 112

1899

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1897.	
Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1897	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1897	9— 17
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1897.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1897	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1897	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1897	24— 25
COMPTES DES BUDGETS.	
<i>Compte définitif du budget de l'exercice 1896.</i>	
Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1896	28— 41
Budget de l'exercice 1896. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	48— 71
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	75—109
— — — — — par province, des recouvrements effectués	111—129
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	151—165
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	167—295
Comparaison des dépenses de l'exercice 1896, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	296
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1895 inclusivement	297—503
Résultat général du budget de l'exercice 1896	505
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1896	506
<i>Compte provisoire du budget de l'exercice 1897.</i>	
Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1897	508—512
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1897	515
Budget de l'exercice 1897. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1898	515—519
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1898	520—537
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1892 à 1896.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1892 à 1896	540—542
Exercice périmé de 1892. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	545—547
Exercices en cours d'apurement de 1893 à 1896. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1898	549—565

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1897.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1897	368
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1897, les opérations de l'année 1897 et la situation au 1 ^{er} janvier 1898	369—387

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1897.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1897	390—407
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1897	409—415

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Rapport annuel sur l'administration et la situation matérielle de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1897	415—426
Annexes :	
Situation générale de la caisse d'amortissement, présentant le résumé des opérations faites jusqu'au 31 décembre 1897.	427—429
Situation de la caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 1897	450—453
Mouvement et situation du portefeuille de la caisse des dépôts et consignations	454—444



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1897 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1897**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1896*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1897, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1897*, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1898; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1892 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1893 à 1896.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1897, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1897, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1898.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1897, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Les diverses parties du compte général sont précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.

Le rapport annuel sur l'administration et la situation matérielle de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1897, a été présenté aux Chambres législatives, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847. Ce rapport et les états de situation qui lui servent d'annexes sont publiés à la suite du compte spécial de la dette publique.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1897.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1897.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1897, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 45 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1896.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1897, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1896, s'élevaient à fr.	12,163,590 01
Pendant l'année 1897, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	6,990,720 86
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1896 atteignaient.	19,154,310 87
Les recettes opérées en 1897 ayant été de	15,832,353 05
Une somme de fr.	3,321,957 84
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1896.	

Exercice 1897.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1897, se sont élevés à	fr. 491,834,255 09
Les recouvrements effectués en 1897 ont été de	477,079,722 50
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1898, il restait à recouvrer	fr. 14,754,532 59
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1896.

Suivant le compte de l'année 1896, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1896, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1897, à	fr. 53,095,141 59
De cette dernière date au 31 octobre 1897, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	122,937,414 11
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1896 s'élevaient, en définitive, à	176,032,555 70
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	175,292,578 41
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 739,977 29
	<hr/> <hr/>

Exercice 1897.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1897, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1897, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 364,965,188 62
Les paiements effectués et justifiés sont de	319,942,505 48
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1898, à	fr. 45,022,683 14
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1892 à 1895, étaient de fr.	302,400 25
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 302,400 25

REPORT. fr. 302,400 25

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1896; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 739,977 29

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de. 1,042,377 54

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1897, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 769,085 14

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1898, à fr. 273,292 40

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1893 fr.	23,235 99
— 1894	53,931 20
— 1895	48,477 62
— 1896	145,647 59
SOMME ÉGALE. fr.	273,292 40

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1897, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées à fr. 5,004,785,342 97 c',

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	1,385,311,961 79
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	253,035,365 16
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	3,366,438,016 02
ENSEMBLE. fr.	5,004,785,342 97

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1897, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent, à fr. 4,975,455,475 09 c^t,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 1,374,208,125 03
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	253,505,511 89
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	3,347,741,838 17
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 4,975,455,475 09
	<hr/> <hr/>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1897, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1896, mon-
taient à fr. 1,310,359,096 10

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 131,148,149 17	
Titres de la dette publique et autres valeurs	1,011,125,554 »	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables.	57,159,081 64
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	110,926,511 29
		<hr/>
	Fr. 1,310,359,096 10	
	<hr/> <hr/>	

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1897, se sont élevées à fr. 5,497,697,418 50 c^t.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{ de 1896	fr. 15,832,353 03	} 492,912,075 53
	{ de 1897	477,079,722 50	
Opérations de Trésorerie		5,004,785,342 97	
		<hr/>	5,497,697,418 50
		<hr/> <hr/>	
	ENSEMBLE.	fr. 6,808,056,514 60	
		<hr/> <hr/>	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1897, s'élèvent à fr. 5,471,459,644 12 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{	de 1896 . fr. 175,292,578 41	}	496,004,169 05
		de 1897 . . 319,942,505 48		
		clos. 769,085 14		

Opérations de Trésorerie. 4,975,455,475 09

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 5,471,459,644 12

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1897,

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr. 144,570,224 92

Titres de la dette publique et autres valeurs 1,019,282,956 50

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	{	En portefeuille chez les comptables. 59,931,661 99	}	112,812,027 07
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.		

1,336,596,870 48

SOMME ÉGALE . . . fr. 6,808,056,514 60

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le Compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1897.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1897.



COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1897.

Numéraire en caisse	fr.	131,148,149 17
Titres de la dette publique et autres valeurs		1,011,125,354 "
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 57,159,081 64
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	110,923,511 20
		168,082,592 93
		1,310,559,096 10

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1896.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1897.	MODIFICATIONS apportées, en 1897, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1897.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	5,027,041 42	6,005,068 22	"	9,030,109 64	8,462,630 30	567,479 34
Péages	4,059,700 00	308,142 18	"	5,147,851 24	5,127,600 68	20,250 56
Capitaux et revenus	3,373,835 99	87,295 57	"	5,462,131 56	1,884,515 58	1,577,617 78
Remboursements	592,227 34	595,865 81	"	988,095 15	550,842 45	637,250 72
	11,637,815 81	6,990,371 58	"	18,028,185 39	15,825,586 99	2,802,598 40
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Remboursement des avances faites pour compte des Puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et ren- seignements	12,000 "	"	"	12,000 "	"	12,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'em- ploi, des instituteurs communaux	86,518 84	"	"	86,518 84	"	86,518 84
Remboursement des avances faites aux colo- nies agricoles de bienfaisance de Hoog- straeten-Wortel-Merxplas	400,000 "	"	"	400,000 "	"	400,000 "
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	27,257 50	349 22	"	27,606 58	6,765 98	20,840 60
Produit des aliénations extraordinaires d'im- meubles	"	0 06	"	0 06	0 06	"
		6,990,720 86	"			
	12,163,590 01	6,990,720 86	"	10,154,310 87	15,832,353 03	5,521,957 84

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1897.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1896.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1897. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice.	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1897.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1897.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1892 à 1895), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	18,960 08	1,708,795 82	1,727,375 71	378 19	•
Dépenses propres à l'exercice	51,858,226 05	121,228,020 29	172,558,008 14	728,838 90	•
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1896 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 mai et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 26 juin 1896	1,217,955 46	•	1,207,194 56	10,760 90	•
	55,095,141 59	122,037,414 11		730,077 29	•
	176,052,555 70		175,202,578 41	730,077 29	

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1897.

	DROITS	RECOUVREMENTS	SOMMES
	CONSTATÉS pendant l'année 1897.	EFFECTUÉS pendant l'année 1897.	restant à recouvrer, au 1 ^{er} janvier 1898, sur les droits constatés.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	212,045,362 19	208,875,669 03	3,169,692 26
Péages	188,265,751 67	185,573,464 48	4,690,287 19
Capitaux et revenus	15,790,516 59	11,537,159 06	4,453,376 63
Remboursements	5,190,069 80	4,525,217 16	664,852 64
	421,291,700 25	408,313,491 53	12,978,208 72
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »	28,000 »	»
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	1,170,673 65	90,673 65	1,080,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers	5,704 72	5,704 72	»
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	272,562 55	244,205 61	28,156 94
Prix de vente de biens de cures	5,722 25	5,722 25	»
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles	110,609 77	110,609 77	»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	225,782 56	167,615 63	56,166 93
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction d'une maison d'école	1,555 84	1,555 84	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,432,255 88	4,432,255 88	»
Premier douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, qui a autorisé la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière	688,544 74	688,544 74	»
Remboursement partiel d'une avance faite à la Société nationale des chemins de fer vicinaux en vue de la formation d'un fonds de roulement	500,000 »	500,000 »	»
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	600,000 »	»	600,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des Puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 »	»	12,000 »
Somme destinée à former le capital d'une rente de fr. 55 89 au bénéfice du duc de Wellington, prince de Waterloo, pour cession à l'État de son droit d'usufruit sur un terrain nécessaire au service des chemins de fer de l'État	1,196 40	1,196 40	»
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série, au capital nominal de 265,100 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	269,319 69	269,319 69	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 41,523,600 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 9 juin 1896. — Solde recouvré en 1897.)	4,874,552 76	4,874,552 76	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 35,014,100 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	36,415,000 38	36,415,000 38	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 11,076,500 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 30 octobre 1897. — Partie recouvrée en 1897.)	9,085,893 65	9,085,893 65	»
Titres de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1897 :			
1 ^{re} En vertu de l'article 2, § 1 ^{er} de la loi du 27 juin 1897 approuvant les conventions des 16 octobre et 31 décembre 1896 relatives au rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand	9,293,800 »	9,293,800 »	»
2 ^o En vertu de l'article 3 de la même loi pour le remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	2,554,000 »	2,554,000 »	»
	491,834,265 00	477,079,722 50	14,754,532 50

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1897 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1897.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1897.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1897.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1898, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1895 à 1896), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État	140,914 71	105,931 35	34,983 36
Dépenses propres à l'exercice	278,494,688 67	255,229,426 91	43,265,261 70
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1897 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897, et à l'arrêté royal du 9 août 1897.	86,320,583 24	84,607,147 22	1,722,438 02
	364,905,188 62	319,042,505 48	45,022,683 14

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	885,550,450 37	
Recettes pour ordre	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	478,509,435 50	1,585,311,961 79
	Fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	23,252,076 12	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	179,191,851 09	
Service de la dette publique.	Fonds mis à la disposition de MM de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^e limited, à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	11,620,267 28	253,035,365 16
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	62,225,246 79	
	Produit des émissions de bons du Trésor.	"	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			5,566,438,016 02
			5,004,785,542 97

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1897 (suite).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1892.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit	1,609 47	} 25,417 02	
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1897	23,807 55		
— 1893. . .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1897	8,378 20	226 58	8,604 78
— 1894. . .	Idem	8,811 90	3,764 85	12,576 75
— 1895. . .	Idem	42,925 54	85,951 35	128,156 89
— 1896. . .	Idem	500,835 86	3,493 84	504,329 70
				760,085 14

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement à lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	891,281,251 75	} 1,374,208,125 05	
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement à lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	476,061,256 34		
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	6,865,616 94		
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	179,851,660 24	} 253,505,511 89	
	Payements, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et Cie limited, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	11,430,604 86		
	Transferts aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts.	62,223,246 79		
	Remboursements de bons du Trésor.			
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.				
			3,347,741,838 17	
				4,075,455,473 00

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets</i> — RECETTES.	{ Exercice 1896 fr. 15,852,353 03	} 492,912,075 53
	{ — 1897 477,079,722 50	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>		5,004,785,342 97
TOTAL DES RECETTES fr.		5,497,697,418 50
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1897.		1,310,339,006 10
TOTAL GÉNÉRAL. fr.		6,808,036,514 60

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1897 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1898.

Numéraire en caisse		144,570,224 92
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,019,282,956 50
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	59,931,661 09
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	112,812,027 07
		1,330,596,870 48

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1897.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1896	fr. 175,292,578 41	
	— 1897	519,942,505 48	406,004,169 03
	Exercices clos	760,085 14	
Opérations de Trésorerie.			4,975,455,475 09
TOTAL DES DÉPENSES		fr. 5,471,459,044 12	
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1898.			1,330,596,870 48
TOTAL GÉNÉRAL		fr. 6,808,056,514 60	

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la dette publique,

VERSTRAETEN.

Arrêté par le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1897.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.			
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1896	8,325,675 29	803,449 17	3,609,948 47	1,083,328 11	"
— — 1897	156,844,310 86	58,246,655 24	161,228,701 26	19,496,702 76	4,495,847 44
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	55,561,709 00	4,179,525 73	11,073,190 51	608,122,417 00	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les compia- bles qui en ont opéré la recette.	26,705,437 04	7,996,919 91	61,204,145 01	377,050,183 07	25,101 80
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS.	14,391,100 75	4,554,600 "	182,204,460 61	168,840,992 86	"
TOTAL DES RECETTES. fr.	250,718,255 62	75,761,128 05	419,410,445 66	1,251,573,624 70	4,518,949 24

faites par l'administration des finances, pendant l'année 1897.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance et d'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
76,178 54	241,550 50	•	•	•	1,691,742 05	700	15,852,353 03
519,284 85	452,875 28	•	•	•	15,680,458 97	62,554,910 04	477,079,722 50
•	•	•	•	•	146,231,919 91	581,686 62	885,550,450 57
276,584 78	•	4,890,587 84	106,475 85	•	•	•	478,509,455 50
•	•	•	•	•	25,252,076 12	•	25,252,076 12
•	•	•	•	•	50,575,446 79	202,659,918 57	253,035,505 16
•	•	•	•	2,064,010,435 81	122,153,920 62	809,722,505 59	5,560,438,016 02
672,048 17	674,203 78	4,890,587 84	106,475 85	2,064,010,435 81	557,565,565 50	1,075,299,720 42	5,497,607,418 50

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, doubles et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1896-1897).	22,904,353 97	5,501,265 22	65,435,816 55	14,885,891 10	1,240 14	•	•	•
b. Opérations sur les budgets clos.	•	•	•	•	•	•	•	•
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	1,267,945 80	•	4,555,246 57	108,218,499 07	•	•	•	•
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	25,070,569 •	7,665,707 57	61,244,176 51	376,406,158 13	25,198 35	268,066 83	•	4,759,955 88
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	•	•	•	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	•	•	•	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	208,477,465 70	62,754,022 99	287,871,510 53	755,878,075 15	4,495,585 25	395,465 39	675,248 19	•
TOTAL DES PAYEMENTS. fr.	257,810,152 47	75,700,995 78	418,886,740 96	1,285,568,625 45	4,518,050 72	663,530 22	675,248 19	4,759,955 88

faits par l'administration des finances, pendant l'année 1897.

du Ministère de l'Agriculture, etc	Caisier de l'Etat. Paiements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1897.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Récapitulés de ver- sement concu- rant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptes des administrations des recettes	Des dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les paiements de l'année	Excédent des paiements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année	
.	205,851,948 28	710,021 58	.	94,518,758 66	497,609,504 30	.	2,464,220 41	495,255,085 80
.	745,277 50	.	.	25,807 55	769,085 14	.	.	769,085 14
.	51,500,455 65	735 56	.	720,146,796 55	891,269,676 98	11,574 77	.	891,281,251 75
193,822 82	.	.	.	449,801 47	470,061,256 34	.	.	470,061,256 34
.	6,865,580 94	.	.	56 "	6,865,616 94	.	.	6,865,616 94
.	42,093,600 26	129,383,447 56	.	82,686,606 47	254,165,654 29	.	658,142 40	253,505,511 89
.	30,659,858 02	1,489,737,131 87	357,565,565 56	171,475,913 74	3,547,741,858 17	.	.	3,347,741,838 17
	425,496,720 74	1,619,831,356 17				11,574 77	3,122,362 81	
193,822 82	2,045,328,056 91		357,565,565 56	1,073,299,720 42	5,474,570,432 16	5,110,788 04		5,471,459,644 12

RESUME DU DEVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1897.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1897.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	28,450,297 32	»	»	259,718,253 02
— de l'enregistrement et des domaines	2,660,542 17	»	»	75,761,128 05
Comptables de l'administration des chemins de fer	6,504,052 54	»	»	419,410,445 66
— — des postes et télégraphes	26,260,980 81	»	»	1,254,573,624 70
— — de la marine	201,252 21	»	»	4,518,949 24
— — des prisons	159,160 85	»	»	672,048 17
— des établissements et services régis par l'État	6,001 56	»	»	674,203 78
— — de bienfaisance et d'aliénés	124,162 78	»	»	4,896,587 84
— du ministère de l'agriculture, etc.	18,049 90	»	»	196,475 85
Caissier de l'État	1,109,411,259 15	»	»	2,064,610,435 81
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	»	»	»	357,565,565 56
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	25,786,845 54	110,926,511 20	1,075,209,720 42
	1,173,645,739 27	25,786,845 54	110,926,511 20	3,497,697,418 50

et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1897.

TOTAL au 31 décembre 1897.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1897.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1898.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
288,148,530 94	257,810,132 47	•	•	30,338,398 47	
78,421,670 22	75,700,905 78	•	•	2,720,674 44	
425,804,498 20	418,886,749 96	•	•	6,917,748 24	
1,260,854,005 51	1,255,588,625 43	•	•	27,445,982 08	
4,720,201 45	4,518,050 72	•	•	202,170 73	
811,209 02	663,550 22	•	•	147,678 80	
680,205 34	675,248 19	•	•	4,957 15	
5,020,750 62	4,750,955 88	•	•	280,794 74	
214,525 75	193,822 82	•	•	20,702 93	
3,174,021,674 94	2,045,328,056 91	•	•	1,128,693,618 03	
357,365,565 36	357,365,565 36	•	•	•	
1,212,015,077 25	1,075,299,720 42	112,812,027 07	27,012,117 80	•	
	5,474,570,432 16				
	a) 5,110,788 04				a) La somme de fr. 5,110,788 04 qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements effectués pendant l'année 1897 sur les pièces régularisées pendant la même année.
6,808,056,514 60	5,471,459,644 12	112,812,027 07	27,012,117 80	1,106,772,725 61	

COMPTE DES BUDGETS.

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1896 a eu lieu le 31 octobre 1897.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1897, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1896.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1896 au 31 octobre 1897).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1896 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 25 décembre 1895, à fr. 365,927,378 40

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, pour le service ordinaire, à 361,004,820 61
et pour les dépenses exceptionnelles, à 6,169,543 70

TOTAL. fr. 367,174,364 31

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles	
Dette publique	6 sept. 1895.	104,562,884 76	"	104,562,884 76
Dotations	id.	4,850,760 "	"	4,850,760 "
Justice	9 sept. 1895.	20,010,890 "	150,000 "	20,160,890 "
Affaires Étrangères	27 juillet 1895.	2,570,810 35	"	2,570,810 35
Intérieur et Instruction publique.	15 sept. 1895 et 26 juin 1896.	25,473,362 "	851,784 "	26,325,146 "
Agriculture et travaux publics. .	22 juin 1896.	20,087,214 "	1,737,759 70	21,824,973 70
Industrie et Travail	29 juin 1896.	2,301,765 "	1,075,000 "	3,376,765 "
Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	id.	110,317,308 "	120,000 "	110,437,308 "
Guerre	1 ^{er} juillet 1896	47,525,121 50	540,000 "	48,065,121 50
Corps de la Gendarmerie.	id.	4,680,750 "	"	4,680,750 "
Finances	26 juin 1896	17,156,865 "	1,715,000 "	18,871,865 "
Non-Valeurs et remboursements.	6 sept. 1895.	1,687,000 "	"	1,687,000 "
ENSEMBLE. fr.		561,004,820 61	6,169,543 70	567,174,364 31

Les Budgets de l'exercice 1896 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr. 1,246,985 91

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
1 ^o De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	7,695,489 63	9,421,678 54	17,117,167 97
2 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1892, 1893, 1894 et 1895, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité.	889,905 46	1,277,842 96	2,167,748 42
ENSEMBLE. fr.	8,585,395 09	10,699,521 30	19,284,916 39

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 365,927,378 40						
Dépenses	<table> <tbody> <tr> <td>Service ordinaire</td> <td>fr. 369,590,215 70</td> </tr> <tr> <td>Dépenses exceptionnelles.</td> <td>16,869,065 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">386,459,280 70</td> </tr> </tbody> </table>	Service ordinaire	fr. 369,590,215 70	Dépenses exceptionnelles.	16,869,065 »		386,459,280 70
Service ordinaire	fr. 369,590,215 70						
Dépenses exceptionnelles.	16,869,065 »						
	386,459,280 70						
EXCÉDENT DE DÉPENSES	fr. 20,531,902 30						

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1896 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

1 ^o Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	28,000 »
2 ^o Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles.	125,000 »
3 ^o Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	5,000 »
4 ^o Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	200,000 »
5 ^o Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	150,000 »
6 ^o Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	4,030,846 »
7 ^o Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 14 mars 1895. — Solde recouvré en 1896.)	13,600,611 87
8 ^o Produit de la négociation d'un capital nominal de 31,182,700 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	31,299,875 47

A REPORTER. . . fr. 49,439,335 34

	REPORT . . . fr.	49,459,333 34
9° Produit de la négociation d'un capital nominal de 41,325,600 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 9 juin 1896. — Partie recouvrée en 1896.)		36,900,342 13
10° Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer		1,200,000 »
	ENSEMBLE . . . fr.	<u>87,539,675 47</u>

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1896 :

1° A titre de crédits reportés :		
a) de l'exercice 1894. — Art. 5 de la loi du 30 juin 1894	fr.	9,571,883 33
b) de l'exercice 1895. — Art. 13 de la loi du 11 septembre 1895		52,169,579 44
		<u>61,741,262 77</u>
2° A titre de crédits nouveaux :		
a) Loi du 29 mai 1896	fr.	5,000,000 »
b) — 26 juin — , art. 1 ^{er}		55,552,225 55
c) — — — , art. 2		2,150,000 »
		<u>62,702,225 55</u>
TOTAL	fr.	<u>124,443,488 32</u>

Si, en regard de ces crédits, soit	fr.	124,443,488 32
on place les ressources extraordinaires		87,539,675 47
on constate un excédent de crédits sur les ressources de	fr.	<u>36,903,812 85</u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr.	365,927,378 40
— extraordinaires		87,539,675 47
		<u>453,467,053 87</u>
Services ordinaires	fr.	386,459,280 70
— extraordinaires		124,443,488 32
		<u>510,902,769 02</u>
Soit un excédent de crédits de	fr.	<u>57,435,715 15</u>

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 455,467,053 87

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 484,261,893 40

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 480,939,935 56

Il est resté à recouvrer fr. 3,321,957 84

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
<i>Impôts.</i>	Contribut ^s directes, douanes et accises	"	"	90,844 70	90,844 70
	Enregistrement et domaines.	365,513 75	"	111,120 89	476,634 64
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines.	5 "	"	2,525 "	2,530 "
	Chemins de fer, etc.	"	"	17,720 56	17,720 56
<i>Capitiaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	235 11	"	1,265 90	1,501 10
	Prisons	9 "	"	652 82	661 82
	Trésorerie générale, etc.	250 61	"	1,575,105 25	1,575,454 86
<i>Remboursements.</i>	Enregistrement et domaines.	47,744 80	"	451,847 90	479,592 70
	Prisons	"	"	"	"
	Trésorerie générale, etc.	46 86	"	157,611 16	157,658 02
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	"	20,840 60	20,840 60	
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	"	"	86,518 84	86,518 84	
Remboursement des avances faites au colonies agricoles de bien-faisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.	"	"	400,000 "	400,000 "	
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	"	"	12,000 "	12,000 "	
TOTAL. . . . fr.	413,814 13	"	2,008,143 71	3,321,957 84	
			2,008,143 71		

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 453,467,053 87
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 480,939,935 56

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 27,472,881 69

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	"	14,239,924 95
	Enregistrement et domaines	551,656 31	"
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	492,512 37
	Chemins de fer, etc.	"	7,474,592 45
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	"	220,609 37
	Chemins de fer, etc.	"	17,445 58
	Prisons	2,330 65	"
	Trésorerie générale, etc.	"	499,103 28
<i>Remboursements.</i>	Contributions	"	80,135 45
	Enregistrement et domaines	"	71,630 41
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	238,217 08
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles	71,672 77	"
	Prix de vente des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	"	4,767 68
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	"	45,984 60
	Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes)	"	5,341 30
	Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	"	21,190 "
	Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice de Bruxelles	"	226,726 24
	Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	"	25,000 "
	Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"	281 72
	Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	22,118 61
	Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	"	1,335 84
	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	388,851 34	"
	Remboursement du prêt hypothécaire consenti à la Compagnie du chemin de fer du Congo, en vertu de la loi du 29 juin 1895.	"	5,000,000 "
	Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	149,544 53	"
		1,144,055 60	28,616,937 29
	Soit. fr.		27,472,881 69

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1896 et celles de l'exercice précédent.

DEPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 510,902,769 02

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1896 montent à fr. 437,608,281 89

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 436,868,304 60

Il reste à payer ou à justifier fr. 739,977 29

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1901, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 510,902,769 02 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 437,608,281 89 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 73,294,487 13

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 3,894,074 23 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 3,894,074 23

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 77,188,561 36

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1892 :

Ministère de la guerre fr. 253 60

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1893 :

Dette publique fr.	18,482 38	
Ministère de l'agriculture, etc.	564 25	
— des chemins de fer, etc.	898 90	
	<hr/>	19,945 53

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1894 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr.	232 »	
— des chemins de fer, etc.	513 17	
— de la guerre	316 80	
	<hr/>	1,061 97

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1895 :

Dette publique fr.	12,000 »	
Ministère de l'agriculture, etc.	21,036 54	
— des chemins de fer, etc.	14,593 72	
— de la guerre	10,800 28	
Corps de la gendarmerie	956 83	
	<hr/>	59,587 37

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1896 :

Dette publique. fr.	637,250 16	
Dotations {	Sénat.	9 63
	Chambre des représentants	7 92
	Cour des comptes	2,252 23
Ministère de la justice	428,853 35	
— des affaires étrangères	21,572 67	
— de l'intérieur, etc.	1,449,956 06	
— de l'agriculture, etc.	887,923 65	
— de l'industrie, etc.	207,735 46	
— des chemins de fer, etc.	551,322 99	
— de la guerre	14,752 15	
Corps de la gendarmerie	9 14	
Ministère des finances	1,860,264 15	
Non-valeurs et remboursements	202,101 83	
	<hr/>	6,263,991 39

TOTAL des crédits à annuler. . fr.

 6,544,639 86

REPORT. fr. 6,344,639 86

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1897, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

Savoir :

a. Crédits transférés de l'exercice 1893 :

Ministère des chemins de fer, etc. fr.	11,279 19	
— des finances	2,935 25	
	<hr/>	14,234 44

b. Crédits transférés de l'exercice 1894 :

Dette publique. fr.	9,974 14	
Ministère de l'agriculture, etc.	1,030 86	
— de la guerre	19,886 25	
— des finances	3,001 25	
	<hr/>	33,892 50

c. Crédits transférés de l'exercice 1895 :

Dette publique fr.	22,474 14	
Ministère de l'agriculture, etc.	16,326 47	
— des chemins de fer, etc.	2,757 97	
— de la guerre	15,768 40	
Corps de la gendarmerie	12,775 »	
Ministère des finances	2,563 »	
	<hr/>	72,662 98

d. Crédits propres à l'exercice 1896 :

Dette publique. fr.	33,517 99	
Ministère de la justice	1,016 42	
— de l'intérieur, etc.	3,150 »	
— de l'agriculture, etc.	501,770 56	
— des chemins de fer, etc.	515,157 96	
— de la guerre	345,581 31	
Corps de la gendarmerie	62,593 75	
Ministère des finances	70,841 18	
	<hr/>	1,333,629 17

Montant des crédits transférés à l'exercice 1897, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,454,419 09

ENSEMBLE. fr. 7,799,058 95

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1896 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 124,443,488 32

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1894, fr.	9,571,883 35
— — — — — 1895.	52,169,379 44
Crédits votés dans le cours de l'exercice	62,702,225 55
	<hr/>
	Fr. 124,443,488 32
	<hr/> <hr/>

Les dépenses liquidées pendant l'année 1896 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 55,053,985 91

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1897, époque de la clôture de l'exercice, sont de 55,043,225 01

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à fr. 10,760 90

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1896. 55,053,985 91

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 69,589,502 41
qui a été transféré à l'exercice 1897, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 26 juin 1896, à concurrence de 67,382,022 46

Le surplus, soit fr. 2,007,479 95
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1896 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	381,825,079 59	} 436,868,304 60
Services extraordinaires.	55,043,225 01	
		<hr/>

A REPORTER. fr. 436,868,304 60

REPORT. fr. 456,868,304 60

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	729,216 39	} 739,977 29
Services extraordinaires.	10,760 90	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 437,608,281 89

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1892 fr.	253 60
		— — 1893	19,945 53
		— — 1894	1,061 97
		— — 1895	59,387 57
		Crédits de l'exercice 1896	6,263,991 39

6,344,639 86

Services extraordinaires. — (Art. 5 de la loi du 30 juin 1894 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.) 2,007,479 95

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 8,352,119 81

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1897 :

a. Service ordinaire (art. 50 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1893. fr.	14,234 44	} 1,454,419 09
— — 1894.	35,892 50	
— — 1895.	72,662 98	
Crédits de l'exercice 1896	1,333,629 17	

b. Services extraordinaires (art. 5 de la loi du 26 juin 1896) 67,382,022 46

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1897. fr. 68,836,441 55

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 514,796,843 25

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 510,902,769 02

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1896, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . . fr. 3,894,074 23

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à V.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1896 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 388,657,582 54
Dépenses	382,554,295 98
	Excédent de recettes (boni) . . . fr. 6,103,286 56

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 92,282,353 02
Dépenses	55,053,985 91
	Excédent de recettes. . . fr. 37,228,367 11

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires. fr. 388,657,582 54	} 480,939,935 56
		— extraordinaires 92,282,353 02	
Dépenses .	{	Services ordinaires. fr. 382,554,295 98	} 437,608,281 89
		— extraordinaires 55,053,985 91	
Excédent de recettes pour 1896 fr.			43,331,653 67

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1895, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 18,507,092 65

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1896, se chiffre par un excédent de recettes de fr. 24,824,561 04

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1896, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1896 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 57,435,715 15

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de recettes de fr. 43,351,653 67 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 8,352,119 81

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 3,894,074 23

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 4,458,045 58

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1897, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 1,454,419 09

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 5 de la loi du 26 juin 1896 67,382,022 46

Fr. 73,294,487 13

4° Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 27,472,881 69

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1896 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 100,767,368 82

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de recettes de fr. 43,351,653 67

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1850 A 1895 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1896, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1850. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1850 à 1895 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante-six exercices (ceux de 1850 à 1894 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 12,189,882,407 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,585 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 270,476,829 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,880,415,102 15

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 14,485,878,724 77

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 12,293,378,559 52

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 453,952,236 58

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. 55,305,294 56

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 2,281,220,805 41

A REPORTER. fr. 15,083,856,695 67 14,485,878,724 77

REPORT. . . fr. 15,083,856,695 67 14,485,878,724 77

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1896 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 2,167,748 42

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 15,081,688,947 25

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 595,810,222 48

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 14,806,863,967 07 c^t et ont dépassé les évaluations de fr. 320,985,242 30

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 14,825,371,059 70 c^t, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 256,317,887 55

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 577,303,129 85

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 18,507,092 63

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1896, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et recens publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LIST. A.		
— B.	Impôts { Contributions directes, douanes et accises.	128,570,920 »
— C. { Enregistrement et domaines.	52,160,000 »
— D, E, F.	PÉAGES { Enregistrement et domaines.	1,565,000 »
— G. { Chemins de fer, postes, etc.	167,953,000 »
— H. { Enregistrement et domaines.	2,773,000 »
— I.	CAPITAUX ET REVENUS. { Chemins de fer, postes, etc.	80,000 »
— J. { Prisons	352,500 »
— K. { Trésorerie générale, etc.	8,844,000 »
— L. { Contributions directes, etc.	670,000 »
— L ^{bis} .	REMBOURSEMENTS { Enregistrement et domaines.	478,000 »
— M. { Prisons.	22,984 »
 { Trésorerie générale, etc.	2,647,065 40
TOTAUX. fr.		305,927,378 40
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
	Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »
	Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles.	125,000 »
	Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers	5,000 »
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	200,000 »
	Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).	»
	Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	»
	Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles	»
	Remboursement des avances faites pour compte des États contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	»
	Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	»
	Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881).	»
	Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	150,000 »
A REPORTER. fr.		508,000 »

L'EXERCICE 1896.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT défini DU BUDGET.
	En 1896.	En 1897.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVREMENTS.	
142,701,608 63	134,518,100 68	8,292,753 23	142,610,855 93	90,844 70	•	14,257,024 93	142,610,855 93
52,104,978 33	51,458,466 64	169,877 05	51,628,543 69	476,634 04	551,056 31	•	51,628,543 69
1,990,042 37	1,555,188 27	434,324 10	1,987,512 37	2,550 •	•	422,512 37	1,987,512 37
175,440,213 01	170,733,215 87	4,695,276 58	175,428,492 45	17,720 56	•	7,474,592 45	175,428,492 45
2,995,110 67	2,950,006 98	43,602 39	2,995,609 57	1,501 10	•	220,609 57	2,995,609 57
107,445 58	107,445 58	•	107,445 58	•	•	17,445 58	107,445 58
350,851 17	275,990 81	76,178 34	350,169 55	661 82	2,350 05	•	350,169 55
10,918,558 14	7,578,370 85	1,764,752 45	9,343,103 28	1,575,454 86	•	400,103 28	9,343,103 28
730,155 43	717,233 50	52,922 04	750,155 43	•	•	80,155 43	750,155 43
1,029,225 11	400,751 02	148,879 30	549,630 41	479,592 70	•	71,630 41	549,630 41
22,984 •	22,984 •	•	22,984 •	•	•	•	22,984 •
3,042,940 50	2,716,241 48	160,041 •	2,885,282 48	157,658 02	•	238,217 08	2,885,282 48
591,460,180 94	572,851,995 55	15,825,586 99	588,057,582 54	2,802,308 40	555,986 06	23,264,191 10	588,057,582 54
28,000 •	28,000 •	•	28,000 •	•	•	•	28,000 •
53,327 23	53,327 17	0 06	53,327 23	•	71,672 77	•	53,327 23
9,767 68	9,767 68	•	9,767 68	•	•	4,767 68	9,767 68
266,825 20	230,218 62	0,765 98	245,984 60	20,840 60	•	45,984 60	245,984 60
5,341 50	5,341 50	•	5,341 50	•	•	5,341 50	5,341 50
21,190 •	21,190 •	•	21,190 •	•	•	21,190 •	21,190 •
226,726 24	226,726 24	•	226,726 24	•	•	226,726 24	226,726 24
25,000 •	25,000 •	•	25,000 •	•	•	25,000 •	25,000 •
12,000 •	•	•	•	12,000 •	•	•	•
281 72	281 72	•	281 72	•	•	281 72	281 72
218,637 45	172,118 61	•	172,118 61	86,518 84	•	22,118 61	172,118 61
907,007 02	780,971 54	6,766 04	787,737 58	119,339 44	71,672 77	331,410 35	787,737 58

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	508,000 »
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	4,050,846 »
Remboursement du prêt hypothécaire consenti à la Compagnie du chemin de fer du Congo, en vertu de la loi du 29 juin 1895.	»
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 500,200 francs à 5 p. c., 2 ^e série, à l'effet de couvrir le complément des dépenses en numéraire faites en 1894 pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	1,200,000 »
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série, au capital nominal de 758,000 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 14 mars 1895 — Solde recouvré en 1896.)	15,600,611 87
Produit de la négociation d'un capital nominal de 51,182,700 francs en titres de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	51,209,875 47
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 9 juin 1896. — Partie rattachée à 1896)	36,000,542 13
TOTAUX. fr.	87,539,675 47
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. . . . fr.	305,027,378 40
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . fr.	453,467,053 87

CICE 1896 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1896.	En 1897.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVEMENTS.	
907,097 02	780,971 54	6,766 04	787,737 58	119,359 44	71,672 77	351,410 35	787,737 58
400,000 »	»	»	»	400,000 »	»	»	»
1,335 84	1,335 84	»	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84
3,641,994 66	3,641,994 66	»	3,641,994 66	»	388,851 34	»	3,641,994 66
5,000,000 »	5,000,000 »	»	5,000,000 »	»	»	5,000,000 »	5,000,000 »
303,061 72	303,061 72	»	303,061 72	»	140,544 55	»	303,061 72
747,393 75	747,393 75	»	747,393 75	»			747,393 75
13,600,611 87	13,600,611 87	»	13,600,611 87	»	»	»	13,600,611 87
31,299,875 47	31,299,875 47	»	31,299,875 47	»	»	»	31,299,875 47
36,900,342 13	36,900,342 13	»	36,900,342 13	»	»	»	36,900,342 13
92,801,712 46	92,275,586 98	6,766 04	92,282,353 02	519,359 44	610,068 64	5,352,746 19	92,282,353 02
391,460,180 94	372,831,995 55	15,825,586 99	388,657,582 54	2,802,598 40	553,986 96	23,264,191 10	388,657,582 54
484,261,893 40	465,107,582 55	15,832,353 03	480,939,935 56	3,321,957 84	1,144,055 60	28,616,957 29	480,939,935 56
					27,472,881 69		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des Généralistes de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1896.	En 1897.
	SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Exercice 1892.						
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . . .	280 »	»	280 »	280 »	»	280 »
— de la Guerre	255 60	»	255 60	»	»	»
	535 60	»	535 60	280 »	»	280 »
Exercice 1893.						
Dettes publiques	28,100 »	»	28,100 »	9,617 62	9,617 62	»
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . . .	564 25	»	564 25	»	»	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . .	12,504 19	»	12,504 19	326 10	»	326 10
— des Finances	2,055 25	»	2,055 25	»	»	»
	44,125 69	»	44,125 69	9,943 72	9,617 62	326 10
Exercice 1894.						
Dettes publiques	50,500 »	»	50,500 »	20,525 86	9,617 62	10,908 24
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . . .	4,087 86	»	4,087 86	2,825 »	»	2,825 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . .	5,150 »	»	5,150 »	2,656 85	»	2,656 85
— de la Guerre	23,720 25	»	23,720 25	3,617 20	2,249 20	1,268 »
Corps de la Gendarmerie	8,375 »	»	8,375 »	8,375 »	»	8,375 »
Ministère des Finances	5,001 25	»	5,001 25	»	»	»
	72,854 36	»	72,854 36	37,879 89	11,866 82	20,015 07
Exercice 1895.						
Dettes publiques	55,000 »	»	55,000 »	20,525 86	9,617 62	10,908 24
Ministère des Affaires Étrangères	539 98	»	539 98	539 98	»	539 98
— de l'Agriculture et des Travaux publics . . .	182,586 70	72,842 96	265,429 66	228,066 65	»	228,065 65
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . .	189,286 55	1,205,000 »	1,394,286 55	1,376,954 86	125,246 40	1,253,688 40
— de la Guerre	290,453 68	»	290,453 68	283,885 »	82,228 19	181,656 81
Corps de la Gendarmerie	41,983 90	»	41,983 90	28,254 07	1,979 42	28,907 46
Ministère des Finances	2,563 »	»	2,563 »	»	»	»
	772,415 81	1,277,842 96	2,050,258 77	1,918,206 42	217,071 09	1,700,766 64

CICE 1896 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				Observations
	Total	sur ordonnances en circulation			sur ordonnances d'ouverture de crédit	CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1897, consé- quemment à l'article 20 de la loi sur la comptabilité	
280								280	
			255 60			255 00			
280			255 60			255 00		280	
9,617 62			18,482 58			18,482 58		9,617 62	
			564 25			564 25			
526 10			12,178 09			808 00	11,279 10	526 10	
			2,055 25				2,055 25		
9,045 72			54,170 97			19,045 53	14,254 44	9,045 72	
20,525 86			9,074 14				9,074 14	20,525 86	
2,825			1,262 86			232	1,050 86	2,825	
2,656 85			515 17			515 17		2,656 85	
5,517 20			20,205 00			316 80	19,886 25	5,517 20	
8,575								8,575	
			3,001 25				3,001 25		
57,879 89			54,954 47			1,061 97	33,892 50	57,879 89	
20,525 86			34,474 14			12,000	22,474 14	20,525 86	
559 98								559 98	
228,066 05	11		37,563 01			21,056 54	16,526 47	228,066 05	
1,576,934 86			17,351 60			14,593 72	2,757 97	1,576,934 86	
265,855			26,508 68			10,800 28	15,768 40	265,855	
27,886 88	567 19		13,729 85			956 85	12,773	28,254 07	
			2,565				2,565		
1,917,828 27	378 19		132,050 35			50,387 37	72,662 98	1,918,206 47	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1896.	En 1897.
		<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt N.	Lettre publique	104,851,134 70	109,185 09	104,960,319 85	105,760,538 28	87,530,181 31	18,202,144 09
	Liste civile	5,300,000 »	»	5,300,000 »	5,500,000 »	5,300,000 »	»
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
— O	Dotations						
	Sénat	120,000 »	»	120,000 »	110,000 57	110,000 »	900 57
	Chambre des Représentants	944,060 »	»	944,060 »	944,052 08	911,732 94	32,310 14
	Cour des comptes	266,700 »	»	266,700 »	264,467 77	251,357 01	13,110 76
— P.	Ministère de la Justice	20,652,540 »	577,550 »	21,030,090 »	21,314,865 71	15,118,128 78	6,160,180 50
— Q.	— des Affaires Étrangères	2,910,810 55	»	2,910,810 55	2,880,257 68	2,240,678 08	646,567 95
— R.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	25,772,500 50	1,897,095 75	27,670,296 51	26,217,100 28	20,943,358 45	5,171,585 06
— S.	— de l'Agriculture et des Travaux publics	20,526,929 25	9,757,750 70	30,284,688 95	28,874,994 74	15,083,069 70	14,896,118 51
— T.	— de l'Industrie et du Travail	2,505,565 »	1,076,325 »	3,579,690 »	3,171,954 54	2,502,706 »	702,048 96
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	115,522,175 15	123,322 »	115,445,407 15	114,850,286 80	14,474,177 85	70,269,090 08
— V.	— de la Guerre	47,803,251 50	540,000 »	48,433,251 50	48,072,018 04	7,692,402 46	40,531,194 25
— IV.	Corps de la Gendarmerie	4,600,750 »	»	4,600,750 »	4,538,147 11	3,193,757 63	1,344,380 48
— X.	Ministère des Finances	17,546,293 66	1,729,084 50	19,075,378 16	17,179,767 85	4,882,952 97	12,280,073 55
— F.	Non- Valeurs et Remboursements	1,687,000 »	»	1,687,000 »	2,880,376 70	567,548 45	2,502,195 60
		568,700,310 24	15,591,222 04	584,291,532 28	580,587,985 95	207,501,159 01	172,358,008 14

CICE 1896 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS	RESULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations
	Total.	Sur ordonnances en circulation			Sur ordonnances d'ouverture de crédit	CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1897, confor- mément à l'article 16 de la loi sur la comptabilité	
105,752,525 40	37,212 88	"	670,768 10	1,476,086 57	1 476,086 57	637,250 16	33,517 99	105,760,538 28	
3,300,000	"	"	"	"	"	"	"	3,300,000	"
200,000	"	"	"	"	"	"	"	200,000	"
119,990 57	"	"	9 63	"	"	9 63	"	119,990 57	
944,052 08	"	"	7 92	"	"	7 92	"	944,052 08	
264,467 77	"	"	2,232 25	"	"	2,232 25	"	264,467 77	
21,278,307 08	56,556 63	"	429,860 77	714,643 48	714,643 48	4 8,853 35	1,016 12	21,514,865 71	
2,887,246 01	1,991 67	"	21,572 67	"	"	21,572 67	"	2,880,257 68	
26,114,943 40	102,246 70	"	1,455,106 06	"	"	1,449,950 06	5,150	26,217,190 28	
28,579,188 21	295,806 55	"	1,389,694 21	"	"	887,925 67	504,770 56	28,874,994 74	
3,094,844 96	77,109 58	"	207,735 46	"	"	207,735 46	"	3,171,954 54	
114,743,267 95	107,018 87	"	866,480 95	271,270 62	271,270 62	531,322 99	315,157 96	114,850,286 80	
48,023,596 71	49 321 35	"	360,333 46	"	"	14,752 15	345,581 51	48,072,918 04	
4,538,147 11	"	"	62,602 89	"	"	9 14	62,593 75	4,538,147 11	
17,169,026 57	10,741 55	"	1,931,105 53	35,405 02	35,495 02	1,860,264 15	70,841 18	17,179,767 85	
2,869,744 11	10,832 59	"	202,101 85	1,595,678 55	1,305,678 55	202,101 85	"	2,880,576 70	
379,859,147 7	728,838 20	"	7,597,020 56	3,804,074 25	3,804,074 25	6,203,991 3	1,553,620 17	380,587,985 95	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 septembre 1895.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 mai et 26 juin 1896	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.			
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
<i>Ministère de la Justice.</i>								
1	"	1	Frais d'appropriation et d'aménagement de l'école de bienfaisance de Moll	41 06	"	"	41 06	"
2	"	2	Avances aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	"	200,000	"	200,000	"
TOTAUX pour le Ministère de la Justice. fr.				41 06	200,000	"	200,041 06	"
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>								
<i>Lettres et sciences.</i>								
5	"	5	Bibliothèque royale. — Acquisition de manuscrits	1,957 60	"	"	1,957 60	"
TOTAUX. fr.				1,957 60	"	"	1,957 60	"
<i>Service de l'Instruction publique.</i>								
4	"	6a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	67,095 26	"	"	67,095 26	35,806 96
5	"	7	Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Bibliothèques : Acquisitions d'ouvrages	11,962 51	"	"	11,962 51	11,962 51
6	"	8	Enseignement moyen. — Construction et aménagement de locaux	21,000	"	"	21,000	"
7	"	10a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	2,145 51	"	"	2,145 51	2,126 02
7a	"	10b	Id. id.	"	85,906 78	"	85,906 78	85,789 51
7b	"	"	Id. id.	"	"	150,000	150,000	91,125 02
TOTAUX. fr.				102,203 08	85,906 78	150,000	338,052 00	226,810 92
TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.				104,140 68	85,906 78	150,000	340,047 46	226,810 92

CICE 1896 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant des DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1896.	En 1897.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'acquittement de crédit		CRÉDITS à annuler définitivement.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897 en vertu de l'art. 3 de la loi du 26 juin 1895.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1896	
					41 06	41 06			
					200,000		200,000		
					200,041 06	41 06	200,000		
					1,957 60	1,957 60			
					1,957 60	1,957 60			
18,654 94	17,152 02	35,806 96			51,288 50	51,288 50		35,806 96	
10,287 52	1,675 10	11,962 51						11,062 51	
					21,000	21,000			
2,126 02		2,126 02			19 29	19 29		2,126 02	
85,711 57		85,711 57	77 94		117 27		117 27	85,789 51	
78,097 46	13,015 52	91,110 78	15 14		58,874 08		58,874 08	91,125 92	
194,877 51	51,840 55	226,717 84	05 08		111,298 94	52,507 59	58,091 55	226,810 92	
194,877 51	51,840 55	226,717 84	05 08		113,256 54	54,215 10	58,091 55	226,810 92	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894,	Articles de l'annexe royal du 11 septembre 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 mai et 26 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.					
			Beaux-arts.					
8	•	12	Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. — Acquisitions et commandes artistiques	5,047 50	•	•	5,047 50	•
9	•	15a	Musées royaux du parc du Cinquantenaire	50,000 •	•	•	50,000 •	•
10	•	14a	Acquisition des ruines de l'abbaye de Villers et travaux confortatifs.	1,669 70	•	•	1,669 70	1,016 49
			Travaux. fr.	56,717 20	•	•	56,717 20	1,016 49
			Routes et bâtiments civils.					
11	•	16a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes ou de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire; intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles; solde du subside alloué pour l'établissement de voies de communication au quartier Léopold II	16 50	•	•	•	•
11a	•	16b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	•	878,976 85	•	2,378,993 83	878,835 61
11b	1	•	Id. id.	•	•	1,500,000 •	•	814,858 69
12	•	17	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles.	•	999,023 63	•	•	999,023 63
12a	2	•	Id. { A. Travaux B. Indemnité pour conservation d'arbres.	•	•	528,300 • 45,000 •	1,572,023 63	157,256 17
13	•	18	Construction de deux ponts tournants à Laeken. — Indemnités aux entrepreneurs.	•	527,000 •	•	527,000 •	503,615 10
14	•	19	Élargissement, redressement et aménagement des nouveaux alignements de la rue des Quatre-Bras, à Bruxelles	6,199 74	•	•	6,199 74	•
15	•	21	Transformation des locaux du Sénat	•	48,850 75	•	48,850 75	48,850 75
16	•	22a	Aggrandissement des Ministères; transfert du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	24 31	•	•	24 31	•
			À REPORTER. fr.	6,240 35	2,454,451 21	2,073,500 •	4,833,991 76	3,403,039 95

CICE 1896 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite)

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE BUDGET.			Observations.
En 1896.	En 1897.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler définitivement.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 Juin 1896	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1896.	
.	5,047 50	5,047 50	.	.	
.	50,000 .	50,000	.	.	
1,016 49	.	1,016 49	.	.	655 50	655 50	.	1,016 49	
1,016 49	.	1,016 49	.	.	51,700 80	55,700 80	.	1,016 49	
.	16 50	16 50	.	.	
877,080 15	465 62	877,552 77	1,282 84	.	141 22	.	141 22	878,815 61	
758,672 82	54,50 21	813,182 05	1,676 66	.	685,141 51	.	685,141 51	814,858 69	
999,498 65	125 .	999,625 65	999,625 65	
105,587 42	51,668 75	157,256 17	.	.	571,045 85	.	371,045 85	157,256 17	
.	45,000 .	.	45,000 .	.	
503,615 10	.	503,615 10	.	.	23,384 90	.	23,384 90	503,615 10	
.	6,199 74	6,199 74	.	.	
48,850 75	.	48,850 75	48,850 75	
.	24 31	24 31	.	.	
3,203,313 87	106,766 58	3,400,080 45	2,950 50	.	1,130,951 81	6,240 55	1 124,711 26	3,403,039 93	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 septembre 1895	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 mai et 16 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.				
			REPORT. fr.	0,240 55	2,454,451 21	2,075,500	1,555,991 76	5,405,059 95	
17	"	25	Transfert de la Cour des comptes dans l'ancien hôtel du Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, place Royale, à Bruxelles	67,565 80	"	"	67,565 80	67,565 80	
18	"	21	Appropriation, pour un palais du Peuple, des halles latérales de gauche du palais du Cinquantenaire	60,651 06	"	"	60,651 06	1,804 "	
19	"	25	Palais du Cinquantenaire; entrée centrale et cour d'honneur	"	556,442 17	"	556,442 17	540,111 40	
20	"	27a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. — Indemnités aux entrepreneurs.	"	8,895 15	"	8,895 15	8,050 87	
21	"	29	École de médecine vétérinaire; travaux de construction.	14,155 16	"	"	14,155 16	14,155 16	
21a	"	29a	Id. id.	"	800,000	"	814,155 16	47,009 26	
22	"	52	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	27,556 29	"	"	27,556 29	27,556 29	
23	"	54	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	9,701 55	"	"	9,701 55	9,701 55	
24	"	55	Maison d'arrêt à Verviers. — Travaux de construction	"	211 90	"	211 90	190 "	
24a	"	"	Maison d'arrêt à Verviers (Loi du 26 juin 1896.)	"	67,600	"	67,811 90	64,242 81	
25	"	59	Acquisition de la Maison des bateliers à Gand.	50,000	"	"	50,000	"	
26	"	40a	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	50,579 09	"	"	50,579 09	50,579 09	
			TOTAUX. fr.	246,029 50	5,687,600 45	2,075,500	6,006,029 75	4,015,585 98	
			<i>Travaux hydrauliques.</i>						
27	"	42	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	66,611 15	"	"	66,611 15	66,611 15	
27a	"	42a	Id. id.	"	1,500,000	"	2,116,611 15	720,556 41	
27b	"	5	Meuse. — Expropriations et travaux	"	"	550,000	"	"	
28	"	4	Ourthe. — Expropriations et travaux	"	"	110,000	110,000	42,457 29	
29	"	45	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	70,077 65	"	"	70,077 65	59,212 05	
30	"	45a	Escout. — Expropriations et travaux	572,245 89	"	"	572,245 89	572,245 89	
30a	"	45b	Id. id.	"	1,500,000	"	2,422,245 89	551,881 80	
30b	"	5	Id. id.	"	"	550,000	"	"	
31	"	46a	Lys. — Expropriations et travaux. — Subsidés	57,704 99	"	"	57,704 99	57,704 99	
			A REPORTER. fr.	546,699 66	5,000,000	1,210,000	4,756,699 66	1,810,500 56	

CICE 1896 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGÈLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1896.	En 1897	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler définitivement	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897 en vertu de l'art 5 de la loi du 26 juin 1896	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1896	
5,295,515 87	106,766 58	5,400,080 45	2,959 50	"	1,150,951 81	0,240 55	1,124,711 26	5,405,039 95	
55,958 80	11,607 "	67,565 80	"	"	"	"	"	67,565 80	
1,804 "	"	1,804 "	"	"	58,827 06	58,827 06	"	1,804 "	
540,111 40	"	540,111 40	"	"	16,530 77	"	16,530 77	540,111 40	
8,050 87	"	8,050 87	"	"	864 28	"	864 28	8,030 87	
14,155 16	"	14,155 16	"	"	"	"	"	14,155 16	
47,009 26	"	47,009 26	"	"	752,990 74	"	752,990 74	47,009 26	
27,356 29	"	27,356 29	"	"	"	"	"	27,356 29	
9,701 55	"	9,701 55	"	"	"	"	"	9,701 55	
190 "	"	190 "	"	"	21 90	"	21 90	190 "	
64,242 81	"	64,242 81	"	"	3,557 19	"	3,557 19	64,242 81	
"	"	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
50,577 55	1 56	50,579 09	"	"	"	"	"	50,579 09	
5,892,251 54	118,575 14	6,010,626 68	2,959 50	"	1,995,545 75	95,067 61	1,898,276 14	6,015,585 98	
66,611 15	"	66,611 15	"	"	"	"	"	66,611 15	
718,620 45	1,715 98	720,336 41	"	"	779,665 59	"	779,665 59	720,336 41	
"	"	"	"	"	550,000 "	"	550,000 "	"	
42,567 69	89 60	42,457 29	"	"	67,542 71	"	67,542 71	42,457 29	
55,212 05	4,000 "	59,212 05	"	"	50,865 60	50,865 60	"	59,212 05	
571,596 75	411 48	572,008 23	237 66	"	"	"	"	572,245 89	
524,185 55	7,597 09	531,780 44	101 36	"	968,118 20	"	968,118 20	531,881 80	
"	"	"	"	"	550,000 "	"	550,000 "	"	
5,090 02	54,674 97	57,764 99	"	"	"	"	"	57,764 99	
1,761,681 42	48,489 12	1,810,170 54	359 02	"	2,940,190 10	30,865 60	2,915,524 50	1,810,509 56	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 septembre 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 mai et 26 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAÏS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.			
			REPORT. . . . fr.	546,699 66	3,000,000 »	1,210,000 »	4,756,699 66	1,810,509 56
32	6	•	Hainaut. — Expropriations et travaux	»	»	50,000 »	50,000 »	25 36
33	»	47a	Ruisseau de l'Espierres. — Construction d'un barrage à la frontière française	»	500,000 »	»	500,000 »	1,507 80
34	•	49	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	50,000 »	»	»	»	50,000 »
34a	»	49a	Id. id.	»	396,158 79	»	1,046,158 79	100,975 75
34b	7	»	Id. id.	»	»	600,000 »	»	»
35	8	•	Nèthe. — Expropriations et travaux.	»	»	50,000 »	50,000 »	»
36	»	52	Dommel.	318 87	»	»	318 87	»
37	•	53	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	46,814 98	»	»	46,814 98	9,299 75
38	9	•	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	»	»	150,000 »	150,000 »	»
39	10	•	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues	»	»	200,000 »	200,000 »	»
40	•	54	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	28,535 24	»	»	4,028,535 24	28,535 24
40a	•	54a	Id. id.	»	4,000,000 »	»	»	151,532 37
41	•	55a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	65,000 »	»	»	565,000 »	65,000 »
41a	12	•	Id. id.	»	»	300,000 »	»	160,135 06
42	•	56	Transformation du canal de Willebroeck (première annuité)	»	350,000 »	»	700,000 »	25,000 »
42a	15	•	Transformation du canal de Willebroeck (deuxième annuité)	»	»	350,000 »	»	»
43	•	57	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	325 16	»	»	»	325 16
43a	•	57a	Id. id.	»	1,030,066 31	»	3,030,391 47	706,714 32
43b	11	•	Id. id.	»	»	2,000,000 »	»	»
44	•	59a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Creusement d'une passe à travers le Stroombank, à l'est du port	»	3,000,000 »	»	4,000,000 »	750,398 35
44a	14	•	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	»	»	1,000,000 »	»	»
45	•	60	Port d'escale près de Heyst. — Frais d'études et d'impression	1,694 13	»	»	»	1,694 13
45a	•	60a	Port d'escale près de Heyst.	»	4,999,541 67	»	»	1,636,991 63
45b	15	•	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires, et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle.	»	»	1,000,000 »	6,001,235 80	»
			A REPORTED. . . . fr.	730,388 04	17,075,766 77	6,910,000 »	24,725,154 81	5,478,532 46

CICE 1896 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1896.	En 1897.	Total	sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédits.		CREDITS à annuler définitivement.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897 en vertu de l'art. 5 de la loi du 26 juin 1896	CRÉDITS non exercés de l'exercice 1896	
1,761,681 42	48,489 12	1,810,170 54	539 02	"	2,946,190 10	53,865 60	2 915,524 50	1,810,709 56	
20 56	5 "	25 56	"	"	49,974 64	"	49,974 64	25 56	
1,597 80	"	1,597 80	"	"	298,402 20	"	298,402 20	1,597 80	
50,000 "	"	50,000 "	"	"	"	"	"	50,000 "	
100,975 75	"	100,975 75	"	"	225,185 06	"	225,185 06	100,975 75	
"	"	"	"	"	600,000 "	"	600,000 "	"	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	518 87	518 87	"	"	
9,299 75	"	9,299 75	"	"	57,515 25	57,515 25	"	9,299 75	
"	"	"	"	"	150,000 "	"	150,000 "	"	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	200,000 "	"	
28,555 24	"	28,555 24	"	"	"	"	"	28,555 24	
151,552 57	"	151,552 57	"	"	5,848,667 65	"	5,848,667 65	151,552 57	
65,000 "	"	65,000 "	"	"	"	"	"	65,000 "	
120,000 "	40,155 06	160,155 06	"	"	159,864 94	"	159,864 94	160,155 06	
"	25,000 "	25,000 "	"	"	325,000 "	"	325,000 "	25,000 "	
"	"	"	"	"	550,000 "	"	550,000 "	"	
525 16	"	525 16	"	"	"	"	"	525 16	
706,714 80	192 52	706,654 52	80 "	"	325,551 99	"	325,551 99	706,714 80	
"	"	"	"	"	2,000,000 "	"	2,000,000 "	"	
651,598 55	99,000 "	750,598 55	"	"	2,269,601 05	"	2,269,601 05	750,598 55	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
1,694 15	"	1,694 15	"	"	"	"	"	1,694 15	
1,656,991 63	"	1,656,991 63	"	"	5,562,550 04	"	5,562,550 04	1,656,991 63	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
1,265, 91 74	212,821 70	1,478,113 44	419 02	"	10,246,622 55	68,000 70	10,177,922 65	1,478,552 46	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 septembre 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 mai et 26 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895			
			REPORT. fr.	759,388 04	17,075,766 77	6,910,000	24,725,154 81	5,478,532 46
46	"	61	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux — Dragages	"	3,590,650	"	4,590,650	2,811,758 52
46a	16	"	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux	"	"	1,000,000		"
47	"	62	Côtes. — Travaux. — Subsidés	29,959 60	"	"	29,959 60	9,792 62
48	"	65	Etablissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	8,827 46	"	"	8,827 46	5,577 97
			TOTAUX. fr.	778,135 19	20,666,416 77	7,910,000	29,354,571 96	8,505,641 57
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics fr.	1,060,901 78	24,554,017 20	9,985,300	35,598,218 08	12,320,214 04
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			<i>Chemins de fer en construction.</i>					
49	"	64	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	200	"	"	200	200
50	"	65a	Wanlin à Anseremme — Communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet.	269,119 69	"	"	269,119 69	269,119 69
51	"	66	Gedinne à Houyet	582,862 87	"	"	582,862 87	582,862 87
52	"	67a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet.	179,985 55	"	"	179,985 55	11,794 56
53	"	68	Ciney à Yvoir.	425,281 85	"	"	425,281 85	425,244 11
54	"	69a	Aubel à Bleyberg. — Aménagement de la station de Bleyberg.	99,027 26	"	"	99,027 26	58,868 52
55	"	70	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	5,919 69	"	"	5,919 69	2 96
56	"	71a	Bruxelles à Anvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muisen	499,744 20	"	"	499,744 20	451,402 40
57	"	72	Blaton à Quevaucamps	96,571 95	"	"	96,571 95	2,802 03
			TOTAUX. fr.	1,956,710 80	"	"	1,956,710 80	1,600,296 74

CICE 1896 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS r. stant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excedant les DIPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1896.	En 1897.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler définitivement.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897 en vertu de l'art. 5 de la loi du 26 juin 1896.	CRÉDITS RÉSERVÉS de l'exercice 1896.	
5,265,291 74	212,821 70	5,478,113 44	419 02	"	19,246,622 55	68,699 70	19,177,922 85	5,478,552 40	
2,811,634 65	105 87	2,811,738 52	"	"	778,911 48	"	778,911 48	2,811,738 52	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
9,792 62	"	9,792 62	"	"	20,147 07	20,147 07	"	0,792 62	
442 57	5,135 40	5,577 97	"	"	3,249 49	3,249 49	"	5,577 97	
8,087,161 58	218,060 07	8,305,222 55	410 02	"	21,048,930 59	92,096 26	20,956,834 33	8,305,641 57	
11,080,429 41	556,436 11	12,516,865 52	3,378 52	"	23,077,074 94	222,864 67	22,855,110 27	12,520,244 04	
200 "	"	200 "	"	"	"	"	"	200 "	
268,954 51	165 58	269,119 69	"	"	"	"	"	269,119 69	
363,520 05	18,802 00	382,151 95	750 92	"	"	"	"	382,862 87	
11,304 91	489 45	11,794 56	"	"	168,188 97	168,188 97	"	11,794 56	
421,299 46	1,237 66	422,537 12	706 99	"	2,037 72	2,037 72	"	423,244 11	
58,422 17	446 15	58,868 32	"	"	40,158 94	40,158 94	"	58,868 32	
2 96	"	2 96	"	"	3,916 75	3,916 75	"	2 96	
454,579 50	16,823 10	451,402 40	"	"	48,341 80	48,341 80	"	451,402 40	
2,802 05	"	2,802 05	"	"	93,769 90	93,769 90	"	2,802 05	
1,560,894 19	57,964 64	1,598,858 83	1,437 91	"	356,414 06	356,414 06	"	1,600,296 74	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nonvcaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 septembre 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 mai et 26 juin 1895	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
58	"	75a	Chemins de fer. — Voies et travaux	5,571,650 12	"	"		3,371,650 12
58a	"	75b	Id. id.	"	16,974,375 86	"	41,561,005 98	11,855,187 89
58b	17	"	Id. id.	"	"	21,215,000 "		988,612 74
59	18	"	Chemins de fer. — Acquisition de terrains destinés à l'aménagement d'une nouvelle gare, à Bruxelles, pour le service des marchandises .	"	"	2,500,000 "	2,500,000 "	"
60	"	74a	Chemins de fer. — Traction et matériel	244,825 55	"	"		244,825 55
60a	"	74b	Id. id.	"	1,058,828 55	"	10,706,844 08	456,149 91
60b	19	"	Id. id.	"	"	9,425,190 "		7,067,144 18
61	"	76a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	101,615 79	"	"		101,615 79
61a	"	76b	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	"	455,000 "	"	1,409,115 79	560,890 47
61b	20	"	Id. id.	"	"	852,500 "		"
62	"	77b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments et appareils	"	1,708,861 57	"		1,372,757 09
62a	21	"	Télégraphes et téléphones -- Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	"	"	2,611,600 "	4,520,461 57	"
63	"	78	Marine. — Acquisition d'un steamer destiné au service d'Ostende Douvres	191 02	"	"	191 02	185 "
64	"	79	Marine	"	35,000 "	"	345,000 "	"
64a	22	"	Id.	"	"	310,000 "		"
65	"	80	Postes et marine. — Installation des administrations centrales. — Travaux de construction .	"	400,000 "	"	400,000 "	28,014 57
66	"	81	Chemins de fer. — Parachèvement de l'hôtel du Ministère.	"	99,657 02	"	99,657 02	99,657 02
			TOTAUX. fr.	5,718,262 46	20,711,725 "	56,712,290 "	61,142,275 46	25,924,648 00
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	5,674,975 26	20,711,725 "	56,712,290 "	63,008,986 26	27,524,944 80

CICE 1896 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CREDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTAIS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1896.	En 1897.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CREDITS à annuler définitivement.	CREDITS reportés à l'exercice 1897 en vertu de l'art. 8 de la loi du 26 juin 1896	CREDITS définitifs de l'exercice 1896.	
5,545,687 06	27,919 06	5,573,606 12	24	"	"	"	5,571,650 12		
11,547,046 20	501,890 75	11,848,956 95	4,250 94	"	5,121,187 97	"	11,853,187 89		
867,945 55	119,090 76	987,036 29	1,576 45	"	20,226,587 26	"	988,612 74		
"	"	"	"	"	2,500,000	"	"		
244,825 55	"	244,825 55	"	"	"	"	244,825 55		
411,557 41	24,592 50	436,149 91	"	"	602,678 64	"	436,149 91		
7,067,144 15	"	7,067,144 15	"	"	2,356,045 87	"	7,067,144 15		
101,615 79	"	101,615 79	"	"	"	"	101,615 79		
556,578 54	4,512 15	561,090 69	"	"	94,109 55	"	561,090 69		
"	"	"	"	"	852,500	"	"		
1,549,957 18	22,779 91	1,572,737 09	"	"	556,124 48	"	1,572,737 09		
"	"	"	"	"	2,611,600	"	"		
183	"	183	"	"	8 02	8 02	183		
"	"	"	"	"	35,000	"	"		
"	"	"	"	"	510,000	"	"		
28,014 57	"	28,014 57	"	"	371,985 65	"	28,014 57		
90,657 02	"	90,657 02	"	"	"	"	90,657 02		
25,418,211 56	500,585 11	25,918,796 67	5,851 59	"	35,217,627 40	8 02	25,924,648 06		
26,970,105 75	558,549 75	27,528,655 50	7,280 50	"	35,574,041 46	556,422 08	27,524,944 80		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 septembre 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 mai et 16 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.			
Ministère de la Guerre.								
67	•	82a	Amélioration du casernement. — École militaire.	45,690 09	•	•		45,690 09
67a	•	82b	Id. id.	•	2,000,000 •	•		1,600,706 95
67b	24	•	École militaire — Amélioration du casernement. — Acquisition de terrains dans les places de Bruges, Tournai, Gand, Liège et Bruxelles, pour l'agrandissement du casernement actuel (secondes manèges, etc.)	•	•	1,500,000 •	5,545,690 09	•
68	•	85	Agrandissement de la boulangerie militaire de Bruxelles.	125,000 •	•	•	125,000 •	121,608 47
69	•	84	Hôpitaux militaires	0 05	•	•	0 05	•
70	•	85	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	448,097 57	•	•	448,097 57	•
71	•	86a	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	•	174,594 94	•		174,594 94
71a	26	•	Id. id.	•	•	1,251,655 55	1,426,050 49	770 •
72	•	87	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers	500,000 •	•	•	500,000 •	288,003 46
72a	•	87a	Id. id.	•	200,000 •	•		•
73	•	88	Ligne avancée d'Anvers.	424,268 12	•	•	424,268 12	135,862 10
74	•	89	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse.	•	7,168 15	•	7,168 15	2,148 02
75	•	90	Routes militaires de Namur et de Liège	•	16,715 50	•		567 59
75a	25	•	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	•	•	450,000 •	466,715 50	•
76	•	92a	Artillerie de place, etc.	•	2,429,808 50	•		2,429,105 52
76a	25	•	Artillerie de place	•	•	3,500,000 •	5,929,808 50	23,714 21
77	•	95	Acquisition de matériel pour l'approvisionnement de siège des ouvrages de la position d'Anvers.	•	57,000 •	•	57,000 •	•
78	•	94	Harnachement de la cavalerie.	1,149 29	•	•		1,149 29
78a	•	94a	Id.	•	594,874 80	•	596,024 09	125,243 16
79	•	96	Bulletterie de l'infanterie et du génie	3 73	•	•	3 73	3 73
80	•	97	Organisation d'un champ de tir pour l'infanterie.	19,064 76	•	•		19,064 76
80a	•	97a	Transformation des champs de tir de l'infanterie.	•	60,000 •	•	79,064 76	42,531 •
81	•	98a	Voitures à bagages et à vivres.	182,577 25	•	•	182,577 25	155,601 08
82	•	99	Interruption des voies ferrées.	•	31,595 97	•	31,595 97	•
TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . fr.				1,544,450 84	5,571,557 46	6,701,635 55	13,817,645 85	5,165,463 95

CICE 1896 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1896.	En 1897.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler définitivement.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897 en vertu de l'art 8 de la loi du 25 juin 1896.	CRÉDITS DÉFENSIVEMENT de l'exercice 1896.	
45,690 09	•	45,690 09	•	•	•	•	•	45,690 09	
1,409,652 29	101,054 64	1,600,706 93	•	•	399,293 07	•	399,293 07	1,600,706 93	
•	•	•	•	•	1,500,000 •	•	1,500,000 •	•	
108,629 29	12,979 18	121,608 47	•	•	3,391 53	3,391 53	•	121,608 47	
•	•	•	•	•	0 05	0 05	•	•	
•	•	•	•	•	448,097 57	448,097 57	•	•	
174,394 94	•	174,394 94	•	•	•	•	•	174,394 94	
770 •	•	770 •	•	•	1,250,865 55	•	1,250,865 55	770 •	
288,903 46	•	288,903 46	•	•	11,096 54	11,096 54	•	288,903 46	
•	•	•	•	•	200,000 •	•	200,000 •	•	
135,340 10	522 •	135,862 10	•	•	288,406 02	288,406 02	•	135,862 10	
144 •	2,004 02	2,148 02	•	•	5,020 13	•	5,020 13	2,148 02	
367 39	•	367 39	•	•	16,547 91	•	16,547 91	367 39	
•	•	•	•	•	450,000 •	•	450,000 •	•	
2,284,587 35	144,517 97	2,429,105 32	•	•	702 98	•	702 98	2,429,105 32	
•	23,714 21	23,714 21	•	•	3,476,285 79	•	3,476,285 79	23,714 21	
•	•	•	•	•	57,000 •	•	57,000 •	•	
1,149 29	•	1,149 29	•	•	•	•	•	1,149 29	
122,806 96	2,456 20	125,243 16	•	•	269,631 64	•	269,631 64	125,243 16	
3 73	•	3 73	•	•	•	•	•	3 73	
19,664 76	•	19,664 76	•	•	•	•	•	19,664 76	
42,531 •	•	42,531 •	•	•	17,469 •	•	17,469 •	42,531 •	
160,601 08	5,000 •	165,601 08	•	•	26,976 15	26,976 15	•	165,601 08	
•	•	•	•	•	31,595 97	•	31,595 97	•	
4,873,335 73	292,228 22	5,165,463 95	•	•	8,452,179 90	777,967 86	7,674,212 04	5,165,463 95	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 septembre 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 mai et 26 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des Trésoriers de l'Etat.
				de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.			
Ministère des Finances.								
83	°	100	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	27,769 55	°	°	127,769 55	23,555 08
85 ^u	27	°	Id. id.	°	°	100,000	°	°
84	°	102	Paiement des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux et souscriptions nouvelles	52,640	°	°	52,640	°
85	°	105 ^a	Construction et aménagement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers	150,000	°	°	150,000	150,000
86	°	104	Construction et aménagement d'un bâtiment avec magasins pour l'installation de bureau des douanes et accises, à Menin	2,258 45	°	°	2,258 45	852 90
87	°	106	Prêt hypothécaire à la Compagnie du chemin de fer du Congo	°	1,550,000	°	1,550,000	1,550,000
88	°	°	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo (Loi du 4 août 1890)	°	°	2,000,000	2,000,000	2,000,000
89	°	108	Avance à l'État indépendant du Congo	°	96,175	°	96,175	95,551 12
90	°	109	Retrait et rapatriement des monnaies de bronze étrangères	22,459 51	°	°	22,459 51	°
91	°	110	Fabrication de monnaies de nickel	467,657 49	°	°	467,657 49	°
92	°	111	Frais de fabrication de pièces d'un centime et d'annulation de pièces de deux centimes.	210 42	°	°	210 42	°
95	°	112	Règlement des indemnités dues à raison des dommages causés dans l'arrondissement de Charleroi, lors des troubles de 1886	457,618 25	°	°	457,618 25	414,449 91
94	°	115	Organisation provisoire des ateliers monétaires et acquisition d'instruments et d'appareils pour la Monnaie	5,985 55	°	°	5,985 55	°
95	°	114	Acquisition d'un immeuble pour l'installation de divers services ressortissant au Ministère des Finances. — Travaux de restauration et d'appropriation	2,798 73	°	°	2,798 73	2,798 73
96	28	°	Construction d'un perré entre le fort Wellington et la digue d'Albertus, à Mariakerke	°	°	555,000	555,000	160,117 85
97	29	°	Nivellement des dunes cédées à feu M. North. — Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende	°	°	600,000	600,000	216,284 12
98	50	°	Acquisitions de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haereu	°	°	1,100,000	1,100,000	405,132 51
°	°	°	Convention du 27 mars 1896 entre le Gouvernement et la Compagnie du chemin de fer du Congo. (Loi du 29 mai 1896, <i>Moniteur</i> du 30.).	°	°	5,000,000	5,000,000	5,000,000
TOTALS pour le Ministère des Finances.				1,187,375 71	1,440,175	9,155,000	11,788,550 71	9,816,522 90

CICE 1896 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite)

PAYEMENTS EFFICACES ET JUSTIFIES			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excedant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1896	En 1897	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances l'ouverture de crédit		CREDITS à annuler définitivement	CREDITS reportés à l'exercice 1897 en vertu de l'art 3 de la loi du 26 juin 1896	CREDITS DEFINITIFS de l'exercice 1896	
20,152 58	3,222 50	23,355 08	•	•	4,414 47	4,414 47	•	23,355 08	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
•	•	•	•	•	52,640 •	52,640 •	•	•	
150,000 •	•	150,000 •	•	•	•	•	•	150,000 •	
852 90	•	852 90	•	•	1,425 53	1,425 53	•	852 90	
1,550,000 •	•	1,550,000 •	•	•	•	•	•	1,550,000 •	
2,000,000 •	•	2,000,000 •	•	•	•	•	•	2,000,000 •	
93,551 12	•	93,551 12	•	•	2,625 88	•	2,625 88	93,551 12	
•	•	•	•	•	22,459 31	22,459 31	•	•	
•	•	•	•	•	467,637 49	467,637 49	•	•	
•	•	•	•	•	210 42	210 42	•	•	
411,063 79	3,386 12	414,449 91	•	•	43,168 34	43,168 34	•	414,449 91	
•	•	•	•	•	3,983 53	3,983 53	•	•	
2,798 73	•	2,798 73	•	•	•	•	•	2,798 73	
160,117 85	•	160,117 85	•	•	194,882 17	•	194,882 17	160,117 85	
216,284 12	•	216,284 12	•	•	383,715 88	•	383,715 88	216,284 12	
403,601 18	1,531 35	405,132 51	•	•	694,867 49	•	694,867 49	405,132 51	
5,000,000 •	•	5,000,000 •	•	•	•	•	•	5,000,000 •	
9,808,382 25	8,139 95	9,816,522 20	•	•	1,972,028 51	595,939 09	1,576,089 42	9,816,522 20	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 mai et 26 juin 1896.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de la Justice	41 06	200,000	•	200,041 00	•
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	104,140 68	85,906 78	150,000 •	540,047 46	226,810 92
— — de l'Agriculture et des Travaux publics. .	1,060,901 78	24,554,017 20	9,985,500 •	35,598,218 98	12,520,244 04
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	5,674,973 20	20,711,725 •	56,712,200 •	65,098,986 26	27,524,044 80
— — de la Guerre	1,544,450 84	5,571,557 46	6,701,635 55	15,617,645 85	5,165,465 05
— — des Finances	1,187,575 71	1,446,175 •	9,155,000 •	11,788,550 71	9,816,522 20
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr.	9,571,883 33	52,169,379 44	62,702,225 55	124,443,488 32	55,055,985 01

CICE 1896 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1896.	En 1897.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler définitivement.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1897, en vertu de l'art. 5 de la loi du 26 juin 1896.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1896.	
.	200,041 06	41 06	200,000 .	.	
194,877 51	51,840 53	226,717 84	95 08	.	115,256 54	54,245 19	58,091 35	226,810 92	
11,980,429 41	336,436 11	12,316,865 52	5,378 52	.	25,077,074 04	222,864 67	22,855,110 27	12,520,244 04	
26,079,105 75	558,549 75	27,517,655 50	7,280 50	.	55,574,041 46	356,422 08	55,217,618 58	27,524,914 10	
4,875,235 75	202,228 22	5,165,463 95	.	.	8,452,170 90	777,967 86	7,674,212 04	5,165,463 95	
9,808,582 25	8,159 95	9,816,522 20	.	.	1,972,028 51	595,959 09	1,376,089 42	9,816,522 20	
55,836,030 45	1,207,194 56	55,043,225 01	10,760 90	.	69,589,502 41	2,007,479 05	67,582,022 46	55,053,985 01	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1896.	En 1897.
RÉCAPITU				
<i>Service ordinaire.</i>				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1892	555 60	280 *	"	280 *
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1895	44,125 69	9,945 72	9,617 62	526 10
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1894	72,854 56	57,879 80	11,866 82	26,015 07
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1895	2,050,256 77	1,918,206 42	217,071 69	1,700,756 54
Dépenses propres à l'exercice.	584,291,552 28	580,587,985 95	207,501,159 61	172,558,008 14
	586,459,280 70	582,554,295 98	207,759,695 74	174,085,585 85
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1896 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 mai et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 26 juin 1896	124,445,488 52	55,055,985 91	55,856,050 45	1,207,194 56
	510,902,769 02	437,608,281 89	261,575,726 19	175,292,578 41
Dépense à l'exercice 1896 :				
de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1895, conformément au projet de loi de règlement de cet exercice. (État sub. litt. Z.)	18,507,092 65	18,507,092 65		
Totaux. fr.	529,409,861 65	456,115,374 52		

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896.



RECETTES.



Développement par nature de perception et par article du Budget.



Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1896.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
<i>Foncier</i>	25,111,000	25,128,120 86	25,128,120 86	24,143,501 71	
<i>Personnel</i>	Principal 15,917,000	19,480,000	19,654,642 42	18,692,039 22	
	15 centimes additionnels ordinaires 2,588,000				
	20 id. id. extraordinaires 1,148,000				
Frais d'expertise 27,000					
<i>Patentes</i>	Principal 5,853,000	7,000,000	7,814,636 07	5,395,201 28	
	20 centimes additionnels 1,167,000				
<i>Redevances sur les mines</i>	Principal 640,000	800,000	381,208 98	374,851 34	
	25 centimes additionnels 100,000				
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques		181,458 69	181,458 69	
	Eaux-de-vie étrangères		1,625,602 37	1,625,602 37	
	Bières	51,872,155	319,005 90	38,799,069 05	319,005 90
	Sucres raffinés		170,430 72		170,430 72
	Autres marchandises		36,502,571 37		36,502,571 37
<i>Accises</i>	Vins étrangers 3,575,000		4,608,057 10	4,608,057 10	
	Vins de fruits secs 1,500		19,554 50	19,554 50	
	Eaux-de-vie indigènes 23,875,546		29,203,226 32	28,976,330 79	
	Bières 10,270,000		11,307,719 87	11,307,653 12	
	Vinaigres { de bières 13,000		10,675 43	10,675 43	
		autres que de bières 9,750		20,389 71	20,389 71
	Sucres étrangers	45,834,796	275,558 50	50,400,344 92	275,558 50
	Sucre de betterave indigène 5,997,500		3,806,125 69		24,504 80
	Acide acétique 32,500		47,327 07		47,327 07
	Glucoses et autres sucres non cristallisables 560,000		773,445 31		773,445 31
	Margarine 400,000		328,265 42		328,265 42
	Tabac 900,000		"		"
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent		2,701 91		2,701 91
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		"		"	
Loyer de bâtiments		31,114 99		31,114 99	
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		565 15		565 15	
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	473,000	752 08	523,676 35	752 08	
Extraits cadastraux		87,947 16		87,947 16	
Recettes extraordinaires de toute nature		45,200 58		45,200 58	
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		354,116 "		354,116 "	
Contributions sur le territoire neutre de Moresnet		1,278 46		1,278 46	
TOTAUX fr.	198,370,929	142,701,698 63	142,701,698 63	154,318,100 68	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A RECOURRE.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
984,619 15	25,128,120 86	25,128,120 86	"	"	"	"	"	17,120 86	
962,605 20	19,654,642 42	19,654,642 42	"	"	"	"	"	174,642 42	
2,421,434 79	7,814,636 07	7,814,636 07	"	"	"	"	"	814,636 07	
6,357 64	381,208 98	381,208 98	"	"	"	"	418,791 02	"	
"	181,458 60	"	"	"	"	"	"	"	
"	1,025,602 37	"	"	"	"	"	"	"	
"	319,005 90	58,799,069 05	"	"	"	"	"	6,926,936 05	
"	170,430 72	"	"	"	"	"	"	"	
"	56,502,571 37	"	"	"	"	"	"	"	
"	4,008,037 10	"	"	"	"	"	"	"	
"	19,554 50	"	"	"	"	"	"	"	
159,834 96	20,156,165 75	"	67,060 57	"	"	67,060 57	"	"	
66 75	11,307,719 87	"	"	"	"	"	"	"	
"	10,675 43	"	"	"	"	"	"	"	
"	20,389 71	"	"	"	"	"	"	6,074,704 22	
"	275,558 50	50,309,500 22	"	"	"	"	"	"	
3,757,856 70	3,782,541 36	"	25,784 15	"	"	25,784 15	"	"	
"	47,327 07	"	"	"	"	"	"	"	
"	773,445 31	"	"	"	"	"	"	"	
"	328,205 42	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	2,701 91	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	31,114 99	"	"	"	"	"	"	"	
"	565 15	"	"	"	"	"	"	"	
"	752 08	593,676 33	"	"	"	"	"	50,676 33	
"	87,947 16	"	"	"	"	"	"	"	
"	45,200 58	"	"	"	"	"	"	"	
"	354,116 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	1,278 46	"	"	"	"	"	"	"	
8,202,753 23	142,610,853 93	142,610,853 93	90,844 70	"	"	90,844 70	418,791 02	14,658,713 93	
							14,239,024 03		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1896.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Enregistrement. (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	19,850,000	17,780,852 52	20,200,608 41	17,780,852 52	
	— sous seing privé		675,942 82		675,942 82	
	— judiciaires		802,610 05		802,610 05	
	— d'huissiers		940,525 02		940,525 02	
	Lettres de noblesse		2,050 "		2,050 "	
	Permis de changer de nom de famille		870 "		870 "	
Gresse (3 centim. addit.)	Mise au rôle	1,040,000	221,849 85	995,807 08	221,849 85	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		740,699 19		740,699 19	
	Légalisations et recherches		55,258 04		55,258 04	
Hypothèques. (2 centim. addit.)	Droits d'inscription	5,500,000	241,028 94	5,428,855 55	241,028 94	
	Droits de transcription d'actes de mutation		5,187,826 59		5,187,826 59	
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de succession	20,525,000	10,657,255 48	10,765,016 05	10,646,755 80	
	— de mutation par décès		17,500,000		579,525 08	579,151 11
	— de mutation sur les successions en ligne directe		2,700,000		2,406,272 96	2,401,970 64
	— dus par les époux survivants		525,000		521,062 51	521,572 54
	Formules pour actes de protêt		Huissiers		102,575 "	
			Postes		48,500 "	
	Timbres fixes.		Passeports à l'intérieur		10 "	
			Passeports à l'étranger		15,144 "	
			Permis de port d'armes de chasse		478,750 "	
			Permis de chasse au lévrier		420 "	
	Débit .		Timbres proportionnels pour effets de commerce		594,985 "	
			Timbres adhésifs pour effets de commerce émis à l'étranger.			
			Payables en Belgique		245,291 85	
			— à l'étranger		12,085 90	
			Timbres adhésifs pour affiches		555,011 20	
		6,500,000	Timbres de dimension	6,787,506 52	2,115,996 50	
Timbre (sans addition.)	Visa		Timbres proportionnels		184,108 70	
			Timbres de dimension		58,272 89	
			Timbres fixes. Warrants		703 75	
Extraordinaire.	Timbres proportionnels.		Effets de commerce		1,256,955 25	
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.		1,158,746 48	
			Effets, récépissés, obligations, etc.		"	
			Coupures		"	
	Timbres de dimension.		Papiers blancs pour actes, etc.		361,356 92	
			Affiches		46,635 08	
A REPORTER		51,215,000	51,177,793 57	51,177,793 37	50,501,865 52	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS		TOTAL	RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	PAR NATURE de perception.			PAR ARTICLE du budget.	ARTICLES annulés ou sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	
"	17,780,852 52							
"	675,042 82							
"	802,610 05	20,200,608 41						
"	940,523 02							550,608 41
"	2,050 "							
"	870 "							
"	221,849 85							
"	740,600 19	995,807 08						
"	55,258 04						44,192 92	
"	241,028 94							
"	3,187,826 50	5,428,855 55						128,855 35
150,127 16	10,205,885 05							
569 20	579,520 51							
		10,511,594 51	455,421 52	552,768 90		100,652 56	1,213,405 49	
2,258 "	2,404,228 64							
580 97	521,062 51							
"	102,575 "							
"	48,500 "							
"	10 "							
"	13,144 "							
"	478,750 "							
"	420 "							
"	594,985 "							
"	245,201 85							
"	12,085 90							
"	535,011 20	6,787,440 27						
"	2,113,996 50		66 25	66 25				287,440 27
"	184,108 70							
"	58,272 89							
"	705 75							
"	1,256,955 25							
"	1,158,746 48							
"	"							
"	"							
95 75	561,270 07							
"	46,635 08							
162,440 08	50,724,305 00	50,724,305 60	453,487 77	552,835 21		100,652 56	1,257,598 41	766,004 01

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1896.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
REPORT.	51,215,000 »	51,177,795 37	51,177,795 37	50,561,865 52	
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire.	20,000 »	2,000 »	3,500 »	2,000 »	
{ — de grande naturalisation.		1,500 »		1,500 »	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> {	375,000 »	Enregistrement.	85,802 39	85,802 39	
		Greffe.	»	»	
		Hypothèques	2,416 94	364,312 05	2,416 94
		Successions.	232,959 88		202,356 04
Timbre		45,352 82		45,352 82	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i> {	550,000 »	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	557,089 97	557,089 97	
		{ en totalité	559,172 95	2,082 96	
{ en partie.	2,082 96				
TOTAUX. fr	52,160,000 »	52,104,978 35	52,104,978 35	51,458,466 64	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1897.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en défaut.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recourir sur les débiteurs.				
162,440 08	50,724,305 60	50,724,305 60	453,487 77	352,855 21	»	100,652 56	1,257,598 41	786,904 01	
»	2,000 »	»	»	»	»	»	16,500 »	»	
»	1,500 »	3,500 »	»	»	»	»	»	»	
»	83,802 30	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	2,416 94	541,385 16	23,146 87	12,678 54	»	10,468 33	53,634 84	»	
7,436 97	209,793 01	»	»	»	»	»	»	»	
»	45,352 82	»	»	»	»	»	»	»	
»	557,089 97	»	»	»	»	»	»	»	
»	2,082 96	550,172 93	»	»	»	»	»	9,172 93	
169,877 05	51,628,343 69	51,628,343 69	476,634 64	365,513 75	»	111,120 89	1,307,733 25	776,078 94	
				476,634 64			531,656 31		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1890.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
DOMAINES.				
		97,160 24		95,748 98
		119,010 76		115,661 01
		562,804 17		558,874 54
		2,554 90		2,428 66
		14,158 25		13,981 05
		17,542 47		16,925 86
		26,427 76		25,741 58
		121,775 17		120,481 64
		1,985 75		1,800 84
		219,040 45		210,040 45
		45,855 48		43,886 52
		52,185 51		50,105 65
		4,411 11		4,212 09
		7,962 55		7,643 47
		4,155 10		3,971 51
		45,510 10		43,800 80
	1,260,000		1,555,491 12	
		14,167 99		13,794 48
		5,824 85		5,707 85
		2,251 75		2,209 74
		7,641 25		7,218 40
		28,892 81		27,853 55
		156,487 46		154,221 20
		8,171 41		8,171 41
		98,628 69		98,094 42
		55,423 49		52,790 59
		5,697 50		5,697 50
		1,535 60		1,257 52
		1,226 54		1,226 54
		52 58		9 28
		29,081 91		22,903 16
		207 20		207 20
	5,000		6,600	
	300,000	400,000	400,000	
		6 90	6 90	6 90
		27,944 35	27,944 35	24,059 75
TOTAUX	1,565,000	1,990,042 57	1,990,042 37	1,553,188 27

Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.Rivières
et canaux.Routes
appartenant
à l'État.1^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.2^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1895.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1897.	TOTAL		ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DRUITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.						
1,411 26	97,160 24							
3,558 75	119,019 76							
6,019 85	562,894 17							
150 24	2,558 90							
176 50	14,158 25							
418 61	17,542 47							
680 58	26,427 76							
1,295 55	121,775 17							
175 01	1,985 75							
"	219,040 45							
1,940 16	45,855 48							
2,081 68	52,185 51							
199 02	4,411 11							
519 06	7,962 55							
185 59	4,155 10							
1,700 21	45,510 10							
"	"	1,552,961 12	2,550 "	5 "	"	2,525 "	-	292,961 12
575 51	14,167 99							
117 "	5,824 85							
"	"							
41 99	2,251 75							
422 85	7,641 25							
1,059 28	28,892 81							
2,266 26	156,487 40							
"	8,171 41							
554 27	98,628 69							
2,652 90	55,425 40							
"	"							
"	5,697 50							
96 08	1,555 60							
"	1,226 54							
25 10	52 58							
3,648 75	26,551 91							
"	207 20							
"	"	6,000 "	"	"	"	"	"	1,600 "
"	6,000 "							
400,000 "	400,000 "	400,000 "	"	"	"	"	"	100,000 "
"	6 90	6 90	"	"	"	"	"	6 90
3,004 60	27,944 55	27,944 55	"	"	"	"	"	27,944 55
451,524 10	1,987,512 57	1,987,512 57	2,550 "	5 "	"	2,525 "	"	422,512 57
				2,550 "				422,512 57

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemins de fer			
Voyageurs		51,287,949 55	
Bagages		1,081,226 01	
Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	148,000,000	90,022,469 16	155,057,571 37
Produits extraordinaires		3,065,926 05	
	148,000,000	155,057,571 37	155,057,571 37
Reste à recouvrer des années antérieures		22,131 84	22,131 84
TOTAUX fr.	148,000,000	155,079,703 21	155,079,703 21

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1896.	En 1897.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
151,447,622 90	5,600,948 47	•	155,057,571 37	•	•	7,057,571 37	
151,447,622 90	5,600,948 47	•	155,057,571 37	•	•	7,057,571 37	
22,131 84	•	•	22,131 84	•	•	22,131 84	
151,460,754 74	5,600,948 47	•	155,070,703 21	•	•	7,070,703 21	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones	6,500,000 »	6,584,129 15	6,584,129 15
Postes. { Taxes des correspondances en général	10,965,150 »	»	11,505,702 64
— sur les mandats et bons de poste	368,750 »	»	585,790 51
— sur les abonnements	40,000 »	»	45,424 92
— sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	750,000 »	»	795,205 50
TOTAUX fr.	12,125,900 »	»	12,526,213 57

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.*recouvrements effectués, par année et par nature de perception.*

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1896.	En 1897.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
6,142,260 45	441,868 70	6,584,129 15	6,584,129 15	•	•	84,120 15	
10,644,612 67	641,459 41	•	11,286,072 08	17,720 56	•	520,922 08	
585,790 51	•	•	585,790 51	•	•	17,040 51	
45,424 92	•	•	45,424 92	•	•	5,424 92	
795,205 50	•	•	795,205 50	•	•	45,205 50	
11,867,055 40	641,459 41	•	12,508,493 81	17,720 56	•	584,593 81	
						584,592 81	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,250,000 »	»	1,180,258 92
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	80,000 »	»	75,908 58
TOTAUX fr.	1,330,000 »	»	1,256,167 50

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1896.	En 1897.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,180,258 92	•	•	1,180,258 92	•	69,741 08	•	
75,908 58	•	•	75,908 58	•	4,091 02	•	
1,256,167 50	•	•	1,256,167 50	•	73,832 70	•	
					73,832 70		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recouvrables de l'État		En 1896.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		100,750 54		100,750 25
	Routes.		17,045 75		17,058 75
Produit d'autres aliénations d'immeubles			4,880 57		4,880 57
Produits	des successions en déshérence.		55,565 17		55,510 67
	nets des épaves		225 04		225 04
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concedés, messageries, etc., et non réclamés			2,417 65		2,417 18
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues inven- taires, etc.			666 »		»
provenant du Département des Affaires étrangères.			572 »		572 »
— — des Finances			15,518 56		12,068 56
— — de la Guerre			175,595 56		175,595 56
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			1,992 59		1,992 59
Domaines. (valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mo- biliers hors d'usage	555,000 »	de l'Agriculture et des Travaux publics	460,652 62	51,820 84
	— — de la Justice		19,644 81		
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		5,090 91		
	— — de l'Industrie et du Travail		»		
	— de la Cour des comptes		1,544 81		
Rembourse- ment de capitaux			»		»
du fonds de l'industrie nationale			»		»
de créances ordinaires			»		»
Rachat et transfert de rentes			229 80		229 80
Transactions en matière domaniale			»		»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, inté- rêts moratoires compris			17,512 79		17,512 19
Remboursement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)			»		»
Produit d'objets saisis et confisqués			5,120 95		5,120 75
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			929 66		929 66
A REPORTER. fr.		555,000 »	460,652 62	460,652 62	464,545 22

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1897.	TOTAL			ARTICLES annuels et sommes portées en sus ou en défaut.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget			à la charge des redevables.	à recouvrer sur les débiteurs.			
» 29	100,750 54								
5	17,045 75								
»	4,880 57								
»	55,510 67								
»	223 94								
» 45	2,417 65								
666	666 »								
»	572 »								
1,250	15,318 56								
»	173,395 56								
»	1,092 59								
2,492 90	57,315 74	469,580 12	52 50	57 17		15 55	65,419 88		
821 46	15,266 27								
»	5,090 91								
»	»								
»	1,544 81								
»	»								
»	»								
»	229 80								
»	»								
» 60	17,312 70								
»	»								
» 20	5,120 05								
»	920 66								
5,036 00	469,580 12	469,580 12	52 50	57 17	»	15 55	65,419 88	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1896.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT fr.	555,000 .	469,652 62	469,652 62	464,543 22
Forêts				
Prix de vente de coupes de bois		609,165 92		604,674 70
— de chablis, bois de délit et d'élagage.		120,544 12		117,794 01
— d'objets saisis et confisqués		-		»
— de glandée, panage, foins et herbages		658 .		658 .
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	775,000 .	14,684 45	785,127 64	14,597 45
— du droit de chasse.		18,320 .		18,510 .
— — de pêche (baux et licences).		988 50		988 50
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais		9,553 76		2,022 84
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		18,232 89		8,408 56
Indemnités pour carbonisation, etc.		»		»
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		28,551 71		28,098 50
— de bâtiments		10,844 92		10,207 67
— d'herbages, d'oseraies, etc.		6,964 82		6,961 91
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.		351 08		56 47
Dépendances des chemins de fer. Argent non réclamé.	150,000 .	4,781 68	154,764 15	4,781 68
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		48,047 78		48,047 78
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		12,097 40		12,097 40
— d'objets non réclamés		15,326 99		15,326 99
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		7,817 75		7,803 75
École vétérinaire. Pensions d'animaux malades.		10,588 20		10,588 20
Produit des ventes d'objets divers		313 .		313 .
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 50 juillet 1889.		70 80		70 80
Établissements et services régis par l'État. Écoles de bienfaisance de Ruysselede et de Beernem		177 .		177 .
Bénéfices de la fonderie de canons.	43,000 .	»	45,983 44	»
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,650 .		15,644 .
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		»		»
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,920 .		5,200 .
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		13,264 44		7,764 44
A REPORTER. fr.	1,503,000 .	1,435,607 83	1,435,607 83	1,403,426 47

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURRER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		CHIFFRES RONDÉS
En 1897	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en assurance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	mis à la charge des redevables		à recouvrer sur les débiteurs				
5,056 90	469,580 12	469,580 12	52 50	57 17	-	15 55	65,419 88		
4,491 22	609,165 92								
2,225 11	120,019 12								
"	"								
"	658 "								
87 "	14,684 45								
1,810 "	18,520 "	784,602 64	525 "	"		525 "		1,602 64	
"	988 50								
510 92	2,535 76								
9,754 55	18,252 89								
455 "	28,531 50								
657 25	10,844 92								
2 91	6,964 82								
225 96	282 45	154,695 07	69 06	1 57		67 69	15,504 95		
"	4,781 68								
"	48,047 78								
"	12,007 40								
"	15,526 90								
14 "	7,817 75								
"	10,588 20								
"	313 "								
"	70 80								
"	177 "								
"	"	45,983 44	"	"	"	"	"	2,983 44	
6 "	15,650 "								
"	"								
720 "	5,920 "								
5,500 "	13,264 44								
51,434 80	1,434,861 27	1,434,861 27	646 56	38 54	"	608 02	80,724 81	12,586 08	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1896.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr	1,505,000 °	1,455,507 85	1,455,507 85	1,405,426 47
Produit des examens universitaires		45,076 25		45,076 25
— des examens et visa des diplômes		71,925 50		71,925 50
— des brevets d'invention		455,540 °		455,540 °
— du quart des salaires sur transcriptions		55,054 67		55,054 67
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consi- gnation.		18 86		18 86
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		°		°
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		8,140 °		8,140 °
Restitutions volontaires.	650,000 °	°	755,621 65	°
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		55 °		55 °
— de cassation		150 °		150 °
Parts non réclamés dans les amendes attribuées		°		°
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		6 65		6 65
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		72,155 65		72,155 65
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		5,521 07		5,521 07
Parts non réclamés dans le produit net de la vente des épaves.		°		°
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		50,000 °		50,000 °
De toute autre nature		°		°
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		125,194 20		125,901 86
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		55,854 12		55,804 70
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		15,645 50		15,510 50
{ Fermages de pêche et de chasse		8,291 95		8,291 95
Arrérages de rentes		479 61		455 56
Redevances pour concessions de prises d'eau		12,209 92		11,874 05
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		°		°
— — de créances ordinaires		2,046 52		2,046 52
Domaine de Tervueren. { Vente d'arbres		4,407 35		4,407 55
{ Fermages	640,000 °	4,751 27	805,981 19	4,686 75
{ Menus produits		997 °		997 °
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		5,275 °		3,275 °
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines, du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés)		2,369 13		259 21
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		60,559 22		58,780 21
{ d'emprises		8,992 94		8,944 29
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		108,476 56		106,526 93
{ Rivières et canaux		365,213 99		564,340 54
{ Routes		45,184 94		40,732 31
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		93 05		86 25
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).		159 12		51 12
Redevances pour jouissance du mobilier de l'État.				
TOTAUX. fr.	2,775,000 °	2,905,110 67	2,905,110 67	2,950,006 98

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en sus-réserve budgétaire.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	à recouvrer sur les débiteurs.						
51,454 80	1,454,861 27	1,454,861 27	646 56	38 54	"	608 02	80,724 81	12,586 08	
"	45,076 95								
"	71,925 50								
"	453,540 "								
"	55,054 67								
"	18 86								
"	"								
"	8,140 "								
"	"								
"	55 "	755,621 65						125,621 65	
"	150 "								
"	"								
"	6 65								
"	72,155 65								
"	3,521 07								
"	"								
"	50,000 "								
"	"								
1,170 64	125,072 50								
49 42	55,854 12								
155 "	15,645 50								
"	8,291 95								
46 25	479 61								
555 89	12,209 92								
"	"								
"	2,046 52								
"	4,407 55								
44 54	4,731 27	805,126 65	854 54	106 57	"	657 07		165,126 65	
"	997 "								
"	5,275 "								
1,929 06	2,188 27								
1,599 50	60,188 71								
55 65	8,077 94								
1,949 15	108,476 56								
599 98	564,940 52								
4,559 65	45,091 94								
6 80	95 05								
108 "	159 12								
45,602 59	2,995,609 57	2,995,609 57	1,501 10	255 11	"	1,265 00	80,724 81	501,534 58	
				1,501 10			220,609 57		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		24,805 08	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		45,868 »	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		14,665 »	
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	90,000 »	20,377 »	107,445 58
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		452 »	
— — aux <i>Documents parlementaires</i>		175 50	
— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		1,125 »	
TOTAUX fr.	90,000 »	107,445 58	107,445 58

Postes.
Services régis
par l'État

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1896.	En 1897.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		24,805 08					
		45,868 •					
		14,665 •					
107,445 58	•	20,377 •	107,445 58	"	•	17,445 58	
		482 "					
		175 50					
		1,125 •					
107,445 58	•	107,445 58	107,445 58	•	•	17,445 58	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	352,500 "	"	350,851 17

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1896.	En 1897.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
273,900 81	76,178 54	.	350,169 35	661 82	2,530 65	.	a) Articles annulés fr. 0 — reportés 52 82 661 82

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,870,000 »	•	2,868,942 42
— des actes des commissariats maritimes	136,000 »	•	134,612 43
— des droits de chancellerie	10,800 »	•	9,517 20
— — de pilotage et de remorque	2,800,000 »	•	2,854,517 84
— — de fanal (pour mémoire).	•	•	121,000 68
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	105,000 »	•	149,591 93
— des établissements de bienfaisance de l'État.	98,800 »	•	101,891 50
— du placement des fonds disponibles du Trésor.	400,000 »	•	730,000 •
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	650,000 »	•	858,354 80
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	900,000 »	•	1,000,104 62
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	490,000 »	•	1,044,851 68
Intérêts à 5 1/8 p. c. sur 20,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	350,000 »	•	1,011,759 73
Intérêts à 3 p. c. sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	33,600 »	•	33,835 33
TOTAUX. fr.	8,844,000 »	•	10,918,558 14

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1896.	En 1897.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
2,868,942 42	.	.	2,868,942 42	.	1,057 58	.	
154,612 43	.	.	154,612 43	.	1,387 57	.	
8,672 »	845 20	.	0,517 20	.	1,282 80	.	
2,854,517 84	.	.	2,854,517 84	.	.	54,317 84	
121,000 66	.	.	121,000 66	.	.	121,000 66	
115,185 14	35,596 86	.	148,782 »	a) 609 93	.	43,782 »	a) Articles annulés fr. 15 80 — reportés 504 13
62,942 00	38,052 04	.	100,994 73	b) 806 77	.	2,304 73	b) Articles annulés fr. 243 81 — reportés 652 96
.	750,000 »	.	750,000 »	.	.	330,000 »	
432,297 05	426,057 76	.	858,354 80	.	.	208,354 80	
465,924 62	534,180 »	.	1,000,104 62	.	.	100,104 62	
482,643 25	.	.	482,643 25	562,208 43	7,356 75	.	
.	.	.	.	1,011,769 76	350,000 »	.	
35,833 35	.	.	35,833 35	.	.	233 35	
7,578,570 83	1,764,732 45	.	9,343,303 28	1,575,454 86	361,084 70	860,187 98	
					490,103 28		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redoutables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	500,000 .	135,318 04	575,762 04
— — communaux		440,444 .	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	170,000 .	174,393 39	174,393 39
TOTAUX fr.	670,000 .	750,155 43	750,155 43

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1896.	En 1897.	TOTAL.			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
125,085 .	9,355 04	155,318 04	575,762 04	.	.	75,762 04	
416,855 .	25,589 .	440,444 .			.	.	
174,595 59	.	174,595 59	174,595 59	.	.	4,595 59	
717,255 59	52,922 04	750,155 43	750,155 43	.	.	80,155 43	
						80,155 43	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1896
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs . . .		358 60	398,505 86	358 60
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	—	11,957 72		2,031 04
	— divers		386,290 54		28,977 02
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	—	400 08		400 08
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		57 02		"
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		2,288 82		2,288 82
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.		"		"
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		"		"
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,038 50		2,037 50
	Rétribution des surnuméraires		7,996 48		5,685 42
	Restitution de droits		7 "		7 "
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers		785 40		785 40
	Ministère des Affaires étrangères — Remboursement de sommes avancées par les consuls		17 67		17 67
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	—	12,797 71		12,707 71
	Remboursement de subsides		"		"
	Restitution de bourses d'études		"		"
Remboursement de minerval. — Enseignement moyen	13 33		13 33		
<i>Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments</i>	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	460,000	115,970 67	630,627 25	115,970 67
	— en matière de simple police		117,427 25		117,427 25
	— — de faillites		133 20		133 20
	— — militaire		1,226 97		1,226 97
	Frais de poursuites en matière forestière		305 85		"
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe		4,526 70		3,563 26
	Remboursements divers		4 66		4 66
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains		"		"
	{ Rachat des annuités		"		"
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.		Frais de surveillance de travaux publics concédés. Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices		—
— d'entretien de routes concédées	316,999 23	81,324 71			
Restitution de droits	502 75	502 75			
Remboursements divers	3,270 60	3,000 60			
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	353 36		353 36		
TOTAUX. fr.		478,000	1,029,223 11	1,029,223 11	400,751 02

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	TOTAL			ARTICLES annuels ou sommes portées en surtaxe indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recourir sur les débiteurs.				
.	.								
.	358 60	36,388 25	362,207 63	26,494 80	.	555,712 83	.	18,588 25	
4,156 22	6,187 26								
865 55	29,842 37								
.	400 03								
57 02	57 02								
.	2,288 82								
.	.								
.	.								
1 .	2,058 50								
2,311 06	7,906 48								
.	7 .								
.	785 40								
.	17 07								
.	12,707 71								
.	.								
.	.								
.	15 35								
.	115,070 67	513,242 18	117,385 07	21,250 .	.	96,135 07	.	55,242 18	
.	117,427 25								
.	133 20								
.	1,226 07								
505 85	505 85								
965 44	4,526 70								
.	4 66								
.	.								
.	.								
500 .	22,254 .								
130,530 45	220,864 16								
.	.								
.	502 75								
180 .	5,270 60								
.	355 36								
148,879 39	549,630 41	549,630 41	479,592 70	47,744 80	.	431,847 90	.	71,630 41	
				470,592 70				71,630 41	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984	.	22,984

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1896.	En 1897.	TOTAL			Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984	.	.	22,984	.	.	.	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000 »	»	181,809 61
Recettes diverses et accidentelles.	500,000 »	»	881,350 93
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »	»	1,560 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1891	50,000 »	»	25,504 90
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	»	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	»	5,985 27
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	51,445 »	»	51,445 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,395,900 »	»	1,353,990 83
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	»	10,510 40
Établissements de bienfaisance	447,050 »	»	378,385 56
TOTAUX. fr.	2,647,065 40	»	3,042,940 50

TRESORERIE GENERALE, ETC

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
In 1896	En 1897	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
60,977 03	•	•	60,977 03	120,632 58	•	15,977 03	
881,530 95	•	•	881,530 95		•	381 530 95	
•	1,560 •		1,560 •	•			
23,504 90	•	•	23 504 90	•	6,695 10	•	
175,000 •	•	•	175,000	•	•	•	
5,085 27	•	•	5,085 27	•	4 216 73		
31,445 •	•	•	31,445 •		•	•	
1,330,685 45	•	•	1,330,685 43	23,305 40	65,214 57		
10 510 40	•	•	10 510 40		•	•	
196 984 52	167,631 •	•	364,665 52	a) 15 720 04	82,984 48	•	a) Articles annulés fr 46 86 — reportés 15,673 18
2,716,241 48	169,041 •		2,885,282 48	157,658 02	159 110 88	397,327 96	
					238,217 08		

Détail des recouvrements effectués,

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	9,668 09	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	25,524 75	
Restitutions anonymes	6,541 *	
Restitution de bourses d'études	265 *	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi	6,751 45	
Pensions payées par le Trésor belge pour le compte du Gouvernement néerlandais, pendant l'année 1895.	360 *	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements, au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	351 49	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le budget des Non-Valueurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1895	57,685 30	
Restitution de frais d'entretien d'inligents	5,167 66	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1896	6,914 41	
Reliquat, au 31 décembre 1895, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	79 82	
		97,286 95
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	1,061 68	
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ p. c. payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1895	15,675 50	
Retenue de $\frac{1}{2}$ p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	17,540 15	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1896	6,000 *	
Remboursement des frais relatifs au service des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour l'année 1896.	6,000 *	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouverts par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1895	4,297 84	
Remboursement par M.M. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1896, au delà du maximum fixé par la convention du 5 août 1891	1,684 06	
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1894	51,687 90	
Remboursement au Trésor pour frais d'imprimés fournis en 1895-1896 pour le compte des usagers des anciennes gueries d'Arlon et de Chiny	67 80	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites en 1896 sur le budget des Non-Valueurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop	99 90	
Excédents des remboursements de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, conformément aux lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.	11 61	
		84,155 44
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. c., échéances de juillet 1890 et janvier 1891	1,118 52	
— à 5 p. c., échéances de mai et novembre 1890 et mai 1891	9,068 *	
— à 5 $\frac{1}{2}$ p. c. (1 ^{re} série), échéances de juillet 1890 et janvier 1891	5,067 51	
— à 5 $\frac{1}{2}$ p. c. (2 ^e série), échéances de mai et novembre 1890 et mai 1891	16,748 40	
— à 5 $\frac{1}{2}$ p. c. (5 ^e série), échéances de février et août 1890 et février 1891	1,205 75	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg, échéances de juillet 1890 et janvier 1891	175 *	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages de rente de la dette à 5 p. c. (2 ^e série), échéances de mai et novembre 1896.	02	
Montant de mandats et bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1890, frappés de prescription.	11,665 61	
		43,048 61
		224,468 98
	A REPORTER fr.	

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.	224,468 98
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Bonification au Trésor de coupons manquant à des titres de la caisse d'amortissements dues par l'Etat, sortis au tirage et présentés au remboursement	18,508 75
Bonification au Trésor de coupons manquant à des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg, sortis au tirage et présentés au remboursement	225 "
Bonification de coupons manquant à des obligations de la Dette publique, détériorées	60 "
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 25 millions de francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 14 mars 1895)	192,806 57
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 51,182,700 francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 27 février 1896)	279,616 69
Excédent du produit de l'emprunt de 51,182,700 francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 27 février 1896)	85 82
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 500,200 francs, à 5 p. c., émis en 1896 pour couvrir des dépenses extraordinaires faites en 1894	14 15
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 758,000 francs, à 5 p. c., émis en 1896 pour couvrir des dépenses extraordinaires faites en 1895	640 64
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 100 francs, à 5 p. c., émis en 1896 pour effectuer le paiement de la soulte du prix de rachat du canal de Bossuyt à Courtrai	85 60
Intérêts courus sur le prêt hypothécaire consenti à la Compagnie du chemin de fer du Congo, en vertu de la loi du 29 juin 1895	154,064 19
Bénéfice de change réalisé sur des envois de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	40 "
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 5 p. c., par la maison MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	1 59
	646,147 "
PRODUITS DIVERS.	
Produit d'expéditions d'archives	382 15
— de la vente de listes de recours et d'extraits délivrés en matière électorale	137 50
— — de catalogues du musée ancien de peinture	457 50
— — de catalogues du musée Wiertz	1,529 "
— — de publications du musée d'histoire naturelle	84 "
— — de publications de la commission royale d'histoire	261 60
— — de publications de la commission royale des anciennes lois	2 50
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du Département de la Justice	4 50
— — d'exemplaires du rapport sur la situation des asiles d'aliénés	10 "
— — de bulletins utilisés pour les élections communales	226 66
— — d'épreuves en plâtre de moulage de sceaux	288 75
— — des collections non utilisées du bulletin des tarifs douaniers	409 "
— — de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'Etat en 1895	13 50
— — de livres pour compte du bureau de la statistique générale	201 50
— — de deux cheminées provenant de l'usine de Montigny cédée à l'Etat, par les Dames Larbalestrier	190 "
Produit de la cession de divers objets mobiliers au Ministère de l'Industrie et du Travail, par le Département des Chemins de fer, etc.	750 "
Produit de la cession des installations télégraphiques de postes éclusiers reprises par le service des Télégraphes à l'Administration des Ponts et Chaussées	566 04
Produit de la cession à M. Dawans du droit de mitoyenneté appliqué au pignon de la maison éclusière n° 4 de la Meuse, à Liège	135 68
Produit de la location du terrain dépendant du lazaret établi au Doel	110 "
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de pièces d'argent pour le Congo	999 57
Part de la Belgique dans les recettes effectuées en 1894 et 1895, par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne	3,800 "
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'Etat	395 50
	10,734 95
TOTAL. fr.	881,350 93

(110)

COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,566,284 27	5,650,096 91	2,788,794 60
	Personnel	5,377,258 64	5,629,198 31	2,125,917 35
	Patentes	1,198,970 .	2,296,165 84	589,200 49
	Relevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques	26,229 88	77,493 25	7,628 79
	Eaux-de-vie étrangères	417,751 08	714,959 56	82,651 58
	Bières	77,526 29	127,752 07	12,606 29
	Sucres raffinés	52,255 67	91,124 38	7,260 16
	Autres marchandises	12,455,486 94	11,650,865 27	1,970,592 04
<i>Accises</i>	Vins de fruits secs	"	19,554 50	"
	Vins étrangers	1,059,156 18	1,659,557 56	296,462 81
	Eaux-de-vie indigènes	8,496,626 45	5,360,704 68	2,570,689 44
	Bières	1,572,961 86	5,148,826 50	1,546,672 72
	Vinaigres { de bières	"	"	5,671 81
	{ autres que de bières	"	15,581 95	207 21
	Sucres étrangers	254,208 59	4,706 95	593 28
	Sucres de betterave indigènes	146,140 06	550,845 58	158,757 44
	Acide acétique	"	8,527 07	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	92,885 98	168,499 11	"
	Margarine	194,651 86	101,852 56	"
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	2,701 91	"
	Frais relatifs aux irrigations en Campine	565 15	"	"
Loyers de bâtiments	5,840 .	4,500 .	1,925 .	
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	265 51	174 75	"
	Extraits cadastraux	9,888 05	14,917 91	9,144 20
	Recettes extraordinaires de toute nature	17,554 97	18,530 56	405 96
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	820,146 .	2,755 .	9,877 .
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX fr.	52,118,611 83	57,283,229 54	11,960,655 97	

TES. DOUANES ET ACCISES.

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1896

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT	LIÈGE	LIMBOURG	LUXEMBOURG	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLÉ du budget
3,350,926 10	4,510,679 56	3,009,180 27	929,705 44	696,244 31	1,616,209 40	25,128,120 86	25,128,120 86
2,670,722 20	2,470,769 63	1,960,955 86	352,524 05	295,558 87	784,957 51	19,654,642 42	19,654,642 42
885,982 05	1,154,510 53	1,160,985 54	108,651 72	100,229 81	322,165 41	7,814,056 07	7,814,056 07
.	285,145 94	85,250 08	.	2,405 86	8,409 10	381,208 98	381,208 98
53,442 08	12,723 38	14,026 29	3,547 21	1,794 10	2,575 71	181,458 60	
57,576 65	159,892 05	159,480 66	7,840 40	10,544 42	55,126 19	1,025,002 57	
5,726 68	6,820 09	59,777 98	6,958 07	21,184 92	655 51	319,005 90	38,799,069 05
10,637 20	8,700 38	14,609 43	596 96	2,806 52	2,460 02	170,470 72	
3,307,552 45	1,508,156 45	3,605,106 88	720,155 79	717,655 89	585,025 70	36,502,571 57	
.	19,554 50	
261,718 24	592,421 66	459,670 08	19,470 50	41,014 11	257,997 16	4,608,057 10	
2,457,274 62	6,072,880 04	2,288,567 45	1,949,495 52	2,569 21	157,551 54	29,156,165 75	
1,880,907 51	2,104,076 55	444,880 67	254,205 42	146,282 44	427,916 60	11,507,119 87	
7,005 62	10,675 43	
.	.	6,800 57	.	.	.	20,589 71	50,309,500 22
15,702 15	495 51	54 22	.	.	.	275,558 50	
465,184 86	1,500,575 77	857,510 72	157,915 12	.	187,429 01	5,782,541 56	
59,000	47,527 07	
512,062 22	775,445 51	
.	15,850 40	17,544 25	406 55	.	.	528,265 42	
.	2,701 91	
.	565 15	
1,480 .	9,298 58	500 .	5,541 61	3,190 .	840 .	31,114 99	
56 25	135 64	113 27	.	1 70	27 .	752 08	523,676 33
11,122 65	16,689 65	12,787 40	5,676 60	3,909 50	5,810 60	87,947 16	
970 27	2,135 51	5,625 52	1,476 66	108 80	490 75	45,200 58	
21 580	554,116 .	
.	.	1,278 46	.	.	.	1,278 46	
16,041,988 61	20,150,747 48	14,120,610 60	4,504,040 22	2,045,768 46	4,306,221 19	142,610,853 05	142,610,853 93

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE	
Enregistrement. (30 centimes additionnels.)	Actes civils publics	2,550,260 47	4,982,554 75	1,786,542 86	
	— sous seing privé	85,554 55	219,815 08	61,626 45	
	— judiciaires	151,881 20	255,085 77	58,581 06	
	— d'huissiers	126,464 21	352,588 91	61,150 30	
	Lettres de noblesse	"	2,050 "	"	
	Permis de changer de nom de famille	290 "	290 "	"	
Greffes. (30 centimes additionnels.)	Mise au rôle	25,541 50	82,001 "	8,960 85	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	100,465 85	224,324 50	59,288 55	
	Légalisations et recherches	512 50	19,665 85	9,288 19	
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	56,865 38	69,210 83	17,262 "	
	Droits de transcription d'actes de mutation	427,200 78	835,944 65	575,570 92	
Successions. (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	2,406,120 55	4,862,966 09	1,401,169 51	
	— de mutation par décès	4,552 15	95,667 97	147,680 40	
	— — sur les successions en ligne directe	204,159 50	647,569 58	501,005 50	
	— dus par les époux survivants	52,060 20	97,650 51	27,465 83	
	Formules pour actes de protêt. (Huissiers)	12,425 "	42,150 "	5,375 "	
	(Postes)	1,450 "	5,000 "	2,275 "	
Timbres fixes	Passeports à l'intérieur	"	"	"	
	Passeports à l'étranger	720 "	4,556 "	520 "	
	Permis de port d'armes de chasse	58,955 "	80,955 "	57,940 "	
	Permis de chasse au lévrier	70 "	"	550 "	
Débit	Timbres proportionnels pour effets de commerce	27,437 75	156,911 75	26,228 75	
	Timbres adhésifs. { pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	44,181 20	116,262 10	8,152 45
		— à l'étranger	4,457 07	3,125 15	88 88
		pour affiches	53,545 80	109,275 46	29,527 81
	Timbres de dimension	212,450 80	568,288 70	159,790 50	
Visa	Timbres proportionnels	150,955 85	29,920 85	5,440 13	
	Timbres de dimension	3,535 10	8,802 51	5,562 51	
Extra-ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants	114 25	555 "	"	
	Timbres proportionnels. {	Effets de commerce	520,726 50	442,189 55	29,480 95
		Bons de caisse, billets au porteur, etc	59,972 "	964,706 53	48,232 "
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
	Coupons	"	"	"	
Timbres de dimension {	Papiers blancs pour actes, etc.	85,951 15	104,404 40	54,420 57	
Affiches	9,736 67	30,638 19	1,050 71		
A REPORTER fr.		7,005,865 53	15,575,009 35	4,666,041 04	

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT	LIEGE	LIMBOURG	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
1,946,543 22	2,695,212 25	1,064,983 22	449,955 88	499,409 56	1,106,688 31	17,780,852 52	
79,191 08	69,985 67	67,134 20	15,104 79	43,055 24	32,695 78	675,942 82	
79,088 31	121,945 97	105,674 87	12,626 91	21,119 21	36,608 75	802,610 05	
54,918 60	143,847 57	121,920 86	18,394 93	24,365 07	56,654 32	940,325 02	20,200,608 41
"	"	"	"	"	"	2,050 "	
290 "	"	"	"	"	"	870 "	
16,713 80	55,226 50	57,633 20	3,269 50	5,114 50	9,587 "	221,849 85	
72,125 28	115,912 45	115,939 33	19,558 82	19,875 51	33,411 24	740,609 19	995,807 08
605 75	1,586 "	685 25	146 25	432 73	557 50	55,238 04	
20,509 96	38,807 45	29,208 59	6,989 19	5,294 71	16,573 81	241,028 94	5,428,855 55
355,409 75	476,808 49	346,125 45	86,083 21	84,914 59	291,676 57	5,187,826 39	
9,527,572 57	1,007,369 19	1,799,506 78	502,773 40	547,063 58	751,318 72	10,205,883 05	
22,100 85	71,107 25	7,520 46	12,234 77	7,261 71	11,284 70	579,520 51	19,311,594 31
301,310 26	245,645 04	358,729 95	57,006 49	62,526 73	107,679 21	2,404,228 64	
32,751 17	50,814 06	37,574 48	5,169 24	5,460 34	13,209 68	521,062 51	
7,225 "	16,125 "	13,625 "	1,000 "	1,500 "	3,550 "	102,375 "	
1,575 "	18,825 "	9,250 "	1,350 "	3,100 "	5,675 "	48,500 "	
"	10 "	"	"	"	"	10 "	
560 "	1,744 "	5,032 "	52 "	128 "	272 "	15,144 "	
35,195 "	101,010 "	67,445 "	21,700 "	57,135 "	38,485 "	478,730 "	
"	"	"	"	"	"	420 "	
37,068 25	75,981 60	55,290 25	6,475 15	6,851 65	22,757 85	594,983 "	
15,989 80	19,025 25	35,490 05	450 50	739 30	3,001 20	245,291 85	
522 54	1,395 36	2,228 21	6 63	78 80	187 28	12,085 90	
50,240 21	60,349 "	59,766 08	4,328 50	7,222 01	18,960 35	335,011 20	
213,199 45	392,437 10	273,195 55	76,668 60	91,087 33	126,880 45	2,113,996 50	6,787,440 27
2,075 49	6,846 50	8,196 80	824 10	286 70	1,553 30	184,108 70	
3,477 87	7,930 97	5,105 35	896 90	3,269 18	2,004 90	58,272 89	
26 "	" 50	28 "	"	"	"	705 75	
122,208 45	146,957 35	145,592 60	11,789 30	10,593 95	29,431 60	1,236,955 25	
6,855 "	25,107 10	66,456 75	198 60	1,386 80	5,851 70	1,158,746 48	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
41,739 25	58,501 15	41,493 45	1,190 60	1,239 25	14,221 05	361,270 67	
2,005 59	1,354 03	854 91	292 37	154 20	548 41	46,633 08	
6,027,001 48	6,583,657 36	5,789,122 60	1,115,448 85	1,488,263 56	2,673,296 01	50,724,305 60	50,724,305 60

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. fr.	7,005,865 55	15,375,009 55	4,666,011 04
<i>Naturalisations.</i>	{ Droits de naturalisation ordinaire	250 "	1,250 "	"
	{ Droits de grande naturalisation	"	"	"
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement	5,809 99	18,206 85	9,615 84
	{ Greffe	"	"	"
	{ Hypothèques	578 37	840 14	265 09
	{ Successions	18,794 62	41,596 50	27,454 07
	{ Timbre	1,970 "	14,361 71	4,408 78
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	{ Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	62,159 71	148,552 41	63,118 11
	{ en totalité			
	{ en partie	35 65	690 67	274 37
	TOTAUX, fr.	7,095,245 67	15,599,887 43	4,771,175 50

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
6,027,601 48	6,583,657 36	5,789,122 60	1,115,448 85	1,488,263 56	2,673,296 01	50,724,305 60	50,724,305 60
250 "	250 "	"	"	"	"	2,000 "	3,500 "
"	500 "	1,000 "	"	"	"	1,500 "	
11,776 53	15,050 87	9,625 84	4,257 49	3,800 70	3,649 17	83,802 39	
"	"	"	"	"	"	"	
252 64	304 27	85 88	166 38	247 10	79 07	2,416 04	341,365 16
31,912 39	39,770 20	21,599 23	9,925 02	8,027 71	10,913 21	209,793 01	
6,078 50	7,194 50	4,741 96	1,770 90	2,033 38	2,791 09	45,332 82	
60,595 38	107,067 37	62,065 83	12,070 34	14,938 85	26,763 77	557,089 97	559,172 93
350 42	410 77	155 45	7 11	26 44	123 10	2,082 96	
6,138,815 56	6,754,214 40	5,888,396 79	1,143,046 29	1,517,348 83	2,719,015 42	51,628,343 69	51,028,343 09

PÉAGES. — ENREGISTRÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	259,159 85	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"
	— vers Hasselt	9,030 67	"	"
	— vers Turnhout	17,342 47	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	26,427 76	"	"
	Sambre	"	"	"
	Canal du Centre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	71,518 62	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de } Deynze à Schiplonek	"	"	"
	la Lys } Schiplonek à Balgerhoeke	"	"	"
	Rouiers à la Lys	"	"	4,155 10
	Gand { Droit général	"	"	9,017 98
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	"
	Plasschenlaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	"	"	14,167 99
	Moervaert	"	"	"
	Grande Nèthe	"	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	2,251 75	"	"
	Bossuyt	"	"	7,641 23
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut	"	"	728 70
	Lys	"	"	28,776 17
	Démer	"	"	"
	Yser	"	"	5,697 50
	Ypres à l'Yser	"	"	1,355 60
	Loo	"	"	1,226 54
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	"	5 16
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	565 "	17 25	148 "
	Redevances des Sociétés nautiques anversoises	207 20	"	"
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	400,000 "	"	"
	Produit du bassin à flot de Nieuport	"	"	6 00
	Droits des quais de l'avant-port d'Ostende	"	"	27,944 55
	TOTAUX fr.	714,964 68	71,535 87	100,840 02

Rivières
et canaux.

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LINBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
.	.	51,850 44	45,320 80	.	.	97,160 24	
.	.	.	119,019 76	.	.	119,019 76	
.	.	.	103,754 52	.	.	362,804 17	
.	.	.	2,558 90	.	.	2,558 90	
.	.	.	3,127 56	.	.	14,158 23	
.	17,542 47	
.	26,427 76	
.	87,505 04	.	.	.	34,471 23	121,775 17	
.	1,985 75	1,985 75	
.	147,521 83	210,040 45	
.	45,855 48	45,855 48	
.	52,185 51	52,185 51	
4,411 11	4,411 11	
7,962 55	7,962 55	
.	4,155 10	
36,492 12	45,510 10	
.	
.	14,167 99	1,552,961 12
3,824 85	3,824 85	
.	"	
.	2,251 73	
.	7,641 25	
28,892 81	28,892 81	
.	.	67,020 50	.	.	80,457 96	156,487 46	
.	.	8,171 41	.	.	.	8,171 41	
32,109 95	75,790 04	98,628 09	
26,647 52	55,423 49	
.	"	
.	5,697 30	
.	1,335 00	
.	1,226 54	
27 22	32 38	
0,007 53	776 "	14,552 83	667 "	.	3,818 50	26,551 91	
.	207 20	
.	
.	.	6,000 "	.	.	.	6,600 "	6,600 "
.	100,000 "	400,000 "
.	6 00	6 90
.	27,944 35	27,944 35
136,375 24	411,308 35	148,103 18	276,448 54	.	127,747 60	1,987,512 37	1,987,512 37

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	2,554 .	•	2,280 70
	Routes	310 73	4,488 44	521 40
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		70 .	•	1,060 66
Produit	des successions en déshérence	1,340 33	6,480 75	147 12
	net des épaves	•	•	225 94
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		•	748 91	321 45
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique. etc.)		•	666 .	•
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères	•	572 .	•
	— — des Finances	575 .	11,641 26	1,125 .
	— — de la Guerre	28,736 56	59,150 00	14,970 20
	— — de l'Intérieur et de l'In- struction publique.	121 40	143 .	90 00
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics	7,859 50	26,306 92	2,456 14
	— — de la Justice	849 99	4,858 51	258 29
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,184 50	2,621 31	285 10
	— — de l'Industrie et du Travail	•	•	•
	— — de la Cour des comptes	•	1,544 81	•
Remboursem ^t de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	•	•	•
	de créances ordinaires.	•	•	•
Rachat et transfert de rentes.		•	•	•
Transactions en matière domaniale		•	•	•
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		1,762 87	5,056 25	119 58
Retournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		•	•	•
Produit d'objets saisis et confisqués		1,056 70	1,024 08	333 01
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		•	•	•
A REPORTER fr.		47,201 38	126,203 14	24,174 57

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
68,902 06	13,214 05	"	551 "	"	13,248 75	100,750 54	
1,220 12	3,099 32	2,710 78	747 05	1,762 94	2,182 86	17,045 73	
34 62	"	833 95	635 "	"	2,246 14	4,880 37	
965 32	56,510 70	7,231 94	651 39	"	183 12	53,510 67	
"	"	"	"	"	"	223 94	
278 10	"	1,069 17	"	"	"	2,417 63	
"	"	"	"	"	"	666 "	
"	"	"	"	"	"	672 "	
13 50	156 10	"	"	"	7 50	13,518 36	
10,508 75	26,894 25	13,293 75	0,155 50	425 "	10,460 65	173,305 36	
"	846 "	702 45	"	81 25	7 50	1,002 59	
10,705 30	5,063 38	2,655 60	5,284 75	81 15	830 50	57,513 74	469,580 12
2,706 31	371 65	510 20	18 92	2,853 60	768 80	13,266 27	
"	"	"	"	"	"	5,090 91	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	1,544 81	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	130 80	99 "	"	229 80	
"	"	"	"	"	"	"	
1,925 80	1,600 95	400 34	1,153 02	4,084 31	331 67	17,312 79	
"	"	"	"	"	"	"	
578 25	724 65	1,138 60	63 "	59 15	142 61	5,120 95	
"	"	923 96	"	"	5 70	929 66	
97,726 13	86,481 55	31,470 74	16,370 43	9,446 40	30,415 78	469,580 12	469,580 12

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. . . fr.	47,201 58	120,293 14	24,174 57
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	2,612 50	308,161 68	»
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	»	81,005 42	10,165 »
	— d'objets saisis et confisqués	»	»	»
	— de glandée, panage, foins et herbages	»	»	»
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	»	14,408 05	34 »
	— du droit de chasse	15 »	»	150 »
	— — de pêche (baux et licences)	»	738 50	»
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	»	»
	Relevances pour construction d'usines et droit d'usage	»	12,730 55	»
	Indemnités pour carbonisation, etc.	»	»	»
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	4,500 76	3,039 58	250 86
	Location de bâtiments	388 50	3,303 80	»
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	103 »	1,457 54	321 50
	Relevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	»	»	»
	Argent non réclamé	»	4,781 68	»
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	91 »	7,061 67	9,407 »
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	10,870 10	638 80	»
	— d'objets non réclamés	»	15,162 24	»
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	843 »	1,855 50	272 »
	Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades	»	10,588 20
{ Produit des ventes d'objets divers		»	315 »	»
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889		»	54 10	»
Écoles de bienfaisance de Ruyselede et de Beernem		»	»	177 »
Bénéfices de la fonderie de canons		»	»	»
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		912 »	2,064 »	1,500 »
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		»	»	»
Section normale d'enseignement moyen pour filles		»	5,920 »	»
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		»	13,264 44	»
		À REPORTER . . . fr.	67,548 24	614,071 07

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
97,726 15	86,481 55	31,470 74	16,370 45	9,440 40	30,415 78	400,580 12	400,580 12
"	"	81,118 02	"	176,350 "	40,923 72	600,105 02	
"	"	6,170 41	80 50	21,838 05	90 74	120,010 12	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	858 "	"	"	"	658 "	
"	"	91 20	"	151 20	"	14,084 45	
"	"	2,650 "	75 "	11,050 "	3,500 "	18,520 "	784,602 04
"	"	"	"	250 "	"	088 50	
"	"	314 20	"	1,780 62	458 04	2,553 76	
"	"	11 "	"	5,382 11	100 25	18,232 80	
"	"	"	"	"	"	"	
1,353 08	4,205 80	12,206 08	180 30	833 75	1,044 42	28,531 30	
4,035 02	1,070 15	308 55	"	516 "	262 "	10,844 02	
602 57	3,058 57						
"		215 88	277 20	351 11	575 65	6,904 82	
"	70 98	180 05	"	"	22 42	282 45	
"	"	"	"	"	"	4,781 68	154,695 07
7,251 "	2,369 73	10,200 08	4,913 "	65 50	"	48,047 78	
"	"	434 50	"	"	145 "	12,097 40	
"	24 75	140 "	"	"	"	15,320 99	
735 "	124 "	559 "	504 "	569 "	2,006 25	7,817 75	
"	"	"	"	"	"	10,588 20	
"	"	"	"	"	"	313 "	
25 50	11 20	"	"	"	"	70 80	
"	"	"	"	"	"	177 "	
"	"	"	"	"	"	"	45,983 44
1,782 "	2,660 "	2,046 "	1,236 "	1,302 "	2,148 "	15,650 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	5,020 "	
"	"	"	"	"	"	12,264 44	
113,501 20	100,935 82	154,794 89	23,045 43	230,583 72	83,182 17	1,454,861 27	1,454,861 27

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		67,548 24	614,071 07	46,550 75
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires.	2,240 »	25,454 25	400 »
	— — et visa des diplômes.	2,509 »	57,085 »	1,408 »
	— des brevets d'invention	3,950 »	370,840 »	1,010 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,837 85	12,705 02	5,501 50
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	» 68	7 50	»
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	»	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	1,240 »	4,740 »	280 »
	Restitutions volontaires	»	»	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées) — de cassation	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes inlèvement attribuées	»	6 65	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	5,984 52	25,009 77	1,912 08
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	400 75	2,080 96	11 21
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	»	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	50,000 »	»
De toute autre nature	»	»	»	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	12,202 »	28,467 98	51,229 76	
<i>Géme militaire.</i>	Location de biens-fonds et de bâtiments	22,330 95	4,557 66	425 25
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	8,168 50	97 »	»
	Fermages de pêche et de chasse	6,918 67	150 15	»
Arrérages de rentes	»	128 18	»	
Redevances pour concessions de prises d'eau	»	5,854 »	2,375 86	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
— — de créances ordinaires	»	»	»	
<i>Revenus des domaines.</i>	Domaine de Tervueren. { Fermages	»	4,751 27	»
	{ Vente d'arbres.	»	4,407 35	»
	{ Menus produits.	»	997 »	»
Produits des sablières et mines (forêts exceptées).	»	»	»	
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810. (Chemins de fer exceptés.)	»	»	»	
Location de terrains provenant d'emprises	{ Rivières et canaux.	4,085 60	1,635 45	11,808 83
	{ Routes	246 »	111 25	78 64
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	{ Rivières et canaux.	10,656 33	2,025 94	11,483 »
	{ Routes	4,571 95	150,150 »	39,936 79
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	5,705 44	1,850 25	3,147 10	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	6 80	»	»	
Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	»	»	159 12	
TOTALS. fr.		101,808 26	1,355,950 70	177,717 93

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
115,501 20	100,985 82	154,704 80	23,645 45	250,585 72	83,182 17	1,454,861 27	1,434,861 27
1,550 »	1,515 »	3,022 »	550 »	170 »	8,415 »	43,076 25	
8,672 50	3,280 »	14,015 50	308 »	606 50	2,862 »	71,925 50	
3,560 »	14,580 »	47,710 »	160 »	750 »	2,220 »	433,540 »	
6,662 72	9,519 35	6,060 50	1,923 »	2,555 15	3,262 72	53,034 67	
5 52	»	7 18	»	»	»	18 86	
»	»	»	»	»	»	»	
630 »	540 »	500 »	140 »	»	70 »	8,140 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	53 »	53 »	755,621 65
»	»	»	»	150 »	»	150 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	6 65	
13,306 83	5,426 75	7,685 07	2,245 60	6,035 60	7,559 34	72,155 65	
186 05	752 74	20 16	» 20	»	»	3,521 07	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	30,000 »	
»	»	»	»	»	»	»	
1,219 99	9,626 86	9,504 05	11,661 97	51 03	1,218 86	125,072 50	
3,455 34	441 50	3,909 72	113 58	»	651 12	35,854 12	
1,524 15	210 »	521 »	5,315 85	»	9 »	15,645 50	
1,063 13	160 »	»	»	»	»	8,291 95	
108 83	19 05	25 »	152 08	4 81	41 66	479 61	
25 50	3,219 56	»	5 »	»	750 »	12,209 92	
»	»	»	»	»	»	»	
»	1,537 14	489 38	»	»	»	2,046 52	
»	»	»	»	»	»	4,731 27	
»	»	»	»	»	»	4,407 35	
»	»	»	»	»	»	997 »	803,126 65
»	»	3,275 »	»	»	»	3,275 »	
»	949 15	1,056 58	»	»	182 54	2,188 27	
5,711 50	23,914 89	8,420 82	1,032 96	»	3,581 16	60,188 71	
322 53	3,888 05	3,068 04	188 47	126 85	948 11	8,977 94	
35,024 70	14,830 27	3,782 90	9,893 18	»	780 04	108,476 36	
66,711 57	33,806 34	18,333 36	28,170 14	50,476 17	12,775 »	364,940 52	
3,434 03	7,692 47	12,002 96	2,679 90	2,981 99	5,599 80	43,001 94	
»	86 25	»	»	»	»	93 05	
»	»	»	»	»	»	159 12	
286,724 09	236,607 89	297,812 01	88,264 36	274,381 91	134,161 52	2,993,609 57	2,993,609 57

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	11,425 91	53,176 18	14,046 31
— — communaux	61,061 72	123,866 57	49,806 58
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	32,444 59	55,460 47	16,857 05
TOTALS. fr.	104,932 22	212,503 22	81,100 94

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
11,921 94	42,452 22	10,006 37	2,883 49	3,622 45	5,183 19	135,318 04	575,762 04
42,033 73	62,844 28	55,600 34	11,708 30	11,356 61	22,206 58	440,444 .	
22,537 44	22,066 16	15,104 84	2,700 08	1,230 84	4,882 34	174,505 59	174,505 59
76,493 11	128,202 66	80,900 55	17,382 74	16,238 88	32,332 11	750,155 43	750,155 43

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solles de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	•	•	•
	Actes de chargement de divers chefs	5 »	65 06	262 74
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	5,718 47	168 54	•
	— divers	40 14	505 86	274 58
	Frais de poursuites et d'instances	•	176 50	•
	Remboursement et dégrèvement de contributions	•	•	•
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	61 62	818 70	79 78
	Ministère des Finances. Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	•	•	•
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•	•
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	248 50	845 »	107 »
	Rétributions des surnuméraires	607 44	662 05	1,474 99
	Restitution de droits	•	•	•
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	•	785 40	•
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	•	•	•
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Frais de justice en matière de garde civile	1,591 24	6,186 73	296 16
	Remboursement de subsides	•	•	•
	Restitution de bourses d'études	•	•	•
Remboursement de minerval. — Enseignement moyen	•	•	•	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	9,705 05	25,762 78	16,066 11
	— en matière de simple police	9,854 76	24,315 48	9,702 12
	— en matière de faillites	12 »	76 70	•
	— militaire	42 90	47 67	78 45
	Frais de poursuites en matière forestière	•	305 85	•
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	952 26	1,083 44	479 54
	Remboursements divers	•	4 66	•
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	•	•	•
	{ Rachat des annuités	•	•	•
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 »	5,900 »	2,175 »
— — de bois appartenant aux communes et aux hospices	8,175 19	4,611 96	1,124 04	
— d'entretien de routes concédées	•	•	•	
Restitution de droits	•	•	•	
Remboursements divers	152 74	2,499 21	54 65	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	•	•	•	
TOTAUX. fr.	35,234 31	74,911 59	52,154 76	

GISTREMENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
•	•	•	•	•	•	•	•
1 20	•	•	•	5 60	21 •	358 60	56,388 25
•	1,020 15	269 41	•	•	1,010 91	6,187 26	
•	15,204 67	5,271 71	•	3,015 08	2,431 55	29,842 57	515,242 18
•	16 •	207 28	•	•	• 50	400 08	
57 02	•	•	•	•	•	57 02	
99 87	175 58	889 54	1 05	55 17	111 71	2,288 82	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
144 •	508 50	272 50	20 •	26 •	67 •	2,058 50	
972 50	502 50	2,625 59	465 50	455 54	572 57	7,996 48	
7 •	•	•	•	•	•	7 •	
•	•	•	•	•	•	785 40	
17 67	•	•	•	•	•	17 67	
296 38	1,902 58	2,007 54	12 15	125 05	289 90	12,797 71	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
15 55	•	•	•	•	•	15 55	
15,261 04	18,159 64	11,278 36	4,540 40	6,987 45	8,209 86	115,970 67	
12,059 48	22,800 58	24,275 46	5,758 84	5,490 52	7,210 01	117,427 25	
44 50	•	•	•	•	•	153 20	
124 81	592 74	161 59	10 55	121 05	247 41	1,226 97	
•	•	•	•	•	•	505 85	
879 88	286 67	506 65	150 05	117 75	110 66	4,526 70	
•	•	•	•	•	•	4 66	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
5,282 •	5,397 •	6,200 •	•	•	1,200 •	22,254 •	
5,150 92	29,275 45	19,861 50	12,200 68	80,456 95	62,051 49	220,864 16	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	502 75	502 75	
•	•	•	604 •	•	•	5,270 60	
2 40	•	•	•	550 96	•	355 56	
36,374 •	95,387 84	71,827 15	21,722 82	100,201 06	83,817 10	549,650 41	549,650 41

(130)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
	1896.	1898.		
Foncier fr.	25,128,120 86	24,958,989 59		
Personnel	19,654,642 42	19,314,550 88		
Patentes	7,814,656 07	7,182,831 09		
Redevances sur les mines	581,208 98	597,657 35		
Douanes. — Droits d'entrée	Vinaigres et acides acétiques	181,458 69	188,756 05	
	Eaux-de-vie étrangères	1,625,602 37	258,701 80	
	Bières	519,005 90	282,402 22	
	Sucres raffinés	170,450 72	194,147 97	
	Autres marchandises	56,502,571 57	28,570,686 71	
Accises	Vins de fruits secs	19,554 50	10,657 10	
	Vins étrangers	4,608,057 10	5,977,916 71	
	Eaux-de-vie indigènes	29,156,165 75	25,540,480 82	
	Bières	11,507,719 87	10,754,805 93	
	Vinaigres {	de bières	10,675 45	17,104 11
		autres que de bières	20,389 71	17,155 75
	Sucres étrangers	275,558 50	324,995 86	
	Sucres de betterave indigènes	3,782,541 56	3,706,794 15	
	Acide acétique	47,527 07	17,865 64	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	775,445 31	616,148 70	
	Margarine	528,265 42	29,086 54	
	Tabac	"	591,406 31	
	Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	2,701 91	3,089 82
		Frais relatifs aux irrigations en Campine	565 15	565 15
Loyers de bâtiments		51,114 99	50,557 90	
Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		752 08	718 44	
Extraits cadastraux		87,947 16	94,659 29	
Recettes extraordinaires de toute nature		45,200 58	58,663 58	
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		354,116 "	363,374 "	
Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,278 46	1,572 76		
TOTAUX fr.	142,610,855 93	128,086,106 82		

TES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1896		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS	EN MOINS.	
169,131 47	*	Augmentation provenant de l'imposition des maisons nouvellement construites et des batiments partiellement renouvelés ou agrandis au moyen de constructions nouvelles
540,091 54	*	Cette différence en plus est due : 1° aux mêmes causes que celles qui ont amené l'augmentation de la contribution foncière, 2° à ce que l'article 6 de la loi du 11 avril 1895 a soumis à la contribution personnelle, à partir du 1 ^{er} mai 1895, soit pour $\frac{2}{12}$, les personnes qui bénéficiaient des exemptions stipulées à l'article 2 de la loi du 26 août 1878 et que, dès 1896, les cotisations ont été établies pour l'année entière. Pour ce motif, l'impôt s'est accru de 100,000 francs environ
651,804 98	*	Cette augmentation résulte de la prospérité industrielle et commerciale constatée en 1896
*	16,448 37	Différence peu importante attribuée à une légère diminution des bénéfices réalisés pendant l'année 1895, lesquels ont servi de base à l'impôt de 1896
*	7,297 56	Cette différence est due à ce que l'industrie vinaignière indigène s'est développée, ce qui lui a permis d'approvisionner le marché belge de quantités de vinaigres que celui-ci était obligé de lui en précédemment de l'étranger
566,000 57	*	L'augmentation doit être attribuée à la loi du 17 juin 1896 qui a augmenté les droits d'entrée sur les eaux-de-vie de toute espèce
56,605 68	*	Depuis l'abaissement des droits d'entrée sur les bières en futs, les impositions ont augmenté
*	25,717 25	Différence sans cause déterminée
8,151,884 66	*	L'augmentation est due, indépendamment de l'accroissement du mouvement commercial, à la mise en vigueur de la loi du 12 juillet 1895 portant notamment modification du tarif des douanes
8,917 40	*	Extension de la fabrication
650,140 59	*	Augmentation des importations effectuées en vue d'un relèvement éventuel des droits (506,200 hectolitres en 1896 contre 264,020 hectolitres en 1895)
3,795,675 95	*	L'augmentation des recettes provient de la forte extension de la fabrication pour la formation d'un stock d'alcool en vue du changement du régime d'imposition
572,915 04	*	L'augmentation est due à l'extension de la fabrication
*	6,428 68	La diminution des recettes pour les vinaigres de bière provient principalement de ce que beaucoup de fabricants ont remplacé, à partir du mois de juin 1896, la bière par l'alcool, pour lequel ils jouissent de la décharge des droits prévue à l'article 15 de la loi du 15 avril 1896
3,255 06	*	L'augmentation des recettes provient de l'extension de la fabrication
*	49,455 56	Ainsi qu'il a été dit l'année dernière, le montant total des recettes d'accise sur les sucres indigènes et étrangers, y compris les droits de douane, correspond à 65 %, du minimum légal de 6,500,000 fr
75,547 41	*	Les différences ci-contre sont donc fictives
20,461 45	*	Extension de la fabrication
157,296 61	*	Id
209,178 88	*	Id
*	591,406 51	En vertu de l'article 8 de la loi du 51 juillet 1885, le planteur de tabac pouvait obtenir crédit moyen nant caution lorsque les droits s'élevaient à plus de 10 francs, dans ce cas l'impôt était exigible en trois termes égaux échéant dans le courant de l'année qui suivait la récolte. Il en résulte que les recettes mentionnées ci-contre pour 1895 sont afférentes à la culture de 1894. Aux termes du § 2 de l'article 54 de la loi du 17 avril 1896, l'accise sur la culture du tabac due pour la récolte de 1895 n'a pas été perçue, c'est ce qui explique l'absence de toute recette en 1896
*	587 91	
*	*	
577 09	*	
53 64	*	Différences peu sensibles et sans cause appréciable
*	6,712 15	
*	13,462 80	
*	9,258	
*	94 50	
15,249,305 58	724,648 47	
14,524,747 11		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1896.	1895.		
Enregistrement. (30 centimes additionnels.)	Actes civils publics	17,780,832 52	17,320,650 96		
	— sous seing privé	673,942 82	691,420 03		
	— judiciaires	802,610 05	884,815 65		
	— d'huissiers	940,323 02	988,556 31		
	Lettres de noblesse	2,030 »	580 »		
Greffe. (30 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	870 »	1,595 »		
	Mise au rôle	221,840 85	218,156 97		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	740,699 19	770,204 43		
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Légalisations et recherches	53,258 04	15,655 20		
	Droits d'inscription	241,028 94	235,094 75		
Successions. (30 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation	3,187,826 59	3,097,870 41		
	Droits de succession	16,205,885 05	15,917,914 29		
	— de mutation par décès	570,520 51	217,622 48		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,404,228 64	2,475,351 03		
	— dus par les époux survivants	521,962 51	517,656 86		
	Formules pour actes de protêts. { (Huissiers)	102,575 »	105,950 »		
	{ (Postes)	48,500 »	49,125 »		
Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	10 »	»		
	Passeports à l'étranger	15,144 »	8,672 »		
	Permis de port d'armes de chasse	478,730 »	460,180 »		
	Permis de chasse au lévrier	420 »	585 »		
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	394,085 »	581,374 10		
Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	245,291 85	239,766 45		
	{ — à l'étranger	12,085 90	20,126 51		
Timbre. (Sans additionnels.)	Timbres adhésifs pour affiches	533,011 20	520,088 71		
	Timbres de dimension	2,115,996 50	2,077,897 20		
	Visa	Timbres proportionnels	184,108 70	193,733 47	
		Timbres de dimension	38,272 89	40,329 04	
	Extraordinaire	Timbres fixes. — Warrants	703 75	956 50	
		Timbres proportionnels.	Effets de commerce	1,256,955 25	1,181,469 »
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	1,158,746 48	1,162,347 02
			Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»
		Coupures	»	»	
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	361,270 67	352,905 75	
Affiches		46,635 08	39,547 40		
A REPORTER. . . fr.		50,724,305 60	49,803,791 52		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.	
EN PLUS.	EN MOINS.		
460,181 56	°	Différences peu sensibles et sans cause appréciable.	
°	17,486 21		
°	82,205 60		
°	48,015 29		
1,450 °	°		
°	725 °		
5,692 88	°		
°	29,505 24		Sur l'ensemble des droits perçus il existe, en 1896, une diminution minime de fr. 8,207 52.
17,604 84	°		
5,954 19	°		Légère augmentation Le produit des droits de transcription suit, dans ses fluctuations, celui des droits d'enregistrement sur les actes civils
89,946 98	°		
287,968 76	°	Les différences sont relativement minimales pour les catégories 1, 3 et 4. L'accroissement des droits de la 2 ^e catégorie est accidentel.	
161,897 83	°		
°	69,122 39		
4,505 65	°		
°	1,375 °		
°	625 °		
10 °	°		
4,472 °	°		
18,550 °	°		
55 °	°		
13,608 90	°	Sauf pour les timbres adhésifs destinés aux effets de commerce créés à l'étranger et payables à l'étranger, dont la diminution n'a pas de cause connue, les différences sont peu importantes et échappent à l'appréciation.	
5,525 40	°		
°	17,040 61		
5,922 49	°		
36,099 30	°		
°	11,624 77		
°	2,056 15		
°	252 75		
76,486 25	°		
°	3,600 54		
°	°		
°	°		
8,564 92	°		
7,087 68	°		
1,204,144 63	283,630 55		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1896.	1895.	
REPORT. fr.		50,724,505 00	49,805,791 52	
<i>Naturalisations.</i>	Droit de naturalisation ordinaire.	2,000 *	8,250 *	
	Droit de grande naturalisation	1,500 *	5,750 *	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement.	83,802 59	95,135 64	
	Greffe.	"	"	
	Hypothèques	2,416 94	4,272 80	
	Successions	209,793 01	202,918 64	
	Timbre	45,552 82	52,547 60	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages-intérêts } attribués au Trésor.	en totalité	557,089 97	499,854 62
		en partie	2,082 96	1,925 80
TOTALS. fr.		51,628,543 69	50,672,246 62	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS	EN MOINS.	
1,204,144 65	283,650 55	
"	6,250 "	} Produit essentiellement variable
"	4,250 "	
"	9,335 25	
"	"	
"	1,855 80	} Différences sans cause appréciable.
6,874 37	"	
"	0,994 78	
57,235 55	"	} L'augmentation n'a pas de cause connue
157 16	"	
1,268,411 51	312,514 44	
956,097 07		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1896.	1895.	
DOMAINES.				
	Liège à Maestricht	97,160 24	82,995 16	
	Maestricht à Bois-le-Duc	119,019 76	99,112 28	
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	562,894 17	519,072 65	
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	2,558 90	1,745 41	
	{ vers Hasselt	14,158 25	15,869 21	
	{ vers Turnhout	17,542 47	15,950 96	
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	26,427 76	24,598 89	
	Sambre	121,775 17	116,842 22	
	Canal du Centre	1,985 75	1,095 75	
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	219,040 45	200,128 77	
	Mons à Condé	45,855 48	45,545 44	
	Pommerœul à Antoing	52,185 51	49,874 84	
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	4,411 11	4,406 56	
	{ Schipdonck à Balgerhocke	7,902 55	7,226 87	
	Roulers à la Lys	4,155 10	5,464 59	
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Gand à Ostende	45,510 10	58,418 11	
	{ Droit général	"	"	
	{ Droit à la porte de Damme	"	"	
	Plasschendacle, par Nieupoort et Furnes, vers la France	14,167 99	12,075 52	
	Moervaert	3,824 85	5,822 61	
	Grande Nèthe	"	"	
	Petite Nèthe (canalisée)	2,251 75	2,244 64	
	Bossuyt	7,641 25	7,771 84	
	Gand à Terneuzen	28,802 81	50,126 55	
Rivières et canaux.	Meuse	156,487 46	152,561 02	
	Ourthe	8,171 41	6,555 09	
	Escaut	98,628 69	91,620 45	
	Lys	55,425 49	51,547 50	
	Démer	"	"	
	Yser	5,697 50	4,577 59	
	Ypres à l'Yser	1,553 60	1,215 54	
	Loo	1,226 54	871 20	
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	52 58	471 27
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	26,551 91	29,795 65
	Relevances des sociétés nautiques anversoises	207 20	185 20	
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe: Produit des barrières affermées et en régie	"	"	
	2 ^e classe: Produit des barrières affermées et en régie	6,600 "	5,265 "	
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	400,000 "	503,520 91	
	Produit du bassin à flot de Nieupoort	6 90	"	
	Droits des quais de l'avant-port d'Ostende	27,944 55	"	
TOTAUX fr.		1,987,512 57	1,904,328 25	

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
14,165 08	"	
19,907 48	"	
45,221 54	"	
815 49	"	
289 02	"	
3,411 51	"	
2,028 87	"	
4,952 95	"	
890 02	"	
18,911 68	"	
2,490 04	"	
2,510 47	"	
4 75	"	
755 66	"	
690 71	"	
7,091 99	"	
"	"	
2,094 67	"	
2 24	"	
"	"	Produits soumis à l'influence du trafic et des chômages pour gelées, baisses d'eau, etc.
7 09	"	
"	150 61	
"	1,255 74	
24,126 44	"	
1,036 32	"	
7,008 24	"	
4,076 19	"	
"	"	
1,119 71	"	
120 26	"	
555 34	"	
"	458 89	
"	5,245 72	
22 "	"	
"	"	
1,335 "	"	
"	103,520 91	Recouvrement en 1895 du solde de la part de l'État dans le produit des quais pour les années 1882 à 1892.
6 90	"	
27,944 55	"	La perception de ces droits au profit de l'État a commencé le 1 ^{er} janvier 1896.
191,752 01	108,567 87	
83,184 14		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1896.	1895.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	51,287,949 55	48,885,482 15
	Bagages	1,681,226 01	1,595,013 55
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	99,022,460 16	94,875,288 44
	Produits extraordinaires	3,065,926 65	3,962,980 45
	TOTAUX. fr.	155,057,571 37	149,316,775 39
Recouvré sur années antérieures		22,151 84	226,861 52
	TOTAUX.	155,079,703 21	149,543,634 71

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,404,467 40	»	<i>Année 1896 bissextile.</i>
86,212 06	»	
4,147,180 72	»	
»	897,062 80	Continuation de l'activité des affaires commerciales et industrielles
6,657,860 78	897,062 80	La recette de 1895 comprend une somme de 644,000 francs (régularisations sur exercices antérieurs); le reste de la diminution porte principalement sur les comptes de l'échange du matériel.
»	204,729 48	
6,637,860 78	1,101,792 28	
5,558,068 50		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896.	1895.
Télégraphes et téléphones.	6,584,129 13	6,437,489 56
<i>Postes.</i> {		
Taxe des correspondances en général.	11,286,072 08	10,805,581 12
Taxe sur les mandats et bons de poste.	585,790 51	571,031 47
Taxe sur les abonnements	45,424 92	41,299 97
Taxe sur les effets de commerce	795,205 30	750,908 70
TOTAUX fr.	12,508,492 81	11,068,821 26

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1896		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896
EN PLUS	EN MOINS	
146,659 57	-	La différence constatée résulte d'une part a) De l'accroissement du nombre des expres postaux remis à l'intervention du service des télégraphes l'augmentation de recette de ce chef est d'environ fr 31,500 * b) De l'accroissement normal du nombre des abonnés au téléphone et de l'extension des correspondances téléphoniques interurbaines (intérieures et internationales) l'augmentation de ce chef est d'environ 257,500 * Soit fr 289,000 *
480,490 96	»	Et d'autre part, d'une diminution du produit des télégraphes de 142,000 francs environ provenant principalement de la dépression du transit télégraphique par suite de la pose d'un nouveau câble direct dans les eaux de la mer du Nord entre l'Angleterre et l'Allemagne
14,759 04	»	
2,124 95	»	
42,296 60	»	
559,671 55	»	Les élections générales ont contribué à augmenter les recettes de 1896 dans de notables proportions.

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896.	1898.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,180,258 92	1,137,098 75
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	75,908 58	74,005 56
TOTAUX fr.	1,256,167 50	1,211,104 51

POSTES ET TÉLEGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
45,160 17		Cette différence provient de l'augmentation du mouvement des voyageurs notamment en service de transit (5,375 de plus qu'en 1895).
1,902 82	"	Comparativement à 1895, on constate une augmentation importante dans le transport des animaux et des véhicules, d'où un accroissement de recettes proportionnel.
45,062 99		

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1896.	1895.
Prix de vente de terrains prov' d'emprises.	Rivières et canaux	100,750 54	41,459 25
	Routes	17,045 75	55,552 06
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		4,880 57	14,575 88
Produits	de successions en déshérence.	55,510 07	96,588 22
	nets des épaves	225 94	155 53
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,417 65	2,117 74
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.		666 »	671 40
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères	572 »	129 25
	— — des Finances	15,518 58	1,0969 58
	— — de la Guerre	175,395 56	254,878 05
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,992 59	1,647 75
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics	57,315 74	18,988 »
	— — de la Justice	15,266 27	9,575 06
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	5,090 91	75,458 12
	— — de l'Industrie et du Travail	»	65 »
	— de la Cour des comptes	1,544 81	1,455 48
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	»
de créances ordinaires		»	635,480 50
Rachat et transfert de rentes.		220 80	»
Transactions en matière domaniale.		»	»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		17,512 79	11,765 54
Remboursement pour moins-valor de mobilier (bacs et bateaux)		»	55 »
Produits d'objets saisis et confisqués		5,120 95	6,419 74
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		929 66	929 52
A REPORTER fr.		469,580 12	1,197,665 87

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
59,511 29	"	L'excédent de recette en 1896 provient d'un travail d'ensemble pour la recherche et la vente des terrains disponibles le long des rivières et canaux.
"	18,288 53	
"	9,693 51	
"	42,877 55	Le résultat de 1895 a été influencé par la réalisation de biens dépendant d'une succession importante
88 61	"	
209 80	"	
"	5 40	
442 75	"	Produits variables ou accidentels On ne saurait préciser les causes des différences.
2,548 98	"	
"	61,482 60	
944 84	"	
58,525 74	"	
3,895 21	"	
"	70,567 21	
"	65 "	
91 35	"	
"	"	
"	655,480 50	Remboursement de prêts faits aux industriels du Hainaut après les grèves de 1886.
229 80	"	
"	"	
5,549 45	"	
"	55 "	
"	1,208 70	
"	34 "	
111,526 23	830,611 98	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1896.	1895.
	REPORT. fr.	469,580 12	1,197,665 87
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	609,165 92	627,747 37
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	120,019 12	145,500 77
	— d'objets saisis et confisqués	"	"
	— de glandée, panage, foins et herbages	658 "	437 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	14,684 45	14,727 92
	— du droit de chasse	18,320 "	19,050 "
	— — de pêche (baux et licences).	988 50	1,031 "
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	2,535 76	3,189 36
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,252 89	17,125 84
	Indemnité pour carbonisation	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	28,531 30	18,430 46
	— de bâtiments	10,844 92	7,575 15
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	6,964 82	7,452 92
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	282 43	676 46
	Argent non réclamé	4,781 68	3,065 10
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	48,047 78	19,617 11
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	12,097 40	4,975 "
	— d'objets non réclamés.	15,326 99	15,785 94
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,817 75	11,916 70
	Établissements et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	10,588 20
{ Produit des ventes d'objets divers.		313 "	300 "
Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.		70 80	44 60
Écoles de bienfaisance de Ruyssede et de Beernem		177 "	390 "
Bénéfices de la fonderie de canons		"	"
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,650 "	15,618 "
Institut agricole — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		"	"
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,920 "	6,440 "
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	13,264 44	13,723 25	
	A REPORTER fr	1,434,861 27	2,159,599 82

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
111,526 25	830,611 98	
"	18,581 45	
"	25,571 65	
"	"	
221 "	"	
"	43 47	Produits variables.
"	710 "	
"	42 50	
"	655 60	
1,109 05	"	
"	"	
10,100 84	"	
3,260 77	"	
"	468 10	
"	594 03	
1,716 58	"	Idem.
28,430 67	"	
7,124 40	"	
1,545 05	"	
"	4,098 95	
1,578 20	"	
"	47 "	
26 20	"	
"	213 "	
"	"	Idem.
32 "	"	
"	"	
"	520 "	
"	458 81	
100,077 90	891,416 54	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1896.	1895.
REPORT. fr.		1,454,861 27	2,159,599 82
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produit des examens universitaires	45,076 25	41,800 "
	— — et visa des diplômes	71,925 50	78,251 "
	— des brevets d'invention.	453,540 "	450,670 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	55,054 67	50,772 91
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	18 86	19 88
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	"	"
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	8,140 "	6,510 "
	Restitutions volontaires	"	1,280 00
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	55 "	65 "
	— de cassation	150 "	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	6 65	1 45
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	72,155 65	71,590 18
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	5,521 07	5,581 01
	Cautiionnements judiciaires attribués à l'État.	50,000 "	5,750 "
Parts non réclamées dans le produit net des épaves.	"	"	
De toute autre nature	"	"	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	125,072 50	108,701 58	
<i>Génie militaire.</i>	{ Location de biens-fonds et de bâtiments	35,854 12	56,192 05
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc	15,645 50	17,505 25
	{ Fermages de pêche et de chasse.	8,291 95	8,509 28
Arrrages de rentes.	479 61	474 41	
Redevances pour concessions de prises d'eau	12,209 92	15,516 25	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	
— — de créances ordinaires	2,046 52	50,521 51	
<i>Revenus des domaines.</i>	{ Fermages.	4,751 27	4,858 29
	{ Vente d'arbres	4,407 55	6,220 "
	{ Menus produits	997 "	2,221 "
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	5,275 "	56 11	
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés)	2,188 27	1,891 02	
Location de terrains provenant d'emprises	{ Rivières et canaux.	60,188 71	54,520 54
	{ Routes	8,977 04	8,905 22
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	{ Rivières et canaux.	108,476 56	96,485 49
	{ Routes	564,940 52	525,595 07
Droits de pêche (rivières et canaux).	45,091 94	44,488 48	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	95 05	92 81	
Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	159 12	"	
TOTALS. fr.		2,995,609 57	5,627,406 57

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE)

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1896.

effectuées avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1896		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS	
166,677 99	891,416 54	
1,276 25		
"	6,505 50	
22,870 "	"	
2,261 76	"	
"	1 02	
"	"	
1,830 "	"	
"	1,280 60	
"	12 "	Produits variables
150 "	"	
"	"	
5 22	"	
765 47	"	
"	59 94	
46,250 "	"	
"	"	
"	"	
16,570 92	"	
"	357 91	
"	1,659 75	
"	17 55	
5 20	"	
"	1,106 55	
"	"	
"	48,474 99	
"	127 02	
"	1,812 65	
"	1,224 "	Idem.
5,258 89	"	
296 65	"	
5,668 37	"	
72 72	"	
11,990 87	"	
39,545 45	"	
003 46	"	
" 24	"	
159 12	"	
520,038 58	953,855 58	
033.797 "		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1896.	1895.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	24,805 08	24,444 64
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	45,868 »	65,915 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	14,665 »	19,896 »
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	20,577 »	19,127 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	432 »	360 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	175 50	197 50
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,125 »	1,290 »
	TOTAUX fr.	107,445 58	131,250 14

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
560 44	•	
•	20,047 •	
•	5,255 •	
1,250 •	•	La différence doit être attribuée à l'augmentation à partir de la session de 1895-1896 du prix des <i>Annales parlementaires</i> et du <i>Compte rendu analytique</i> , ce qui a fait diminuer le nombre d'abonnés.
72 •	•	
•	22 •	
•	165 •	
1,682 44	25,467 •	
23,784 56		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	REGETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896.	1898.
Produits divers des prisons	350,169 35	346,073 91

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,005 44	°	Cette différence provient d'une augmentation du produit du travail des détenus et d'une diminution des frais d'entretien des mendiants de passage dans les prisons.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896.	1895.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,868,942 42	3,122,129 83
Produit des droits de chancellerie	9,517 20	9,143 »
Produit des actes des commissariats maritimes	154,612 45	125,902 89
Produit des droits de pilotage	2,854,517 84	2,687,022 01
Produit des droits de fanal	121,000 60	1,526,006 02
Produit de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	148,782 »	127,753 75
Produit des établissements de bienfaisance de l'État	100,994 73	109,199 23
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	750,000 »	425,000 »
Bonification d'un quart p. c. par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	858,354 80	851,173 17
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,104 62	795,533 10
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	»	4,251,561 »
Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ p. c. sur 20,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	»	»
Intérêts à 3 p. c. sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	53,833 33	40,657 53
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	482,043 25	440,362 67
TOTAUX fr.	9,343,103 28	14,313,045 10

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	255,187 41	Les fonds de cautionnements et de consignations sont placés en rentes sur l'État, conformément à la loi du 15 novembre 1847. La conversion de la dette à 5 1/2 % en dette à 5 % a donc eu pour effet de réduire le produit des intérêts à encaisser par le Trésor.
374 20	"	Produit variable.
8,709 54	"	
166,695 85	"	Le mouvement de la navigation sur Anvers, Gand et Ostende s'est encore accentué en 1896; l'augmentation des recettes est le résultat de cette progression.
	1,205,000 26	Les droits de fanaux ont cessé d'être perçus depuis le 1 ^{er} février 1896. (Loi du 12 juillet 1895 et arrêté royal du 11 janvier suivant.)
21,028 25	"	Cette différence provient de l'accroissement du nombre des insertions au <i>Recueil des actes de société</i> .
	8,204 50	Cette différence provient : 1° Des augmentations suivantes : A. Sur les produits du potager fr. 619 77 B. Id. divers 14,455 17 15,074 04 2° Des diminutions suivantes : A. Sur les produits de la ferme. fr. 1,454 50 B. Id. des ateliers 21,825 08 23,279 44 SOIT EN MOINS. fr. 8,204 50
504,000	"	En 1896, un capital de 41,580,584 francs a été placé au taux moyen de 1.75 %; en 1895, fr. 58,498,955 20 avaient été placés au taux moyen de 1.10 %.
7,181 65	"	L'augmentation est en rapport avec l'accroissement de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1896 a été supérieure de 1,295,850 francs à celle de l'année précédente.
204,571 52	"	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale, en 1896, sont supérieurs à ceux de l'année précédente par suite, notamment, de ce que le taux moyen de l'escompte a été de 2.84 %, tandis qu'en 1895, ce taux avait été de 2.60 %.
	4,251,561	A partir de 1896, les fonds d'amortissement ont été inscrits au Budget extraordinaire où ils viennent en déduction des capitaux à demander à l'emprunt.
	"	
	6,824 20	Cette diminution provient de ce que l'intérêt annuel qui était de 5 1/4 %, a été réduit à 5 %, à partir du 1 ^{er} janvier 1896.
42,280 58	"	Augmentation due à l'accroissement constant du trafic des lignes vicinales.
754,841 55	5,724,785 57	
4,909,041 82		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896.	1895.
Frais de perception des centimes provinciaux	155,318 04	158,272 40
— — — — — communaux	440,444 "	431,583 08
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	174,303 39	218,678 40
Totaux fr.	750,155 43	788,533 97

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	2,054 45	La province de Liège a renoncé à la faculté d'avoir un receveur particulier. Dès lors, la remise pour remboursement au Trésor des frais de perception des centimes additionnels provinciaux a été réduite de 5% à 1 ¹ / ₂ %, conformément à l'article 1 ^{er} de la loi du 25 mai 1858. C'est ce qui explique la diminution ci-contre.
8,860 02		Cette augmentation est liée à l'accroissement du produit des impôts directs.
	44,285 01	Le montant des cotes irrécouvrables de 1896 a été moins élevé qu'en 1895 par suite de l'application de l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895 qui a étendu les exemptions d'impôt personnel accordées aux contribuables occupant dans les communes de plus de 10,000 habitants, les habitations d'une valeur locative de fr. 42.40 à 106 francs.
8,860 02	47,339 46	
58,578 54		

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1896.	1895.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	•	•
	Actes de chargement de divers chefs	558 60	5,112 15
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	6,187 26	1,015 97
	— divers	29,842 37	23,085 84
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	400 08	126 39
	Remboursement et dégrèvement de contributions	57 02	•
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,288 82	2,577 98
	Frais de garde de biens saisis (flainant), 2 p. c.	•	•
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,058 50	2,060 •
	Rétribution des surnuméraires	7,996 48	•
	Restitution de droits	7 •	•
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	785 40	557 30
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	17 67	•
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	12,797 71	11,089 11
	Remboursement de subsides	•	•
	Restitution de bourses d'études	•	•
	Remboursement de minerval. Enseignement moyen.	13 53	•
Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	115,970 67	116,567 77
	— — de simple police	117,427 25	99,544 47
	Frais de justice en matière de faillites	153 20	558 40
	— militaire	1,226 97	1,383 58
	Frais de poursuites en matière forestière	505 85	15,114 09
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	4,526 70	4,100 17
	Remboursements divers	4 66	4,965 30
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	•	•
	{ Rachat des annuités.	•	•
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	22,254 •	20,792 •
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	— de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	220,864 16	130,533 01
	— d'entretien de routes concédées	•	508 82
	Restitution de droits	502 75	4 60
	Remboursements divers	3,270 60	519 69
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	553 36	2 50	
Totaux. fr.		549,650 41	453,725 14

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	"	
"	4,755 55	Produits variables
5,171 29	"	
6,756 53	"	
275 69	"	
57 02	"	
"	289 16	
"	"	
"	"	
"	21 50	
7,906 48	"	Ce n'est que le 1 ^{er} octobre 1896 que l'arrêté ministériel du 9 septembre 1896, organisant la rétribution des surnuméraires, a été mis en vigueur.
7 "	"	
228 10	"	
17 67	"	
808 60	"	Produits accidentels.
"	"	
"	"	
13 33	"	
"	597 10	
18,082 78	"	
"	225 20	
"	156 61	
"	12,808 24	Le montant des recettes applicables à l'exercice 1896 s'élève réellement à fr. 10,304 30 Une somme de fr. 10,058 54 a été mise en recouvrement en décembre 1897
420 55	"	
"	4,960 64	
"	"	
"	"	
"	4,558 "	
81,331 15	"	
"	508 82	Produits accidentels. Frais de gardiennat de l'exercice 1895 recouverts pendant l'année 1896
498 15	"	
2,750 91	"	
350 86	"	
124,764 09	28,858 82	
95,905 27		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896	1895.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 .	22,984 .

— PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1896.	1893.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,977 03	52,057 17
Recettes diverses et accidentelles	881,350 95	584,745 85
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . . .	1,560 *	1,560 *
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	95,504 90	18,589 71
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 *	175,000 *
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	5,085 27	5,583 51
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles	51,445 *	51,465 75
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 10 mai 1876).	1,530,085 45	1,506,978 20
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	10,510 40
Établissements de bienfaisance	564,665 52	556,086 19
TOTAUX . . . fr.	2,885,282 48	2,522,182 56

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1896.
EN PLUS.	EN MOINS.	
8,919 86	"	Les remboursements effectués en 1896 par les provinces de Brabant, de Hainaut, de Liège et de Namur, ont été notablement supérieurs à ceux de 1895.
496,607 10	"	Les intérêts bonifiés sur les capitaux provenant d'emprunts, ont été beaucoup plus élevés en 1896 qu'en 1895. De plus, une somme de fr. 154,064 19 représentant les intérêts courus sur le prêt de 5 millions de francs consenti à la Compagnie du chemin de fer du Congo, figure parmi les recettes accidentelles de 1896. Telles sont les principales causes de l'augmentation de recette constatée pour l'exercice 1896.
.	.	
4,905 19	"	La nature de ces recettes indique que le chiffre en doit être essentiellement variable.
"	"	
399 96	"	Cette différence de recette provient de ce qu'un agent de l'administration de la masse d'habillement a reçu une augmentation de traitement. De là un accroissement du prélèvement opéré sur les fonds de la masse.
"	18 75	Somme payée anticipativement par le receveur des actes judiciaires, à Bruxelles.
25,707 23	.	Augmentation résultant de recouvrements faits sur les exercices clos.
.	.	
28,579 53	.	Cette différence provient : 1° D'une augmentation sur les frais d'entretien de fr. 29,348 86 2° D'une diminution sur les frais de pension de fr. 760 53 SOIT EN PLUS. fr. <u>28,579 53</u>
565,118 67	18 75	
565,099 92		

(166)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896

—

DÉPENSES.

—

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		5 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et Louvain	28,100 »	9,617 62	9,617 62	»
		EXERCICE 1894.				
		<i>Report de l'exercice 1894 à l'exercice 1896.</i>				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		5 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et Louvain	30,500 »	20,525 86	9,617 62	10,908 24
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1895 à l'exercice 1896.</i>				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur	43,000 »	20,525 86	9,617 62	10,908 24
	21	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (<i>Crédit non limitatif</i>)	12,000 »	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1895 fr.	55,000 »	20,525 86	9,617 62	10,908 24

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
9,617 02	.	.	18,482 38	.	.	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 27 novembre 1896.
20,525 86	.	.	"	9,974 14	.	
20,525 86	.	"	"	22,474 14	.	
.	.	.	12,000 "	.	.	
20,525 86	.	.	12,000 "	22,474 14	.	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissement.		
		EXERCICE 1896. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Service ordinaire.				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. %	5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,598 14
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	125,586 24
	4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Dette à 3 p. % (1 ^{re} série).	4,229,229 75	281,948 65	4,511,178 40	4,511,178 40
	6	— (2 ^e série).	50,881,727 46	3,392,115 16	54,273,842 62	54,273,842 62
	7	— (3 ^e série).	6,001,200 •	400,080 •	6,401,280 •	6,401,280 •
		TOTAUX. fr.	66,611,147 99	4,074,143 81	70,685,291 80	
	8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	•	•	•	1,200,000 •
		A REPORTER. fr.	•	•	•	72,110,440 20

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DEPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS
	En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	transférés à l'exer cice suivant, en virtu de l'art 30 de la loi sur la comp tabilité	
5,498,990 78	2,749,495 50	2,749,495 50	5,498,990 78
80,598 14	80,598 14	.	80,59 14
121,907 92	.	121,907 9	121,907 92	.	.	1,478 52	.	.
20,910 45	.	20,910 45	20,910 45	.	.	253 57	.	.
4,509,316 82	2,254,658 42	2,254,658 40	4,509,316 82	.	.	1,861 58	.	.
54,256,022 02	54,256,022 02	.	54,256,022 02	.	.	16,920 60	.	.
6,401,280 .	6,401,280 .	.	6,401,280
888,823 70	888,823 70	.	888,823 70	.	.	311,176 50	.	.
71,778,749 83	66,631,777 67	5,146,972 16	71,778,749 83	.	.	331,690 37	.	.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	72,110,440 20	71,778,749 85	66,651,777 67	5,146,972 16
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	9	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000	300,000	150,000	150,000
	10	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,350	672,350	672,350	"
	11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand- Duciales (Spa à la frontière Grand-Duciale)	275,000	219,600	219,600	"
	12	Vingt-sixième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la conven- tion du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000	612,000	612,000	"
	13	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement pour le ser- vice des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,850	8,850	5,825	5,025
	14	Annuité de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,857	8,471,857	8,181,857	290,000
	15	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000	1,000,000	1,000,000	"
	16	Annuités à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Char- leroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière, Namur, Courtrai et Malines	945,000	911,525 86	810,796 51	100,729 35
	17	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	580,000	576,277	"	576,277
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	18	Rente annuelle à 5 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875)	59,798 56	59,798 56	39,798 56	"
	19	Rente annuelle à 5 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	45,000	45,000	45,000	"
	20	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limi- tatif)	500,000	277,684 77	65,000	214,684 77
	21	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000	"	"	"	"
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt. fr. 7,500	134,500	90,102 87	50,536 59	59,566 28
		A REPORTER. fr.	85,404,755 76	85,012,755 89	78,469,501 53	6,543,254 56

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
71,778,749 85	.	.	351,600 57	.	.	
500,000 "	
672,530 "	
219,600 "	.	.	55,500	.	.	
612,000 "	
8,850 "	
8,471,857 "	
1,000,000 "	
911,595 86	.	.	.	33,474 14	.	
576,277 "	.	.	5,723 "	.	.	
59,798 56	
45,000 "	
277,684 77	.	.	22,515 25	.	.	
99,102 87	.	.	55,355 28	43 85	.	
85,012,755 80	.	.	448,481 88	33,517 09	.	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	85,494,755 76	85,012,755 89	78,460,501 55	6,545,254 56
II.		Rémunérations.				
	22	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif</i>).	5,200,000	4,600,592 45	698,578 25	5,901,814 18
	25	Pensions diverses a)	10,924,529	10,849,250 45	5,802,828 28	5,051,528 21
	24	Pensions des professeurs et instituteurs communaux . . . b)	2,515,000	2,290,815 52	1,562,551 51	727,082 02
	25	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000	564,000	565,105 75	896 25
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	26	A. Intérêts à 5 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . fr. 1,500,000 B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos fr. 5,000	1,505,000	1,555,873 82	417,512 86	1,108,771 58
	27	Intérêts à 2 1/2 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	3,050	3,029 54	.	5,029 54
	28	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)	850,000	893,720 35	12,116 98	875,945 22
		Totaux pour le service ordinaire fr.	104,854,154 76	105,740,815 78	87,525,792 76	18,195,019 16
IV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	29	Frais relatifs à la conversion des dettes à 5 1/2 p. % (loi du 15 février 1895) c)	102,976 07	15,515 48	4,588 55	9,124 95
	30	Intérêts à bonifier à la Compagnie belge du téléphone Bell (en liquidation) du chef du retard apporté dans le paiement de l'annuité due pour l'exercice 1895. . . . d)	6,209 02	6,209 02	.	.
		Totaux pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	109,185 09	19,722 50	4,588 55	9,124 95
		Crédits et dépenses pour le Budget de la Dette publique . fr.	104,963,510 85	105,760,538 28	87,530,181 31	18,202,144 09

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
85,012,755 89	"	"	448,481 88	55,517 99	"	
4,600,592 45	"	"	"	"	1,400,592 45	
10,854,156 49	15,073 96	"	75,098 55	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 25, de 10,758,079 francs, a été augmenté : 1° d'une somme de 165,000 francs, par l'article 5 de la loi du 2 juillet 1896, <i>Moniteur</i> du 5, n° 185; 2° d'une somme de 1,250 francs par l'article 4 de la loi du 15 février 1897, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52.
2,290,555 55	480 19	"	24,186 48	"	"	
564,000 "	"	"	"	"	"	
1,526,084 24	9,789 58	"	"	"	52,875 82	
3,029 34	"	"	20 66	"	"	
888,060 20	5,060 13	"	"	"	43,720 53	
105,718,811 92	31,005 86	"	547,787 57	55,517 99	1,476,986 58	
13,515 48	"	"	89,462 59	"	"	c) Le crédit formant l'article 29 a été alloué par l'article 6 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185.
"	6,209 02	"	"	"	"	d) Le crédit formant l'article 30 a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
15,515 48	6,209 02	"	89,462 59	"	"	
105,732,525 40	37,212 88	"	637,250 16	55,517 99	1,476,986 58	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	28,100 "	9,617 62	9,617 62	"
		Transfert de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	50,500 "	20,525 86	9,617 62	10,908 24
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	55,000 "	20,525 86	9,617 62	10,908 24
		Total des transferts des exercices précédents. fr.	113,600 "	50,669 54	28,852 86	21,816 48
		Total du Budget pour l'exercice 1896	104,965,519 85	105,760,558 28	87,550,181 51	18,202,144 09
		TOTAUX. fr.	105,076,919 85	105,820,207 62	87,559,034 17	18,223,960 57

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
	9,617 02	"	"	18,482 38	"	"
	20,525 86	"	"	"	9,974 14	"
	20,525 86	"	"	12,000	22,474 14	"
	50,669 54	"	"	50,482 38	32,448 28	"
	105,752,525 40	37,212 88	"	657,250 16	35,517 99	1,476,986 58
	105,782,994 74	37,212 88	"	667,752 54	65,966 27	1,476,986 58

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1896 a été fixé, par l'article unique de la loi du 6 septembre 1895, *Moniteur* du 4 octobre, n° 277, à la somme de . . . fr. 104,562,884 76

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 291,250 "

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1895, 1894 et 1893, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 115,600 "

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 104,967,734 76

Par l'article 6 de la loi du 26 juin 1896, *Moniteur* du 5 juillet, n° 185, il a été alloué un crédit de fr. 102,976 07 formant l'article 29 nouveau (dépense exceptionnelle).

Par l'article 1^{er} de la loi du 9 août 1897, *Moniteur* du 15, n° 227, il a été alloué un crédit de fr. 6,209 02 formant l'article 50 nouveau (dépense exceptionnelle).

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 109,185 09

ENSEMBLE. fr. 105,076,919 85

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897. Jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1896 (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000	5,500,000	5,500,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	•
II.	5	Sénat	120,000	119,990 57	119,000	990 37
III	4	Chambre des Représentants	944,060	944,052 08	911,732 94	32,319 14
IV.	Cour des Comptes.					
	5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	70,749 72	70,749 72	•
	6	— du personnel des bureaux	175,150	175,150	171,931 86	3,218 14
	7	Matériel et dépenses diverses	18,000	17,993 05	8,175 43	9,817 62
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200	•	•	•
	9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600	575	500	75
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations fr.			4,850,760	4,828,510 22	4,782,089 95	46,420 27

TIONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité	
3,300,000	•	•	•	•	•	
200,000	•	•	•	•	•	
119,000 57	•	•	9 65	•	•	
944,052 08	•	•	7 92	•	•	
70,740 72	•	•	0 28	•	•	
175,150	•	•	•	•	•	
17,995 05	•	•	6 95	•	•	
•	•	•	1,200	•	•	
575	•	•	1,025	•	•	
4,828,510 22	•	•	2,240 78	•	•	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1896 a été fixé par l'article unique de la loi du 6 septembre 1895, *Moniteur* du 4 octobre, n° 277, à la somme de fr. 4,830,760 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1896. (COMPTE DÉFINITIF *.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Administration centrale.				
I.						
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	480,000 »	480,000 »	477,110 »	2,800 »
	3	Matériel	70,000 »	70,000 »	41,020 80	27,467 40
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	2,000 »	605 75	»	605 75
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . a)	9,750 »	9,725 05	8,009 00	755 75
		Ordre judiciaire.				
II.						
	6	Cour de cassation. Personnel	275,620 »	272,870 »	272,570 »	500 »
	7	Cour de cassation. Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	7,200 »	7,178 60	7,055 »	145 60
	8	Cours d'appel. Personnel b)	1,115,000 »	1,111,275 42	1,109,475 42	1,800 »
	9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe.	45,500 »	40,741 60	50,520 80	1,420 80
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. Per- sonnel c)	2,455,850 »	2,455,889 25	2,102,256 44	241,574 04
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. Indem- nités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses acci- dentelles	208,000 »	207,595 25	206,660 »	935 25
	12	Justices de paix et tribunaux de police. Personnel. . . d)	1,775,600 »	1,775,016 57	1,560,708 24	412,508 55
	15	Justices de paix et tribunaux de police. Indemnités pour frais de greffe	122,000 »	119,556 40	118,100 »	1,418 01
		Justice militaire.				
III.						
	14	Cour militaire. Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences. e)	20,100 »	20,098 00	10,978 00	120 »
	15	Cour militaire. Matériel	1,500 »	1,259 55	1,000 »	259 55
	16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences.	48,000 »	47,666 66	47,666 66	»
	17	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière	4,550 »	4,550 »	4,550 »	»
		A REPORTER. fr.	6,635,140 »	6,620,765 58	5,927,198 16	601,078 48

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Paiements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTA EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000 •	"	"	"	"	"	<p>*) Par l'article 6 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 3 juillet, n° 185, un crédit supplémentaire de 760,200 francs a été ouvert pour être rattaché aux articles 8, 14, 52, 41, 45, 46, 47, 49, 51, 53 et 59, et pour la formation des articles nouveaux 65 et 64.</p> <p>Par l'article 1^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227, un crédit supplémentaire de 129,000 francs a été ouvert pour la formation des articles nouveaux 18^{bis}, 41^{bis} et 60^{bis}.</p> <p>Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 8, 10, 25, 24, 58, 45, 49, 50, 54 et 65 ont été diminués d'une somme totale de 174,450 francs portée en augmentation aux articles 5, 12, 14, 51, 41, 44, 46, 53, 55, 57, 59 et 60.</p> <p>a) Crédit primitif fr. 9,000 • Augmentation 750 •</p>
480,000 •	"	"	"	"	"	
68,488 20	1,511 80	"	"	"	"	
605 75	"	"	1,594 25	"	"	
9,725 05	"	"	24 55	"	"	
272,870 "	"	"	2,750 "	"	"	
7,178 00	"	"	21 40	"	"	
1,111,275 42	"	"	1,816 58	"	"	
40,741 00	"	"	2,558 40	"	"	
2,433,850 48	58 75	"	1,960 77	"	"	
207,593 25	"	"	406 75	"	"	
1,775,016 57	"	"	585 45	"	"	
119,518 01	18 39	"	2,465 60	"	"	
20,008 00	"	"	1 10	"	"	
1,259 55	"	"	60 45	"	"	
47,666 66	"	"	335 54	"	"	
4,350 •	"	"	"	"	"	
6,619,176 64	1,588 94	"	14,374 42	"	"	

b) Crédit primitif fr. 1,102,000 •
Crédit supplémentaire . . . 19,000 •
Diminution (transfert) . . . 8,000 •

c) Crédit primitif fr. 2,444,850 •
Diminution 9,000 •

d) Crédit primitif fr. 1,759,600 •
Augmentation 14,000 •

e) Crédit primitif fr. 19,800 •
Crédit supplémentaire . . . 200 •
Augmentation (transfert) . . 100 •

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	En 1896.
		REPORT. fr	6,655,140	6,620,765 58	5,927,198 16	691,978 48
IV.		Frais de Justice				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (<i>Crédit non limitatif</i>). (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion	1,500,000	2,214,645 48	157,105 11	2,057,154 43
	18 ^{bis}	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc.) Dépense se rapportant à des exercices clos) a)	11,000	10,557 38	"	8,696 16
	19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels	1,000	999 96	999 96	"
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,500	12,500	11,750 16	549 84
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000	106,165 97	54,657 84	51,508 13
VI.		Publications officielles.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	240,000	237,597 75	86,613 95	150,755 80
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires b)	279,000	144,527 47	92,732 95	50,438 16
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émancées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation (y compris 7,500 francs en charge extraordinaire et temporaire. c)	9,000	4,627 58	2,737 53	1,890 05
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000	10,981 54	2,700	8,231
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	8,000	7,822 59	4,700 04	3,122 55
		A REPORTER. fr	8,815,440	9,370,789 30	6,341,223 70	3,024,302 60

JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
0,819,176 64	1,588 94	.	14,374 42	.	.	
2,214,237 54	405 94	.	.	.	714,643 48	
8,606 16	1,861 22	.	442 62	.	.	a) Le crédit de l'article 18 ^{bis} a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
999 06	.	.	0 04	.	.	
12,300	
106,165 97	.	.	834 03	.	.	
237,397 75	.	.	2,602 25	.	.	
143,171 11	1,356 36	.	133,456 11	1,916 42	.	b) Crédit primitif. fr. 300,000 . Diminution. 21,000 .
4,627 58	.	.	4,372 42	.	.	c) Crédit primitif. fr. 15,000 . Diminution 6,000 .
10,931 .	50 54	.	18 40	.	.	
7,822 59	.	.	177 41	.	.	
0,365,326 30	5,263 .	.	156,277 76	1,016 42	714,643 48	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRAIRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	8,815,440	9,570,789 56	6,541,225 70	5,024,502 60
VII.		Pensions et secours.				
	27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000	15,000	15,000	•
	28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000	7,685	7,005	682
	29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,500	2,500	2,500	•
	50	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	4,000	4,000	•
VIII.		Cultes				
	31	Clergé supérieur du culte catholique. a)	285,054	285,033 55	261,700	21,553 55
	32	Clergé inférieur du culte catholique b)	4,408,000	4,407,951 76	3,259,612 07	1,166,702 19
	35	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000	500,000	297,018 15	194,916 26
	54	Cultes protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	81,500	80,947 86	69,920 06	11,027 80
	55	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	8,505 88	6,059 41	2,466 47
	36	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	18,000	17,642	14,751 50	2,910 50
	37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	1,000	1,000	1,000	•
	38	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite c)	"	"	"	"
	50	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000	12,747 01	8,593 15	4,553 88
	40	Secours pour les ministres des cultes.	30,000	30,000	25,800	6,000
		A REPORTER fr.	14,101,474	14,741,802 14	10,291,041	4,434,695 03

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
9,565,526 50	5,265 »	»	156,277 76	1,016 42	714,645 48	
15,000 »	»	»	»	»	»	
7,685 »	»	»	1,315 »	»	»	
2,500 »	»	»	»	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
285,055 55	»	»	0 67	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 281,400 » Augmentation. 1,654 »
4,400,514 26	1,637 50	»	48 24	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 4,388,000 » Augmentation. 20,000 »
491,954 59	8,065 61	»	»	»	»	
80,947 86	»	»	552 14	»	»	
8,505 88	»	»	1,404 12	»	»	
17,642 »	»	»	358 »	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 10,000 » Diminution. 10,000 »
12,747 01	»	»	5,252 90	»	»	
20,800 »	200 »	»	»	»	»	
14,726,656 05	15,106 11	»	165,298 92	1,016 42	714,645 48	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	14,191,474	14,741,802 14	10,291,941	4,454,695 05
IX.		Bienfaisance.				
		SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.				
	41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État a)	2,065,000	2,064,947 17	950,651 59	1,111,593 67
	41 ^{bis}	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État (Dépense se rapportant à des exercices clos) b)	110,000	107,747 04	"	106,050 76
	42	Subsides : A. 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés	150,000	150,000	128,660 12	1,559 88
	43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles	15,000	11,587 80	5,126 70	8,461 10
	44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études c)	7,200	6,505 70	2,900 80	5,602 90
		SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.				
	45	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements d)	525,000	518,906 85	475,687 87	45,111 91
	46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel e)	944,000	915,616 73	757,890 88	157,712 45
	47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État f)	50,000	50,000	50,000	"
	48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	5,000	5,000 04	275 26
	X.		Prisons.			
49		Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. g)	955,000	952,664 90	761,970 70	169,914 89
50		Salaires des détenus h)	149,000	148,607 46	154,262 58	14,544 88
51		Confection et frais d'habillement des surveillants i)	24,000	25,175 53	22,072 70	1,100 85
52		Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	15,000	14,712 57	11,615 70	3,096 87
53		Traitements des fonctionnaires et employés j)	1,164,400	1,162,086 80	1,140,122 55	21,964 45
54		Indemnités de logement de certains fonctionnaires et employés k)	20,200	19,657 50	19,457 50	200
55		Frais d'impression et de bureau l)	14,500	14,135 95	9,945 29	4,188 64
56		Patronage des condamnés libérés.	50,000	50,000	11,400	18,600
57	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles m)	139,266	158,196 57	114,744 09	23,449 58	
		A REPORTER. fr.	20,550,040	21,035,324 67	14,889,410 81	6,125,685 10

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
14,726,636 05	15,166 11	•	105,208 92	1,016 42	714,643 48	
2,002,225 20	2,721 91	•	52 83	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 1,823,000 » Crédit supplémentaire . . . 152,000 » Augmentation (transfert) . . . 110,000 »
106,050 76	1,716 28	•	2,252 96	•	•	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
130,000 »	•	•	•	•	•	
11,587 80	•	•	1,412 20	•	•	
6,503 70	•	•	696 30	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 5,000 » Augmentation 2,200 »
518,799 78	107 05	•	6,093 17	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 503,000 » Crédit supplémentaire . . . 42,000 » Diminution (transfert) . . . 20,000 »
915,603 53	15 40	•	28,383 27	•	•	
50,000 »	•	•	•	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 849,000 » Crédit supplémentaire . . . 90,000 » Augmentation (transfert) . . . 5,000 »
5,275 56	1,724 70	•	•	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 30,000 » Augmentation (transfert) . . . 20,000 »
951,885 59	779 51	•	335 10	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 910,000 » Crédit supplémentaire . . . 80,000 » Diminution (transfert) . . . 57,000 »
148,607 41	•	•	592 54	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Diminution (transfert) . . . 11,000 »
25,173 55	•	•	826 47	•	•	
14,712 57	•	•	287 45	•	•	i) Crédit primitif . . . fr. 21,000 » Crédit supplémentaire . . . 3,000 »
1,162,086 86	•	•	2,313 20	•	•	j) Crédit primitif . . . fr. 1,073,400 » Crédit supplémentaire . . . 81,000 » Augmentation (transfert) . . . 10,000 »
19,657 56	•	•	562 50	•	•	
14,155 43	•	•	566 07	•	•	k) Crédit primitif . . . fr. 50,200 » Diminution (transfert) . . . 10,000 »
30,000 »	•	•	•	•	•	
158,104 57	2 »	•	1,069 45	•	•	l) Crédit primitif . . . fr. 10,000 » Augmentation (transfert) . . . 4,500 »
21,015,093 91	22,230 76	•	208,342 50	1,016 42	714,643 48	m) Crédit primitif . . . fr. 125,000 » Augmentation (transfert) . . . 14,266 »

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	20,550,040	21,055,524 67	14,889,410 81	6,125,085 10
XI.		Frais de police.				
	58	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	"
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Départe- ment a)	59,000	38,898 60	56,955 55	1,945 53
	60	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans les- quelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Départe- ment, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonction- naires et employés ou d'agents pensionnés qui se trou- vent dans une situation malheureuse b)	15,500	14,365 77	10,465 69	5,095 08
	60 ^{bis}	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos c)	8,000	7,808 47	"	7,608 47
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	20,652,540	21,156,197 87	14,996,851 85	6,156,527 98
XIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	61	Construction et aménagement d'une infirmerie à la prison secondaire de Gand	50,000	28,954 11	"	14,715 28
	62	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (2 ^e annuité) .	100,000	100,000	100,000	"
	63	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés . d)	47,550	24,524 89	15,487 50	8,857 59
	64	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État d)	200,000	6,107 10	5,807 45	299 65
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . fr.	377,550	158,666 14	121,294 95	25,852 52
		Crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	21,050,090	21,514,863 71	15,118,126 78	6,160,180 50

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,015,085 91	22,250 76	•	208,542 59	1,016 42	714,645 48	
60,000 •	•	•	•	•	•	
58,898 66	•	•	101 54	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 29,000 • Crédit supplémentaire . . . 5,000 • Augmentation (transfert) . . . 7,000 •
15,558 77	807 •	•	1,154 25	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 10,500 • Augmentation 5,000 •
7,608 47	•	•	591 55	•	•	c) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
21,155,159 81	25,057 76	•	209,909 41	1,016 42	714,645 48	
14,715 28	15,518 87	•	1,705 85	•	•	
100,000 •	•	•	•	•	•	
24,524 89	•	•	25,225 11	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 65, de 70,000 francs alloué par l'article 6 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185, a été diminué d'une somme de 22,150 francs, transférée au service ordi- naire, par l'article 2 de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
6,107 10	•	•	195,892 90	•	•	
145,147 27	15,518 87	•	218,855 86	•	•	
21,278,507 48	56,556 65	•	428,855 55	1,016 42	714,645 48	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1896 a été fixé, par l'article 1^{er} de la loi du 9 septembre 1895, *Moniteur* des 25-21, n°s 206-207 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 20,010,890 •
A Y AJOUTER : 1 ^o Les crédits supplémentaires	619,200 •
2 ^o Une somme de	22,450 •
(transférée de la section des dépenses exceptionnelles).	
TOTAL pour le service ordinaire.	fr. 20,652,540 •
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 150,000 •
A Y AJOUTER : les crédits supplémentaires	270,000 •
TOTAL	fr. 400,000 •
A DÉDUIRE : Une somme de	22,450 •
(transférée au service ordinaire).	
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles.	fr. 377,550 •
ENSEMBLE.	fr. 21,050,000 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1895. *)				
		<i>Report de l'exercice 1895 à l'exercice 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
VII.		Commerce, émigration.				
	58	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	530 08	530 08	.	530 08
		EXERCICE 1896. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET. **)				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	.
	2	— du personnel des bureaux	354,500 »	354,500 »	339,415 85	15,086 17
	5	Matériel	51,200 »	51,195 89	53,644 41	17,459 75
	4	Fonds secrets	15,000 »	13,000 »	.	13,000 »
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 »	20,000 »	20,000 »	.
II.		Légations.				
		<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>				
	6	Allemagne	58,000 »	58,000 »	58,000 »	.
	7	Autriche-Hongrie	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	8	Bésil	30,000 »	30,000 »	29,527 78	472 22
	9	Chine	54,150 »	54,150 »	54,150 »	.
	10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	11	Espagne	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	12	États-Unis	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	13	France	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	14	Grande-Bretagne	58,000 »	58,000 »	53,166 65	4,833 37
	15	Italie	38,000 »	38,000 »	38,000 »	»
	16	Japon	38,000 »	38,000 »	38,000 »	»
		A REPORTER. . . . fr.	916,850 »	916,843 89	865,002 65	50,851 40

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS INSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
539 98	"	"	"	"	"	*) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes par décision du 13 janvier 1897.
21,000 "	"	"	"	"	"	
554,500 "	"	"	"	"	"	**) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 26 décembre 1895, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365, le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1896, a été augmenté d'une somme de 178,000 francs à répartir sur les articles 20, 30 et 38. Par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227, le même Budget a été augmenté d'une somme de 162,000 francs, à répartir sur les articles 30, 34 et 36.
51,104 14	89 75	"	6 11	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
54,150 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
38,000 "	"	"	"	"	"	
38,000 "	"	"	"	"	"	
016,754 14	89 75	"	6 11	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897. Jusqu'au 31 octobre
		Report. fr.	916,850	916,845 89	865,002 65	50,851 49
II (suite).		Légations (suite).				
		<i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	17	Grand-Duché de Luxembourg.	15,000	15,000	15,000	»
	18	Mexique	50,000	50,000	26,483 11	5,015 89
	19	Pays-Bas	58,000	58,000	58,000	»
	20	Perse	50,000	50,000	50,000	»
	21	Portugal	25,000	25,000	21,180 56	5,810 44
	22	Roumanie	25,000	25,000	25,000	»
	25	Russie	58,000	58,000	45,916 65	12,085 57
	24	Saint-Siège	26,000	26,000	26,000	»
	25	Serbie	25,000	25,000	25,000	»
	26	Suisse	15,000	15,000	15,000	»
	27	Turquie	50,000	50,000	50,000	»
28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500	167,500	149,588 59	18,111 61	
III.		Consulats.				
	29	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi. a)	725,900	725,225 56	597,058 29	125,057 07
VI.		Frais de voyage.				
	50	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses b)	272,000	266,155 82	52,565 85	215,128 94
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	51	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000	14,000	12,666 57	1,555 45
	52	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Constantinople	17,000	14,855 52	14,555 52	500
		A REPORTER. fr.	2,150,250	2,419,558 59	1,989,996 57	427,899 24

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
916,754 14	89 75	•	6 11	•	•	
15,000 •	•	•	•	•	•	
30,000 •	•	•	•	•	•	
58,000 •	•	•	•	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
58,000 •	•	•	•	•	•	
26,000 •	•	•	•	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
15,000 •	•	•	•	•	•	
30,000 •	•	•	•	•	•	
167,500 •	•	•	•	•	•	
722,115 36	1,110 •	•	2,674 64	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 575,900 • Crédit supplémentaire . . . 150,000 •
205,602 79	465 05	•	5,844 18	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 170,000 • Crédit supplémentaire . . . 102,000 •
14,000 •	•	•	•	•	•	
14,835 52	•	•	2,106 68	•	•	
2,417,805 61	1,002 78	•	10,601 61	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — * Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,430,250	2,419,558 59	1,989,996 57	427,899 24
V. (suite)		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats (suite).				
	33	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	80,245	80,218 72	60,222 50	19,996 22
	34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels a)	105,000	104,806 04	41,186 18	65,500 97
	35	Frais de chancellerie	25,000	25,000	22,855 26	166 74
VI		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	36	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget b)	125,000	124,996 17	26,490 90	98,205 27
	37	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1895, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves	482 55	482 55	482 55	.
VII.		Commerce, émigration.				
	38	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie . c)	80,000	75,944 61	54,869 09	19,075 52
	39	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	20,000	19,804 52	5,597 96	14,206 36
	40	Service de l'émigration	26,000	21,594 08	19,865 27	1,730 81
	41	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,855	6,835	6,833	.
	42	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000	10,000	10,000	.
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	45	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	5,000	5,000	1,560	1,640
	44	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	1,000	1,000	943 20	56 80
		Crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères. fr.	2,910,810 35	2,889,237 68	2,240,678 08	640,567 93

AFFAIRES ETRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTI DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS FACEDANT LES DEPENSES		DEPENSES crédit LES CREDITS	Observations.
	10) TAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.		
2,417,895 61	1,662 78	"	10,691 61	"	.	
80,218 72	.	.	26 28	.	"	
104,777 15	28 89	"	195 96	.	"	a) Crédit primitif . . . fr. 100,000 . Crédit supplémentaire . . . 5,000 "
25,000 0	.	.	"	.	"	
124,696 17	500 0	"	5 85	.	"	b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 . Crédit supplémentaire . . . 65,000 "
182 55	"	
75,944 61	.	"	6,955 50	.	"	c) Crédit primitif . . . fr. 62,000 . Crédit supplémentaire . . . 18,000 "
19,804 52	.	.	195 68	.	"	
21,594 08	.	"	4,405 92	.	"	
6,855 0	.	.	"	"	"	
10,000 0	.	.	"	"	"	
5,000 0	.	.	.	"	"	
1,000 0	.	.	.	"	"	
2,887,246 01	1,991 67	"	21,572 67	.	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		RECAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1895. (Art 30 de la loi de comptabilité.)	550 98	550 98	"	550 98
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1896	2,910,810 55	2,880,257 68	2,240,878 08	646,567 93
		TOTAUX . . . fr.	2,911,550 55	2,889,777 66	2,240,878 08	647,107 91

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TIERS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	
	559 98	
	2,887,246 01	1,991 67	.	21,572 67	.	
	2,887,785 99	1,991 67	.	21,572 67	.	

Le Budget du Ministère des Affaires étrangères, pour l'exercice 1896, a été fixé par l'article unique de la loi du 27 juillet 1895, *Moniteur* du 5 août, n° 215, à la somme de fr. 2,570,810 35

A Y AJOUTER 1° Les crédits supplémentaires 540,000 "

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1895 au Budget de l'exercice 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 859 98

TOTAL fr. 2,911,550 33

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897. (jusqu'au 31 octobre.)
		EXERCICE 1896. (COMPTE DÉFINITIF.) *)				
		DÉPENSES IMPÉTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Administration centrale				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 *	21,000 *	21,000 *	„
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. — Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale a)	486,200 *	483,715 85	474,295 86	9,419 97
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du Bulletin du Ministère	61,000 *	60,999 72	37,085 95	23,513 77
	4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de car- tonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 *	3,997 07	1,993 62	2,003 45
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et em- ployés	18,050 *	15,494 50	15,494 50	„
	6	Frais de route et de séjour; missions.	2,700 *	2,609 30	2,189 05	420 25
		Pensions et secours				
	7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1896 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (y compris 15,000 francs en charge temporaire)	61,650 *	61,627 15	45,218 59	16,408 76
	8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de partici- pation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1896. . . b)	215,000 *	204,450 53	149,675 20	54,737 72
	9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1896	425 *	300 *	300 *	„
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux c)	45,000 *	42,668 10	42,635 04	33 06
	11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruc- tion publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867 .	4,500 *	5,771 *	„	3,771 *
		A REPORTER. . . . fr.	919,525 *	900,610 80	790,485 41	110,107 98

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	REPARTIS A EXECUTION OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler déductivement	Transfères à effectuer suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur l'imputabilité	vacant	
21,000	<p>*) Par l'article 6 de la loi du 26 juin 1886, <i>Moniteur</i> du 3 juillet, n° 183, le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1886, a été augmenté d'une somme de fr. 1,008,823 45, à répartir sur les articles 2, 8, 10, 20, 37, 43, 48, 49, 53, 54, 63, 90, 97¹, 102 et 103, et pour la formation des articles nouveaux 23^{bis}, 70^{bis}, 97¹⁰, 102^{bis}, 105 et 106. Par l'article 1^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227, le même Budget a été augmenté d'une somme de fr. 140,326 89, à répartir sur les articles 13, 23^{bis}, 68, 75, 77 et 101, et pour la formation des articles nouveaux 13^{bis}, 20^{bis}, 24^{bis} et 101^{bis}.</p> <p>a) Crédit primitif . . . fr. 468,200 . Augmentation 18,000 .</p>
483,713 85	.	.	2,480 17	.	.	
60,999 72	.	.	28	.	.	
5,997 07	.	.	2 95	.	.	
15,494 30	.	.	2,555 70	.	.	
2,609 30	.	.	90 70	.	.	
61,627 15	.	.	22 85	.	.	
204,412 02	17 41	.	10,560 67	.	.	
300 "	"	"	125 "	.	.	
42,608 10	"	"	2,331 90	.	.	
3,771 "	"	"	720 "	.	.	
900,593 39	17 41	.	18,914 20	.	.	

b) Crédit primitif . . . fr. 210,000 .
Augmentation 5,000 .

c) Crédit primitif . . . fr. 40,000 .
Augmentation 5,000 .

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés ou profités créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	919,525 *	900,610 80	790,485 41	110,107 98
II		Pensions et secours (suite).				
(suite)	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'Etat, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	98,400 *	82,097 73	71,550 *	10,447 75
III.		Statistique générale				
	13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire a)	4,632 *	4,632 *	2,684 *	1,948 *
	15 ^{bi}	Commission centrale de statistique, etc. (Dépense se rapportant aux exercices clos.) b)	944 *	944 *	.	944 *
	14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux Indemnités pour la rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Traductions	4,900 *	4,500 *	4,500 *	.
	15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Bibliothèque de statistique et service de la statistique générale : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	12,600 *	12,599 90	9,124 47	3,167 45
IV.		Affaires provinciales et électorales				
	16	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800 *	440,466 48	435,666 48	10,800 *
	17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :				
		Province d'Auvers.	111,050 *			
		— de Brabant.	159,845 *			
		— de la Flandre occidentale	156,735 *			
		— de la Flandre orientale.	141,870 *			
		— de Hainaut.	131,200 *			
		— de Liège	127,250 *			
		— de Limbourg	91,110 *	1,108,660 *	1,088,072 93	1,066,252 24
		— de Luxembourg	77,450 *			
		— de Namur	97,150 *			
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	5,000 *			
		Organisation des offices provinciaux du travail.	30,000 *			
		À REPORTER. fr.	2,599,461 *	2,540,823 86	2,580,062 60	158,800 47

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
900,593 39	17 41	.	18,914 20	.	.	
81,797 75	1,200 .	.	15,402 25	.	.	
4 632	a) Crédit primitif fr. 3,300 . Augmentation 1,332 .
944	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
4,500 .	.	.	400 .	.	.	
12,291 00	308 .	.	10	.	.	
446,466 48	.	.	5,555 52	.	.	
1,087,637 55	435 38	.	20,587 07	.	.	
2,558,863 07	1,960 79	.	58,057 14	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,599,461	2,540.825 86	2,580,062 60	158,800 47
		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers 27,000				
		— de Brabant. 27,000				
		— de la Flandre occidentale. 27,000				
		— de la Flandre orientale. 27,000				
		— de Hainaut. 31,000	235,000	235,612 69	118,809 07	83,341 41
		— de Liège. 31,500				
		— de Limbourg. 20,700				
		— de Luxembourg. 20,700				
		— de Namur. 24,000				
	19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :				
		Traitements des commissaires. 211,500				
		Frais de bureau 43,400				
		Traitements des employés. 186,000	a) 445,900	445,801 48	422,717 66	23,085 82
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1896. 30,000				
	20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales. b)	50,000	49,002 28	38,384 21	11,608 07
	20 ^{bis}	Frais de route et de tournées, etc. (Dépense se rapportant à des exercices clos) c)	4,078	1,321		1,321
	21	Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. Frais d'impression, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires électorales; frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1896. d)	63,000	22,757 08	11,403 18	11,355 90
		A REPORTER. fr.	3,308,339	3,206,508 30	3,001,466 72	289,008 67

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
2,538,865 07	1,980 70	.	58,657 14	.	.	
252,440 48	5,172 21	.	287 31	.	.	
445,801 48	.	.	98 52	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 19, de 470,000 francs, a été diminué d'une somme de 75,000 francs, transférée à l'article 21, par l'article 7 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185.
49,092 28	.	.	7 72	.	.	b) Crédit primitif, . . . fr. 47,000 . Augmentation, 3,000 .
1,521 .	.	.	2,557 .	.	.	c) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
22,757 08	.	.	40,242 92	.	.	d) Crédit primitif, . . . fr. 38,000 . Transfert à l'article 19 . . . 25,000 . Le texte de l'article 21 a été complété par l'article 7 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moni- teur</i> du 5 juillet, n° 185.
3,201,575 39	5,155 00	.	101,850 81	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES OU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,598,559 >	5,296,508 59	5,001,466 72	289,908 67
IV. (suite)		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	21	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral. Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections	25,000 -	25,190 20	7,350 00	15,525 50
	25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (<i>Credit non limitatif</i>)	150,000 -	140,604 15	22,457 58	118,117 75
	27 ^{bis}	Frais à rembourser au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes du chef du transport des électeurs communaux admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État, en vertu de l'article 65 de la loi du 12 septembre 1895 a)	75,000 -	70,719 50	880 75	69,858 55
V.		Milice.				
	24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions	120,000 -	119,715 65	71,542 95	48,314 20
	24 ^{bis}	Indemnités aux membres civils des conseils de milice, etc) (Dépense se rapportant à des exercices clos). b)	502 40	502 40	"	502 40
	25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000 -	17,043 48	14,559 77	2,705 71
VI.		Garde civique.				
	26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	21,800 -	20,417 86	18,984 40	1,455 47
	27	Inspection générale et commandements supérieurs: frais de bureau	500 -	496 80	247 80	240 -
	28	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 -	7,296 50	6,074 -	622 50
		A REPORTER. . . . fr.	5,816,441 40	5,696,384 69	5,145,704 74	547,015 45

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A PAYER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	crédit	
5,291,376 59	5,135 "	"	101,830 61	"	"	
22,854 20	556 "	"	1,809 80	"	"	
140,555 15	159 "	"	9,505 87	"	"	
70,719 50	"	"	2,280 70	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 25b de 3,000 francs, alloué par l'article 6 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 3 juillet, n° 185, a été augmenté d'une somme de 70,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
119,657 15	58 50	"	284 37	"	"	
502 40	"	"	"	"	"	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227,
17,045 48	"	"	2,056 52	"	"	
20,417 86	"	"	1,382 14	"	"	
496 80	"	"	5 20	"	"	
7,296 50	"	"	205 50	"	"	
5,690,718 19	5,666 50	"	120,056 71	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1896	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	3,816,411 40	3,696,584 69	3,143,704 74	547,015 45
VI.		Garde civile (suite).				
(suite).	29	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civile. Impressions et reliures	10,500 "	8,901 91	7,505 20	1,598 71
	30	Tir national: personnel permanent	21,760 "	21,759 12	21,759 12	.
	31	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses. Frais d'organisation des grands concours annuels; achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie.	29,540 "	29,295 60	23,540 "	3,755 60
	32	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir	45,000 "	42,891 "	12,941 "	4,950 "
VII		Fêtes nationales.				
	33	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 "	30,021 25	28,660 "	2,261 25
VIII.		Décoration civile et récompenses pécuniaires.				
	34	Décoration civile: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 "	16,966 56	16,493 01	473 35
	35	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes	3,000 "	2,875 "	2,875 "	.
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	36	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 300 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles (Crédit non limitatif)	310,000 "	276,949 97	234,246 70	40,412 50
		A REPORTER. . . . fr.	4,285,041 40	4,126,942 90	3,403,522 77	600,462 86

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESFANTA EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	
5,600,718 19	5,666 50	.	120,056 71	.	.	
8,901 91	.	.	1,508 09	.	.	
21,750 12	.	.	0 88	.	.	
29,205 60	.	.	46 40	.	.	
17,891 .	25,000 .	.	109 .	.	.	
30,921 25	.	.	3,078 75	.	.	
16,966 56	.	.	35 64	.	.	
2,875 .	.	.	125 .	.	.	
274,059 20	2,200 77	.	53,050 05	.	.	
4,093,985 63	52,957 27	.	158,008 50	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,285,041 40	4,120,042 90	3,493,522 77	800,462 86
X.		Sciences et lettres.				
	37	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1830 à 1889)</i> ; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres. Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> . . . a)	195,100	105,086 17	102,085 92	82,469 85
	38	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Subsides extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. Publication d'une collection des grands écrivains du pays. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une biographie nationale. Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle	115,100	113,795 46	78,056 44	34,731 52
	39	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; dépenses ordinaires; publication des anciens monuments de la littérature flamande	50,000	20,090 41	10,490 77	9,940 64
	40	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service	65,500	65,166 64	64, 99 98	266 66
	41	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	35,000	34,455 15	10,858 35	11,429 27
	42	Bibliothèque royale: personnel; rédaction du catalogue général	96,900	96,809 97	95,458 37	1,441 60
	43	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions b)	106,250	106,222 55	87,683 65	15,755 42
		A REPORTER. fr.	4,028,891 40	4,768,559 05	3,961,056 23	756,506 82

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LIGES	PAYMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.		
4,095,985 65	52,957 27	"	158,098 50	"	"	
134,555 77	10,550 40	"	15 85	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 161,100 Augmentation 34,000
112,787 06	1,007 50	"	1,504 54	"	"	
29,440 41	550 "	"	9 59	"	"	
65,166 04	"	"	533 36	"	"	
51,287 62	3,167 53	"	544 85	"	"	
96,899 97	"	"	0 03	"	"	
107,159 05	2,783 30	"	27 65	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 85,700 Augmentation 20,550
4,717,565 05	50,996 "	"	160,352 35	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultat des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,928,891 40	4,768,559 05	3,961,056 25	756,506 82
X.		Sciences et lettres (suite).				
(suite.)	44	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections.	95,300 »	95,300 »	95,300 »	»
	45	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,250 »	52,250 »	35,191 91	14,901 55
	46	Archives générales du royaume à Bruxelles: personnel	62,100 »	62,099 24	61,783 24	316 »
	47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	10,200 »	10,195 81	6,550 42	2,305 35
	48	Archives de l'État dans les provinces: personnel . . . a)	66,850 »	66,848 »	64,016 34	2,851 66
	49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. b)	18,200 »	18,121 77	4,677 65	15,219 12
	50	Échanges littéraires internationaux	10,000 »	10,000 »	6,504 45	5,405 55
XI.		Enseignement supérieur.				
	51	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: traitement du secrétaire.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	52	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	1,209 90	698 80	475 10
	53	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité c)	1,417,901 »	1,415,550 35	1,118,800 66	294,689 69
	54	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège d)	374,940 »	574,731 81	195,039 55	176,722 26
	55	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	97,863 90	78,324 80	16,201 50
	56	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys.	60,000 »	59,113 60	11,384 25	47,685 10
		A REPORTER. . . . fr.	7,210,652 40	7,050,841 43	5,640,588 50	1,329,747 70

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS	
4,717,565 05	50,996 »	»	160,332 55	»	»	
95 500 »	»	»	»	»	»	
50,095 46	2,156 54	»	»	»	»	
62,090 24	»	»	» 76	»	»	
8,855 77	1,358 04	»	6 19	»	»	
66,848 »	»	»	2 »	»	»	a) Crédit primitif . . fr 65,350 » Augmentation 3,500 »
17,896 77	225 »	»	78 23	»	»	b) Crédit primitif . . fr 15,200 » Augmentation 3,000 »
10,000 »	»	»	»	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
1,173 90	56 »	»	790 10	»	»	
1,415,550 35	»	»	4,550 65	»	»	c) Crédit primitif . . . fr 1,409,051 Crédit supplémentaire . . 23,850 » Diminution (transfert) . . 15,000 »
571,761 81	2,970 »	»	208 19	»	»	d) Crédit primitif . . . fr 553,540 » Crédit supplémentaire . . 6,400 » Augmentation (transfert) . 15,000 »
94,726 30	5,167 60	»	15 136 10	»	»	
59,067 35	46 25	»	886 40	»	»	
6,900,056 »	60,906 43	»	179,790 97	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,210,652 40	7,030,841 43	5,640,588 30	1,329,547 70
		Enseignement supérieur (suite).				
XI. (suite).	57	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation . a)	5,850 »	5,859 59	2,858 20	2,981 59
	58	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894	11,000 »	9,324 20	1,478 60	7,845 60
	59	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	1,500 »	1,128 52	541 12	587 40
	60	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission b)	5,150 »	5,099 92	1,717 87	1,582 05
	61	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis	2,000 »	1,509 94	1,509 94	»
	62	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	12,000 »	9,674 05	8,303 75	1,223 90
	63	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . c)	21,000 »	20,993 40	17,540 »	3,455 40
	64	Frais de rédaction et de publication du quinzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur	4,000 »	3,244 60	»	3,244 60
		Enseignement moyen.				
XII.	65	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire	2,000 »	1,500 »	1,500 »	»
	66	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	3,989 71	846 76	3,142 95
	67	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités	29,300 »	27,574 98	27,574 98	»
	68	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau . d)	15,610 40	15,297 20	9,959 20	3,368 »
		A REPORTER. fr.	7,320,042 80	7,131,817 54	5,714,108 72	1,356,566 99

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
6,969,956 °	60,905 45	°	179,790 97	°	°	
5,859 50	°	°	10 41	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 5,000 ° Augmentation (transfert) . . . 850 °
9,524 20	°	°	1,675 80	°	°	
1,128 52	°	°	371 48	°	°	
5,089 92	°	°	50 08	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 4,000 ° Diminution (transfert) . . . 850 °
1,509 94	°	°	490 06	°	°	
9,327 65	146 40	°	2,525 95	°	°	
20,995 40	°	°	6 60	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 14,000 ° Augmentation 7,000 °
5,244 60	°	°	755 40	°	°	
1,500 °	°	°	500 °	°	°	
5,989 71	°	°	10 20	°	°	
27,374 98	°	°	1,925 02	°	°	
15,297 20	°	°	515 20	°	°	d) Crédit primitif . . . fr. 12,800 ° Augmentation 810 40
7,070,765 71	61,051 85	°	188,225 26	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,520,042 80	7,131,817 54	5,714,198 72	1,556,566 99
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	69	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur	7,000 »	6,000 »	6,000 »	»
	70	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	2,989 81	2,352 40	637 40
	71	Inspection des cours de dessin : traitements	8,000 »	8,000 »	8,000 »	»
	72	Inspection des cours de dessin : frais de route et de séjour	4,000 »	2,648 20	1,945 20	705 »
	73	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	85,000 »	81,002 25	79,683 25	1,319 »
	74	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 »	10,062 37	3,431 54	6,631 05
	75	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce a)	65,600 »	65,317 »	50,545 »	12,072 »
	76	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 »	2,485 27	2,107 37	377 90
	76 ^{bis}	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séances et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc. b)	6,000 »	4,344 45	4,244 45	100 »
	77	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladies et de funérailles). c)	5,445,960 »	5,445,816 05	5,374,052 03	67,064 »
	78	Athénées ou collèges royaux : sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	4,000 »	4,000 »	»
	79	Écoles moyennes : Bourses	55,000 »	51,550 »	28,750 »	2,800 »
	80	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	157,925 »	150,490 60	100,804 30	40,686 30
		À REPORTER. fr.	11,140,027 80	10,944,523 47	9,388,012 02	1,489,859 62

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
7,070,765 71	61,051 85		188,225 26	"	"	
6,000 "	"	"	1,000 "	"	"	
2,989 80	"	"	10 20	"	"	
8,000 "	"	"	"	"	"	
2,648 20	"	"	1,551 80	"	"	
81,002 25	"	"	1,997 77	"	"	
10,062 57	"	"	957 65	"	"	
65,317 "	"	"	285 "	"	"	a) Crédit primitif . . fr 60,000 "
2,485 27	"	"	14 75	"	"	Augmentation 3,600 "
4,544 45	"	"	1,655 57	"	"	b) Crédit alloué par l'article 6 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185
5,441,116 05	4,700 "	"	145 97	"	"	c) Crédit primitif . . fr 5,423,664 "
4,000 "	"	"	"	"	"	Augmentation 22,296 "
51,550 "	"	"	1,450 "	"	"	
150,490 60	"	"	7,454 40	"	"	
10,878,771 64	66,751 83	"	204,504 53	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,149,027 80	10,944,525 47	9,588,912 02	1,489,859 62
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	81	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	52,000 »	31,189 80	21,504 80	9,685 »
	82	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	29,694 87	26,218 50	5,415 22
	83	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	84	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	152,197 »	121,649 28	110,594 56	11,054 92
	85	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	9,200 »	6,545 25	5,198 65	1,546 60
	86	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 »	985 69	505 21	482 48
XIII.		Enseignement primaire.				
	87	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	88	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	5,800 »	5,795 66	1,612 55	2,185 51
	89	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	415,500 »	401,151 01	372,375 67	28,775 54
	90	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux a)	164,800 »	151,694 68	113,624 75	58,069 95
		A REPORTER. fr.	11,941,724 80	11,696,229 71	10,044,544 29	1,584,870 44

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS <small>RESTANT À EFFECUER OU À JUSTIFIER</small>		CRÉDITS <small>EXCÉDANT LES DÉPENSES</small>		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
10,878,771 64	65,751 83	.	204,504 35	.	.	
51,189 80	.	.	810 20	.	.	
20,651 72	63 15	.	5 13	.	.	
2,000	
121,649 28	.	.	10,547 72	.	.	
6,545 25	.	.	2,654 75	.	.	
985 60	.	.	514 31	.	.	
2,000	
3,795 60	.	.	4 34	.	.	
401,151 01	.	.	14,348 90	.	.	
151,694 68	.	.	13,105 32	.	.	
11,029,414 73	65,814 98	.	246,405 00	.	.	

a) Crédit primitif fr. 150,000 .
Augmentation 14,800 .

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,941,724 80	11,695,229 71	10,044,544 29	1,584,870 44
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	91	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers	685,650	655,873 03	642,075 67	11,798 26
	92	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteurs et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire a)	20,000	19,995 02	14,501 07	5,492 85
	95	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	5,996 30	5,871 56	2,124 74
	94	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'Etat	70,950	70,046 75	32,048 69	38,651 45
	95	Bourses aux élèves des écoles et sections normales de l'Etat et des écoles normales agréées	200,000	198,031	197,829	.
	96	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers b)	151,800	112,791 55	7,627 00	104,769 65
	97	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types c)	100,000	99,889 24	5,867 20	82,049 04
	97 ¹	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires d)	98,000	84,700	84,350	550
	97 ²	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	126,000	126,000	126,000	.
	97 ³	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : Subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de la loi organique, 1894-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption	9,200,000	8,558,008 50	7,431,766	1,126,892 50
		A REPORTER. fr.	22,580,124 80	21,626,580 00	18,500,481 38	2,055,008 93

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

TUÉS	PAYEMENTS INSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
11,029,414 75	65,814 98	°	240,405 09	°	°	
653,873 93	°	°	31,776 07	°	°	
19,993 92	°	°	6 08	°	°	a) Le texte de l'article 92 a été complété par l'article 12 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185.
5,996 30	°	°	3 70	°	°	
70,700 14	246 61	°	3 25	°	°	
197,829 °	202 °	°	1,969 °	°	°	
112,397 55	394 °	°	19,008 45	°	°	b) Crédit primitif. . . . fr. 106,800 ° Augmentation (transfert) . . . 25,000 ° Ce transfert a été autorisé par l'article 7 de la loi précitée.
87,916 24	11,975 °	°	110 76	°	°	c) Crédit primitif. . . . fr. 125,000 ° Diminution (transfert) . . . 25,000 °
84,700 °	°	°	13,300 °	°	°	d) Crédit primitif. . . . fr. 97,200 ° Augmentation. 800 °
126,000 °	°	°	°	°	°	
8,557,658 60	440 °	°	641,901 50	°	°	
21,546,480 31	70,070 59	°	954,573 90	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	22,580,124 80	21,625,550 90	18,590,481 33	2,955,998 95
XIII. (suite.)		Enseignement primaire (suite).				
	97 ⁴	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1894-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné.	1,000,000	885,725	741,820	157,285
		(Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 97 ⁴ à l'article 97 ⁵ et vice versa)				
	97 ⁵	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons	20,000	9,259	1,317	7,942
	97 ⁶	Part de l'État dans les augmentations périodiques légales de traitement à accorder à un certain nombre d'instituteurs communaux ou adoptés.	300,000	245,662 05	•	256,618 63
	97 ⁷	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour le quatrième trimestre de l'année 1895 et pour l'année 1896	125,000	85,472 40	18,228 65	66,439 22
	97 ⁸	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1896 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	455,000	510,964	231,602 59	79,227 96
	97 ⁹	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes	1,200,000	1,187,175	472,894	714,034
	97 ¹⁰	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial (a)	50,000	491 67	•	491 67
	98	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités.	4,500	4,500	3,800	500
	99	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	9,000	8,948 19	4,928 95	3,768 74
	100	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000	43,087 68	15,559 63	27,528 05
		A REPORTER. fr.	25,754,624 80	24,404,633 87	20,080,650	4,229,852 10

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de la loi sur la comptabilité		
21,546,480 51	79,070 59	•	954,575 90	•	•	
879,105 •	4,620 •	•	116,277 •	•	•	
9,259 •	•	•	10,741 •	•	•	
236,618 55	9,043 50	•	54,337 97	•	•	
84,667 87	804 53	•	39,527 60	•	•	
310,830 55	153 68	•	124,036 •	•	•	
1,186,028 •	247 •	•	12,825 •	•	•	
491 67	•	•	29,508 35	•	•	a) Crédit alloué par l'article 6 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185
4,300 •	•	•	200 •	•	•	
8,695 69	252 50	•	51 81	•	•	
45,087 68	•	•	7,912 32	•	•	
24,310,462 10	94,171 77	•	1,349,990 93	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	25,754,624 89	24,404,633 87	20,080,630 »	4,229,832 10
XIV.		Dépenses imprévues.				
	101	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse a)	15,466 35	15,998 81	5,376 11	11,722 70
	101 ^{bis}	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours, etc (Dépense se rapportant aux exercices clos) b)	2,209 46	2,203 96	»	1,858 35
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	25,772,300 59	24,422,136 64	20,084,206 11	4,243,413 15
XV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	102	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux c)	424,376 »	421,096 30	414,591 30	6,505 »
	102 ^{bis}	Tir national. — Installations complémentaires d)	194,750 »	169,513 93	56,804 46	110,906 82
	103	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires e)	331,750 50	257,346 59	78,593 70	172,826 13
	104	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	600,000 »	599,999 65	46,523 21	553,476 44
	105	Ameublement des hôtels des gouvernements provinciaux d'Anvers et du Limbourg f)	42,210 45	42,195 17	7,737 65	34,457 52
	106	Agrandissement des locaux du musée royal d'histoire naturelle. — Acquisition d'un immeuble adjoignant à ce musée g)	204,900 »	204,900 »	204,900 »	»
	107	Subside à l'expédition antarctique belge h)	100,000 »	100,000 »	50,000 »	50,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	1,897,995 75	1,795,053 64	859,152 32	928,171 91
		Crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	27,670,296 34	26,217,190 28	20,943,358 43	5,171,585 06

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
24,510,462 10	94,171 77	•	1,549,990 95	•	•	
15,298 81	•	•	167 52	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 6,000 • Augmentation 9,466 55
1,858 55	545 61	•	5 50	•	•	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
24,527,619 26	94,517 58	•	1,350,165 95	•	•	
421,096 50	•	•	5,270 70	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 125,000 • Augmentation 290,576 •
167,711 28	1,804 65	•	25,254 07	•	•	d) Crédit alloué par l'article 6 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 5 juillet, n° 185.
251,421 85	5,924 76	•	71,255 71	5,150 •	•	e) Crédit primitif . . . fr. 126,784 • Crédits supplémentaires . . . 204,966 50
599,999 65	•	•	• 55	•	•	
42,195 17	•	•	24 28	•	•	f et g) Crédits alloués par l'article 6 de la loi du 26 juin précitée.
204,900 •	•	•	•	•	•	
100,000 •	•	•	•	•	•	h) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 20 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 24, n° 176.
1,787,324 25	7,729 41	•	99,792 11	5,150 •	•	
26,114,943 49	102,246 79	•	1,449,956 06	5,150 •	•	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1896, a été fixé par l'article 2 de la loi du 26 juin 1896, *Moniteur* du 5 juillet, n° 185 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 25,473,362 •

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 298,958 59

TOTAL pour le service ordinaire fr. 25,772,300 50

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 851,784 •

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 1,040,211 75

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 1,807,995 75

ENSEMBLE fr. 27,670,296 54

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		— EXERCICE 1892.				
		<i>Report de l'exercice 1892 à l'exercice 1896, conformément à l'article 39 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
X.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 4 — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX.				
	60	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	280	280	"	280
		EXERCICE 1893.				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1896.</i>				
X.		Ponts et chaussées — Bâtiments civils				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	49	Travaux de plantations nouvelles.	564 25	"	"	"
		EXERCICE 1894.				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1896.</i>				
XI.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	51	Travaux de plantations nouvelles.	132	"	"	"
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	55	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux.	2,925	2,825	"	2,825
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES FOLDERS ET DES LIGNES TELEGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	56	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	614 34	"	"	"
	57	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	416 52	"	"	"
		Crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1894. fr.	4,087 86	2,825	"	2,825

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
	280	"	"	"	"	
				564 25	"	
				132 "	"	
	2,825	"	"	100	"	
					614 34	
					416 52	
	2,825	"	"	232	1,030 86	

a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décisions des 31 décembre 1896 et 5 janvier 1897.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reportis de l'exercice 1895 à l'exercice 1896.</i>				
		Service ordinaire.				
		Eaux et forêts.				
IV.	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat.	1,777 94	1,777 94	•	1,777 94
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	55	Entretien des routes et des paves publics, entretien des plantations et frais d'expertise. Amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	5,011 50	1,105 63	•	1,105 63
	56	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise.	9,156 72	8,537 17	•	8,537 17
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	57	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles.	5,195 •	5,195 •	•	5,195 •
	38	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux.	2,500 •	2,294 66	•	2,294 66
	39	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'Etat (y compris 12,000 francs en charge temporaire).	1,100 •	•	•	•
	40	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.	12,894 92	12,894 92	•	12,894 92
		SECTION 3 — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	41	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	137,301 45	121,904 23	•	121,985 23
	42	Travaux d'amélioration des canaux et rivières.	12,682 25	12,072 66	•	12,072 66
		Bacs et bateaux de passage.				
	44	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances.	780 19	780 19	•	780 19
		SECTION 7. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	55	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,081 25	1,081 25	•	1,081 25
		À REPORTER. . . . fr.	189,461 20	167,733 65	•	167,722 65

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
1,777 94	•	•	•	•	•	
1,105 65	•	•	1,075 •	2,830 87	•	
8,557 17	•	•	259 95	330 62	•	
5,195 •	•	•	•	•	•	
2,294 66	•	•	205 34	•	•	
•	•	•	•	1,100 •	•	
12,894 92	•	•	•	•	•	
121,985 25	11 •	•	14,783 27	523 95	•	
12,072 66	•	•	609 57	•	•	
780 19	•	•	•	•	•	
1,081 25	•	•	•	•	•	
167,722 05	11 •	•	16,933 11	4,794 44	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	180,461 20	167,755 65	.	167,722 65
		TRANSFERTS (suite).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1895 à l'exercice 1896 (suite).</i>				
		—				
		Service ordinaire (suite).				
		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
IX.	64	Grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	2,500 .	2,500 .	»	2,500 »
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	71	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes, pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conserva- tion des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclu- sivement historique	625 50	625 50	»	625 50
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	192,586 70	170,859 15	»	170,848 15
		Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</i>				
	90	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'Etat	11,194 75	»	»	»
	91	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monu- ment	10,724 40	10,587 10	»	10,587 10
		<i>Beaux-arts.</i>				
	95	Acquisition et commandes artistiques	45,800 »	45,800 »	»	45,800 »
	97	Musées royaux du Parc du Cinquantenaire: matériel . . .	7,125 85	5,020 40	»	5,020 40
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . fr.	72,842 06	57,207 50	»	57,207 50
		Crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1895. fr.	205,429 66	228,066 65	»	228,055 65

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CREDITS	
167,722 65	11 »	»	16,955 11	4,794 44	»	
2,500 »	»	»	»	»	»	
625 50	»	»	»	»	»	
170,848 15	11 »	»	16,955 11	4,794 44	»	
»	»	»	»	11,194 73	»	
10,587 10	»	»	»	537 50	»	
43,800 »	»	»	»	»	»	
5,020 40	»	»	4,105 45	»	»	
57,207 50	»	»	4,105 45	11,552 03	»	
228,055 65	11 »	»	21,056 54	16,520 47	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, usqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1896 (COMPTE DÉFINITIF). *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	492,000 »	481,597 87	458,916 18	22,681 69
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	75,000 »	67,980 09	59,722 63	28,257 46
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . . .	19,500 »	11,513 62	9,647 52	1,866 50
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du Département. a)	52,100 »	51,669 25	25,444 25	8,225 »
	5 ^{bis}	Honoraires des avocats. (Dépense se rapportant à des exer- cices clos.) b)	2,600 »	2,600 »	•	2,600 »
		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	15,550 »	7,554 15	6,131 57	1,186 81
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	12,000 »	12,000 »	11,550 »	450 »
		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: trai- tements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. c)	155,600 »	154,581 91	123,455 59	12,056 32
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine. Frais divers de tuberculination; dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mor- talité du bétail; dépenses diverses d)	1,250,000 »	1,148,862 99	444,054 64	695,142 55
		À REPORTER. . . . fr.	2,052,950 »	1,920,139 86	1,137,920 18	770,405 91

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1896

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000 »	•	•	•	•	•	*) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227, le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour l'exercice 1896, a été augmenté d'une somme de fr. 459,715 25 à répartir sur les articles 5, 7, 8, 9, 10, 14, 26, 27, 38, 46, 54 et 65, et pour la formation des articles nouveaux 5b, 36b, 58b, 41b, 46b, 54b et 82b
481,507 87	•	•	10,402 15	•	•	
67,980 09	•	•	5,019 91	•	•	
11,515 62	•	•	7,786 38	•	•	
51,669 25	•	•	450 75	•	•	
2,600 »	•	•	•	•	•	
7,518 38	15 75	•	8,015 87	•	•	
12,000 »	•	•	•	•	•	
135,509 91	72 »	•	18 09	•	•	
1,137,196 97	11,666 02	•	101,157 01	•	•	
1,908,386 09	11,763 77	•	132,810 14	•	•	

a) Crédit primitif . . . fr. 50,000 »
Augmentation 2,100 »

b) Crédit alloué par l'article 1^{er} de la loi précitée.

c) Crédit primitif . . . fr. 155,000 »
Augmentation 600 »

d) Crédit primitif . . . fr. 1,100,000 »
Augmentation 150,000 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,052,950	1,920,159 86	1,157,020 18	770,465 91
		Agriculture (suite).				
	10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires a)	162,000	155,540 19	125,424 84	20,836 50
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000	11,719 86	6,969 50	4,750 56
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.	540,000	540,000	64,852 49	259,655 56
	13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours.	190,000	190,000	165,118 55	24,561 80
	14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Encouragements aux sociétés coopératives de crédit agricole b)	58,000	57,497 05	45,687 56	9,915 47
		Enseignement vétérinaire.				
	15	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	105,825	105,825	104,851 56	975 44
	16	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	55,000	54,941 16	58,195 50	16,747 86
		Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.				
	17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	168,900	165,057 52	151,188 95	11,568 57
	18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	71,600	71,599 61	61,914 01	9,601 60
	19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000	8,925	6,150	1,775
	20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture.	220,000	219,959 01	218,678 04	1,260 97
		A REPORTER. fr.	5,449,275	5,299,184 24	2,126,948 58	1,141,192 84

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXIQUANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement		
1,908,586 09	11,755 77	•	132,810 14	•	•	
155,261 14	279 05	•	6,459 81	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 146,000 • Augmentation . . . 16,000 •
11,719 86	•	•	5,280 14	•	•	
524,488 05	15,511 95	•	•	•	•	
189,480 15	319 85	•	•	•	•	
55,602 83	1,894 20	•	502 97	•	•	b) Crédit primitif 55,000 • Augmentation 3,000 •
105,825 •	•	•	•	•	•	
54,941 16	•	•	58 84	•	•	
165,057 52	•	•	5,842 48	•	•	
71,515 01	84 •	•	• 59	•	•	
7,925	1,000 •	•	1,075 •	•	•	
219,939 01	•	•	60 99	•	•	
5,268,141 42	31,042 82	•	150,000 76	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,449,275	3,299,184 24	2,126,948 58	1,141,192 84
III (suite.)		Agriculture (suite).				
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>				
	21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel. . .	58,200	58,000 10	37,500 10	500
	22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de cul- ture	55,200	55,199 53	52,999 53	200
IV.		Eaux et forêts.				
	23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses	519,065	519,064 67	409,675 48	107,605 18
	24	Conseil supérieur des forêts. Frais divers. Stations météoro- logiques forestières. Encouragements à des sociétés fores- tières	4,000	3,999 60	2,965	1,034 60
	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État (y compris 10,000 francs en charge tem- poraire).	111,000	105,988 20	57,519 25	67,368 95
	26	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses di- verses a)	20,500	20,500	12,144	2,951
	27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses di- verses b)	19,000	19,800 17	14,066 76	4,516 14
V.		Laboratoires d'analyses.				
	28	Station agronomique: traitements et indemnités du person- nel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provin- ciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de den- rées et substances alimentaires	94,000	92,470 54	80,770 91	11,699 65
VI.		Service de santé.				
	29	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du per- sonnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Frais des commis- sions pour la revision de la législation sur l'art de guérir et pour les enquêtes concernant la sérothérapie et l'alcoo- lisme. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encoura- gements à la vaccine; office vaccino-gène central. Sub- sides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique;				
		A REPORTER. . . . fr.	4,309,140	4,152,305 85	2,775,487 41	1,337,048 34

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	À annuler définitivement	Transférés à l'exer cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp tabilité		
5,268,141 42	51,042 82	°	150,090 76	°	°	
38,000 10	°	°	199 90	°	°	
55,199 33	°	°	° 07	°	°	
517,276 66	1,788 01	°	° 33	°	°	
3,999 60	°	°	° 40	°	°	
104,888 20	1,100 °	°	472 53	4,539 27	°	
15,075 °	5,425 °	°	°	°	°	a) Crédit primitif . . fr 15,000 ° Augmentation 7,500 °
19,482 90	416 27	°	° 85	°	°	b) Crédit primitif . . fr 15,000 ° Augmentation 4,900 °
92,470 54	°	°	1,529 46	°	°	
4,112,533 75	39,772 10	°	153,294 88	4,539 27	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par deslois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,509,140	4,152,505 85	2,775,487 41	1,557,046 54
VI (suite).		Service de santé (suite).				
		indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux con- grès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de pro- pagande contre l'alcoolisme. Subsidés	580,000	555,065 88	207,143 75	140,959 75
	50	Académie royale de médecine	55,500	55,500	29,092 52	4,407 68
	51	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1891 à 1895, institué par arrêté royal du 25 novem- bre 1850	5,000	5,000	5,000	"
VII.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	52	Encouragements divers pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les amé- liorations qui intéressent l'hygiène publique	5,000,000	5,000,000	2,952,955 86	67,064 14
	55	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traie- tements d'activité et traitements de disponibilité du per- sonnel attaché à cette inspection et à l'inspection du service voyer de Bruxelles; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du per- sonnel, pour le service particulier de l'inspection. Indem- nités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	70,000	62,771 60	51,566 60	51,405
	54	Frais de route et de séjour de l'inspection	10,000	8,716 50	5,759 10	2,957 20
	55	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000	2,000	425 15	1,574 85
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	56	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics; frais d'expertise. Établissement de voies cyclables. Amé- lioration et redressement de routes; subsidés.	5,870,000	5,865,128 69	1,728,865 07	2,125,431 54
	56 ^{bis}	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics. (Dépense se rapportant à des exercices clos.) a)	1,895 24	1,895 24	"	1,895 24
	57	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise	50,000	47,872 55	14,517 77	55,455
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	58	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles b)	855,550	805,576 56	451,115 24	569,702 62
	58 ^{bis}	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, etc. (Dépense se rapportant à des exercices clos.) c)	4,475 44	4,475 44	"	4,531 44
	59	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et tra- vaux.	75,000	74,499 47	52,579 37	41,920 10
	40	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État.	28,000	21,997 55	9,097 35	10,000
		A REPORTER. fr.	12,692,558 68	12,450,800 46	8,204,084 99	4,172,108 68

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS.	
4,112,555 75	59,772 10		152,294 88	4,559 27	•	
348,085 48	4,980 40	•	26,056 12	•	•	
53,500 •	•	•	•	•	•	
5,000 •	•	•	•	•	•	
3,000,000 •	•	•	•	•	•	
62,771 60	•	•	7,228 40	•	•	
8,716 50	•	•	1,283 70	•	•	
2,000 •	•	•	•	•	•	
5,854,296 41	8,832 21	•	279 63	6,591 75	•	
1,893 24	•	•	•	•	•	
47,752 77	119 58	•	564 62	1,565 03	•	a) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
800,817 86	4,758 50	•	3,659 72	44,313 92	•	b) Crédit primitif. . . . fr. 825,000 • Augmentation. 28,550 •
4,531 44	144 •	•	•	•	•	c) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
74,499 47	•	•	500 55	•	•	
19,997 53	2,000 •	•	275 65	5,727 •	•	
12,370,193 67	60,606 70	•	193,023 25	62,754 07	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,692,558 68	12,456,800 46	8,204,084 99	4,172,108 68
VIII. (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	41	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,500,000	2,033,844 22	855,453 85	1,147,500 50
	41 ^{bis}	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières. (Dépense se rapportant à des exercices clos.) a)	1,423 07	•	•	•
		<i>Plantations.</i>				
	42	Plantations nouvelles	13,500	12,405 20	5,774 88	0,271 10
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	45	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000	22,423 98	11,245 89	11,165 09
		<i>Service des irrigations de la Campine.</i>				
	44	Personnel : traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses	18,440	15,550 19	14,595 24	956 95
	45	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100	1,044	1,044	•
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX.				
	46	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales b)	922,000	864,709 60	408,589 67	455,812 96
	46 ^{bis}	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, etc. (Dépense se rapportant à des exercices clos.) c)	1,550 62	•	•	•
		SECTION 5. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
47	Frais de route et de séjour	300	96 02	56 12	59 90	
48	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de traductions, de bureau et de matériel	10,900	10,860 86	8,308 70	2,552 16	
	SECTION 6. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.					
49	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	36,000	34,595 68	26,881 20	7,707 76	
	A REPORTER. fr.	16,127,772 37	15,432,190 30	9,535,790 52	5,804,135 16	

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUSÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité		
12,378,103 67	60,806 70	•	103,023 25	62,734 07	•	
2,002,034 53	30,909 89	•	55,225 86	300,929 02	•	
•	•	•	21 65	1,401 42	•	a) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
12,046 04	419 25	•	1,034 71	•	•	
22,408 98	15 •	•	17,576 02	•	•	
15,350 19	•	•	3,089 81	•	•	
1,044 •	•	•	56 •	•	•	
864,402 65	506 97	•	•	57,290 40	•	b) Crédit primitif . . . fr. 722,000 • Augmentation 200,000 •
•	•	•	•	1,550 62	•	c) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi pré- citée.
96 02	•	•	203 08	•	•	
10,860 86	•	•	30 14	•	•	
54,588 96	6 72	•	1,404 32	•	•	
15,330,025 68	92,264 62	•	271,674 74	423,007 33	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,127,772 57	15,452,190 50	9,555,790 52	5,804,155 16
VIII. (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 7. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	50	Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,042,615	1,042,615	954,002 40	104,552 49
	51	Traitemens et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillans, des éclusiers, pontiers, sergens d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,223,450	1,210,215 93	1,060,785 85	154,707 66
	52	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour des membres des jurys. Impressions. Dépenses diverses.	6,000	5,076 50	475	1,950
		SECTION 8. — SERVICE DES BÂTIMENS CIVILS.				
	53	Traitemens, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice	175,050	168,152 75	155,191 21	12,741 54
	54	Études de projets, achat d'instrumens et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles. a)	50,560	50,126 17	27,026 63	25,099 54
	54 ^{bis}	Études de projets, achat d'instrumens et de livres, etc. (Dépense se rapportant à des exercices clos.) b)	1,407 05	1,497 05	"	572 75
	IX.		Beaux-Arts.			
		<i>Encouragemens en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	55	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivans ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissemens publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissemens intéressés. Encouragemens à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragemens à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000	274,576 77	227,050 76	46,417 01
		A REPORTER. fr.	18,901,744 42	18,182,428 47	11,940,551 45	6,127,065 15

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
15,359,925 68	92,264 62	•	271,074 74	423,907 35	•	
1,038,534 95	4,080 05	•	•	•	•	
1,204,405 51	5,720 42	•	15,236 07	•	•	
2,434 •	642 50	•	2,923 50	•	•	
167,032 75	200 •	•	6,917 25	•	•	
50,126 17	•	•	235 85	•	•	a) Crédit primitif. . . . fr 45,000 • Augmentation. 5,360 •
572 75	1,124 30	•	•	•	•	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
275,476 77	1,100 •	•	423 23	•	•	
18,077,296 58	106,131 30	•	296,408 62	423,907 35	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	18,901,744 42	18,182,428 47	11,949,331 45	6,127,065 15
IX. (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	56	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions. Subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge	60,000	48,500	43,500	5,000
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	57	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	148,705	148,705	148,705	.
	58	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	230,000	229,925 26	226,885 26	3,040
	59	Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles de dessin; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000	20,906 22	18,240 52	2,665 70
	60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	3,000	1,256 22	.	1,256 22
	61	Subsidés à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000	17,000	11,325	5,675
	62	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	45,500	53,264 88	15,985 52	17,279 36
	63	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	15,400	15,338 01	15,829 55	1,508 46
		<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>				
	64	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne: personnel et frais de surveillance. Musée Wiertz: traitement du conservateur et frais de surveillance	51,200	50,824 37	50,674 37	150
	65	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus a)	100,652	98,143 67	78,901 79	14,284 12
66	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel	48,250	48,249 36	48,149 36	100	
67	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	85,000	82,904 82	58,546 65	19,279 25	
		A REPORTER. fr.	19,723,451 42	18,977,446 28	12,664,074 45	6,108,203 26

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
AU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS.	
18,077,296 58	105,151 89	•	295,408 62	423,907 35	•	
48,500 •	•	•	11,500 •	•	•	
148,705 •	•	•	•	•	•	
220,025 26	•	•	74 74	•	•	
20,906 22	•	•	93 78	•	•	
1,256 22	•	•	1,745 78	•	•	
17,000 •	•	•	•	•	•	
33,264 88	•	•	10,235 12	•	•	
15,338 01	•	•	61 99	•	•	
50,824 57	•	•	375 63	•	•	
93,185 01	4,957 76	•	2,508 35	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 93,310 • Augmentation 7,342 •
48,249 36	•	•	0 64	•	•	
77,825 90	5,078 92	•	95 18	•	•	
18,802,277 71	116,168 57	•	322,097 81	423,907 35	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	19,723,451 42	18,977,446 28	12,664,074 45	6,198,205 26
IX (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Monuments publics.</i>				
	68	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 »	36,700 »	18,500 »	7,500 »
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	69	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	86,000 »	7,071 16	53,688 84
	70	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 »	99,805 28	8,820 96	66,941 72
	71	Commission royale des monuments: personnel.	15,950 »	13,949 88	15,949 88	»
	72	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	20,200 »	19,716 94	14,184 60	5,433 59
	75	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 »	855 60	51 »	788 »
	74	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 »	2,496 76	2,196 76	300 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	75	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	164,820 »	164,820 »	»
	76	Conservatoire royal de musique de Liège: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,758 »	79,758 »	79,758 »	»
77	Conservatoire royal de musique de Gand: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	54,526 »	54,526 »	54,526 »	»	
		A REPORTER. . . . fr.	20,208,205 42	19,536,102 74	13,028,852 81	6,532,855 41

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
18,862,277 71	115,168 57	°	322,007 81	423,907 33	°	
26,000 °	10,700 °	°	13,500 °	°	°	
61,660 °	24,540 °	°	°	°	°	
75,762 68	24,130 60	°	106 72	°	°	
13,949 88	°	°	0 12	°	°	
19,618 19	98 75	°	485,06	°	°	
839 °	16 60	°	2,144 40	°	°	
2,490 76	°	°	3 24	°	°	
164,820 °	°	°	°	°	°	
70,758 °	°	°	°	°	°	
54,520 °	°	°	°	°	°	
19,561,708 22	174,464 52	°	338,135 35	423,907 33	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	20,298,205 42	19,536,162 74	15,028,852 81	6,532,855 41
		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	78	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.	175,000 "	174,984 20	158,536 "	12,098 20
	79	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000 "	9,555 36	9,553 96	21 40
		Traitements de disponibilité.				
	80	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,950 "	15,159 81	13,139 51	"
		Dépenses imprévues.				
	81	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés, ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	15,000 "	7,605 05	6,231 08	1,573 95
	82	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions Rente annuelle et viagère au sieur Maucourant, ancien ouvrier permanent	1,850 "	1,202 25	1,171 "	31 25
	82 ^{bis}	Rentes allouées à la veuve et aux enfants du sieur Bodart, en son vivant aide-éclusier au service de la Meuse a)	925 83	925 85	"	925 83
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	20,526,920 25	19,745,572 92	13,217,464 36	6,347,304 04

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comp- tabilité.		
19,361,708 22	174,454 52	.	338,135 55	423,907 33	.	
170,634 20	4,350 .	.	15 80	.	.	
9,555 50	»	»	1,444 64	»	»	
13,130 51	»	»	11,810 49	»	.	
7,605 03	»	»	7,394 07	»	»	
1,202 23	»	»	647 75	»	.	
923 83	»	»	.	»	»	
19,564,768 40	178,804 52	»	359,440 »	423,907 33	»	

a) Crédit alloué par l'article 1^{er} de la loi du
9 août 1897, *Moniteur* du 15, n° 227.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
XII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	83	Recensement agricole	250,000 *	240,988 58	35,472 48	198,803 55
	84	Frais de construction de baraquements aux frontières, en vue des opérations de tuberculination	100,000 *	•	•	•
	84 ^{bis}	Dotation du fonds spécial et temporaire institué par la loi du 30 juin 1896. (Travaux extraordinaires de réfection et d'amélioration de la voirie) a)	8,000,000 *	8,000,000 *	•	8,000,000 *
		<i>Ponts et Chaussées. — Bâtimens civils.</i>				
	85	Appropriation, pour un Palais du Peuple, des halles latérales de gauche du Palais du Cinquantième	40,000 *	27,946 99	•	27,946 99
	86	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	185,000 *	185,000 *	80,649 43	93,350 57
	87	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	68,000 *	6,996 27	6,227 69	768 58
	88	Transfert de la Cour des Comptes dans l'ancien hôtel du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, place Royale	92,000 *	85,920 08	20,068 67	56,851 41
	89	Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour liquider le subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquantième. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II.	195,000 *	170,000 *	30,000 *	50,000 *
	90	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'Etat	71,582 08	2,944 76	•	2,944 76
	91	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	100,000 *	•	•	•
	92	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts	100,000 *	1,586 49	1,582 49	4 •
	93	Transformation des locaux du Sénat.	3,408 25	3,408 25	3,408 25	•
	94	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation	5,000 *	4,598 31	4,598 31	•
	95	Installations maritimes de Bruxelles. — Frais d'études]	8,000 *	6,519 55	6,519 55	•
	96	Sambre canalisée et canaux de Liège à Anvers; travaux d'amélioration.	185,000 *	87,882 19	75,474 55	12,407 64
	97	Canal de Louvain à la Dyle. — Frais d'études	14,969 37	9,955 21	5,649 34	4,305 87
98	Yser. — Travaux extraordinaires de recréusement et d'approfondissement	70,000 *	69,442 08	41,460 02	16,744 50	
99	Eseaut	75,000 *	75,000 *	20,000 *	55,000 *	
100	Service de l'hydrographie. — Acquisition d'une nouvelle embarcation à vapeur	25,000 *	13,385 60	•	13,385 60	
		A REPORTER. fr.	9,587,750 70	9,000,576 26	349,119 78	8,554,003 47

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
254,566 03	15,622 55	"	11 42	"	"	
"	"	"	100,000 "	"	"	
8,000,000 "	"	"	"	"	"	a) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1896, <i>Moniteur</i> du 31, n° 368.
27,946 99	"	"	12,053 01	"	"	
185,000 "	"	"	"	"	"	
6,996 27	"	"	61,003 73	"	"	
85,920 08	"	"	0,41	6,070 51	"	
80,000 "	90,000 "	"	25,000 "	"	"	
2,944 76	"	"	"	68,437 32	"	
"	"	"	100,000 "	"	"	
1,586 49	"	"	98,413 51	"	"	
3,408 25	"	"	"	"	"	
4,598 31	"	"	401 69	"	"	
6,519 55	"	"	1,480 45	"	"	
87,882 19	"	"	97,117 81	"	"	
9,955 21	"	"	5,014 16	"	"	
58,213 52	11,220 46	"	537,02	"	"	
75,000 "	"	"	"	"	"	
13,385 60	"	"	8,208 "	3,346 40	"	
8,883,723 25	116,852 01	"	509,321 21	77,863 25	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		RÉPORT. fr.	9,587,759 70	9,000,575 26	349,119 78	8,554,003 47
XII.		Services divers (suite).				
		<i>Beaux-arts.</i>				
	101	Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 »	30,846 56	16,485 56	14,211 »
	102	Exposition triennale des beaux-arts	100,000 »	100,000 »	100,000 »	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . fr.	9,737,759 70	9,131,421 82	465,605 54	8,548,814 47
		TOTAUX pour le service ordinaire	20,526,929 25	19,743,572 92	13,217,464 56	6,547,504 04
		Crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. fr.	30,264,688 95	28,874,994 74	13,685,069 70	14,896,118 51
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1892. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	280 »	280 »	»	280 »
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	564 25	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1894. (art. 50 de la loi de comptabilité.)	4,087 86	2,825 »	»	2,825 »
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	265,429 66	228,066 65	»	228,055 65
		Crédits et dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	270,361 77	231,171 65	»	231,160 65
		Crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1896 . . .	30,264,688 95	28,874,994 74	13,685,069 70	14,896,118 51
		TOTAUX. fr.	30,535,050 72	29,106,166 39	13,685,069 70	15,127,279 16

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TRÈS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
	8,885,725 25	116,852 01	•	509,321 21	77,865 25	•
	50,696 56	150 »	•	19,153 44	•	•
	100,000 »	»	•	»	•	•
	9,014,419 81	117,002 01	•	528,474 65	77,865 25	•
	19,564,768 40	178,804 52	•	350,449 »	423,907 55	•
	28,579,188 21	295,806 55	•	887,925 65	501,770 50	•
	280 »	•	•	•	•	•
	»	•	•	564 25	•	•
	2,825 »	•	•	232 »	1,050 86	•
	228,055 65	11 »	•	21,056 54	16,326 47	•
	251,160 65	11 »	•	21,832 70	17,557 53	•
	28,579,188 21	295,806 55	•	887,925 65	501,770 56	•
	28,810,548 86	295,817 55	•	909,756 44	519,127 89	•

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour l'exercice 1896, a été fixé par l'article unique de la loi du 22 juin 1896, *Moniteur* du 1^{er} juillet, n° 185 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 20,087,214 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 439,715 25

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1892, 1893, 1894 et 1895 107,518 81

TOTAL pour le service ordinaire fr. 20,724,448 06

B. Pour les dépenses exceptionnelles à la somme de fr. 1,737,759 70

A Y AJOUTER : 1° Un crédit supplémentaire de 8,000,000 »

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1895 79,842 96

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 9,810,602 66

ENSEMBLE fr. 30,535,050 72

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1896. (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
Première section. — Service ordinaire.						
I. Administration centrale.						
<i>Personnel.</i>						
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	240,100 »	216,065 50	215,871 84	191 66
<i>Matériel.</i>						
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	60,000 »	58,251 07	26,952 86	31,144 41
<i>Frais de déplacement.</i>						
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	15,000 »	6,805 75	5,911 18	954 55
II. Pensions.						
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	6,000 »	5,477 75	4,822 25	655 50
III. Industrie.						
	6	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses a)	46,400 »	40,359 68	59,035 40	7,504 28
	7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 »	48,575 »	48,575 »	»
	8	Enseignement professionnel: écoles industrielles, écoles ma- nufacturrières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	650,000 »	640,181 27	477,995 68	170,933 59
	9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de ques- tions de technologie, de droit ou d'économie industrielle. — Frais résultant de la collation des décorations indus- trielles. — Dépenses diverses	17,000 »	14,270 70	4,257 75	10,012 95
	10	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'in- vention</i> ; frais d'impression (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire)	8,000 »	7,925 75	2,252 75	5,691 »
	11	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publica- tion du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	3,700 »	2,129 33	2,118 »	11 33
A REPORTER. . . . fr.			1,122,200 »	1,075,877 78	848,572 71	226,800 27

ET DU TRAVAIL.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
21,000 °	°	°	°	°	°	
216,065 50	°	°	24,036 50	°	°	
58,097 27	153 80	°	1,748 95	°	°	
6,865 75	°	°	8,134 27	°	°	
5,477 75	°	°	522 25	°	°	
46,539 68	°	°	60 52	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 6, de 45,400 francs, a été augmenté d'une somme de 1,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
48,575 °	°	°	6,625 °	°	°	
648,929 27	252 °	°	818 75	°	°	
14,270 70	°	°	2,729 50	°	°	
7,923 75	°	°	76 25	°	°	
2,129 35	°	°	1,570 67	°	°	
1,076,471 98	405 80	°	46,322 22	°	°	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,122,200 >	1,075,877 78	848,572 71	226,899 27
III. (suite)		Industrie (suite).				
	12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	12,500 °	3,924 15	3,254 20	689 95
	15	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	5,000 °	2,055 01	°	2,055 01
IV.		Poids et mesures.				
	14	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,550 >	75,780 80	68,954 78	4,846 02
	15	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 °	55,975 °	52,250 °	1,725 °
	16	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie.	20,000 °	15,415 53	5,518 90	11,727 55
V.		Travail.				
	17	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. a)	60,000 °	52,916 29	54,299 90	18,616 59
	18	Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	20,000 °	2,921 90	1,178 40	1,743 50
	19	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. Dépenses diverses b)	55,000 °	55,000 °	29,647 91	24,227 00
	20	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	50,000 °	25,597 °	°	25,597 °
	21	Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État	55,400 °	23,918 51	20,541 41	5,577 10
	22	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	50,000 °	17,300 17	15,605 77	1,694 40
	23	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions	165,000 °	145,421 52	111,060 17	54,361 55
	24	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	18,600 °	17,028 85	8,005 49	8,284 38
VI.		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — CONSEIL DES MINES.				
	25	Personnel. — Traitements et frais de déplacement	32,000 °	29,600 08	25,450 08	4 150 °
	26	Matériel	640 °	640 °	250 45	409 55
		A REPORTER. fr.	1,720,600 °	1,573,150 59	1,202,420 17	568,583 54

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITLES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT AFFECTUEM OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur l'impôt tabac		
1,075,471 98	405 80	•	46,322 22	•	•	
3,924 15	•	•	8,575 85	•	•	
2,035 01	•	•	964 99	•	•	
73,780 80	•	•	8,569 20	•	•	
53,975 •	•	•	2,025 •	•	•	
15,246 25	167 50	•	4,586 47	•	•	
52,916 29	•	•	7,083 71	•	•	
2,921 90	•	•	17,078 10	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 17, de 80,000 francs, a été diminué d'une somme de 20,000 francs, transférée à l'article 19 par l'article 2 de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
55,875 •	1,125 •	•	•	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 19, de 55,000 francs, a été augmenté d'une somme de 20,000 francs, par l'article 2 de la loi précitée
23,597	•	•	6,603 •	•	•	
23,918 51	•	•	9,481 49	•	•	
17,500 17	•	•	12,699 83	•	•	
145,421 52	•	•	19,578 48	•	•	
16,579 87	648 98	•	1,571 15	•	•	
29,000 08	•	•	2,399 02	•	•	
640 •	•	•	•	•	•	
1,570,803 51	2,847 08	•	147,539 41	•	•	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,720,690 •	1,575,130 59	1,202,420 17	368,383 34
		Mines (suite).				
		SECTION 2. — CORPS DES MINES.				
	27	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	547,075 •	542,504 45	320,446 53	22,057 92
	28	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	0,000 •	5,546 15	193 45	3,352 70
	29	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du comité directeur.	10,000 •	9,997 56	6,379 66	3,617 70
		SECTION 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	30	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses. a)	4,600 •	4,398 50	3,268 30	692 20
		SECTION 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	31	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 •	45,000 •	211 60	44,788 40
		SECTION 5. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	32	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	150,000 •	149,985 28	141,423 13	8,562 15
		VII. SECTION 1^{re}. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	33	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau.	500 •	•	•	•
		SECTION 2. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	34	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel.	1,500 •	661 24	466 34	194 90
		VIII. Traitements de disponibilité.				
	35	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 •	1,613 40	1,613 40	•
		IX. Dépenses imprévues.				
	36	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	10,000 •	1,800 •	1,800 •	•
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	2,305,305 •	2,182,056 97	1,678,222 58	451,649 31

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	excédant LES DÉPENSES A annuler définitivement		
1,570,805 51	2,347 08	.	147,539 41	.	.	
342,504 45	.	.	4,570 55	.	.	
5,540 15	.	.	2,455 85	.	.	
9,997 36	.	.	2 64	.	.	
5,060 50	458	.	201 50	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 50, de 4,000 francs, a été augmenté d'une somme de 600 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1895, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
45,000	
149,085 28	.	.	14 72	.	.	
.	.	.	500 .	.	.	
661 24	.	.	858 76	.	.	
1,613 40	.	.	6,586 60	.	.	
1,800 .	.	.	8,200 .	.	.	
2,120,871 89	2,785 08	.	170,708 05	.	.	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
X		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	37	Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau Ministère de l'Industrie et du Travail	175,000 .	174,027 16	45,171 24	150,825 22
	37 ^{bis}	Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau Ministère de l'Industrie et du Travail. (Dépense se rapportant à l'exercice 1895.) a)	1,325 .	1,325 .	•	1,525 .
	38	Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation	70,000 .	58,593 48	29,596 70	19,015 58
	39	Recensement industriel	200,000 .	106,402 86	51,805 48	99,181 78
	40	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000 .	110,000 .	110,000 .	•
	41	Participation des exposants belges à l'Exposition de Bruxelles de 1897	500,000 .	500,000 .	500,000 .	•
	42	Concours de mutualité (1890 à 1895)	20,000 .	49 07	•	49 07
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . fr	1,076,525 .	1,059,297 57	714,573 42	250,399 65
	TOTAUX pour le service ordinaire	2,503,565 .	2,152,656 97	1,678,222 58	451,649 31	
	Crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr	3,570,090 .	3,171,954 54	2,392,796 .	702,048 96	

ET DU TRAVAIL (SUITE)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

CUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédent LES CREDITS	Observations
	RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
173,996 46	930 70	°	72 81	°	°	
1,325 °	°	°	°	°	°	a) Crédit alloué par la loi du 9 août 1897, Moniteur du 15, n° 227.
48,612 28	7,081 20	°	13,408 52	°	°	
150,990 26	65,412 00	°	3,597 14	°	°	
110,000 °	°	°	°	°	°	
500,000 °	°	°	°	°	°	
49 07	°	°	10,950 93	°	°	
964,073 07	74,324 50	°	37,027 45	°	°	
2,120,871 89	2,785 08	°	170,708 03	°	°	
3,094,844 96	77,109 58	°	207,735 46	°	°	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1896, a été fixé par l'article unique de la loi du 29 juin 1896, *Moniteur* du 9 juillet, n° 101.

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 2,301,765 °
A Y AJOUTER Les crédits supplémentaires 1,600 °

TOTAL pour le service ordinaire fr. 2,303,365 °

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,075,000 °
A Y AJOUTER Un crédit supplémentaire 1,325 °

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 1 076,325 °

ENSEMBLE fr. 3,379,690 °

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. *)				
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	12,504 19	326 10	•	326 10
		EXERCICE 1894.				
		<i>Report de l'exercice 1894 à l'exercice 1896.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	3,150 "	2,636 85	•	2,636 85
		EXERCICE 1895.				
		<i>Reports de l'exercice 1895 à l'exercice 1896.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2 — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux	40,887 38	44,672 63	21,910 57	22,762 26
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	78,102 80	68,548 65	47,709 77	20,638 88
	21 ^{bis}	Renouvellement (dépenses exceptionnelles)	63,460 11	61,790 33	53,626 32	8,164 01
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.				
	25	Frais d'exploitation	836 26	•	•	•
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	189,286 55	174,811 61	123,246 40	51,505 15
		Dépenses exceptionnelles.				
X.	58	Marine. — Construction d'un nouveau paquebot pour la ligne d'Ostende-Douvres.	1,205,000 "	1,202,123 25	•	1,202,123 25
		Crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1893. fr.	1,394,286 55	1,370,934 80	123,246 40	1,253,688 40

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
326 10	.	.	898 90	11,270 10	.	*) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 4 décembre 1896.
2,656 85	.	.	513 17	.	.	
44,672 63	.	.	2,214 75	.	.	
68,348 65	.	.	7,206 18	2,547 97	.	
61,790 33	.	.	1,669 78	.	.	
.	.	.	626 26	210 .	.	
174,811 61	.	.	11,716 97	2,767 97	.	
1,202,125 25	.	.	2,876 75	.	.	
1,376,934 86	.	.	14,593 72	2,767 97	.	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897. jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1896 (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES INFOTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Administration centrale.				
I	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21 000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires et employés a)	115,574 58	115,574 58	115,227 58	147 »
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	4,500 »	1,286 15	928 40	357 75
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,130 »	25,656 46	23,316 46	2,540 »
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000 »	59,519 72	23,655 07	15,864 05
	6	Honoraires des avocats du Département.	55,000 »	53,898 20	26,118 20	7,780 »
		Chemins de fer.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	512,118 50	512,118 50	133,864 87	378,253 72
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	131,720 »	120,153 31	21,614 04	98,523 57
	8 ^{bi}	Salaires, etc. (Dépenses se rapportant à des exercices clos.) c)	5,517 25	5,517 25	»	5,517 25
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc. d)	718,940 »	718,940 »	631,316 28	86,066 07
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	70,000 »	70,000 »	70,000 »	»
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de mal- heurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	75,000 »	74,830 79	56,402 27	18,428 52
	11 ^{bi}	Secours, etc (Dépense se rapportant à des exercices clos.) e)	174 80	174 80	»	174 80
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer.	14,000 »	11,356 07	8,362 15	2,974 52
		A REPORTER. . . . fr.	1,790,475 22	1,749,791 52	1,131,806 82	610,427 65

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
115,374 58	»	»	»	»	»	
1,286 15	»	»	3,213 85	»	»	
25,658 46	»	»	1,475 51	»	»	
39,519 72	»	»	20,480 28	»	»	
33,898 20	»	»	1,101 80	»	»	
512,118 50	»	»	»	»	»	
120,138 31	»	»	11,581 69	»	»	
5,817 25	»	»	»	»	»	
717,382 05	1,557 05	»	»	»	»	
70,000 »	»	»	»	»	»	
74,830 79	»	»	169 21	»	»	
174 80	»	»	»	»	»	
11,536 67	»	»	2,863 33	»	»	
1,748,234 47	1,557 05	»	40,663 70	»	»	

*) Par l'article 1^{er} de la loi du 9 août 1897, *Moniteur* du 15, n° 227, le Budget du Ministère des Chemins de fer, etc. a été augmenté d'une somme de fr. 5,008,000 15, à répartir sur les articles 7, 9, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 25, 25, 27, 29, 30, 40, 42, 44, 51, 56 et 58, et pour la formation des articles nouveaux 8b, 11b, 19b, 21b, 25b, 26b, 27b, 44b et 56b.

a) Le crédit primitif de l'article 2, de 114 600 francs, a été 1^{er} augmenté d'une somme de 800 francs, transférée de l'article 47; 2^o diminué d'une somme de fr. 25 42, transférée à l'article 22, en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 56b.

b) Crédit primitif . . . fr. 485,650 »
Augmentation . . . 4,760 »
Transfert de l'article 22. . . 21,708 50

c) Crédit alloué par l'article 1^{er} de la loi du 9 août 1897 précitée.

d) Crédit primitif . . . fr. 637,600 »
Augmentation . . . 81,540 »

e) Crédit alloué par l'article 1^{er} de la loi du 9 août 1897 précitée.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	1,790,475 22	1,740,791 52	1,151,806 82	616,427 65
II (suite)		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	1,944,179 08	1,944,179 08	494,244 75	1,449,934 55
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, pour la surveillance et la police de la route (y compris une somme de 17,500 francs en charge temporaire)	6,524,278 .	6,510,636 59	1,562,031 59	4,957,585 .
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	4,569,000 .	4,569,000 .	4,568,926 49	75 51
	16	Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux (y compris 600,000 francs portés précédemment au Budget extraordinaire et 12,400 francs en charge temporaire) b)	7,956,522 .	7,896,987 54	2,691,899 27	5,204,815 86
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	2,051,919 27	2,051,919 27	517,093 75	1,554,825 54
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. d)	15,525,589 .	15,525,589 .	2,550,534 65	12,974,874 55
	19	Primes d'économie et de régularité	723,400 .	722,158 44	•	722,158 44
	19 ^{bis}	Primes. (Dépense se rapportant aux exercices clos) . . . e)	357 53	357 53	•	357 53
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois f)	6,871,000 .	6,855,093 12	5,860,414 89	985,678 25
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . g)	17,071,804 .	16,605,077 12	7,890,967 65	8,706,226 10
	21 ^{bis}	Entretien, etc. (Dépense se rapportant aux exercices clos.) h)	1,324 68	1,324 68	•	1,324 68
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés i)	10,927,285 90	10,927,285 99	2,755,197 75	8,171,816 16
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux (y compris une somme de 14,000 francs en charge temporaire) j)	7,603,578 .	7,603,578 .	1,411,701 69	6,191,876 51
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois. . .	400,000 .	400,000 .	•	599,971 78
	25	Frais d'exploitation k)	2,553,200 .	2,493,415 52	1,860,680 49	586,570 79
	25 ^{bis}	Frais d'exploitation, etc. (Dépense se rapportant aux exercices clos) l)	5,918 10	5,918 10	•	•
	26	Camionnage m)	1,510,000 .	1,491,556 04	1,238,601 37	252,954 67
	26 ^{bis}	Camionnage. (Dépense se rapportant aux exercices clos.) n)	3,454 12	3,454 12	•	3,454 12
		A REPORTER fr	88,033,084 99	87,306,301 06	34,552,101 10	52,760,903 07

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,748,234 47	1,557 05	•	40,683 70	»	»	
1,944,179 08	•	»	•	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,750,900 » Augmentation 20,140 » Transfert de l'article 22 . . . 173,159 08
6,519,616 59	20 »	•	4,641 41	»	•	b) Crédit primitif . . . fr. 7,765,522 » Augmentation 191,000 »
4,569,000 •	»	•	»	»	•	c) Crédit primitif . . . fr. 1,882,054 » Augmentation 59,250 » Transfert de l'article 22 . . . 150,655 27
7,896,713 15	274 41	•	27,452 06	51,902 40	•	d) Crédit primitif . . . fr. 14,895,589 » Augmentation 650,000 »
2,051,919 27	•	»	»	»	»	e) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
15,525,400 •	180 »	»	»	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 6,591,000 » Augmentation 480,000 »
722,138 44	•	•	1,261 50	»	•	g) Crédit primitif . . . fr. 15,661,804 » Augmentation 1,410,000 »
557 55	»	»	»	»	•	h) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
6,855,095 12	»	»	15,906 88	»	•	i) Le crédit primitif de l'article 22, de 11,109,576 francs, a été 1° augmenté d'un crédit supplémentaire de 211,740 et d'une somme de fr. 10,752 67, transférée des articles 2 et 47 en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56 b; 2° diminué d'une somme de fr. 404,652 68, transférée aux articles 7, 15, 17, 29 et 35 en vertu de la même note.
16,597,193 75	7,865 59	»	185,471 52	283,255 56	•	
1,524 68	•	»	»	»	•	
10,927,015 91	272 08	»	•	»	•	j) Le crédit primitif de l'article 25, de 7,257,921 francs, a été augmenté 1° d'un crédit supplémentaire de 215,140 francs; 2° d'une somme de 152,517 francs transférée des articles 26, 28 et 43, par l'article 2 de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
7,605,578 »	•	»	»	»	•	k) Crédit primitif . . . fr. 2,473,200 » Augmentation 80,000 »
599,971 78	28 22	»	»	»	•	l) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897 précitée.
2,456,251 28	57,164 24	»	59,784 48	»	•	m) Le crédit primitif de l'article 26, de 1,020,000 francs, a été diminué d'une somme de 110,000 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
1,491,556 04	5,918 10	»	18,443 96	»	•	
3,454 12	•	»	»	»	•	n) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la même loi.
87,313,004 17	53,297 49	•	551,625 57	515,157 96	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	88,033,084 90	87,366,301 66	54,552,101 10	52,760,903 07
II.		Chemins de fer (suite).				
(suite)		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS (suite).				
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux. a)	1,325,000 0	1,324,121 05	595,291 09	701,121 83
	27 ^{bis}	Pertes et avaries. (Dépense se rapportant aux exercices clos.) b)	1,014,123 77	851,400 55	»	827,308 65
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. . . c)	16,483 0	15,641 36	11,289 39	4,331 97
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. d)	2,008,309 02	2,008,309 02	489,031 06	1,519,277 96
	30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. e)	110,625 0	110,600 20	19,646 90	90,953 30
	31	Primes pour application régulière de taxes. (Les crédits portés aux articles 8, 14, 16 litt. a, 18, 21 litt. b et c, 23 et 30 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 0	5,000 0	»	5,000 0
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	121,268 72	121,268 72	20,704 07	100,564 65
	33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	162,460 0	158,488 36	2,200 0	156,279 36
	34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . .	274,700 0	274,700 0	182,578 64	92,121 36
		SECTION 2. — POSTES.				
	35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. g)	4,609,768 23	4,609,768 23	1,488,610 30	3,121,120 21
	36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,902,676 0	4,902,552 28	1,874,160 87	3,028,295 41
	37	Transport des dépêches	399,470 0	399,468 30	176,509 49	222,958 81
	38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000 0	106,900 0	75,300 0	31,600 0
		A REPORTER. fr.	103,102,908 73	102,254,520 63	39,487,432 51	62,662,058 58

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
87,313,004 17	55,297 49	"	351,625 37	315,157 96	•	
1,296,415 52	27,708 43	"	878 05	"	•	a) Crédit primitif . . . fr. 900,000 • Augmentation 425,000 "
827,508 65	25,891 90	"	162,723 22	"	•	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
15,641 30	"	"	841 64	"	•	c) Le crédit primitif de l'article 28, de 50,000 francs, a été diminué d'une somme de 13,517 francs par l'article 2 de la même loi.
2,008,309 02	"	"	"	"	•	d) Crédit primitif . . . fr. 1,807,920 • Augmentation 58,150 " Transfert de l'article 22 . . 52,250 02
110,000 20	"	"	24 80	"	•	e) Crédit primitif . . . fr. 100,425 • Augmentation 4,200 "
5,000 "	"	"	"	"	•	
121,268 72	"	"	"	"	•	f) Crédit primitif 118,870 • Transfert de l'article 42 . . 2,398 72
158,488 30	"	"	3,971 64	"	•	
274,700 "	"	"	"	"	•	
4,009,730 51	37 72	"	"	"	•	g) Le crédit primitif de l'article 35, de 4,556,851 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 52,917 23, transférée des articles 22, 42 et 47 en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 56 ^{bis} .
4,902,456 28	96 "	"	123 72	"	•	
399,468 50	"	"	1 70	"	•	
106,900 "	"	"	13,100 "	"	•	
102,140,489 00	105,031 54	"	533,290 14	315,157 96	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	105,102,068 75	102,254,520 65	59,487,452 51	62,662,056 58
		Postes, télégraphes et téléphones (suite).				
		SECTION 2. — POSTES (suite).				
	59	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).	10,000	1,792 05	252 20	1,559 85
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie a)	874,520	874,520	425,556 64	448,070 74
	41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250	2,280	•	2,280
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	5,700,415 10	5,700,415 10	655,030 95	5,070,257 07
	43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. c)	1,290,550	1,298,859 48	19,802 20	1,279,057 28
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. d)	644,750 87	644,748 50	485,948 05	160,559 72
	45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000	1,756 51	•	1,756 51
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges e) (Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	40,249 15	40,249 15	31,014 28	9,254 85
		IV. Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	1,508,651 42	1,508,651 42	786,698 51	521,920 21
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés g)	280,080	279,700 41	55,024 17	244,676 24
	48 ^{bis}	Traitements, salaires, etc (Dépense se rapportant aux exercices clos). h)	288 88	288 88	•	288 88
	49	Remises. (Crédit non limitatif).	1,932,000	2,195,270 62	890,620 85	1,502,640 79
	50	Subsides	124,735	124,735	75,071 09	50,765 91
	51	Traction et matériel i)	1,802,876	1,802,876	1,459,509 48	543,566 52
		V. Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	1,465 25	1,110	353 25
		A REPORTER. . . . fr.	115,127,095 15	114,555,880 78	44,329,950 91	70,099,220 40

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
102,140,489 09	103,051 54	•	553,290 14	315,137 96	•	
1,792 05	•	•	8,207 95	•	•	
874,207 58	112 62	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 835,320 • Augmentation 39,000 •
2,280 •	•	•	970 •	•	•	
3,705,268 02	1,147 03	•	•	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 42, de 3,004,805 francs a été augmenté d'un crédit supplémentaire de 36,533 francs ; 2° diminué d'une somme de fr. 24,722 00, transférée aux articles 32 et 35 en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56 ^{bis} .
1,298,859 48	•	•	670 52	•	•	
644,307 77	440 53	•	2 57	•	•	
1,750 51	•	•	263 49	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 43, de 1,308,530, a été diminué d'une somme de 9,000 francs, par l'article 2 de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
40,249 15	•	•	•	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 635,000 • Transfert de l'article 46 . . . 9,750 87
1,308,627 72	3 70	•	•	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 50,000 • Transfert à l'article 44. . . 9,750 87
279,700 41	•	•	379 59	•	•	f) Le crédit primitif de l'article 47, de 1,323,861 francs, a été diminué d'une somme de fr. 15,229 58, transférée aux articles 2, 22 et 35 en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 56 ^{bis} .
288 88	•	•	•	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 278,530 • Augmentation 1,550 •
2,193,270 62	•	•	•	•	271,270 02	h) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
124,735 •	•	•	•	•	•	
1,802,876 •	•	•	•	•	•	i) Crédit primitif . . . fr. 1,763,876 • Augmentation 39,000 •
1,463 25	•	•	3,536 75	•	•	
114,429,151 51	106,735 47	•	547,321 01	315,137 96	271,270 02	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	115,127,095 13	114,535,886 78	44,329,930 91	70,099,220 40
IV.	55	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. . . .	102,000	101,387 67	50,758 87	64,028 80
VII.	54	Pensions premier terme	30,000	26,639 27	16,736 86	9,902 41
VIII.	55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	38,325	38,325	34,955	3,320
IX.	56	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . a)	24,750	24,721 08	15,730 49	8,751 19
	56 ^{bi}	Dépenses imprévues (se rapportant aux exercices clos) . b)	5	5		5
		(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 52, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	115,322,175 13	114,726,064 80	44,434,118 13	70,185,827 80
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
X	57	Marine — Traction et matériel.	65,000	65,000		65,000
	58	Création et amélioration de postes d'amarrage avec môle-abri sur la rive Est de l'avant-port d'Ostende, pour les paquebots de l'Etat c)	58,322	58,322	40,050 72	18,262 28
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . fr.	123,322	123,322	40,050 72	83,262 28
		Crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	115,445,407 13	114,850,286 80	44,474,177 85	70,269,090 08

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
114,420,151 51	106,735 47	.	547,321 01	315,157 96	271,270 62	
101,387 67	.	.	612 53	.	.	
26,659 27	.	.	3,560 73	.	.	
38,275 .	50	
24,487 68	235 40	.	28 92	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 15,750 . Augmentation 9,000 .
5	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
114,610,945 93	107,018 87	.	551,322 99	315,157 96	271,270 62	
65,000	
58,322	c) Crédit primitif . . . fr. 55,000 . Augmentation 3,322 .
123,322	
114,745,267 93	107,018 87	.	551,322 99	315,157 96	271,270 62	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1893. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	12,504 19	526 10	"	326 10
		Transfert de l'exercice 1894. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	3,150 "	2,636 85	"	2,636 85
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	1,594,286 55	1,376,934 80	123,246 46	1,255,688 40
		Crédits et dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	1,409,040 74	1,379,897 79	123,246 46	1,256,351 55
		Crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1896 . . .	115,445,497 15	114,850,286 80	44,474,177 85	70,269,090 08
		TOTAUX. . . . fr.	116,855,457 87	116,230,184 59	44,597,424 51	71,525,741 41

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité	
526 10	•	•	898 90	11,279 19	•	
2,636 85	•	•	315 17	•	•	
1,576,954 86	•	•	14,593 72	2,757 97	•	
1,379,897 79	•	•	16,005 79	14,037 16	•	
114,745,267 95	107,018 87	•	551,322 99	315,157 98	271,270 62	
116,123,165 72	107,018 87	•	567,328 78	329,195 12	271,270 62	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1896, a été fixé par l'article unique de la loi du 29 juin 1896, *Moniteur* du 4 juillet, n° 186

A Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 110,317,398 •

A Y AJOUTER 1° Les crédits supplémentaires 5,004,777 15

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1893, 1894 et 1895, conformément à l'article 30 de
la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat. . . fr. 204,940 74

TOTAL pour le service ordinaire fr. 115,527,115 87

B Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 120,000 •

A Y AJOUTER 1° Un crédit supplémentaire 3,522 •

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exer-
cice 1895 1,205,000 •

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 1,328,322 •

ENSEMBLE fr. 116,855,437 87

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		— EXERCICE 1892.				
		<i>Report de l'exercice 1892 à l'exercice 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	14	Traitement et solde de l'artillerie	253 60	"	"	"
		EXERCICE 1894.				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1896.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	2,883 20	2,883 20	1,615 20	1,268 "
	13	— — de la cavalerie	316 80	"	"	"
	16	— — du bataillon d'administration	634 "	634 "	634 "	"
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	19,886 25	"	"	"
		Crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1894 fr.	25,720 25	3,517 20	2,249 20	1,268 "
		EXERCICE 1895.				
		<i>Reports de l'exercice 1895 à l'exercice 1896.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	245,403 84	226,394 77	72,215 59	154,179 18
	13	— — de la cavalerie	16,575 92	14,066 55	4,860 49	9,205 86
	14	— — de l'artillerie	12,921 19	6,239 47	659 07	5,580 40
	15	— — du génie	2,007 85	1,773 18	561 66	1,211 52
	16	— — du bataillon d'administration	3,117 02	3,053 60	1,134 84	1,918 76
VII.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie	980 "	948 08	"	948 68
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	25	Fourrages en nature	7,250 "	7,250 "	"	7,250 "
	26	Casernement des hommes.	191 54	183 88	183 88	"
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	4,006 52	3,975 07	2,012 66	1,562 41
		Crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1895. fr.	290,453 68	263,885 "	82,228 19	181,656 81

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
			255 60			a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 15 novem- bre 1896.
2,885 20	"	"	"	"	"	
"	"	"	316 80	"	"	
654 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	19,886 25	"	
5,517 20	"	"	316 80	19,886 25	"	
226,394 77	"	"	7,675 47	9,335 60	"	
14,066 53	"	"	2,111 77	397 80	"	
6,239 47	"	"	811 72	5,870 "	"	
1,775 18	"	"	69 67	165 "	"	
5,055 60	"	"	63 42	"	"	
948 68	"	"	31 32	"	"	
7,250 "	"	"	"	"	"	
185 88	"	"	7 68	"	"	
5,975 07	"	"	31 25	"	"	
265,885 "	"	"	10,800 28	15,708 40	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1896 (COMPTE DÉFINITIF). *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre. a)	10,250 »	10,250 »	10,250 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	209,000 »	209,000 »	208,616 45	383 55
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre b)	42,430 »	42,424 58	7,070 97	34,444 95
	4	Matériel c)	85,000 »	85,000 »	52,239 55	26,193 15
	5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut carto- graphique militaire (y compris une somme de 5,500 francs en charge extraordinaire et temporaire)	169,500 »	169,493 97	139,457 62	30,036 35
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général	866,715 »	866,641 21	65,283 19	801,358 02
	7	— — des provinces et des places . d)	233,400 »	233,389 20	15,569 54	217,819 75
	8	— du service de l'intendance e)	252,144 »	252,139 44	19,880 86	252,258 58
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé f)	335,754 »	335,676 62	30,205 05	305,471 57
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. g)	739,854 87	739,839 33	156,370 68	581,379 95
	10 ^{bis}	Nourriture et habillement des malades, etc. (Dépense se rapportant aux exercices clos). h)	280 13	280 15	»	280 13
	11	Service pharmaceutique. i)	217,700 »	217,693 55	199,361 52	18,009 48
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	15,292,766 »	15,102,540 89	1,421,139 98	13,681,380 42
	13	— — de la cavalerie	4,033,159 »	4,007,700 67	285,422 17	3,722,278 50
	14	— — de l'artillerie. j)	6,141,444 93	6,122,191 96	452,228 19	5,669,963 77
	15	— — du génie k)	1,512,448 10	1,505,758 35	116,836 05	1,388,922 30
	16	— — du bataillon d'administration. l)	628,053 97	622,504 94	44,814 39	577,690 55
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
		A REPORTER fr.	30,777,800 »	30,520,524 93	3,234,840 01	27,287,871 02

LA GUERRE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
19,250 »	»	»	»	»	»	<p>*) Par l'article 1^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227, le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1896, a été augmenté d'une somme de 488,150 francs, à répartir sur les articles 10 b, 24, 31 b et 34 b.</p> <p>Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 3, 4, 7, 9, 10, 11, 14, 15, 18, 20, 25, 24, 28, 31, 32, 33 et 34 ont été augmentés d'une somme totale de 768,580 francs provenant, 1^o des articles 1, 8, 16, 17, 25 et 29 pour une somme de 688,580 francs; 2^o du Budget de la gendarmerie pour une somme de 80,000 francs.</p> <p>a) Crédit primitif . . . fr. 21,000 » Diminution 1,750 »</p> <p>b) Crédit primitif . . . fr. 54,500 » Augmentation 8,150 »</p> <p>c) Crédit primitif . . . fr. 65,000 » Augmentation 18,000 »</p> <p>d) Crédit primitif . . . fr. 232,950 » Augmentation 450 »</p> <p>e) Crédit primitif . . . fr. 309,524 » Diminution 57,380 »</p> <p>f) Crédit primitif . . . fr. 531,004 » Augmentation 4,750 »</p> <p>g) Crédit primitif . . . fr. 644,135 » Augmentation 95,719 87</p> <p>h) Crédit alloué par l'article 1^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.</p> <p>i) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Augmentation 17,700 »</p> <p>j) Crédit primitif . . . fr. 5,950,944 93 Augmentation 190,500 »</p> <p>k) Le crédit primitif de l'article 15, de fr 1,591,198 10 a été 1^o diminué d'une somme de 81,750 francs transférée à l'article 25 par l'article 2 de la loi du 30 décembre 1896, <i>Moniteur</i> du 31, n° 566; 2^o augmenté d'une somme de 5,000 francs par l'article 2 de la loi du 9 août 1897 précitée.</p> <p>l) Crédit primitif . . . fr. 695,203 97 Diminution 66,250 »</p>
209,000 »	»	»	»	»	»	
42,415 92	8 66	»	5 42	»	»	
78,432 50	4,567 50	»	»	»	»	
169,405 97	»	»	6 05	»	»	
866,641 21	»	»	73 79	»	»	
255,589 20	»	»	10 71	»	»	
252,159 44	»	»	4 56	»	»	
335,676 62	»	»	77 58	»	»	
737,750 63	2,088 70	»	15 54	»	»	
280 13	»	»	»	»	»	
217,571 »	122 55	»	6 45	»	»	
15,102,520 40	20 40	»	8 61	190,216 50	»	
4,007,700 67	»	»	25 50	25,452 83	»	
6,122,101 96	»	»	1 35	19,251 62	»	
1,505,758 35	»	»	16 49	6,673 26	»	
622,504 94	»	»	1 85	6,447 20	»	
50,522,717 05	0,807 90	»	255 66	248,021 41	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	50,777,800	50,529,524 03	3,254,846 01	27,287,871 02
V.		Établissements d'instruction supérieure.				
	17	Personnel de l'École militaire. a)	151,140 50	151,136 95	10,500	120,656 95
	18	— — de guerre b)	18,825	18,825	1,543 69	17,281 51
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire.	55,920	55,918 46	55,318 52	22,600 14
	20	— — de l'École de guerre c)	10,630	10,675 87	0,532 79	4,141 08
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Traitement du personnel des établissements	74,275	74,275	5,158 20	60,116 80
	22	Matériel de l'artillerie	1,657,600	1,657,600	877,075 28	760,526 72
VII.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie d)	1,609,870	1,605,555 52	1,197,776 72	405,578 80
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain et viande e)	7,269,528	7,268,258 58	1,122,655 07	6,105,502 51
	25	Fourrages en nature f)	5,487,588	5,487,565 20	287,606 89	5,199,756 51
	26	Casernement des hommes	769,610	767,452 06	470,857 99	287,594 67
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000	90,256 02	7,465 84	82,795 08
	28	Transports généraux g)	159,000	158,675 20	68,875 47	69,801 75
	29	Chauffage et éclairage des corps de garde h)	99,500	99,416 82	61,255 21	58,176 11
	30	Remonte	997,950	997,950	40,000	957,950
		Le crédit de l'article 30 est réparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes montées. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part dans le fonds de remonte en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	31	Traitements divers et honoraires i)	128,500	125,392 49	22,338 18	105,054 51
	31 bis	Honoraires, frais de procédure. (Dépense se rapportant aux exercices clos.) j)	5,500	"	"	"
	32	Frais de route, de séjour et de représentation k)	263,200	263,037 05	14,572 55	248,459 62
		A REPORTER. fr.	47,578,886 50	47,209,093 55	7,471,529 99	59,778,640 94

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
50,522,717 05	6,807 90	»	255 86	248,021 41	»	
151,156 95	»	»	3 57	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 135,840 50 Diminution 2,700 »
18,825 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 18,550 » Augmentation 275 »
55,918 46	»	»	1 54	»	»	c) Crédit primitif 10,150 » Augmentation 530 »
10,675 87	»	»	6 13	»	»	
74,275 »	»	»	»	»	»	
1,657,600 »	»	»	»	»	»	
1,605,555 52	»	»	85 78	6,228 70	»	d) Le crédit primitif de l'article 23 de 1,524,225 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 81,750 francs, transférée de l'article 15 par l'article 2 de la loi du 30 décembre 1896, <i>Moniteur</i> du 31, n° 366; 2° d'une somme de 3,695 francs, par l'article 2 de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
7,225,937 58	42,301 »	»	1,089 62	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 6,559,328 » Augmentation 710,000 »
5,487,565 20	»	»	24 80	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 4,017,388 » Diminution 530,000 »
767,452 66	»	»	1 76	2,155 58	»	g) Crédit primitif . . . fr. 100,000 » Augmentation 39,000 »
90,256 92	»	»	» 81	14,742 27	»	h) Crédit primitif . . . fr. 150,000 » Diminution 30,500 »
138,675 20	»	»	524 80	»	»	
99,409 52	7 50	»	83 18	»	»	
997,950 »	»	»	»	»	»	
125,302 49	»	»	799 36	2,308 15	»	i) Crédit primitif . . . fr. 120,000 » Augmentation 8,500 »
»	»	»	151 77	5,568 23	»	j) Le crédit de l'article 31b a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, précitée.
263,051 95	6 »	»	162 05	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 150,000 » Augmentation 113,200 »
47,249,970 93	49,122 40	»	2,908 83	276,824 34	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	47,578,886 50	47,209,003 55	7,471,329 99	59,778,640 94
X.		Pensions et secours.				
	33	Pensions et secours a)	275,180 »	275,166 06	35,693 23	239,273 90
XI.		Dépenses imprévues.				
	34	Dépenses imprévues non libellées au Budget b)	56,125 »	55,961 59	20,060 65	15,900 96
	54 ^{bb}	Dépenses imprévues (se rapportant aux exercices clos) c)	5,060 »	5,056 21	»	5,056 21
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	47,893,251 50	47,613,277 19	7,527,085 85	40,036,872 01
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	55	Amélioration du casernement.	250,000 »	249,908 77	164,668 61	85,240 16
	56	Magasins à poudre	40,000 »	18,400 »	»	18,400 »
	37	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers.	150,000 »	91,352 08	650 »	90,682 08
	58	Voitures pour télégraphistes de campagne et voitures à vivres.	100,000 »	100,000 »	»	100,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	540,000 »	459,040 85	165,318 61	204,322 24
		Crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	48,433,251 50	48,072,918 04	7,692,402 46	40,331,194 25
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1892. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	253 60	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	23,720 25	3,517 20	2,249 20	1,268 »
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de compta- bilité.)	290,453 68	265,885 »	82,228 19	181,656 81
		Crédits et dépenses pour les transferts des exercices précé- dents fr.	314,427 53	267,402 20	84,477 39	182,924 81
		Crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1896 . . .	48,433,251 50	48,072,918 04	7,692,402 46	40,331,194 25
		TOTAUX. fr.	48,747,079 03	48,340,320 24	7,776,879 85	40,514,119 06

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
47,249,970 93	49,122 40	•	2,968 83	276,824 54	•	
274,967 13	198 03	•	15 94	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 251,800 • Augmentation 25,580 •
55,961 59	•	•	163 41	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 23,085 • Augmentation 13,040 •
3,056 21	•	•	5 79	•	•	c) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227
47,563,955 86	49,321 33	•	3,140 97	276,824 54	•	
249,908 77	•	•	91 23	•	•	
18,400 •	•	•	•	21,600 •	•	
91,552 08	•	•	11,510 95	47,150 97	•	
100,000 •	•	•	•	•	•	
459,640 85	•	•	11,602 18	68,756 97	•	
48,023,596 71	49,321 33	•	14,752 15	345,581 31	•	
•	•	•	255 60	•	•	
3,317 20	•	•	316 80	19,886 26	•	
263,885 •	•	•	10,800 28	15,768 40	•	
267,402 20	•	•	11,370 68	35,654 65	•	
48,023,596 71	49,321 33	•	14,752 15	345,581 31	•	
48,200,998 91	49,321 33	•	26,122 83	581,235 96	•	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1896, a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1896, *Moniteur* du 2, n° 184.

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr.	47,525,121 50
A Y AJOUTER 1 ^o Les crédits supplémentaires	488,150 •
2 ^o Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer- cices 1892, 1894 et 1895, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.	514,427 53
3 ^o Une somme de	80,000 •
transférée du Budget de la Gendarmerie par l'article 2 de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.	

TOTAL pour le service ordinaire fr. 48,107,679 03

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 540,000 •

ENSEMBLE fr. 48,747,679 03

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. *)				
		EXERCICE 1894.				
		<i>Report de l'exercice 1894 à l'exercice 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat</i>	8,375 »	8,375 »	»	8,375 »
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1895 à l'exercice 1896</i>	41,983 90	28,254 07	1,079 42	25,907 46
		Crédits et dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	50,358 90	56,629 07	1,079 42	34,282 46
		EXERCICE 1896 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique.		Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses. fr.	4,600,750 »	4,538,147 11	5,193,757 63	1,544,389 48
		TOTAUX. fr.	4,651,108 90	4,574,776 18	5,195,757 05	1,378,671 94

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,375	
27,886 88	567 19	..	956 85	12,775	
56,261 88	567 19	..	956 85	12,775	
4,558,147 11	9 14	62,595 75	..	
4,574,408 99	567 19	..	965 97	75,566 75	..	

*) Ces transferts ont été autorisés par la Cour
des Comptes par décision du 15 novembre
1896.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1896, a été fixé par l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} juillet 1896, <i>Moniteur</i> du 2, n° 184, à la somme de fr.	4,680,750 ..
A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1894 et 1895, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'État	50,558 00
TOTAL fr.	4,731,108 00
A DEDUIRE : Une somme de	80,000 ..
transférée au Budget du Ministère de la Guerre, pour le même exercice par l'article 2 de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.	
RESTE fr.	4,651,108 00

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. *)				
		— EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
1.		Administration centrale.				
	10	Documents statistiques	2,955 25	•	•	•
		EXERCICE 1894.				
		<i>Report de l'exercice 1894 à l'exercice 1896.</i>				
1.		Administration centrale.				
	10	Documents statistiques	3,001 25	•	•	•
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1895 à l'exercice 1896.</i>				
1		Administration centrale.				
	10	Documents statistiques	2,563 »	•	•	•
		EXERCICE 1896 (COMPTE DÉFINITIF. **)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		— Première section. — Service ordinaire.				
1.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	1,020,500 »	1,008,445 44	978,796 41	29,640 03
		A REPORTER. . . . fr.	1,050,500 »	1,020,445 44	999,796 41	29,640 03

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
				2,055 25		*) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 24 novembre 1896.
				3,001 25		
				2,563		
21,000						**) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227, le budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1896, a été augmenté d'une somme de fr. 190.078,66, à répartir sur les articles 4, 6, 22 et 34, et pour la formation des arti- cles nouveaux 3 ^b , 22 ^b , 24 ^b , 30 ^b , 31 ^b et 40.
1,008,445 44			21,054 56			
1,020,445 44			21,054 56			

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,050,500	1,029,445 44	999,796 41	29,649 03
		Administration centrale (suite).				
I	5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . .	75,000	70,780 84	50,288 55	20,459 15
	5 ^b	Frais de procédure. (Dépense se rapportant aux exercices clos.) a)	292 85	292 85	•	292 85
	4	Frais de tournées. b)	7,585 65	7,585 65	5,771 •	1,612 65
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	3,500	1,555 35	1,262 15	271 20
	6	Matériel c)	202,000	107,010 85	125,109 •	65,052 50
	7	Magasin général des papiers	172,000	164,061 76	126,003 •	37,158 76
	8	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	15,725	12,690 •	9,180 •	3,510 •
	9	Service de la monnaie	12,100	8,574 15	3,506 94	4,117 61
	10	Documents statistiques	18,000	13,890 25	12,978 50	911 75
		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
II.	11	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor	172,000	165,982 18	165,657 20	524 98
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . . .	50,000	46,285 25	45,583 25	700 •
		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.				
	13	Surveillance générale. Traitements	458,000	411,525 62	144,114 14	267,209 48
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	876,000	822,605 49	240,257 65	582,347 84
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,460,900	2,285,725 57	726,555 52	1,559,387 85
	16		2,505,000	2,424,059 40	60 •	2,425,099 40
	17	Service des douanes et de la recherche maritime	5,855,700	5,785,160 96	1,694,559 19	4,090,621 77
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000	6,999 84	2,553 28	4,666 56
	19	Suppléments de traitement.	228,000	212,159 20	48,993 90	163,111 80
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	30,000	20,778 22	7,109 84	15,668 38
	21	Frais de bureau et de tournées	100,000	83,561 •	45,565 •	37,996 •
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses. d)	698,200	655,557 60	97,396 38	534,940 72
	22 ^b	Indemnités, primes, etc. (Dépense se rapportant aux exer- cices clos.) e)	6,000	5,781 15	•	5,781 15
		A REPORTER. . . . fr.	14,976,201 50	14,411,018 38	4,552,540 90	9,847,791 23

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
OU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1898.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,029,443 44	"	"	21,054 56	"	"	
70,747 50	53 34	"	2,219 16	"	"	
292 85	"	"	"	"	"	a) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
7,383 65	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 6,900 "
1,535 35	"	"	1,966 55	"	"	Augmentation 485 65
190,161 30	6,849 53	"	4,989 17	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 160,000 "
164,061 76	"	"	7,958 24	"	"	Augmentation 42,000 "
12,690 .	"	"	1,035 "	"	"	
7,624 55	749 58	"	5,725 87	"	"	
15,890 25	"	"	1,527 22	2,782 53	"	
165,982 18	"	"	6,017 82	"	"	
46,283 25	"	"	5,716 75	"	"	
411,323 62	"	"	46,676 58	"	"	
822,605 49	"	"	54,294 51	"	"	
2,285,723 37	"	"	175,176 65	"	"	
2,424,050 40	"	"	78,940 60	"	"	
5,785,160 96	"	"	48,550 04	"	"	
6,999 84	"	"	" 16	"	"	
212,105 70	53 50	"	15,860 80	"	"	
20,778 22	"	"	9,221 78	"	"	
85,561 .	"	"	16,639 "	"	"	
652,557 30	5,020 50	"	62,842 40	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 573,200 "
5,781 15	"	"	218 85	"	"	Augmentation 125,000 "
14,400,352 15	10,686 25	"	502,400 59	2,782 53	"	e) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>prérappelée</i> .

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	14,976,201 50	14,411,018 38	4,552,540 90	9,847,791 23
III (suite).		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces (suite).				
	23	Police douanière.	5,000 »	5,000 »	1,875 »	3,125 »
	24	Matériel	201,425 »	201,268 34	61,909 55	139,305 26
	24 ^{bis}	Matériel (Dépense se rapportant aux exercices clos.) . . a)	7,000 »	6,959 35	»	6,959 35
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	565,600 »	552,520 43	128,500 77	424,010 66
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	12,800 »	8,200 92	2,074 98	6,224 94
	27	Frais de bureau et dépenses diverses.	46,600 »	45,499 59	34,074 90	10,524 69
	28	Traitements du personnel du domaine	96,330 »	94,111 54	20,291 72	73,819 82
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,328,685 »	1,363,545 90	»	1,363,545 90
	30	Matériel	16,700 »	14,672 51	7,858 32	6,814 19
	30 ^{bis}	Matériel (Dépense se rapportant aux exercices clos.) . . b)	615 16	615 16	»	615 16
	31	Dépenses du domaine	33,200 »	18,971 95	10,888 89	8,083 06
	31 ^{bis}	Dépenses du domaine (Dépense se rapportant aux exercices clos.) c)	8,015 »	7,057 78	»	7,057 78
	32	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500 »	2,134 12	»	2,134 12
V.		Pensions et secours.				
	33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	27,200 »	22,231 30	17,674 67	4,555 30
	34	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse d)	15,524 »	15,524 »	15,474 »	50 »
VI.		Dépenses imprévues.				
	35	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	3,900 »	3,595 04	1,802 04	1,703 »
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires fr.	17,346,203 06	16,773,025 51	4,855,064 52	11,906,510 46

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

T U I S	P A Y E M E N T S		C R É D I T S		D E P E N S E S	O b s e r v a t i o n s
	R E S T A N T A L' I N S P E C T I O N O U A J U S T I F I C A T I O N		E X C É D A N T L E S D É P E N S E S			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	excédent LES CRÉDITS	
14,400,532 15	10,686 25	•	562,400 59	2,782 55	»	
5,000 »	•	»	•	•	•	
201,214 59	55 75	•	156 66	•	•	
6,959 55	•	»	40 65	•	•	a) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227
552,520 45	•	•	13,079 57	•	•	
8,299 92	•	•	4,500 08	•	•	
45,499 59	•	•	1,100 41	•	•	
94,111 54	•	•	2,218 46	•	•	
1,563,545 90	•	•	•	•	34 860 90	
14,672 51	•	•	2,027 49	•	•	
615 16	•	•	•	•	•	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, précitée
18,971 95	•	•	14,228 05	•	•	
7,057 78	•	•	955 22	•	•	c) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>prerappelée</i>
2,184 12	•	•	•	•	634 12	
22,229 97	1 35	•	4,968 70	•	•	
15,524 »	•	•	•	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 15,500 » Augmentation 24 »
3,505 04	•	•	304 96	•	•	
16,762,283 98	10,741 33	•	605,980 84	2,782 53	35,495 02	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.
VII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	56	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	1,500,000 "	357,745 77	5,566 47	352,579 50
	57	Matériel. — Achat d'instruments (alcoomètres, thermomètres, etc) pour la surveillance dans les distilleries	65,000 "	21,638 74	6,721 "	14,917 74
	58	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers	150,000 "	15,454 95	7,856 73	7,598 20
	59	Appropriation de l'hôtel Van Bevere a)	13,454 50	11,275 10	7,064 25	4,208 85
	40	Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires b)	650 "	650 "	"	650 "
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . fr.	1,729,084 50	406,742 54	20,988 45	570,754 09
		TOTAUX pour le service ordinaire	17,346,295 66	16,775,025 51	4,855,964 52	11,906,510 46
		Crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances fr.	19,075,578 16	17,179,767 85	4,882,952 97	12,286,075 55
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	2,955 25	"	"	"
		Transfert de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	5,001 25	"	"	"
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	2,563 "	"	"	"
	Crédits et dépenses pour les transferts des exercices précédents fr	8,519 50	"	"	"	
	Crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1896.	19,075,578 16	17,179,767 85	4,882,952 97	12,286,075 55	
	TOTAUX. fr.	19,085,897 66	17,179,767 85	4,882,952 97	12,286,075 55	

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
557,745 77	•	•	1,142,254 23	•	•	
21,658 74	•	•	45,361 26	•	•	
15,454 95	•	•	66,506 42	68,058 65	•	
11,275 10	•	•	2,161 40	•	•	a) Crédit alloué par l'article 6 de la loi du 26 juin 1896, <i>Moniteur</i> du 3 juillet, n° 185.
650 •	•	•	•	•	•	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
406,742 54	•	•	1,254,283 51	68,058 65	•	
16,762,285 98	10,741 55	•	605,980 84	2,782 55	35,495 02	
17,169,026 52	10,741 55	•	1,860,264 15	70,841 18	55,495 02	
•	•	•	•	2,955 25	•	
•	•	•	•	3,001 25	•	
•	•	•	•	2,565 •	•	
•	•	•	•	8,519 50	•	
17,169,026 52	10,741 55	•	1,860,264 15	70,841 18	35,495 02	
17,169,026 52	10,741 55	•	1,860,264 15	79,560 68	35,495 02	

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1896, a été fixé par l'article unique de la loi du 26 juin 1896, *Moniteur* du 3 juillet, n° 185 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 17,156,865 •
 A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 189,428 66
 2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
 cices 1893, 1894 et 1895, conformément à l'article 50 de
 la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 8,519 50

TOTAL pour le service ordinaire fr. 17,354,813 16

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,715,000 •

A Y AJOUTER : Un crédit supplémentaire 14,084 50

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 1,729,084 50

ENSEMBLE. fr. 19,083,897 66

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1896.	En 1897, Jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1896 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Non-Valeurs.						
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000 »	186,323 39	55 78	186,287 61
	2	— — personnelle	215,000 »	440,994 45	52 60	440,961 85
	3	— sur le droit de patente	150,000 »	314,495 09	»	314,495 09
	4	— sur les redevances des mines	5,000 »	5,543 12	»	5,543 12
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	7,356 89	»	7,356 89
II. Remboursements.						
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 »	1,152,244 89	278,403 05	867,210 35
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	650,000 »	525,599 37	48,749 67	470,448 67
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers.	40,000 »	1,008 35	809 48	198 82
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	2,000 »	3,137 35	2,558 43	578 90
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	151,000 »	126,267 05	126,267 05	»
	11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	121,806 77	110,692 59	11,114 38
Crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.			1,087,000 »	2,880,576 70	567,548 45	2,302,195 66

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1896.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.		
	186,523 59	"	"	8,676 01	"	"
	440,994 45	"	"	"	"	225,994 45
	514,495 00	"	"	"	"	184,495 09
	5,545 12	"	"	1,456 88	"	"
	7,356 89	"	"	1,645 11	"	"
	1,145,615 58	6,651 51	"	"	"	902,244 89
	519,198 54	4,201 03	"	126,600 63	"	"
	1,008 50	" 05	"	38,991 65	"	"
	5,137 35	"	"	"	"	1,137 53
	126,267 05	"	"	24,752 95	"	"
	121,806 77	"	"	"	"	81,806 77
	2,809,744 11	10,852 59	"	202,101 83	"	1,395,678 53

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du
6 septembre 1895, *Moniteur* du 13 octobre, n° 284, à la somme de fr. 1,687,000 .

EXERCICE 1896. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dette publique	104,967,754 76	109,185 09	105,076,919 85	105,820,207 62
Dotations	4,850,760 »	»	4,850,760 »	4,828,510 22
Ministère de la Justice	20,652,540 »	377,550 »	21,030,090 »	21,514,865 71
— des Affaires Étrangères	2,911,350 55	»	2,911,350 55	2,889,777 66
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	25,772,300 50	1,897,995 75	27,670,296 54	26,217,190 28
— de l'Agriculture et des Travaux publics	20,724,448 06	9,810,602 66	50,535,050 72	29,106,166 59
— de l'Industrie et du Travail	2,303,365 »	1,076,325 »	3,379,690 »	3,171,954 54
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	115,527,115 87	1,528,322 »	116,855,457 87	116,250,184 59
— de la Guerre	48,207,679 03	540,000 »	48,747,679 03	48,540,520 24
Corps de la Gendarmerie	4,651,108 90	»	4,651,108 90	4,574,776 18
Ministère des Finances	17,354,815 16	1,729,084 50	19,083,897 66	17,179,767 85
Non- Valeurs et Remboursements	1,687,000 »	»	1,687,000 »	2,880,576 70
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	360,590,215 70	16,869,065 »	386,459,280 70	382,554,295 98

PITULATION GÉNÉRALE.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
En 1896.	En 1897, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.	LES CRÉDITS.	
87,559,034 17	18,225,960 57	105,782,994 74	37,212 88	•	667,732 54	65,966 27	1,476,986 58	
4,782,089 95	46,420 27	4,828,510 22	•	•	2,249 78	•	•	
15,118,126 78	6,160,180 50	21,278,507 08	36,556 65	•	428,833 35	1,016 42	714,643 48	
2,240,678 08	647,107 91	2,887,785 99	1,991 67	•	21,572 67	•	•	
20,945,558 45	5,171,585 06	26,114,943 49	102,246 79	•	1,449,936 06	3,150 •	•	
15,685,069 70	15,127,270 16	28,810,348 86	295,817 53	•	909,756 44	519,127 89	•	
2,592,796 •	702,048 96	3,094,844 96	77,109 58	•	207,735 46	•	•	
44,597,424 51	71,525,741 41	116,125,165 72	107,018 87	•	567,528 78	529,195 12	271,270 62	
7,776,879 85	40,514,119 06	48,290,998 91	49,321 53	•	26,122 83	381,235 90	•	
5,195,737 05	1,378,671 94	4,574,408 99	367 19	•	965 97	75,366 75	•	
4,882,952 97	12,286,075 55	17,169,026 52	10,741 53	•	1,860,264 15	79,560 68	35,495 02	
567,548 45	2,302,195 66	2,869,744 11	10,832 59	•	202,101 83	•	1,395,678 53	
207,730,695 74	174,085,385 85	581,825,079 59	729,216 39	•	6,344,639 86	1,454,419 09	5,894,074 23	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1896, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1896.	
	1896.	1895.	EN PLUS.	EN MOINS.
Deute publique	105,820,207 62	105,927,580 27	»	107,372 65
Dotations	4,828,510 22	4,901,962 27	»	73,452 05
Ministère de la Justice	21,514,865 71	21,185,705 72	129,157 09	»
— des Affaires Étrangères.	2,889,777 66	2,554,657 60	355,140 06	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	26,217,190 28	22,854,899 79	3,362,290 49	»
— de l'Agriculture et des Travaux publics . .	29,106,166 59	19,871,174 16	9,254,992 23	»
— de l'Industrie et du Travail	5,171,954 54	2,227,555 12	944,599 42	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	110,250,184 50	114,344,165 61	1,886,018 08	»
— de la Guerre.	48,340,520 24	47,821,504 56	519,015 68	»
Corps de la Gendarmerie	4,574,776 18	4,312,627 66	262,148 52	»
Ministère des Finances	17,179,767 85	16,997,243 10	182,524 75	»
Non-Valeurs et Remboursements.	2,880,576 70	1,840,509 80	1,040,266 90	»
TOTAUX fr.	582,554,295 98	564,819,165 66	17,915,955 02	180,824 70
		en plus fr.	17,735,130 32	

TABLEAU LITR. Z.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1895 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.					TOTAL.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)		
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	"	26,502,221 36
1831	66,042,211 82	46,205,354 02	78,248 59	"	"	113,295,815 03
1832	77,811,042 41	74,502,463 76	60,099 80	"	"	152,464,505 97
1833	86,037,982 "	"	54,603 48	"	"	86,092,585 48
1834	84,270,578 "	"	521,239 35	10,000,000 "	"	94,600,817 35
1835	83,142,510 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	"	91,331,559 62
1836	84,537,151 "	"	1,444,799 73	13,374,163 74	"	101,376,114 47
1837	85,911,700 "	"	2,508,636 25	10,000,000 "	"	98,220,336 25
1838	94,606,526 "	"	44,835 30	23,778,033 70	"	120,429,195 "
1839	104,005,531 "	"	151,714 65	13,896,897 40	"	120,144,145 05
1840	101,955,569 "	"	5,743,247 64	63,074,257 63	"	170,773,074 27
1841	101,464,464 "	"	39,052 92	"	"	101,505,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,034 77	22,537,424 68	"	128,509,071 45
1843	109,650,053 "	30,000 "	10,536,755 36	1,699,763 61	"	127,016,571 97
1844	109,581,084 "	"	5,728,820 34	84,656,000 "	"	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	"	128,717,472 99
1846	113,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	"	113,831,076 65
1847	115,473,650 "	"	85,705 12	100,000 "	"	115,637,555 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	37,014,121 10	163,916 91	"	155,882,288 01
1849	116,707,020 "	800,000 "	"	24,300 06	"	117,621,320 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	10,347,668 69	"	"	134,258,488 69
1851	117,332,550 "	450,000 "	255,145 59	85,139 45	"	118,122,834 84
1852	118,310,230 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	"	122,453,390 99
1853	124,224,230 "	350,000 "	0,698,622 27	3,931,724 53	"	135,404,596 80
1854	126,002,130 "	500,000 "	13,913,255 20	6,408,417 26	"	146,825,820 46
1855	129,396,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	"	135,680,563 15
1856	132,098,540 "	1,264,000 "	123,248 65	3,108,865 86	"	137,104,654 49
1857	139,604,090 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	"	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,230,000 "	36,067 02	726,631 15	"	144,903,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,369 15	"	150,334,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,033 91	14,096,647 44	"	165,087,473 53
1861	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	"	166,421,094 92
1862	153,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,375 01	"	158,036,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,832,759 33	"	162,730,469 33
1864	157,782,790 "	300,000 "	12,504,803 42	4,760,118 81	"	175,847,714 23
1865	159,612,790 "	300,000 "	5,367,237 25	3,180,033 64	"	169,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,136,890 37	"	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,239,231 38	39,923,729 80	"	216,229,251 18
1868	169,190,780 "	"	930,738 44	32,410,381 65	"	202,537,900 07
1869	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,034 20	"	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,388,118 37	9,316,989 10	"	191,630,107 47
1871	178,329,000 "	"	4,578,316 39	44,339,638 95	"	227,266,975 34
1872	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,784,721 73	"	215,501,748 30
1873	203,985,500 "	"	3,009,338 34	110,148,310 97	"	320,043,149 31
1874	229,643,000 "	"	7,997,333 32	64,462,094 50	"	302,102,447 82
1875	243,032,600 "	"	6,378,327 41	23,147,717 31	"	274,558,644 92
1876	250,244,860 "	"	6,234,637 41	64,714,787 04	"	321,244,304 45
1877	252,243,760 "	"	5,921,492 41	82,369,776 93	"	340,737,029 34
1878	260,333,860 "	"	7,779,347 19	101,271,393 30	"	369,384,600 49
1879	264,433,260 "	"	3,103,464 16	22,041,400 "	"	294,580,124 16
1880	273,497,060 "	"	6,033,637 49	97,208,932 30	"	376,761,649 99
1881	286,368,630 "	"	6,711,969 63	73,664,610 "	"	368,745,209 63
1882	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,873,333 43	"	452,994,467 14
1883	299,371,760 "	"	3,247,363 39	144,826,113 83	"	452,645,457 92
1884	320,448,727 "	"	3,470,384 "	49,332,793 "	"	373,472,106 "
1885	319,861,190 "	"	800,384 "	19,769,318 33	"	340,431,292 33
1886	320,169,728 "	"	1,722,184 "	43,296,793 87	"	367,188,703 87
1887	314,421,809 "	"	2,336,384 "	17,248,349 "	"	334,026,742 "
1888	319,363,739 "	"	706,884 "	14,273,277 30	"	334,343,900 30
1889	330,314,902 "	"	1,103,384 "	46,033,029 17	"	377,707,113 17
1890	331,332,202 "	"	1,027,313 "	33,976,143 24	"	368,335,638 24
1891	341,692,712 40	"	2,338,000 "	53,130,607 01	"	397,161,319 41
1892	342,346,190 40	"	1,768,000 "	65,333,363 37	"	409,649,755 97
1893	344,750,828 40	"	6,488,000 "	40,987,736 03	"	392,226,585 03
1894	349,310,198 40	"	4,378,000 "	33,498,777 26	"	389,102,975 63
1895	337,727,028 40	"	728,000 "	21,934,934 15	"	380,400,662 55
	12,180,882,407 59	145,104,385 53	270,476,829 48	1,880,415,102 15		14,485,878,724 77
						12,334,986,703 14

CLOS DE 1850 A 1895 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECOUVREMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 56	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,357 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,535 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
125,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 00	"	
125,280,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,120,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,437 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 70	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 50	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70 $\frac{1}{2}$	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	"	6,194,851 14 $\frac{1}{2}$	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 34	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 50	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,913,640 21	"	15,811,192 39	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,590,461 95	1,794,538 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	3,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
559,022,152 10	25,449,975 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,157,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,551,401 52	
578,404,519 26	"	10,048,061 02	
401,947,104 39	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,594,906 24	
597,678,051 77	"	5,451,446 72	
405,184,400 53	"	16,081,424 88	
595,750,444 45	"	15,520,481 90	
14,806,865,967 07	62,404,465 83	585,589,696 15	
	320,985,242 50		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
1830 (4 ^{me} trimestre).	27,981,168 79	"	"	"	27, 81,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,830 65	"	"	"	115,806,830 65	"	115,806,830 65
1832.	a) 151,503,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1833.	94,149,855 33	"	"	"	94,149,855 33	"	94,149,855 33
1834.	85,272,610 32	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,569,593 77	1,699,740 51	"	"	88,069,334 28	"	88,069,334 28
1836.	85,058,337 43	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,032 10	1,849,906 98	"	"	96,796,939 08	"	96,796,939 08
1839.	104,809,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,434,034 64	"	"	105,584,625 58	"	105,584,625 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	3,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,855,372 01	11,168,433 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,659,150 39	12,773 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,385 49	4,169,479 25	331,474 01	"	114,872,338 75	"	114,872,338 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 38	8,200,515 39	563,643 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,193,870 65	13,185,567 64	273,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,653,103 81	3,306,095 66	534,253 64	"	115,553,451 11	550,333 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	633,069 65	536,333 60	120,031,045 85	320,362 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,743 12	160,024 04	320,362 56	120,723,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	413,531 83	327,456 21	134,091,885 48	2,623,149 25	131,468,736 23
1853.	123,613,269 31	7,954,423 77	423,391 17	2,623,149 25	134,594,233 50	2,127,599 31	132,466,634 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,352 10	2,127,599 31	136,406,663 45	1,449,181 75	134,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,043 61	1,449,181 75	140,256,101 32	1,645,623 53	138,590,475 79
1856.	133,484,616 91	10,022,941 98	1,400,344 57	1,645,623 53	146,553,328 99	1,574,588 67	144,978,740 32
1857.	135,036,047 56	5,464,878 19	1,225,964 99	1,374,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 32
1858.	136,858,076 15	3,232,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	150,642,607 28	14,524,290 29	843,877 55	2,521,487 10	154,532,262 02	1,935,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,436 03	6,891,924 04	830,111 71	1,935,870 45	148,500,342 25	1,720,304 35	146,579,537 92
1861.	141,376,486 70	5,631,509 92	1,358,369 18	1,720,304 35	150,287,370 15	1,531,733 46	148,755,636 67
1862.	143,176,599 67	6,317,509 60	504,026 03	1,531,733 46	153,529,661 70	1,002,160 34	152,527,501 22
1863.	143,747,221 72	6,355,801 73	223,373 48	1,002,160 34	156,807,059 47	1,009,390 64	155,797,668 83
1864.	151,885,210 45	5,808,093 32	316,879 75	1,009,390 64	159,017,374 12	1,031,919 64	157,985,634 48
1865.	154,244,340 16	7,278,931 53	587,707 "	1,031,919 64	162,942,988 33	1,701,060 31	161,241,928 02
1866.	153,379,256 91	9,362,319 67	432,336 27	1,701,660 31	170,275,393 16	1,394,833 98	168,880,557 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	736,026 28	1,394,833 98	176,455,374 77	2,123,748 16	174,320,626 61
1868.	r) 171,330,230 14	3,821,729 79	1,264,130 05	r) 2,123,748 16	180,541,847 14	3,401,463 82	177,140,383 32
1869.	176,311,641 63	1,350,499 65	961,999 11	3,401,463 82	182,425,604 23	2,033,386 24	180,390,217 99
1870.	176,812,837 01	24,955,662 98	815,800 33	2,033,386 24	204,599,686 58	2,465,534 28	202,134,152 30
1871.	179,303,141 29	18,165,561 37	853,614 11	2,465,534 28	200,787,871 05	3,143,122 52	197,644,748 53
1872.	192,956,342 38	10,047,331 27	1,042,338 45	3,143,122 52	207,189,534 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,731,843 22	13,965,032 89	1,463,792 70	2,541,548 66	222,700,239 56	2,396,426 68	220,303,812 88
1874.	236,417,401 80	8,499,242 30	1,232,024 84	2,396,426 68	248,743,093 71	3,151,924 82	245,591,170 89
1875.	238,281,440 33	11,349,438 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,073,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	243,220,640 97	6,463,412 30	1,923,383 23	2,248,088 95	255,857,323 74	1,804,773 44	254,052,550 30
1877.	248,936,782 62	15,168,247 57	1,721,841 31	1,804,773 44	267,631,647 14	1,304,783 28	266,326,864 86
1878.	260,390,513 25	7,332,383 74	1,934,210 93	1,304,783 28	271,271,899 20	2,123,924 06	269,147,975 14
1879.	274,344,317 80	2,707,063 62	1,416,133 21	2,123,924 06	280,593,442 69	1,022,828 46	278,970,614 23
1880.	278,818,549 04	16,337,236 49	1,364,393 33	1,022,828 46	298,143,209 34	1,334,463 30	296,788,746 24
1881.	296,219,371 97	9,160,831 36	1,688,378 28	1,334,463 30	308,425,164 91	1,233,320 96	307,161,843 95
1882.	310,733,893 47	7,136,791 15	2,120,451 70	1,233,320 96	321,288,439 28	669,894 14	320,618,545 14
1883.	322,370,816 47	3,233,032 04	1,863,289 41	669,894 14	328,639,632 06	930,374 33	327,709,257 73
1884.	326,370,741 71	2,227,397 97	1,177,913 28	930,374 33	331,206,629 31	1,044,414 30	330,162,215 21
1885.	319,403,293 "	199,630 10	1,268,264 16	1,044,414 30	321,915,623 56	700,254 13	321,215,369 43
1886.	316,309,130 77	1,397,904 23	1,737,083 89	700,254 13	320,254 13	570,144,393 02	319,684,000 55
1887.	312,136,722 30	2,072,136 38	1,497,633 11	570,144,393 02	316,199,372 34	850,100 31	315,349,472 03
1888.	314,343,338 03	1,792,634 10	1,232,931 02	850,100 31	318,219,046 46	337,610 69	317,881,435 77
1889.	322,414,138 28	2,608,474 33	1,833,313 77	337,610 69	322,218,339 29	942,343 39	321,276,195 90
1890.	333,713,661 08	2,612,661 23	1,427,003 38	942,343 39	328,693,671 08	684,732 82	328,008,938 26
1891.	338,931,364 02	939,276 84	1,388,887 10	684,732 82	341,964,460 78	612,296 71	341,352,164 07
1892.	340,860,948 37	1,723,703 96	1,483,876 63	612,296 71	344,682,823 87	363,129 79	344,319,694 08
1893.	343,966,749 67	1,706,612 42	1,304,450 38	363,129 79	347,541,172 26	392,484 66	347,148,687 60
1894.	347,723,368 27	7,417,224 25	1,638,902 64	392,484 66	357,172,179 82	1,389,038 43	355,783,121 39
1895.	360,677,484 09	11,708,199 28	1,399,373 39	1,389,038 43	375,171,317 19	2,167,748 42	373,003,568 77
	12,293,378,339 32	453,932,236 38	53,303,304 36	60,016,366 32	12,871,632,266 78	71,184,114 94	12,800,468,141 84

CLOS DE 1830 A 1895 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.
		DÉPENSES résultant des services faits.	— DÉPENSES résultant des services faits.	
	27,981,168 79	27,981,168 79		
	115,806,850 63	112,415,965 51	3,390,867 14	
	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	
	94,149,855 53	91,904,974 94	2,244,880 59	
10,000,000	98,874,000 43	96,515,600 96	2,358,399 47	
b) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,550 32	
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82	
10,000,000	105,226,105 69	103,551,751 64	1,674,354 05	
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 34	
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34	
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,115 26	
	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,839 86	
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75	
e) 1,639,765 61	121,929,489 56	119,855,950 53	2,073,539 03	
84,656,000	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37	
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,635,155 67	
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,363,889 05	
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	
h) 8,224,400 68	140,577,556 49	135,060,595 37	5,516,961 12	
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28	
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80	
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94	
2,540,568 99	155,809,105 24	151,848,564 95	3,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,945,554 54	
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22	
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	
8,878,878 31	155,857,819 25	149,727,649 92	6,130,169 33	
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,217,469 21	
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,391 64	
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,568 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14	
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95	
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,703,093 68	
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59	
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,500,410 52	
57,724,704 85	206,405,462 01	203,206,671 94	3,198,790 07	
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,650,739 37	
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,644,754 30	
27,596,688 95	207,786,006 92	199,655,875 76	8,130,131 16	
25,065,874 15	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 95	
45,924,116 81	241,568,865 54	238,191,225 11	3,377,642 25	
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 89	3,780,045 66	
154,141,616 24	554,245,129 12	550,898,578 69	3,346,550 52	
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,816 55	
45,164,484 58	296,990,205 63	292,222,495 21	4,767,710 42	
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	4,103,629 68	
124,698,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	4,880,510 07	
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,579 90	3,251,348 38	
70,052,545 17	549,095,157 40	545,659,016 07	3,436,141 33	
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46	
99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	4,129,868 44	
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	4,294,666 98	
85,065,072 49	412,794,150	406,422,707 95	6,371,442 05	
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	7,989,652 25	
57,555,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	7,299,518 48	
55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 36	
56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,851 68	6,113,907 14	
41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 90	3,594,944 68	
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,881	2,300,101 62	
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	2,780,286 87	
65,445,199 26	404,797,565 55	402,167,955 04	2,629,610 50	
61,906,072 98	409,225, 09 06	405,910,417 90	3,315,551 16	
49,828,595 52	596,977,191 12	594,529,146 07	2,448,045 05	
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	2,443,474 82	
45,564,235 56	418,567,804 55	410,585,401 42	7,982,403 11	
2,281,220,805 41	15,081,688,947 25	14,825,571,059 70	256,517,887 55	

Observations.

a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c^{ts} pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.

b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.

c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.

d) Non compris fr. 103,102 60 c^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).

e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.

f) Y compris fr. 114,682 66 c^{ts}, même objet que ci-dessus.

g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.

h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.

i) Non compris fr. 22,656 54 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

j) Non compris fr. 4 37c^{ts}, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.

k) Non compris fr. 0 81c^{ts}, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.

l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,925 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

m) Non compris fr. 120,587 18 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

n) Non compris fr. 4,005,867 59 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

o) Non compris fr. 5 80 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.

p) Non compris fr. 560 86 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.

q) Non compris 1,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 63 c^{ts}, portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.

s) Non compris fr. 13,255 10 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

t) Non compris fr. 8,655 15 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

u) Non compris fr. 17,586 87 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

v) Non compris fr. 107,168 71 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

w) Non compris fr. 2,412 53 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

x) Non compris fr. 4,840 74 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

y) Non compris fr. 28,259 01 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

z) Non compris fr. 77,676 52 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

aa) Non compris fr. 41,877,956 59 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,285,825 02 c^{ts}, par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.

bb) Non compris fr. 915,909 68 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

cc) Non compris fr. 18,170 02 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

dd) Non compris fr. 15,811 21 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

ee) Non compris fr. 27,671 87 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

ff) Non compris fr. 17,075 75 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

gg) Non compris fr. 158,455 19 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

hh) Non compris fr. 61,279,519 16 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

ii) Non compris fr. 550 20 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.

jj) Non compris un centime annulé sur les crédits pour des serv. spéc.

kk) Non compris fr. 7,170,910 48 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

ll) Non compris fr. 5,151,227 92 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

mm) Non compris fr. 7,582,811 56 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

nn) Non compris fr. 5,778,277 97 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

oo) Non compris fr. 9,582,092 22 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

pp) Non compris fr. 6,409,524 41 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

qq) Non compris fr. 2,506,351 22 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

rr) Non compris fr. 499,784 47 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

ss) Non compris fr. 2,765,551 62 c^{ts}, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850 (4 ^{me} trimestre)	25,869,417 15	27,548,564 56	652,804 23	652,804 23	26,502,221 36	27,981,168 79	.	.
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	113,225,815 05	112,415,963 51	755,602 91	.
1852.	77,811,042 41	85,908,455 19	74,652,505 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 93	.	.
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	.	88,058,515 92	91,904,974 94	.	.
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	.	.
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	.
1856.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,574,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 70	.
1857.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,568,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	.	.
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	.
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	.	.
1860.	100,558,748 59	102,840,115 32	68,817,805 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	.	.
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	.	101,542,826 17	114,976,586 11	.	.
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	.	.
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	16,999,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	.	.
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	.	.
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	.	.
1866.	115,247,055 72	117,551,299 20	817,066 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	.	.
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	.	.
1868.	108,057,848 54	126,156,104 69	57,180,958 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	.	.
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,060 15	2,527,046 29	.
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	.
1851.	119,005,567 16	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	.
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	.	.
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	.	.
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	.	.
1855.	159,568,195 50	136,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 63	146,926,211 95	2,805,505 56	.
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	.
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	.
1858.	155,154,108 22	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57	144,745,005 56	16,019,598 52	.
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	.
1860.	155,612,571 17	142,880,769 00	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61	159,025,577 52	12,751,801 27	.
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	.
1862.	161,116,559 51	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52	177,082,280 60	11,785,118 22	.
1863.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,683,079 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,529 17	12,145,265 99	.
1864.	164,249,550 74	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97	186,225,129 58	10,555,651 85	.
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	.
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,247,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	.
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,401,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "	.
1868.	176,291,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,040 52	5,596,746 52	.
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,061,987 76	.
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	.	.
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	.
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	.
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65	550,898,578 60	10,271,766 96	.
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	.
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	.	.
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08	.
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	.	.
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,599,461 95	549,427,757 90	.	.
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	599,801,815 57	545,659,016 07	.	.
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,474 97	594,215,951 71	582,908,428 75	.	.
1881.	296,777,625 06	302,857,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,005,789 85	402,528,405 96	.	.
1882.	301,112,055 94	316,525,898 16	155,594,865 90	106,025,652 87	436,506,919 84	422,049,551 05	.	.
1883.	305,105,767 55	321,557,635 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95	.	.
1884.	305,955,128 51	322,172,562 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	361,609,505 71	.	.
1885.	315,170,502 59	315,915,850 95	19,915,121 37	57,555,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55	.	.
1886.	315,941,953 22	315,757,122 11	55,540,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,851 11	.
1887.	325,515,687 50	309,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	511,164,155 86	546,157,851 68	14,500,102 61	.
1888.	355,051,945 88	314,284,491 09	15,614,840 06	41,509,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90	18,767,454 79	.
1889.	337,881,126 65	322,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	587,056,516 49	575,287,881 "	15,705,052 57	.
1890.	540,525,672 04	355,250,651 59	57,878,647 22	82,662,977 70	578,404,519 26	417,895,629 09	5,295,020 65	.
1891.	546,546,507 48	538,722,754 68	35,600,795 91	65,445,199 26	601,947,104 59	492,167,955 94	7,625,572 80	.
1892.	547,265,877 69	541,004,544 92	66,780,784 52	64,906,672 98	414,044,662 21	405,910,417 00	6,259,552 77	.
1893.	552,284,745 98	544,700,642 55	45,595,285 70	49,828,595 52	597,678,051 77	594,529,146 07	5,884,105 45	.
1894.	562,599,822 91	555,559,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 55	402,558,551 29	9,260,196 54	.
1895.	572,155,998 71	564,819,165 66	25,594,445 74	45,564,255 76	595,750,444 45	410,585,401 42	7,510,855 05	.
	12,540,550,808 01	12,422,719,651 70	2,266,324,158 10	2,402,651,428 "	14,806,865,967 07	14,825,571,039 70	284,118,617 70	

DE 1850 A 1895 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,036,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
153,502 55	521,250 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 73	"	5,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 50	"	3,511,556 37	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 33	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 36	"	5,453,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	5,728,820 54	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,554 08	"	3,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 53	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01 $\frac{1}{2}$	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 $\frac{1}{2}$	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,520,484 50	"	12,544,366 07 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
5,859,449 52	"	35,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 51 mars 1885.
5,115,555 "	"	59,721,849 70	"	42,837,202 70	Idem.
88,525 15	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,263 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,760 215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
16,257,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,173 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,549,665 51	"	21,754,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
"	"	19,273,800 45	"	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
"	"	1,956,596 88	15,748,655 49	"	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1893.
"	"	44,784,550 48	"	59,489,509 83	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1893.
"	"	7,844,402 55	"	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
"	1,874,711 54	"	8,154,244 31	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
"	"	4,455,217 75	3,148,885 70	"	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
"	"	6,654,527 10	2,625,869 24	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
"	"	21,969,790 02	"	14,652,956 97	
166,298,440 49	534,301,442 73	470,628,712 57	569,784,548 57	388,201,441 20	
177 21	156,327,269 84		18,507,092 63		

(304)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à fr.	388,657,582 54
et pour les ressources extraordinaires, à	92,282,355 02
ENSEMBLE. fr.	480,939,935 56
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à fr.	382,554,295 98
et les dépenses sur ressources extraordinaires à	55,055,985 91
ENSEMBLE. fr.	437,608,281 89
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr.	43,331,655 67
Mais comme l'exercice 1895 a laissé un excédent de dépenses de fr. 18,507,092 63 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	18,507,092 63
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1896, présente un excédent de recettes de fr.	24,824,561 04

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1896.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1896, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de	43,956,639 88
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de recettes de	24,824,561 04

Soit une différence de fr. 19,132,078 84

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	5,804,295 74	"
	{ Enregistrement et domaines	"	458,706 86
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	431,789 10	"
	{ Chemins de fer, etc.	56,102 52	"
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	11,480 92	"
	{ Prisons	48,448 57	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	1,554,251 90
	{ Contributions directes, etc.	8,623 75	"
<i>Remboursements.</i>	{ Enregistrement et domaines	"	123,214 31
	{ Prisons	"	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	126,794 35
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	20,491 38
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		" 06	"
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	86,518 84
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		"	400,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements		"	12,000 "
		6,450,740 60	2,781,977 64

Reste en augmentation de recettes. fr. 3,668,763 02

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dette publique		1,609,445 60	"
Ministère de la justice		845,643 48	"
— des affaires étrangères		102,000 "	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique		140,526 89	"
— de l'agriculture, et des travaux publics		439,715 25	"
— de l'industrie et du travail		2,925 "	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		5,279,569 75	"
— de la guerre		568,130 "	"
Corps de la gendarmerie		"	80,000 "
Ministère des finances		225,573 68	"
Non-valeurs et remboursements		1,595,678 53	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 1,500,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 6,344,639 86 c ^s ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	4,844,639 86
Les portions de crédits affectées aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1895 à 1896, et dont le transfert à l'exercice 1897 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	"
Excédent de dépenses de l'exercice 1895		18,507,092 63	1,454,419 09
		20,179,900 81	6,379,058 95

Reste en augmentation de dépenses fr. 22,800,841 86

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1896. 19,132,078 84

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1897, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1897, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1897 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	586,923,178 40
<i>Dépenses</i> , à		387,469,574 67
		546,396 27
		546,396 27

EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSES. . . fr.

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1 ^o Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	fr.	28,000 »
2 ^o Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		140,000 »
3 ^o Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'escaut, à Anvers.		5,000 »
4 ^o Prix de vente de terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		200,000 »
5 ^o Prix de vente de biens de cures.		5,000 »
6 ^o Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		200,000 »
7 ^o Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		4,432,255 88
8 ^o Premier douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, qui a autorisé la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière		688,344 74
9 ^o Remboursement partiel d'une avance faite à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour la formation d'un fonds de roulement		500,000 »
		6,198,600 62
A REPORTER.	fr.	6,198,600 62

REPORT. fr.	6,198,600 62
10° Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	350,000 »
11° Produit de la négociation d'un capital nominal de 41,323,600 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 9 juin 1896. — Solde recouvré en 1897.)	4,874,552 76
12° Produit de la négociation d'un capital nominal de 35,914,100 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	36,415,000 38
13° Produit de la négociation d'un capital nominal de 11,676,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 30 octobre 1897. — Partie recouvrée en 1897.)	9,085,893 65
14° Titres de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1897 :	
a) En vertu de l'article 2 § 1 ^{er} de la loi du 27 juin 1897 approuvant les conventions des 16 octobre et 31 décembre 1896 relatives au rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand	9,293,800 »
b) En vertu de l'article 3 de la même loi, pour le remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	2,554,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	68,771,847 44

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr.	387,469,574 67
Elles se sont accrues :	
1° De crédits supplémentaires s'élevant à	23,127,013 03
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1893, 1894, 1895 et 1896, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	1,454,419 09
ENSEMBLE. . . . fr.	412,051,006 79

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1897 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1895. — Art. 13 de la loi du 11 septembre 1895 fr.	21,807,430 94
b) De l'exercice 1896. — Art. 5 de la loi du 26 juin 1896	45,574,591 52

67,382,022 46

A REPORTER. . . fr. 67,382,022 46

REPORT. . . . fr. 67,382,022 46

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 6 mars 1897 fr.	8,260,136 84	
b) — 27 juin —	15,158,900 »	
c) Loi du 27 juin 1897 et arrêté royal du 21 décembre 1897	3,253,500 »	
d) Loi du 9 août 1897 art. 1 ^{er}	54,304,648 75	
e) — — — art. 2.	3,253,795 23	
		84,230,980 82
ENSEMBLE. . . . fr.	151,613,003 28	

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1898, effectué en conformité de l'article 6 de la loi du 9 août 1897, ci. fr.	59,837,027 80	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 13, § 2, de la loi du 11 septembre 1895, ci	5,446,390 24	
		65,283,418 04
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1897 s'élèvent à fr.	86,329,585 24	

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	386,923,178 40	}	455,695,025 81
— extraordinaires	68,771,847 41		

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	412,051,006 79	}	498,380,592 03
Services spéciaux	86,329,585 24		

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de . . . fr. 42,685,566 22

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1897, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1897 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	455,695,025 84
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	491,834,255 09
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1897 sont de	477,079,722 50
Au 1 ^{er} janvier 1898, il restait à recouvrer fr.	14,754,532 59
Les droits constatés	491,834,255 09
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	36,139,229 28

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	498,380,592 05
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1898, montent à fr.	364,965,188 62
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	130,515,403 41
ENSEMBLE fr.	495,480,592 05
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1897 n'ont été que de	319,942,505 48
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1898 fr.	175,538,086 55
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1897.	495,480,592 05
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	2,900,000 00

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

La situation du budget de l'exercice 1897 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	491,834,255 09
Dépenses —		493,480,592 03
Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice	fr.	<u>5,646,336 94</u>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1897.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
Dette publique.	24 avril 1897. (Mon. n° 118.)	Budget primitif.	112,984,165 70	»	114,109,515 68
	27 juin 1897. (Mon. n° 179-180.)	Augmentation	»	1,145,091 »	
	9 août 1897. (Mon. n° 227.)	Id.	»	60 98	
Dotations.	31 déc. 1896. (Mon. n° 1.)	Budget primitif.	4,930,200 »	»	4,930,200 »
Ministère de la justice.	22 juill. 1897. (Mon. n° 210.)	Budget primitif.	21,790,040 »	»	21,790,040 »
Ministère des affaires étrang.	23 juill. 1897. (Mon. n° 212.)	Budget primitif.	2,806,013 97	»	2,847,813 97
	20 déc. 1897. (Mon. n° 365.)	Augmentation	»	41,800 »	
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	5 juin 1897. (Mon. n° 162.)	Budget primitif.	26,676,770 »	»	26,736,770 »
	14 août 1897. (Mon. n° 228.)	Augmentation	»	60,000 »	
Ministère de l'agriculture et des travaux publics.	22 juill. 1897. (Mon. n° 214-215.)	Budget primitif.	24,141,149 »	»	26,549,753 90
	27 juill. 1897. (Mon. n° 200.)	Augmentation	»	15,000 »	
	9 août 1897. (Mon. n° 227.)	Id.	»	61,084 90	
	14 août 1897. (Mon. n° 228.)	Id.	»	2,000,000 »	
Ministère de l'industrie et du travail.	29 déc. 1897. (Mon. n° 366.)	Id.	»	332,500 »	3,180,663 »
	11 avril 1897. (Mon. n° 111.)	Budget primitif.	3,180,663 »	»	
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.	10 août 1897. (Mon. n° 227.)	Budget primitif.	116,438,585 »	»	122,399,085 »
	27 juin 1897. (Mon. n° 179-180.)	Augmentation	»	228,500 »	
	29 déc. 1897. (Mon. n° 365.)	Id.	»	5,732,000 »	
Ministère de la guerre.	5 juill. 1897. (Mon. n° 186-187.)	Budget primitif.	48,406,375 »	»	61,500,351 15
	9 août 1897. (Mon. n° 227.)	Augmentation	»	5,093,976 15	
	14 août 1897. (Mon. n° 228.)	Id.	»	10,000,000 »	
Gendarmerie.	27 juin 1897. (Mon. n° 178.)	Budget primitif.	5,022,200 »	»	5,022,200 »
Ministère des finances.	24 avril 1897. (Mon. n° 118.)	Budget primitif.	19,187,415 »	»	19,604,415 »
	9 août 1897. (Mon. n° 227.)	Augmentation	»	417,000 »	
Non-valeurs et remboursements.	23 déc. 1896. (Mon. n° 1.)	Budget primitif.	1,926,000 »	»	1,926,000 »
TOTAUX.			387,469,574 67	23,127,013 03	410,596,587 70

(314)

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897,
AU 1^{er} JANVIER 1898.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises	141,831,929 »
	{ Enregistrement et domaines	52,100,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	1,579,090 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	174,814,500 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	2,736,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	90,000 »
	{ Prisons	352,500 »
	{ Trésorerie générale, etc.	9,358,900 »
RENDUSEMENTS	{ Contributions directes, etc.	710,000 »
	{ Enregistrement et domaines	528,000 »
	{ Prisons	22,984 »
	{ Trésorerie générale, etc.	2,799,565 40
TOTAUX. fr.		586,923,178 40
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		140,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		5,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		200,000 »
Prix de vente de biens de cures		5,000 »
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles		»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		200,000 »
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction d'une maison d'école		»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		4,432,255 88
Premier douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, qui a autorisé la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière		688,344 74
À REPORTER. fr.		5,698,600 62,

L'EXERCICE 1897.

recettes, au 1^{er} janvier 1898.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECULÈVEMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURVIER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du budget. --- RECETTES PROBABLES de l'exercice 1897	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS	FACEDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer		
158,712,090 72	156,101,845 09	2,610,245 63	"	16,880,161 72	158,712,090 72	
55,555,271 47	52,775,824 84	559,446 63	"	1,285,271 47	55,555,271 47	
1,657,827 96	1,654,562 72	3,465 24	"	58,827 96	1,657,827 96	
186,627,025 71	181,041,101 76	4,686,821 95	"	11,815,425 71	186,627,025 71	
2,062,086 68	2,042,480 98	20,505 70	"	226,086 68	2,062,086 68	
95,471 20	95,471 20	"	"	5,471 20	95,471 20	
355,200 67	206,500 85	38,908 82	17,200 55	"	355,200 67	
12,598,758 95	8,004,886 84	4,393,872 11	"	5,050,858 95	12,598,758 95	
768,621 11	742,465 57	26,155 54	"	58,621 11	768,621 11	
800,078 90	441,048 70	350,030 20	"	272,078 90	800,078 90	
22,984 "	22,984 "	"	"	"	22,984 "	
3,598,585 79	3,318,718 89	279,666 90	"	799,020 59	3,598,585 79	
421,291,700 25	408,315,491 55	12,978,208 72	17,200 55	54,585,722 18	421,291,700 25	
28,000 "	28,000 "	"	"	"	28,000 "	
1,170,675 65	90,675 85	1,080,000 "	"	1,050,675 65	1,170,675 65	
5,704 72	3,704 72	"	1,295 28	"	5,704 72	
272,562 55	244,205 61	28,156 94	"	72,562 55	272,562 55	
5,722 25	5,722 25	"	"	722 25	5,722 25	
110,609 77	110,609 77	"	"	110,609 77	110,609 77	
225,782 56	167,015 65	56,166 93	"	25,782 56	225,782 56	
1,355 84	1,555 84	"	"	1,355 84	1,355 84	
4,452,255 88	4,452,255 88	"	"	"	4,452,255 88	
688,544 74	688,544 74	"	"	"	688,544 74	
6,956,791 96	5,772,468 09	1,164,523 87	1,295 28	1,250,486 62	6,956,791 96	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	5,698,600 02
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	
Remboursement partiel d'une avance faite à la Société nationale des chemins de fer vicinaux en vue de la formation d'un fonds de roulement	500,000 »
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	»
Somme destinée à former le capital d'une rente de fr. 55,89 au bénéfice du duc de Wellington, prince de Waterloo, pour cession à l'Etat de son droit d'usufruit sur un terrain nécessaire à l'aménagement du point d'arrêt de commune
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série, au capital nominal de 265,100 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	350,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 41,525,600 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 9 juin 1896. — Solde recouvré en 1897)	4,874,552 76
Produit de la négociation d'un capital nominal de 55,914,100 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	56,415,000 58
Produit de la négociation d'un capital nominal de 11,676,500 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 30 octobre 1897. — Partie recouvrée en 1897.)	9,085,895 65
Titres de la dette publique à 5 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1897 :	
1° En vertu de l'article 2, § 1 ^{er} de la loi du 27 juin 1897 approuvant les conventions des 16 octobre et 31 décembre 1896 relatives au rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand	9,295,800 »
2° En vertu de l'article 3 de la même loi pour le remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	2,554,000 0
TOTALS fr.	68,771,847 41
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	586,925,178 40
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	455,695,025 81

CICE 1897 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1898 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1897.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
6,936,791 96	5,772,468 09	1,164,323 87	1,295 28	1,239,486 62	6,936,791 96	
12,000 »	»	a) 12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	»	500,000 »	
600,000 »	»	600,000 »	»	600,000 »	600,000 »	
1,196 40	1,196 40	»	»	1,196 40	1,196 40	
269,319 69	269,319 69	»	80,680 31	»	269,319 69	
4,874,552 76	4,874,552 76	»	»	»	4,874,552 76	
36,415,000 58	36,415,000 58	»	»	»	36,415,000 58	
9,085,893 65	9,085,893 65	»	»	»	9,085,893 65	
9,293,800 »	9,293,800 »	»	»	»	9,293,800 »	
2,554,000 »	2,554,000 »	»	»	»	2,554,000 »	
70,542,554 84	68,766,230 97	1,776,323 87	81,975 59	1,852,685 02	70,542,554 84	
421,291,700 25	408,513,491 55	12,978,208 72	17,200 55	34,385,722 18	421,291,700 25	
491,834,255 00	477,079,722 50	14,754,532 50	99,175 92	36,238,405 20	491,834,255 00	
			36,139,229 28			

a) A annuler. . . fr. 12,000 »

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1893.

Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — des Finances

Exercice 1894.

Dette publique
 Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics
 — de la Guerre
 — des Finances

Exercice 1895.

Dette publique
 Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances

Exercice 1896.

Dette publique
 Ministère de la Justice
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique
 — de l'Agriculture et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
 Dotations
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique
 — de l'Agriculture et des Travaux publics
 — de l'Industrie et du Travail
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances
 Non-valeurs et Remboursements

L'EXERCICE 1897.

dépenses, au 1^{er} janvier 1898.

CRÉDITS accorités PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
11,270 10	•	•	•	11,270 10	
2,955 25	•	•	•	2,955 25	
14,224 44	•	•	•	14,224 44	
9,074 14	•	•	•	9,074 14	
1,050 86	•	•	•	1,050 86	
10,886 25	•	•	•	10,886 25	
3,001 25	•	•	•	3,001 25	
33,892 50	•	•	•	33,892 50	
22,474 14	4,000 •	4,000 •	•	18,474 14	
16,526 47	•	•	•	16,526 47	
2,757 97	•	•	•	2,757 97	
15,768 40	9,503 47	9,503 47	•	6,264 95	
12,773 •	•	•	•	12,773 •	
2,565 •	•	•	•	2,565 •	
72,662 98	15,503 47	15,503 47	•	59,159 51	
53,517 99	4,043 85	4,043 85	•	29,474 14	
1,016 42	1,016 42	1,016 42	•	•	
3,150 •	•	•	•	3,150 •	
501,770 56	•	•	•	501,770 56	
315,157 96	17,103 88	17,038 88	65 •	298,054 08	
545,581 51	104,888 80	69,970 44	54,918 36	240,892 51	
62,595 75	558 29	558 29	•	62,235 46	
70,841 18	•	•	•	70,841 18	
1,555,629 17	127,411 24	92,427 88	54,985 56	1,206,217 93	
114,109,515 68	94,655,126 55	90,424,273 05	4,208,853 48	19,476,189 15	
4,930,200 •	4,906,468 27	4,738,761 70	167,706 57	23,751 73	
21,790,040 •	18,038,817 25	15,943,902 46	2,094,914 77	3,751,222 77	
2,847,813 97	2,718,178 27	2,515,424 91	204,755 36	129,635 70	
26,756,770 •	23,341,068 88	21,906,537 90	1,374,550 98	3,595,701 12	
26,549,753 90	16,809,395 20	15,953,463 47	905,951 79	9,650,358 64	
3,180,663 •	2,104,773 41	2,146,848 50	47,924 91	985,889 59	
122,309,085 •	47,007,086 68	45,452,950 06	1,644,136 62	75,301,008 32	
61,500,351 15	56,972,622 10	25,362,685 64	31,609,936 46	4,527,729 05	
5,022,200 •	4,807,415 15	3,879,167 18	928,247 97	214,784 85	
19,604,415 •	6,616,687 64	6,628,934 48	17,753 16	12,957,727 36	
1,926,000 •	259,049 25	238,477 56	571 69	1,686,950 75	
410,596,587 70	278,404,688 67	235,229,426 91	43,263,261 76	132,101,899 03	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 6 mars, 27 juin et 9 août. 1897.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
1	•	2	Avances aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.	200,000	•	•
			TOTAUX pour le Ministère de la Justice. fr.	200,000	•	•
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
			Service de l'Instruction publique.			
2	•	7a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	117 27	•	•
2a	•	7b	Id. id.	•	58,874 08	•
2b	•	•	Id. id.	•	•	200,000
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	117 27	58,874 08	200,000
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Routes et bâtiments civils.			
3	•	11a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	141 22	•	•
3a	•	11b	Id. id.	•	685,141 31	•
3b	1	•	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements. Construction de ponts ou subsides pour constructions de l'espèce. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	•	•	2,000,000
4	•	12a	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles: A. Travaux; B. Indemnité pour conservation d'arbres	•	416,048 85	•
4a	2	•	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles	•	•	200,000
5	•	13	Construction de deux ponts tournants à Laeken. -- Indemnités aux entrepreneurs	23,384 90	•	•
			A REPORTER. fr.	23,526 12	1,101,185 14	2,200,000

CICE 1897 (suite).

au 1^{er} janvier 1898 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898, en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897.	CRÉDITS à annuler.
200,000 °	200,000 °	200,000 °	°	°	°	°
200,000 °	200,000 °	200,000 °	°	°	°	°
258,991 55	° 58,788 21 78,475 51	° 58,788 21 75,245 79	° ° 5,251 72	117 27 85 87 121,524 49	° 85 87 121,524 49	117 27 ° °
258,991 55	137,263 72	134,032 °	3,251 72	121,727 65	121,610 36	117 27
2,685,282 53	19 60 685,140 81 768,881 50	19 60 681,961 55 755,358 88	° 3,179 26 33,522 62	121 62 0 50 1,251,118 50	° 0 50 1,251,118 50	121 62 ° °
616,043 85	416,043 85 30,475 25	416,043 85 30,475 25	° °	° 169,524 77	° 169,524 77	° °
25,384 00	276 34	276 34	°	25,108 56	°	25,108 56
3,324,711 26	1,900,857 51	1,864,135 43	36,701 88	1,423,875 95	1,400,643 77	25,250 18

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.	
			REPORT. fr.	25,526 12	1,101,185 14	2,200,000 °
6	3	°	Parc du Cinquantenaire; squares triangulaires à incorporer dans le dit parc	"	"	416,575 °
7	°	19	Palais du Cinquantenaire; entrée centrale et cour d'honneur . .	16,350 77	"	"
8	°	20	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. — Indemnités aux entrepreneurs.	864 28	"	"
9	°	21a	École de médecine vétérinaire; travaux de construction	752,990 74	"	"
10	°	24	Maison d'arrêt à Verviers. — Travaux de construction	21 90	"	"
10a	°	24a	Id. (loi du 26 juin 1896)	5,357 19	"	"
			TOTALS. fr.	797,091 °	1,101,185 14	2,616,575 °
Travaux hydrauliques.						
11	°	27a	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	779,663 59	"	"
11a	°	27b	Meuse. — Expropriations et travaux	"	550,000 °	"
11b	4	°	Id. id.	"	"	550,000 °
12	°	28	Ourthe. — Expropriations et travaux	"	67,542 71	"
12a	6	°	Id. id.	"	"	125,000 °
13	°	30a	Escaut. — Expropriations et travaux	968,118 20	"	"
13a	°	30b	Id. id.	"	550,000 °	"
13b	8	°	Id. id.	"	"	550,000 °
14	°	32	Haine. — Expropriations et travaux	"	49,974 64	"
15	°	33	Ruisseau de l'Espierres. — Construction d'un barrage à la frontière française	298,402 20	"	"
16	°	34a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	295,185 06	"	"
16a	°	34b	Id. id.	"	600,000 °	"
16b	9	°	Id. id.	"	"	300,000 °
17	°	35	Nêthe. — Expropriations et travaux	"	50,000 °	"
18	°	38	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux . . .	"	150,000 °	"
19	°	39	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues	"	200,000 °	"
20	°	40a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux . . .	3,848,667 65	"	"
20a	11	°	Id. id.	"	"	3,700,000 °
21	°	41a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	"	139,864 94	"
21a	5	°	Id. id.	"	"	15,000 °
			A REPORTER. fr.	6,190,036 68	2,357,382 29	5,240,000 °

CICE 1897 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1898 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'ÉTAT.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898, en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897	CRÉDITS à annuler.
5,524,711 26	1,900,857 31	1,864,135 43	56,701 88	1,423,873 95	1,400,645 77	23,250 18
416,575 .	416,575 .	416,575 .	•	•	•	•
16,550 77	16,550 77	16,550 77	•	•	•	•
864 28	•	•	•	864 28	•	864 28
752,990 74	260,907 21	260,575 71	333 50	485,083 55	•	485,083 53
5,379 09	•	•	•	21 00	•	21 00
	1,250 •	1,250 •	•	2,107 19	•	2,107 19
4,514,851 14	2,604,900 29	2,567,864 91	57,035 38	1,900,950 85	1,400,645 77	509,307 08
	672,276 28	672,105 98	172 50	107,387 31	•	107,387 31
1,879,665 50	•	•	•	550,000 •	550,000 •	•
	•	•	•	550,000 •	550,000 •	•
192,542 71	3,412 15	3,380 05	23 10	64,150 58	64,150 56	•
	•	•	•	125,000 •	125,000 •	•
	988,118 20	967,966 20	152 •	•	•	•
2,068,118 20	120,558 06	76,515 56	44,242 50	429,441 94	429,441 94	•
	•	•	•	550,000 •	550,000 •	•
49,974 64	45,592 75	45,592 75	•	6,381 89	6,381 89	•
298,402 20	1,570 •	1,560 •	10 •	296,832 20	•	296,832 20
	295,185 06	287,140 90	8,044 86	•	•	•
1,195,185 06	18,212 23	17,909 73	302 50	581,787 77	581,787 77	•
	•	•	•	300,000 •	300,000 •	•
50,000 •	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•
150,000 •	1,300 •	1,300 •	•	148,700 •	148,700 •	•
200,000 •	500 •	500 •	•	199,500 •	199,500 •	•
7,548,667 63	233,280 47	232,915 64	375 83	3,615,578 16	•	3,615,578 16
	•	•	•	3,700,000 •	3,700,000 •	•
154,864 94	120,000 •	120,000 •	•	19,864 94	19,864 94	•
	•	•	•	15,000 •	15,000 •	•
13,787,418 97	2,478,014 20	2,424,691 11	53,323 09	11,500,404 77	7,289,807 10	4,019,597 67

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 6 mars, 27 juin et 9 août. 1897.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.	
			REPORT fr.	6,190,036 68	2,557,582 29	5,240,000 »
22	•	42	Transformation du canal de Willebroeck (1 ^{re} annuité).	525,000 »	»	»
22a	•	42a	Id. id. (2 ^e id.).	»	350,000 »	»
25	•	•	Subside éventuel à la commune de Laeken pour l'indemniser des pertes qui résulteront pour elle d'un changement de délimitation rendu nécessaire par la création des installations maritimes de Bruxelles	»	»	300,000 »
24	•	43a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires . .	525,551 99	»	»
24a	•	43b	Id. id.	»	2,000,000 »	»
24b	7	•	Id. — Expropriations et travaux.	»	»	3,000,000 »
25	•	44	Port d'Ostende — Expropriations et travaux. — Creusement d'une passe à travers le Stroombank, à l'est du port	2,269,601 65	»	»
25a	•	44a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	»	1,000,000 »	»
26	•	45a	Port d'escale près de Heyst	3,562,550 04	»	»
26a	•	45b	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle. .	»	1,000,000 »	»
26b	12	•	Id. id.	»	»	3,000,000 »
27	•	46	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	778,911 48	»	»
27a	•	46a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux . .	»	1,000,000 »	»
27b	10	•	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	»	»	5,000,000 »
28	15	•	Côte. — Subsidés	»	»	20,000 »
			TOTAUX. fr.	13,249,451 84	7,707,582 29	14,560,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics fr.	14,046,542 84	8,808,567 45	17,176,575 »
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
20	•	58a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	5,121,187 97	»	»
20a	•	58b	Id. id.	»	20,226,587 26	»
20b	14	•	Id. id.	»	»	15,708,000 »
			A REPORTER. fr.	5,121,187 97	20,226,587 26	15,708,000 »

CICE 1897 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1898 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898, en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897.	CRÉDITS à annuler.
15,787,418 97	2,478,014 20	2,424,691 11	53,525 09	11,509,404 77	7,289,807 10	4,019,597 67
675,000 »	325,000 »	325,000 »	»	»	»	»
	»	»	»	350,000 »	350,000 »	»
300,000 »	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
	325,551 99	325,551 99	»	»	»	»
5,525,351 99	1,410,248 22	1,401,746 67	8,501 55	589,751 78	589,751 78	»
	»	»	»	3,000,000 »	3,000,000 »	»
3,269,601 65	1,624,655 76	1,624,215 70	440 06	644,945 89	»	644,945 89
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
	3,362,550 04	3,362,550 04	»	»	»	»
7,362,550 04	»	»	»	»	»	»
	714,663 84	715,589 17	1,274 67	285,356 16	285,356 16	»
	»	»	»	3,000,000 »	3,000,000 »	»
	778,911 48	778,911 48	»	»	»	»
4,778,911 48	782,375 96	682,375 96	100,000 »	217,626 04	217,626 04	»
	»	»	»	3,000,000 »	3,000,000 »	»
20,000 »	20,000 »	20,000 »	»	»	»	»
55,516,854 13	11,819,769 49	11,656,250 12	163,539 57	23,697,064 64	19,052,521 05	4,664,545 56
40,051,685 27	14,424 669 78	14,224,095 05	200,574 75	25,607,015 40	20,455,164 85	5,173,850 64
	5,120,887 97	5,109,549 28	11,338 69	300 »	»	300 »
41,055,575 23	11,947,709 59	11,680,475 52	267,254 07	8,278,677 67	8,278,677 67	»
	2,255,007 97	2,083,860 18	151,147 79	13,472,992 03	13,472,992 03	»
41,055,575 23	19,503,605 53	18,873,884 98	429,720 55	21,751,969 70	21,751,669 70	300 »

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.	PAR LES LOIS des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.
			REPORT. fr.	5,121,137 97	20,226,387 26	15,708,000 .
30	•	59	Chemins de fer. — Acquisition de terrains destinés à l'aménagement d'une nouvelle gare, à Bruxelles, pour le service des marchandises	•	2,500,000 .	•
51	•	•	Exécution des conventions des 16 octobre et 31 décembre 1896. — Rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren. (Dépense à effectuer en titres de la dette publique) — Loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> n° 179-180.	•	•	9,293,800 .
52	•	•	Exécution de la convention du 22 avril 1897. — Rachat de la concession du chemin de fer d'Eecloo à Gand. — Loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> n° 179-180	•	•	5,345,100 .
55	•	•	Chemin de fer d'Anvers à Gand. — Régularisation de servitudes et d'emprises, abornements de terrains, régularisation et fourniture d'actes d'acquisition de terrains, etc.; remboursement à la compagnie concessionnaire du prix de travaux de premier établissement effectués depuis le 1er janvier 1896 jusqu'au jour de la prise de possession; éventuellement, achèvement des travaux entamés. (Loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> n° 179-180.)	•	•	35,000 .
34	•	•	Rachat du matériel d'exploitation, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Gand à Eecloo et augmentation du matériel roulant de la ligne d'Anvers à Gand. (Loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> n° 179-180.)	•	•	485,000 .
•	•	•	Remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand. (Loi du 27 juin 1897, art. 5 et arrêté royal du 21 décembre 1897, n° 450.)	•	•	2,577,500 .
•	•	•	Remboursement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo-Gand. (Loi du 27 juin 1897, art. 5 et arrêté royal du 21 décembre 1897, n° 450.)	•	•	676,000 .
35	•	60a	Chemins de fer. — Traction et matériel	602,678 64	•	•
35a	•	60b	Id. id.	•	2,356,045 87	•
35b	15	•	Id. id.	•	•	15,233,000 .
36	•	61a	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	94,109 55	•	•
36a	•	61b	Id. id.	•	852,500 .	•
36b	16	•	Id. id.	•	•	2,000,000 .
37	•	62	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils	336,124 48	•	•
37a	•	62a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	•	2,811,600 .	•
37b	17	•	Id. id.	•	•	2,577,900 .
38	•	64	Marine	35,000 .	•	•
38a	•	64a	id.	•	310,000 .	•
38b	18	•	Id.	•	•	166,000 .
39	•	65	Postes et marine. — Installation des administrations centrales — Travaux de construction	371,985 63	•	•
TOTALS pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				0,561,080 25	28,656,533 13	54,007,300 .

CICE 1897 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1898 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898, en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897.	CRÉDITS à annuler.
41,055,575 25	19,505,605 55	18,875,884 98	429,720 55	21,751,969 70	21,751,669 70	500 "
2,500,000 "	2,500,000 "	2,500,000 "	"	"	"	"
9,295,800 "	(¹) 9,295,800 "	9,295,800 "	"	"	"	"
5,545,100 "	5,295,100 "	5,295,100 "	"	50,000 "	50,000 "	"
55,000 "	"	"	"	55,000 "	55,000 "	"
485,000 "	448,104 27	448,104 27	"	56,895 75	56,895 75	"
2,577,500 "	(¹) 2,554,000 "	2,554,000 "	"	25,500 "	25,500 "	"
676,000 "	"	"	"	676,000 "	676,000 "	"
18,191,724 51	601,618 35	601,217 08	401 25	1,060 51	"	1,060 51
	2,555,456 17	2,552,027 38	5,408 79	609 70	609 70	"
2,946,609 53	10,654,056 16	10,518,697 80	555,358 36	4,578,943 84	4,578,943 84	"
	94,109 53	94,109 53	"	"	"	"
5,525,624 48	587,282 90	423,087 32	164,195 58	265,217 10	265,217 10	"
	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"
511,000 "	556,099 78	286,787 40	49,312 38	24 70	"	24 70
	1,166,765 61	1,017,880 50	148,885 51	1,444,854 59	1,444,854 59	"
571,985 65	"	"	"	2,577,900 "	2,577,900 "	"
	55,000 "	55,000 "	"	"	"	"
89,514,919 58	11,817 40	11,817 40	"	298,182 60	298,182 60	"
	"	"	"	166,000 "	166,000 "	"
	170,816 04	110,816 04	60,000 "	201,169 59	"	201,169 59
	55,207,611 72	54,016,529 50	1,101,282 22	34,107,507 66	35,004,755 06	202,554 60

(¹) Dépenses effectuées en titres de la dette publique.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 6 mars, 27 juin et 9 août. 1897.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
40	•	67a	Amélioration du casernement. — École militaire	399,295 07	»	»
40a	»	67b	École militaire — Amélioration du casernement. — Acquisition de terrains dans les places de Bruges, Tournai, Gand, Liège et Bruxelles, pour l'agrandissement du casernement actuel (secondes manèges, etc)	»	1,500,000	»
41	»	»	Achat de coupes	»	»	448,097 57
42	•	71a	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	»	1,250,865 55	»
43	»	72a	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers.	200,000	»	»
45a	•	»	Id.	»	»	11,096 54
44	»	»	Ligne avancée d'Anvers	»	»	288,406 02
45	»	74	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse	5,020 13	»	»
46	»	75	Routes militaires de Namur et de Liège	16,347 91	»	»
46a	»	75a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	»	450,000	»
47	•	76	Artillerie de place, etc.	702 98	»	»
47a	•	76a	Artillerie de place	»	3,476,285 79	»
48	»	77	Acquisition de matériel pour l'approvisionnement de siège des ouvrages de la position d'Anvers	57,000	»	»
49	•	78a	Harnachement de la cavalerie.	269,631 64	»	»
50	»	80a	Transformation des champs de tir de l'infanterie	17,469	»	»
51	»	82	Interruption des voies ferrées.	31,595 97	»	»
Totaux pour le Ministère de la Guerre. . . . fr.				997,060 70	6,677,151 54	747,600 13

CICE 1897 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1898 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS, — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898, en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897.	CRÉDITS à annuler.
	399,295 07	399,295 07
1,899,295 07	1,500,000 ..	1,427,981 79	72,018 21
448,097 57	448,097 57	448,097 57	..
1,950,865 55	488,595 44	552,516 24	156,079 20	762,270 11	762,270 11	..
211,096 54	200,000 ..	200,000
	11,096 54	11,096 54	..
288,406 02	108,508 20	108,508 20	..	180,097 82	180,097 82	..
5,020 15	5,010 29	5,010 29	..	9 84	..	9 84
466,547 91	458 ..	458	15,909 91	..	15,909 91
	450,000 ..	450,000
5,476,988 77	702 98	702 98
	2,418,526 04	2,571,506 87	47,019 17	1,057,959 75	1,057,959 75	..
57,000 ..	49,297 35	45,606 ..	5,651 55	7,702 65	..	7,702 65
269,651 64	268,768 52	250,251 46	38,536 86	863 52	..	863 52
17,469 ..	6,506 84	5,459 ..	867 84	11,162 16	..	11,162 16
51,595 97	51,595 97	..	51,595 97
8,421,812 17	5,445,046 53	5,124,805 90	520,152 63	2,976,765 64	2,900,521 79	67,243 85

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 20 juin 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.	alloués PAR LES LOIS des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.
MINISTÈRE DES FINANCES.						
52	"	83a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	•	100,000 •	•
52a	19	"	Id. id.	•	•	300,000 •
55	20	"	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, et notamment des dunes domaniales.	•	•	300,000 •
54	21	"	Acquisition de la propriété dite du « Grand Bois » située sur le territoire des communes de Vielsalm, Petit-Thier et Bého.	•	•	520,000 •
55	22	"	Acquisition de terrains contigus à une propriété domaniale. — Travaux de voirie	•	•	200,000 •
56	"	"	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890).	•	•	2,000,000 •
57	"	89	Avance à l'État indépendant du Congo.	2,625 88	•	•
58	23	"	Middelkerke. — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Église.	•	•	250,000 •
59	"	96	Construction d'un perré entre le fort Wellington et la digue d'Albertus, à Mariakerke	•	194,882 17	•
59a	24	"	Id. id.	•	•	35,000 •
60	"	97	Nivellement des dunes cédées à feu M. North. — Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende.	•	583,715 88	•
61	25	"	Subside à payer à la ville d'Ostende en exécution de la convention relative aux installations maritimes, conclue le 10 octobre 1894 et approuvée par la loi budgétaire du 11 septembre 1895.	•	•	538,175 75
62	"	"	Exécution des conventions conclues le 4 février 1897 avec la Compagnie belge du téléphone Bell et la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, sociétés anonymes en liquidation. — Loi du 6 mars 1897, art. 2, <i>Moniteur</i> du 7, n° 66	•	•	8,260 156 84
62a	"	"	Id. id.	•	•	6,195 10
63	"	98	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren	•	694,867 49	•
TOTAUX pour le Ministère des Finances.fr.				2,625 88	1,373,465 54	12,009,505 69

CICE 1897 (suite).

au 1^{er} janvier 1898 (suite).

TOTAL	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des administrations de l'Etat	PAYEMENTS — MUNICIPALISÉS ET JUSTIPIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898, en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897	CRÉDITS à annuler.
400,000 "	8,715 "	8,715 "	°	91,285 "	91,285 °	»
	°	°	°	500,000 °	500,000 °	»
500,000 °	25,429 84	18,253 14	7,196 70	274,570 16	274,570 16	°
520,000 "	149 40	149 40	°	519,850 60	519,850 60	°
200,000 °	144,023 72	114,023 72	°	85,976 28	85,976 28	°
2,000,000 °	2,000,000 °	2,000,000 °	°	°	°	°
2,625 88	°	°	°	2,625 88	°	2,625 88
250,000 "	°	°	°	250,000 °	250,000 °	°
229,882 17	180,000 °	180,000 °	°	14,882 17	14,882 17	°
	20,000 °	20,000 °	°	15,000 °	15,000 °	»
385,715 88	170,996 84	170,996 84	°	212,719 04	212,719 04	°
558,175 75	°	°	°	558,175 75	558,175 75	°
8,260,331 94	8,260,136 84	8,260,136 84	°	°	°	°
	°	°	°	6,195 10	6,195 10	°
694,867 49	135,541 85	135,541 85	°	559,325 64	559,325 64	°
13,585,595 11	10,014,993 49	10,907,796 79	7,196 70	2,470,601 62	2,467,077 74	2,625 88

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 6 mars, 27 juin et 2 août 1897.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.	
RÉCAPITULATION.						
			Totaux pour le Ministère de la Justice	200,000 .	"	"
			— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	117 27	58,874 08	200,000 .
			— — de l'Agriculture et des Travaux publics .	14,046,542 84	8,808,567 45	17,176,575 .
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	6,561,086 25	28,656,535 15	54,097,300 .
			— — de la Guerre	997,060 70	6,677,151 34	747,600 13
			— — des Finances	2,623 88	1,375,465 54	12,000,505 69
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires. . . . fr.	21,807,430 94	45,574,591 52	84,250,980 82

CICE 1897 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1898 (suite).

TOTAL	DEPENSES resultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898, en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897.	CRÉDITS à annuler.
200,000 .	200,000 .	200,000 .	°	°	°	°
258,991 55	157,265 72	154,032 .	3,231 72	121,727 65	121,610 36	117 27
40,051,685 27	14,424,669 78	14,224,095 05	200,574 75	25,007,015 49	20,453,164 85	5,173,850 64
89,314,919 58	55,207,611 72	54,016,329 50	1,191,282 22	34,107,307 66	33,904,755 06	202,554 60
8,421,812 17	5,445,046 55	5,124,893 00	320,152 65	2,076,765 64	2,900,521 79	67,243 85
13,585,595 11	10,014,995 49	10,907,796 79	7,196 70	2,470,601 62	2,467,977 74	2,625 88
151,615,003 28	86,529,585 24	84,607,147 22	1,722,438 02	65,285,418 04	59,837,027 80	5,446,390 24

BUDGET DE L'EXER*Compte provisoire des dépenses,***DÉSIGNATION DES SERVICES.****RÉCAPITULATION.**

		Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1895	
SERVICE ORDINAIRE.	}	— — — 1894	
		— — — 1895	
		— — — 1896	
		— propres à l'exercice	

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1897 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897 et à l'arrêté royal du 9 août 1897

TOTAUX fr.

CICE 1897 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1898 (suite).

CREDITS reportés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESERVES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESERVES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898, en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897.	CRÉDITS à annuler
14,254 44	"		"	14,254 44	"	"
53,892 50	"	"	"	53,892 50	"	"
72,662 98	13,503 47	13,503 47	"	59,159 51	"	"
1,353,629 17	127,411 24	92,427 88	34,983 56	1,206,217 95	"	"
410,596,587 70	278,494,688 67	235,229,426 91	43,265,261 76	152,101,899 03	"	"
151,613,003 28	86,329,585 24	84,607,147 22	1,722,438 02	65,285,418 04	59,857,027 80	5,446,390 24
563,664,010 07	364,965,188 02	319,942,503 48	45,022,685 14	198,698,821 45	59,857,027 80	5,446,390 24

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1892 A 1896.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1892 A 1896.



La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1892 à 1896 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1897 pour l'apurement final de l'exercice 1892, périmé depuis le 31 décembre 1896, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1898, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1892.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1896, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893) étaient de fr.	808,136 08
Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1896. fr.	782,719 06
Il a été versé, en 1897, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	1,609 47
Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1897, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	23,807 55
SOMME ÉGALE. fr.	808,136 08

EXERCICE 1893.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1897, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1894). fr.	654,170 42
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1894 à 1897	630,934 43
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1898. fr.	23,235 99
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1894.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1898, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1895). fr.	297,162 88
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1895 à 1897	241,231 68
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1898 fr.	55,931 20
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1895.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1899, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1896). fr.	473,403 05
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1896 et 1897.	424,923 43
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1898 fr.	48,477 62
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1896.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1900, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1897). fr.	739,977 29
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1897	594,329 70
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1898. fr.	145,647 59
	<hr/> <hr/>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1892.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR			
					EN 1893 (novemb. et déc.).	EN 1894.	EN 1895.	
			SERVICE ORDINAIRE.					
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	Exercice 1888 — 1889 — 1890	1,052 19 126 62 281 94	1,052 10 " " 281 94	" " " " "	" " " " "
					1,440 75	1,052 10	281 94	"
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
			Dette publique.		52,508 02	20,586 08	10,852 52	3,254 93
			Ministère de la Justice		508,074 97	35,730 50	6,419 75	524,354 91
			— des Affaires Étrangères		25,205 87	21,789 92	875 95	"
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		49,668 79	35,176 99	10,037 48	569 32
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		90,952 96	67,598 25	21,786 53	265 24
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		161,502 44	158,405 76	1,678 75	598 35
			— de la Guerre		26,025 63	25,695 59	159 59	18 65
			— des Finances		9,625 94	9,197 84	146 10	20 "
			Non-Valeurs et Remboursements.		5,583 50	2,317 77	411 68	1,533 43
					787,123 92	376,298 28	52,365 95	550,372 83
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>					
			<i>Anciens services.</i>					
6	"	7	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890.		751 27	102 60	37 85	"
			<i>Services de l'Instruction publique.</i>					
11a	"	12b	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État		3 60	"	"	3 60
14a	"	15b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.		164 07	16 66	"	55 28
14b	"	"	Id. id.		20 04	"	"	3 36
			A REPORTER. fr.		908 98	119 26	37 85	60 24

RIMÉ DE 1892.

à l'époque du 1^{er} janvier 1897.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1897).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1896.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1897.	TOTAL, égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1897.	
»	1,032 19	»	»	»	»	
126 62	126 62	»	»	»	»	
»	281 94	»	»	»	»	
126 62	1,440 75	»	»	»	»	
1,420 99	36,094 52	16,415 70	1,057 92	15,355 78	16,415 70	
857 85	367,342 70	732 18	»	732 18	732 18	
»	22,665 87	540 »	540 »	»	540 »	
574 60	46,158 50	5,510 40	»	5,510 40	5,510 40	
578 27	90,226 07	706 89	»	706 89	706 89	
420 17	160,005 05	599 41	»	599 41	599 41	
95 50	25,967 15	58 50	»	58 50	58 50	
»	9,565 94	260 »	»	260 »	260 »	
148 89	4,411 77	1,171 35	11 55	1,159 98	1,171 55	
4,094 25	765,131 31	25,992 61	1,600 47	22,385 14	25,992 61	
309 29	449 74	281 55	»	281 55	281 55	
»	5 60	»	»	»	»	
»	60 94	84 13	»	84 13	84 13	
»	5 56	16 68	»	16 68	16 68	
309 29	526 64	382 34	»	382 34	382 34	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1892.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1891.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1895).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN GIR		
					EN 1895 (nov. et déc.).	EN 1894.	EN 1895.
			REPORT.fr.	908 98	119 26	57 85	60 24
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).				
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
18	•	22b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccourcissements; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux com- munes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles	7,082 49	5,156 65	5,087 10	78 »
			<i>Travaux hydrauliques.</i>				
47a	•	54b	Meuse — Expropriations, améliorations, rectifica- tions, dragages, reconstructions d'ouvrages d'art.	2 82	»	»	2 82
50	•	57b	Escaut — Expropriations et travaux	444 14	»	150 »	»
			<i>Chemins de fer en construction.</i>				
76	•	83a	Gedinne à Houyet.	5 »	»	»	»
81	•	88	Bruxelles à Anvers (sud).	22 25	»	22 25	»
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
85a	•	92b	Chemins de fer. — Voies et travaux	5,529 70	1,215 79	1,037 55	»
85b	42	•	Id. id.	4,760 21	»	»	»
86a	•	95a	Chemins de fer. — Traction et matériel	795 »	»	795 »	»
90	•	98a	Construction de bateaux-pilotes et d'un steamer pour le passage d'eau à Anvers	4 20	»	»	»
			Ministère de la Guerre.				
99	•	107	Agrandissement du polygone de Brasschaet	7 59	»	»	»
			Ministère des Finances.				
110	•	121	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contri- butions directes, douanes et accises à Anvers. (Ce crédit est prolongé jusqu'au 31 décembre 1892 par dérogation à l'article 5 de la loi du 19 août 1889. — Loi du 21 août 1891. <i>Moniteur</i> n° 234.)	9 05	9 05	»	»
			RÉCAPITULATION.				
			SERVICE (Dépenses sur des crédits transférés.	1,440 75	1,032 10	281 94	»
			ORDINAIRE. / — propres à l'exercice	787,123 02	376,298 28	52,365 95	330,372 83
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur des crédits reportés à l'exercice 1892 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 et 24 mai 1892 et à l'arrêté royal du 25 mai 1892	19,571 41	4,480 71	5,129 64	141 06
			TOTAUX.fr.	808,150 08	381,811 18	57,777 55	350,515 89

RIMÉ DE 1892 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1897 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1897)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1896	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de toute arrêt ou l'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1897.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1897	
509 29	526 64	582 54	.	582 54	582 54	
62 74	6,564 56	717 95	.	717 95	717 95	
.	2 82	
.	150 .	294 14	.	294 14	294 14	
.	.	5 .	.	5 .	5 .	
.	22 25	
5,265 56	5,516 70	15 .	.	15 .	15 .	
4,700 .	4,760 .	. 21	.	. 21	. 21	
.	795	
.	.	4 20	.	4 20	4 20	
.	.	7 59	.	7 59	7 59	
.	9 05	
8,395 59	18,147 .	1,424 41	.	1,424 41	1,424 41	
126 62	1,440 75	
4,094 25	765,131 51	23,992 61	1,609 47	22,385 14	25,992 61	
8,595 59	18,147 .	1,424 41	.	1,424 41	1,424 41	
12,616 46	782,719 06	25,417 02	1,609 47	23,807 55	25,417 02	

(348)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1893 A 1896.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1898

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1894).	PAYEMENTS EFFEC	
DOUVERAIN.	du budget extraordinaire de 1893.	de l'arrêté royal du 25 mai 1892.			EN 1894 (novemb. et déc.).	EN 1895.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique	28,935 56	4,544 82	8,054 62
			Ministère de la Justice	388,850 36	56,996 78	350,767 07
			— des Affaires Étrangères.	11,009 58	10,171 10	818 48
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	148,056 06	151,701 16	9,025 45
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	25,255 12	16,912 57	1,890 15
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	14,574 27	12,688 87	258 20
			— de la Guerre	22,045 58	21,602 28	276 90
			— des Finances	1,917 50	1,771 95	58 55
			Non-Valeurs et Remboursements.	5,251 56	1,504 55	841 75
				645,965 19	257,893 66	351,971 17
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
17a	•	14b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	369 06	"	80 "
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
25	•	18a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements; élargissement de traverses de grande voirie; construc- tion et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire	113 58	"	"
26	•	21a	Agrandissement des ministères; transfert du Ministère des Che- mins de fer, Postes et Télégraphes	75 0	"	"
			A REPORTER. fr.	557 44	•	80 0

1895.

à payer au 1^{er} janvier 1898.

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1898	OBSERVATIONS.
EN 1896.	EN 1897.	TOTAL.		
1,518 01	1,702 11	15,849 56	15,086 .	
515 57	26 78	588,504 20	546 16	
.	.	10,089 58	110 .	
1,454 55	15 80	142,196 74	5,859 52	
674 10	5,118 25	24,594 87	640 25	
821 90	12 90	13,781 87	792 40	
0 80	129 77	22,000 75	55 65	
"	50 "	1,840 50	77 .	
54 88	1,542 59	5,725 55	1,527 81	
5,047 59	8,578 20	625,290 62	22,674 57	
.	.	80 .	289 06	
.	.	.	115 38	
.	75 "	75 .	.	
.	75 "	155 "	402 44	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1891).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1893.	de l'arrêté du royal 26 mai 1892.			EN 1894 (novemb. et déc.).	EN 1895.
			REPORT. . . . fr.	557 44	"	80 "
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			—			
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).</i>			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
55	"	50	Escaut. — Expropriations et travaux	99 65	"	"
70a	"	70b	Port d'Ostende — Expropriations et travaux.	4 48	4 48	"
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
78	"	70	Amblève.	5 15	"	"
79	"	80	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Or- roir à Celles.	55 08	"	"
80	"	81a	Bruxelles à Anvers (sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen.	144 18	74 42	"
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
85	"	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux	6,557 30	"	16 85
85a	"	85b	Id. id.	798 95	496 05	"
85b	40	"	Id. id.	5 "	"	"
				8,205 25	574 93	96 85
			RECAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	645,965 10	257,895 66	331,071 17
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1893 et sur crédits nouveaux, con- formément à la loi du 1 ^{er} septembre 1893 et à l'arrêté royal du même jour	8,205 25	574 95	96 85
			TOTAUX. . . . fr.	654,170 42	258,468 50	332,068 "

1893 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1898 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1898.	OBSERVATIONS.
EN 1896.	EN 1897.	TOTAL.		
»	75 •	155 »	402 44	
»	»	»	99 65	
»	»	4 48	•	
•	•	»	3 15	
35 08	•	35 08	•	
54 50	•	108 92	35 26	
6,524 89	»	6,541 72	15 58	
151 »	151 58	798 61	• 54	
»	•	»	5 »	
6,745 47	226 58	7,645 81	561 42	
5,047 59	8,578 20	625,290 62	22,674 57	
6,745 47	226 58	7,645 81	561 42	
11,795 06	8,604 78	630,934 43	23,235 99	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1895).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1894.	de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.			EN 1895 (novemb. et déc.).	EN 1896.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1893.			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	50 »	50 »	»
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,539 75	»	»
			— de la Guerre	606 56	606 56	»
				2,196 31	656 56	»
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	31,675 74	5,514 08	7,130 90
			Ministère de la Justice	64,433 24	32,262 38	12,565 77
			— des Affaires Étrangères	12,000 12	7,220 04	4,097 09
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	86,648 18	72,331 05	8,348 50
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	56,196 48	26,515 63	8,159 70
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	6,373 75	3,000 35	2,036 45
			— de la Guerre	34,801 95	34,510 35	50 »
			Corps de la Gendarmerie	0 70	»	»
			Ministère des Finances	445 78	258 78	66 »
			Non-Valeurs et Remboursements	7,233 75	933 20	619 42
				279,809 60	180,545 82	43,073 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Anciens services.</i>			
4	•	4	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la république française.	2,727 34	»	1,178 32
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
17	•	17a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	16 66	»	»
17a	•	17b	Id. id.	33 35	»	»
			A REPORTER. fr.	2,777 35	»	1,178 32

1894.

à payer au 1^{er} janvier 1898.

TUES ET JUSTIFIES.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1898.	OBSERVATIONS.
EN 1897.	TOTAL.		
•	50 •	•	
•	•	1,539 75	
•	606 56	•	
•	656 56	1,550 75	
6,715 07	17,560 05	14,315 69	
466 07	45,204 22	19,130 02	
•	11,317 13	682 90	
418 25	81,097 78	5,550 40	
350 60	35,025 93	1,170 55	
516 96	5,553 74	820 01	
36 •	34,596 35	905 60	
0 70	0 70	•	
65 •	389 78	56 •	
243 25	1,705 87	5,437 88	
8,811 90	232,431 55	47,578 14	
175 58	1,351 90	1,375 44	
•	•	16 66	
•	•	33 35	
175 58	1,351 90	1,426 45	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1895).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1894.	de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.			EN 1895 (noventh. et déc.).	EN 1896.
			REPORT. fr.	2,777 35	"	1,178 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publiques.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
20a	"	25b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles. . .	1,623 18	9 65	1,099 71
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
47	"	53a	Escout. — Expropriations et travaux.	611 "	"	"
			<i>Chemins de fer en construction</i>			
67	"	74a	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet.	905 81	"	902 04
68a	59	"	Gedinne à Houyet	51 08	51 08	"
74a	"	80a	Bruxelles à Anvers (sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen.	2 21	"	"
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
76	"	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux	186 75	186 75	"
76a	"	85b	Id.	4,752 75	"	910 27
76b	47	"	Id.	75 "	"	"
79	"	86a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appro- priation de locaux	405 54	"	"
80a	"	87a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils.	60 "	60 "	"
			Ministère de la Guerre.			
89	"	95	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. (Loi du 16 mai 1892, <i>Moniteur</i> n° 157-158.)	695 51	"	"
91	"	97a	Agrandissement du polygone de Brasschaet	30 "	"	"
95	"	102a	Armement de l'infanterie	3,000 "	"	"
			RÉCAPITULATION.	15,156 88	288 38	4,090 34
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	2,196 51	656 50	"
			{ — propres à l'exercice	279,809 09	180,546 82	45,073 83
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1894 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894, et à l'arrêté royal du 30 juin 1894	15,156 88	288 38	4,090 34
			TOTAUX. fr.	297,102 88	181,400 76	47,164 17

1894 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1898 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1898	OBSERVATIONS.
EN 1897.	TOTAL.		
175 58	1,351 90	1,425 45	
•	1,109 56	513 82	
•	"	611 "	
5 77	905 81	"	
"	31 98	"	
•	"	2 21	
•	186 75	"	
5,587 50	4,497 77	254 98	
"	"	75 "	
"	"	405 54	
"	60 "	"	
"	"	695 51	
"	"	30 "	
"	"	5,000 "	
3,764 85	8,145 57	7,015 31	
•	656 56	1,539 75	
8,811 90	232,431 55	47,578 14	
3,764 85	8,145 57	7,015 51	
12,576 75	241,251 68	55,951 20	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1895.	de l'arrêté roy. du 30 juin 1894			EN 1896 (novemb. et déc.).	EN 1897.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	30,044 89	2,815 24	18,066 62
			Dotations	74 33	"	"
			Ministère de la Justice	27,172 50	10,118 15	3,307 08
			— des Affaires Étrangères	5,062 67	813 57	4,161 77
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	25,538 02	14,254 81	5,220 00
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	144,268 70	134,046 48	8,087 85
			— de l'Industrie et du Travail.	6,776 75	6,607 58	5 60
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	78,744 86	75,822 15	1,308 70
			— de la Guerre	5,982 19	4,965 05	984 55
			— des Finances	6,434 95	5,900 98	37 50
			Non-Valeurs et Remboursements	4,719 57	1,103 45	1,034 89
				343,619 41	256,346 04	42,225 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
10a	"	17b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	130 08	"	"
10b	"	"	Id. id.	58 96	"	11 14
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
16b	1	"	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concé- dés; subsides à accorder aux provinces et aux communes, en vue de semblables rachats	3 04	"	"
26	"	27a	Palais de justice de Bruxelles	40,422 50	40,422 50	"
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
40	"	52a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	20 "	"	"
			A REPORTER. . . . fr.	40,623 58	40,422 50	11 14

1895.

à payer au 1^{er} janvier 1898.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1898	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
20,881 86	18,165 05	
" "	74 33	
15,426 15	15,746 37	
4,975 14	87 53	
19,484 80	5,855 22	
142,134 55	2,134 37	
6,612 98	165 77	
76,950 94	1,815 92	
5,949 60	32 59	
6,057 48	597 45	
2,138 32	2,581 25	
298,571 58	45,047 85	
•	159 08	
11 14	27 82	
•	3 04	
40,422 50	"	
•	20 •	
40,433 64	189 94	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1895 de l'arrêté royal du 30 juin 1894.				EN 1896 (novemb. et déc.).	EN 1897.
			REPORT. fr.	40,025 58	40,422 50	11 14
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer en construction.			
65	•	67	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet.	69 46	•	19 86
66	•	68a	Gedinne à Houyet.	27 03	•	•
67	•	69a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet.	500 •	•	500 •
72	•	75	Blaton à Quevaucamps.	0 27	•	•
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
73	•	76a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	2,732 59	•	•
75a	•	76b	Id. id.	820 39	•	304 45
75b	19	•	Id. id.	4 40	•	•
76	•	79a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	5 92	•	5 92
			Ministère de la Guerre.			
95	•	95	Armement de l'infanterie.	85,000 •	•	85,000 •
				129,783 64	40,422 50	85,951 55
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice.	345,619 41	256,346 04	42,225 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 11 septembre 1895.	129,783 04	40,422 50	85,951 35
			TOTAUX. fr.	475,403 05	296,768 54	128,156 89

1895 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1898 (suite).

ET JUSTIFIES	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1898.	
40,455 64	189 94	
19 86	49 60	
»	27 05	
500 »	.	
»	0 27	
»	2,732 59	
394 43	425 06	
»	4 40	
5 92	.	
85,000 »	.	
126,555 85	5,429 79	
298,571 58	45,047 85	
126,555 85	5,429 79	
424,926 45	48,477 62	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1897.)
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
EXERCICE 1895.				
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	11 "
			Corps de la Gendarmerie	367 19
				378 19
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	37,212 88
			Ministère de la Justice	56,556 65
			— des Affaires Étrangères	1,991 67
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	102,246 79
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	295,806 55
			— de l'Industrie et du Travail	77,109 58
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	107,018 87
			— de la Guerre	49,521 35
			— des Finances	10,741 35
			Non-Valeurs et Remboursements	10,832 59
				798,838 20
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES				
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
<i>Service de l'Instruction publique.</i>				
7a	"	10b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	77 94
7b	"	"	id. id. id.	15 14
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.				
<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
11a	"	16b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	1,282 84
11b	1	"	id. id. id.	1,676 66
			A REPORTER. . . fr.	3,052 58

1896.

à payer au 1^{er} janvier 1898.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1897. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1898.	OBSERVATIONS.
	11 °	
367 19	°	
367 19	11 °	
14,528 46	22,684 42	
23,144 97	13,411 66	
1,162 78	828 89	
83,264 76	18,982 03	
270,188 54	25,617 99	
32,768 89	44,340 69	
104,653 82	2,365 05	
44,683 24	4,638 09	
9,713 27	1,028 06	
6,359 94	4,472 65	
590,468 67	138,369 53	
°	77 94	
°	15 14	
133 18	1,149 66	
445 °	1,231 66	
578 18	2,474 40	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1897).
			REPORT. fr.	5,052 58
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			—	
			<i>Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics (suite).</i>	
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
50	"	45a	Escaut. — Expropriations et travaux	237 06
50a	"	45b	Id. id.	101 36
43a	"	57a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	80 "
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	
			<i>Chemins de fer en construction.</i>	
51	"	66	Gedinne à Houyet	750 92
53	"	68	Ciney à Yvoir	706 99
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>	
58	"	75a	Chemins de fer. — Voies et Travaux	24 "
58a	"	75b	Id. id.	4,250 94
58b	17	"	Id. id.	1,576 45
				10,760 90
			RÉCAPITULATION.	
			—	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	578 19
			— propres à l'exercice	728,858 20
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1896 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 mai et 20 juin 1896 et à l'arrêté royal du 26 juin 1896	10,760 90
			TOTAUX. fr.	730,977 20

1896 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1898 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1897. (novemb et decemb.).	ORDONNANCES en circulation restantencore à payer au 1 ^{er} Janvier 1898	OBSERVATIONS.
578 18	2,474 40	
•	237 66	
•	101 36	
•	80 -	
•	730 92	
•	706 99	
24 •	"	
2,891 66	1,359 28	
•	1,576 45	
3,493 84	7,267 06	
367 19	11 •	
590,468 67	138,369 53	
5,493 84	7,267 06	
594,329 70	145,647 59	

(366)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1897.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1897.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1897, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1897; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1897.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	122,618,630 94
		Encaisses au 31 décembre 1896	1,310,359,096 10
			1,432,977,727 04
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,432,977,727 04
			1,432,977,727 04

Situation au 1^{er} janvier 1898.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	94,527,451 60
		Encaisses au 31 décembre 1897	1,336,596,870 48
			1,431,124,322 08
PASSIF	.	.	1,431,124,322 08

Les opérations de l'année 1897 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	5,497,697,418 50
Dépenses		5,471,459,644 12
		26,237,774 38
Les recettes excèdent les dépenses de	fr.	26,237,774 38
		26,237,774 38

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1896	fr.	1,310,359,096 10
— au 31 décembre 1897		1,336,596,870 48
		26,237,774 38
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	26,237,774 38
		26,237,774 38

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1897, les opérations de l'année 1897,
et la situation au 1^{er} janvier 1898.*



COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1897, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1896.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF.	PASSIF.
				(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le Trésor est débitéur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,649,745 95	22,780,551 39	28,450,297 52		
— de l'enregistrement et des domaines	1,103,865 60	1,556,676 57	2,660,542 17		
Comptables de l'administration des chemins de fer. — des administrations des postes et télé- graphes	3,461,814 67	2,952,237 87	6,394,052 54		
— de l'administration de la marine	22,552,240 46	3,728,740 35	26,260,980 81		
— de l'administration des prisons	14,551 10	186,701 11	201,252 21		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	31,501 88	107,858 97	139,160 85		
— des écoles de bienfaisance de l'État	40,611 46	74,551 32	124,162 78		
— des laboratoires d'analyses de l'État	858 74	4,918 52	5,777 26		
Comptable de la régie du <i>Moniteur</i>	5,663 16	"	5,663 16		
— de l'Institut agricole de l'État	224 30	"	224 30		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	11,496 01	"	11,496 01		
Caissier de l'État. { <i>S/C</i> de recettes et de paiements	890 73	"	890 73		
{ <i>S/C</i> portefeuille du Trésor	45,505,915 90	"	45,505,915 90		
{ <i>S/C</i> de titres de la dette publique et autres valeurs	52,531,490 00	"	52,531,490 00		
Agents du Trésor dans les provinces	588,480 63	1,011,125,354 "	1,011,713,854 63		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	25,786,845 54	25,786,845 54		
	"	110,926,511 29	110,926,511 29		
	151,148,149 17	1,179,210,946 95	1,510,559,096 10	1,510,559,096 10	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1897.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1896.	18,507,092 63	202,791,879 05
— — 1897.	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos.		
Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1892.	"	25,417 02
— — — 1893.	"	31,840 77
— — — 1894.	"	68,507 95
— — — 1895.	"	170,654 51
— — — 1896.	"	739,977 29
	18,507,092 63	203,834,266 59

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1897, et la situation au 1^{er} janvier 1898.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1897.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			

15,852,355 03	175,292,578 41	°	159,400,225 58	°	24,824,561 04
477,079,722 50	519,942,505 48	157,137,217 02	°	°	157,137,217 02
°	25,417 02	°	25,417 02	°	°
°	8,604 78	°	8,604 78	°	23,235 09
°	12,576 75	°	12,576 75	°	55,031 20
°	128,156 89	°	128,156 89	°	48,477 02
°	594,520 70	°	594,520 70	°	145,047 59
402,012,075 53	400,004,169 03	157,137,217 02	160,220,310 52	°	182,255,070 40

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1897, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
<i>CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	•	55,866,096 64
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	•	5,967,709 08
Fonds provinciaux	•	4,902,500 68
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	•	2,100,912 54
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	•	10,964,641 73
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	•	1,102,258 •
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	•	226,102 60
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	220,783 55	•
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	•	99,524 85
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	•	3,800 •
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	•	51,617 78
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	•	1,710,257 81
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	•	79,881 78
— des veuves et orphelins du département des finances	•	367,488 72
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	•	410,626 50
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique	•	71,414 49
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	•	23,123 18
— des veuves et orphelins du département de la justice	•	79,761 24
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	•	137,264 01
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	•	464,154 36
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	•	110,742 21
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	•	242,203 94
A REPORTER. fr.	220,783 55	82,082,242 00

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1897, et la situation au 1^{er} janvier 1898 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1897.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.		Observations.
RECETTES.	DEPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
13,005,060 11	22,244,660 99	°	9,239,600 88	°	46,626,495 76	
5,164,152 09	2,564,177 36	599,974 75	°	°	4,567,685 81	
19,601,678 26	18,745,051 66	858,026 60	°	°	5,760,617 28	
58,609,510 62	59,795,954 91	°	1,184,424 52	°	916,488 02	
376,550 °	473,559 34	°	97,009 34	°	10,867,652 39	
6,524,464 °	6,241,629 °	282,855 °	°	°	1,385,093 °	
415,671 76	435,525 17	°	19,855 41	°	206,539 28	
3,087,580 50	3,152,172 58	°	44,592 28	265,375 85	°	
705,545 09	678,524 85	27,018 24	°	°	126,545 09	
94,525 46	94,243 46	280 °	°	°	4,080 °	
458,325 05	455,281 46	3,041 57	°	°	54,659 55	
255,950,551 58	255,500,529 05	450,022 55	°	°	2,166,280 54	
1,576,022 97	1,595,898 25	°	17,875 26	°	62,006 52	
1,786,696 56	1,844,558 98	°	57,842 42	°	509,640 50	
2,445,955 18	2,452,015 79	15,037 39	°	°	424,565 95	
440,905 87	457,879 55	3,024 54	°	°	74,459 03	
151,194 67	145,780 85	5,415 82	°	°	28,537 °	
354,415 87	341,408 52	13,007 55	°	°	92,768 79	
690,485 67	663,764 61	26,719 06	°	°	165,983 07	
1,856,291 58	1,771,872 76	84,418 62	°	°	548,552 98	
499,525 09	506,845 57	°	7,318 28	°	103,425 03	
992,221 54	957,527 22	34,694 12	°	°	270,898 06	
350,773,116 90	350,055,219 52	2,408,413 77	10,668,516 10	205,375 83	74,706,781 95	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1897, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	220,785 55	82,982,242 09
Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	»	33,564 26
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	»	117,276 28
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	»	25,574 58
Caisse de remplacement par le département de la guerre	»	1,980,491 76
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	103,011 45	»
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de remploi	»	1,457,282 92
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	»	1,265 05
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	»	938,616 38
Fonds pour l'encouragement du service militaire	»	8,862 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	»	40,090 44
Encaissement des effets de commerce par la poste	»	20,658,134 71
Remise des correspondances par exprès	»	»
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	180,000 »
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	»	95,388 89
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	»	229,072 82
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	»	8 05
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	»	»
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	»	611,920 71
Fonds de souscription pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	»	89 13
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	»	»
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	»	47,774 02
Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	»	101 48
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 12 juin 1892.)	»	2,100 »
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	»	2,643 04
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	»	13,150 »
Caisse des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	18,273 20
	523,795 »	109,432,722 13

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1897, et la situation au 1^{er} janvier 1898 (suite)

OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1897.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENT		ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier (et valeurs réalisables)	PASSIF (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
550,775,116 90	559,055,219 52	2,408,415 77	10,668,516 19	205,575 85	74,766,751 05	
212,415 47	216,695 95	"	4,280 48	"	51,285 78	
580,025 68	592,618 51	"	12,592 85	"	104,085 45	
1,475,617 88	1,570,395 08	103,222 80	"	"	126,597 58	
4,202,155 29	4,712,775 19	"	510,637 90	"	1,469,855 86	
2,730,598 58	2,705,740 35	24,858 25	"	78,455 20	"	
0,721,447 25	0,885,260 71	"	161,815 48	"	1,205,469 44	
1,591,527 18	1,591,666 85	"	139 67	"	1,125 56	
1,550,055 49	1,656,317 53	"	126,265 84	"	812,552 54	
12,000 "	11,470 "	530 "	"	"	9,592 54	
159,891 58	163,005 68	"	3,714 10	"	45,376 54	
507,706,060 07	506,525,012 77	1,243,047 50	"	"	21,901,182 01	
24,205 90	24,205 90	"	"	"	"	
220,000 "	250,000 "	"	10,000 "	"	150,000 "	
2,862 07	1,519 49	1,542 58	"	"	96,751 47	
5,029 54	755 56	2,295 98	"	"	261,566 80	
1,055 50	1,017 17	16 55	"	"	24 58	
5,518,675 "	5,518,675 "	"	"	"	"	
18,282 "	"	18,282 "	"	"	650,202 71	
17,757 94	17,827 07	"	89 15	"	"	
581 "	581 "	"	"	"	"	
120,318 94	154,551 54	"	34,012 40	"	13,761 62	
375 50	474 98	"	101 48	"	"	
1,400 "	1,000 "	"	200 "	"	1,900 "	
10,966 11	9,045 78	1,922 55	"	"	4,505 37	
17,850 "	15,150 "	4,700 "	"	"	17,850 "	
50,545 72	46,614 94	"	7,069 22	"	11,203 98	
885,550,450 37	891,281,251 75	3,808,629 54	11,539,450 72	543,520 05	101,721,654 78	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1897, les opérations

CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	•	127,156 85
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	•	400,221 16
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	•	21,544,250 99
Masse d'habillement et d'équipement de la douane	•	89,501 34
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	•	220,781 11
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	•	567 50
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	•	410,420 76
Amendes et frais de justice en matière forestière	•	5,109 61
Consignations de toute nature	•	50,325,003 35
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	•	109,259 80
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	•	•
Compte pour ordre.	•	•
Service d'exploitation du chemin de fer d'Anvers à Gand	•	•
Id. id. de Gand à Eccloo	•	•
<i>B. Administration des postes et télégraphes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	•	4,142,828 19
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	•	2,241,957 94
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	•	1,505,446 08
Encaissement et paiement de coupons	•	4,827 77
Provisions télégraphiques et téléphoniques versées par les abonnés en garantie du paiement des taxes de leurs communications	•	186,784 35
<i>C. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	•	•
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	•	557 98
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	•	139,160 85
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	•	79,088 25
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	•	40,790 25
Institution royale de Messines	•	4,284 28
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	•	11,496 01
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	•	890 75
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	•	5,663 16
	•	61,460,918 31

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1897, et la situation au 1^{er} janvier 1898 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1897.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.		Observations.
REÇETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier (trésors réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
946,845 40	801,625 66	85,219 74	•	•	212,376 59	
142,561 42	140,829 56	1,751 86	•	•	461,955 02	
23,785,625 26	22,614,150 60	1,169,494 66	•	•	22,513,725 65	
386,956 08	458,647 51	•	71,711 45	•	17,789 91	
1,554,279 95	1,445,766 59	90,515 54	•	•	520,294 65	
1,100 95	1,172 75	18 20	•	•	385 70	
•	•	•	•	•	•	
210,606 20	222,283 81	•	11,677 61	•	598,743 15	
7,268 68	10,584 39	•	3,115 71	•	1,993 00	
7,779,045 05	7,455,059 57	340,005 66	•	•	50,669,099 01	
•	•	•	•	•	•	
53,557,576 02	53,551,091 15	6,284 80	•	•	115,544 69	
124,715 25	124,715 25	•	•	•	•	
5,189,095 19	5,189,095 19	•	•	•	•	
2,075,677 06	2,052,950 68	40,746 58	•	•	40,746 58	
569,285 49	566,546 06	2,957 45	•	•	2,937 45	
•	•	•	•	•	•	
198,556,997 01	197,965,721 78	591,275 25	•	•	4,754,103 42	
174,907,478 17	174,978,484 56	•	71,006 19	•	2,170,951 75	
2,077,052 90	2,025,557 11	55,695 79	•	•	1,557,141 87	
1,429,524 99	1,424,026 56	5,298 65	•	•	10,126 40	
59,350 •	14,588 52	44,761 48	•	•	231,545 85	
•	•	•	•	•	•	
16,647 65	16,647 65	•	•	•	•	
6,454 15	6,550 68	•	96 53	•	461 45	
•	•	•	•	•	•	
276,584 78	268,066 83	8,517 95	•	•	147,678 80	
2,491,454 14	2,558,091 81	152,742 35	•	•	231,850 58	
1,786,887 85	1,782,618 56	4,269 27	•	•	45,059 52	
618,265 87	618,645 51	•	379 64	•	3,904 64	
•	•	•	•	•	•	
50,776 55	46,928 24	3,848 29	•	•	15,344 50	
51,900 •	51,822 20	77 80	•	•	968 53	
115,799 32	115,072 38	•	1,273 06	•	4,390 10	
478,509,435 30	476,061,256 34	2,607,439 15	159,200 17	•	63,000,097 27	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1897, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
§ 1 ^{er} . SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	»	140,240 07
Subsides pour travaux d'utilité publique	»	2,358,850 78
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	»	22,850 50
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	»	537,557 52
§ 2. FONDS DE REMPLI.		
Fonds de rempli provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Produit du tir national	»	2,500 76
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	»	5,158 91
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	»	669 96
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	»	81 72
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	»	9,803 37
Produit du Jardin botanique	»	•
Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État.	»	911 •
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays — Produit des droits de contrôle	»	75,499 70
Produit des taxes d'expertise des viandes.	»	715 27
Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvements et analyses d'échantillons	»	629 50
Produit de la vente du bulletin d'inspection des denrées alimentaires	»	»
Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts	»	80
Expositions générales des beaux-arts.	»	156 29
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	»	8,548 05
Produit des taxes d'emplacement à l'exposition universelle d'Anvers de 1894	»	162 16
Produit de la loterie de l'exposition universelle d'Anvers de 1894	»	15,508 40
A REPORTER. fr.	»	5,176,840 85

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1897, et la situation au 1^{er} janvier 1898 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1897.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
55,881 76	79,718 84	"	43,857 08	"	06,402 00	
204,564 12	204,765 24	"	309 12	"	2,338,451 66	
4,185 96	815 21	3,370 75	"	"	26,250 25	
156,665 68	219,294 28	"	82,650 60	"	474,926 92	
1,000 "	452 80	547 20	"	"	3,056 96	
"	"	"	"	"	3,158 91	
1,020 "	1,195 50	"	175 50	"	494 46	
"	"	"	"	"	81 72	
13,139 91	10,454 69	2,685 22	"	"	12,488 59	
6,000 "	223 55	5,776 45	"	"	5,776 45	
10,275 "	8,947 88	1,327 12	"	"	2,258 12	
97,214 06	49,772 92	47,441 14	"	"	122,940 03	
511 70	496 71	14 99	"	"	728 26	
870 "	618 30	251 70	"	"	881 20	
763 20	"	763 20	"	"	763 20	
"	"	"	"	"	" 80	
"	"	"	"	"	136 29	
5,141 35	12,478 04	"	7,536 69	"	1,211 56	
"	"	"	"	"	162 16	
"	800 "	"	800 "	"	12,708 40	
517,028 74	590,029 96	62,177 77	135,178 99	"	3,102,839 63	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1897, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	"	5,175,840 85
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
A. CHEMINS DE FER.		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	"	1,486,452 18
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	"	444,145 86
Service de la traction et du matériel	"	1,047,069 98
Service des transports	"	755,345 60
Services en général.	"	195,566 47
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	"	2,160 72
Service d'exploitation du chemin de fer d'Anvers à Gand	"	"
Id. id. d'Eecloo à Gand	"	"
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
Services communs	"	6,586 79
Service des postes	"	16,541 16
Service des télégraphes et des téléphones	"	686,525 09
C. MARINE.		
Service de la traction et du matériel	"	59,014 48
D. SERVICES DIVERS.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	"	31 65
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	"	2,053,255 53
Service de l'Institut cartographique militaire.	"	71,815 77
Service des objets de couchage de l'État	"	84 41
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	"	19,855 04
Service de la remonte spéciale des officiers	"	41,253 13
École militaire. — Pension des élèves.	"	26,843 73
§ 3. SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défallants	"	73,640 54
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	"	"
Création d'une école de bienfaisance de l'État à Ypres. (Legs Godtschalck)	"	698,805 20
§ 4. FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	500 "	"
Fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'école militaire, institué par la loi du 9 août 1897	"	"
	500 "	10,820,418 04

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1897, et la situation au 1^{er} janvier 1898 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1897.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
517,028 74	590,029 96	62,177 77	155,178 99	•	5,102,859 65	
870,075 28	1,129,120 24	•	252,452 96	•	1,253,090 22	
189,975 82	291,171 67	•	101,195 85	•	342,948 01	
1,251,545 71	1,097,006 92	154,536 79	•	•	1,181,600 77	
557,854 56	518,061 50	19,772 80	•	•	755,118 52	
245,436 80	227,608 25	17,828 57	•	•	215,595 04	
67,885 50	69,119 82	•	1,254 52	•	952 40	
427,528 85	55,425 74	372,105 09	•	•	372,105 09	
561,536 54	6,268 65	555,067 91	•	•	555,067 91	
3,441 47	1,505 85	2,075 64	•	•	8,462 45	
22,190 10	25,226 01	•	3,055 91	•	15,505 25	
550,716 17	198,874 22	151,841 95	•	•	858,167 04	
16,569 56	26,789 05	•	10,219 49	•	48,794 90	
•	•	•	•	•	51 65	
205,516 22	516,600 55	•	115,084 51	•	1,020,171 22	
43,715 75	67,244 28	•	23,528 53	•	48,287 24	
•	•	•	•	•	84 41	
86,967 57	87,192 65	•	225 06	•	19,629 98	
156,502 07	120,850 •	15,452 07	•	•	56,685 20	
151,509 29	128,946 50	2,562 79	•	•	29,206 52	
768 50	53,082 81	•	52,914 51	•	40,726 03	
1,555 81	1,555 84	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	698,805 20	
8,000,000 •	1,934,945 45	6,065,054 57	•	•	6,064,554 57	
10,000,000 •	158,747 10	9,861,252 90	•	•	9,861,252 90	
25,252,076 12	6,865,616 94	17,050,528 91	675,060 76	•	27,206,577 22	

COMpte DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1897, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	20,015,443 26
	titres au porteur en circulation	1,850,652 05
de Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	779,528 57	.
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	7,972 69	.
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	4,020,600 97
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	193,615 .
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	258,404 .
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	3,006,000 20
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	2,078,187 03
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	25,380 96	.
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	4,850 .
Dette publique, S/C de coupons d'obligations détruites
Produit de l'emprunt de 41,525,600 francs à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 9 juin 1896.)
Produit de l'emprunt de 35,914,100 francs à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 25 février 1897.)
Produit de l'emprunt de 11,876,500 francs à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 30 octobre 1897)
Obligations de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émises en vertu de l'article 2 de la loi du 27 juin 1897
Obligations de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émises en vertu de l'article 3 de la loi du 27 juin 1897
	812,682 22	31,504,552 49

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1897, et la situation au 1^{er} janvier 1898 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1897.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
42,002,082 11	41,440,971 04	561,111 07	°	°	20,576,554 35	
27,405,596 88	27,348,505 50	57,201 38	°	°	1,907,943 41	
11,602,403 53	11,412,927 96	189,475 57	°	589,853 °	°	
17,863 75	17,676 90	186 85	°	7,785 84	°	
101,502,409 26	102,835,400 15	°	1,332,990 89	°	2,606,610 08	
455,516 50	460,165 °	°	4,646 50	°	188,968 50	
156,485 50	153,700 °	2,785 50	°	°	241,187 50	
6,586,070 °	6,459,920 55	°	53,830 55	°	3,042,149 65	
1,275,767 °	1,167,210 °	108,557 °	°	°	2,184,744 03	
1,335 84	°	1,335 84	°	24,045 12	°	
1,200 °	600 °	600 °	°	°	5,250 °	
5,590 °	5,390 °	°	°	°	°	
4,874,552 76	4,874,552 76	°	°	°	°	
36,415,000 38	36,415,000 38	°	°	°	°	
9,085,893 65	9,085,893 65	°	°	°	°	
9,293,800 °	9,293,800 °	°	°	°	°	
2,554,000 °	2,554,000 °	°	°	°	°	
253,035,305 16	253,505,511 80	921,341 21	1,301,487 94	621,685 96	30,843,407 50	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1897, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	89,644,525 26	•
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	10,963,999 85	•
— — — pour le compte d'établissements publics	•	12,560 17
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	•	5,910 12
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	374,750 61	•
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,078,900 •	•
Subsides des comptables entre eux	•	•
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	•	1,011,713,854 05
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	•	190 05
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	•	501,804 95
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	•	2,668,522 56
Trésor public, S/C de placements	•	860,295 56
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	•	25,580 96
Département de l'agriculture, etc., S/C d'avances à régulariser	793,400 46	•
Id. de la justice, S/C d'avances à régulariser	1,058 96	•
Id. des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	110,425 95	•
Id. des finances, S/C d'avances à régulariser	7,500 •	•
Id. des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	•	•
Id. de la Guerre, S/C d'avances à régulariser	•	•
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1895.)	•	•
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	•
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	•	7,840 •
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour)	•	260 48
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	•	328,182 •
Service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour l'année 1896	•	•
	102,974,561 09	1,015,024,850 48

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1897, et la situation au 1^{er} janvier 1898 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1897.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier (valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
106,455,286 06	97,002,862 07	9,450,423 99	.	80,214,101 27	.	
475,501 10	576,940 05	96,560 15	.	10,867,459 70	.	
2,569,495 78	2,534,170 21	35,325 57	.	.	47,885 74	
1,504,425 41	1,484,589 62	20,055 79	.	.	25,945 01	
2,562,812 20	2,809,064 75	.	446,252 55	821,003 16	.	
46,446,200 75	46,469,700 75	.	25,500 .	1,102,400 .	.	
525,524,955 47	525,524,955 47	
105,115,715 75	184,841,601 65	8,272,114 12	.	.	1,019,985,048 75	
.	100 05	.	100 05	.	.	
1,552,562,951 12	1,552,505,782 02	.	2,850 90	.	299,034 05	
809,720,985 90	809,020,018 30	.	199,032 40	.	2,469,490 16	
539,155,768 94	558,787,071 08	346,696 06	.	.	1,206,992 52	
.	1,555 84	.	1,555 84	.	24,045 12	
1,571,744 04	851,428 25	720,315 79	.	73,084 67	.	
1,058 96	.	1,058 96	.	.	.	
169,691 79	59,265 84	110,425 95	.	.	.	
.	6,195 10	.	6,195 10	13,095 10	.	
3,050,558 77	3,520,528 54	.	470,169 77	470,169 77	.	
14,700 .	14,700	
44,988 50	45,335 44	.	344 94	344 94	.	
2,528 50	2,505 50	25 .	.	.	25 .	
.	7,849 .	
.	29 38	.	29 38	.	251 10	
3,920,466 50	3,116,241 .	804,225 50	.	.	1,132,407 50	
16,382 50	7,522 50	8,860 .	.	.	8,860 .	
3,506,458,016 02	3,547,741,858 12	10,846,067 78	1,140,889 93	95,562,258 61	1,025,208,714 85	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1897, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1897.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1897.	
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF.	PASSIF.
				(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,111,590 56	24,227,007 91	30,338,598 47		
— de l'enregistrement et des domaines	1,183,428 56	1,557,245 88	2,740,674 44		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	3,028,411 83	3,245,052 60	6,273,464 43		
— des administrations des postes et télé- graphes	24,135,787 80	3,310,194 28	27,445,982 08		
— de l'administration de la marine	8,551 09	193,659 64	202,170 73		
— de l'administration des prisons	41,385 96	106,292 84	147,678 80		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	29,282 29	251,512 45	280,794 74		
— des écoles de bienfaisance de l'État.	454 53	4,314 78	4,769 11		
— des laboratoires d'analyses de l'État	4,590 10	"	4,590 10		
Comptable de la régie du <i>Moniteur</i>	188 04	"	188 04		
— de l'Institut agricole de l'État	15,544 50	"	15,544 50		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	968 53	"	968 53		
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements	39,733,986 82	39,733,986 82		
	S/C portefeuille du trésor	68,973,682 40	68,973,682 40		
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	702,092 25	1,019,282,956 50	1,019,985,948 75	
Agents du trésor dans les provinces	"	27,012,117 80	27,012,117 80		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	112,812,027 07	112,812,027 07		
Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand en liquidation	"	40,746 58	40,746 58		
Société du chemin de fer de Gand à Eecloo en liquidation.	"	2,957 43	2,957 43		
	144,570,224 92	1,192,626,645 56	1,536,596,870 48	"	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1897.			
Service des recettes et dépenses de l'État.		18,507,092 63	203,854,256 59
Service des recettes et dépenses pour ordre.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	325,795 "	109,432,722 13
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	"	61,460,918 31
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	500 "	10,820,418 04
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique		812,682 22	31,504,552 49
Opérations diverses en dehors du service des budgets.		102,974,561 09	1,015,924,859 48
		122,018,630 04	1,432,977,727 04
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1897.		1,310,350,006 10	"
		1,432,977,727 04	1,432,977,727 04

(388)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1897.



NOTE**SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1897.**

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1° *Dette à 2½ p. c.*

2° *Dette à 3 p. c., 1^{re} série.*

3° *Dette à 3 p. c., 2^e série.*

4° *Dette à 3 p. c., 3^e série.*

5° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

6° *Dette flottante.*

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CREEES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Quatre inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

La troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Et la quatrième d'une rente annuelle de fr. 35 89 c., dont les arrérages sont payables aux mêmes époques, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1897, conformément à la convention du 17 décembre 1896.

Ces quatre inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,634 03 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^{re} DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et *B*. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de
comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT.	fr. 31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1845).	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 5, de ladite convention).	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL.	fr. 389,417,631 74

Il faut en déduire :

1 ^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr. 169,312,000 »
2 ^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit.	146,000 »
	<hr/> 169,458,000 »
	RESTE.
	fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1893, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.	fr.	8,000,000	»
34,000 — 2,000 —		68,000,000	»
8,000 — 1,000 —		8,000,000	»
6,000 — 200 —		1,200,000	»
<hr/>			
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de	fr.	85,200,000	»
<hr/>			

2^e DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

Au 1^{er} janvier 1898, la dette à 3 p. c., 1^{re} série, se montait à 152,763,925 francs ; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1 ^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (<i>Moniteur</i> n° 47)	fr.	140,916,125	»
B. — du capital émis du chef du rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand (loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> n° 179-180)		11,847,800	»
<hr/>			
ENSEMBLE.	fr.	152,763,925	»
<hr/>			

Elle est représentée, à concurrence de 65,600,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

12,000 obligations de 2,000 francs	fr.	24,000,000	»
35,000 — 1,000 —		35,000,000	»
8,000 — 500 —		4,000,000	»
5,000 — 200 —		1,000,000	»
16,000 — 100 —		1,600,000	»
<hr/>			
76,000 obligations.	fr.	65,600,000	»
<hr/>			

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1897, s'élèvent à fr. 12,155,589 49 c^s; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1895	fr. 2,818,323 49	140,916 17	2,959,239 66
— 1896	4,227,484 50	281,832 32	4,509,316 82
— 1897	4,405,200 74	281,832 27	4,687,033 01
	<u>Fr. 11,451,008 73</u>	<u>704,580 76</u>	<u>12,155,589 49</u>

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1897, à fr. 422,748 49 c^s. A la même date, une somme de fr. 140,916 15 c^s, se trouvait à la disposition de la caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 140,916 12 c^s, n'était pas encore liquidé.

3^e DETTE A 5 P. C. — 2^e série.

La dette à 5 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1897, se montait à fr. 1,790,988,082 22 c^s; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 830,498,200 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 1,790,988,082 22

EMISSIONS	PARTIES CONTRACTANTES	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts	nominal négocié	d'émission.	effectif
Loi du 29 avril 1875 Convent ^l du 16 avril 1875. — Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1875 Convention du 4 mars 1874. — du 20 avril 1876 — du 14 sept. 1876 Convention du 25 janv. 1878. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes). Convention du 29 juin 1882 (Arrêté royal du même jour.)	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1875	francs 100,000,000	P. % 81. °	francs 81,000,000 °
	—	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 °
	Souscription publique	Id	65,000,000	81. °	52,650,000 °
	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	15,250,000	75.25	9,970,625 °
	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000	72.15	23,809,500 °
	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,835,000	73.15	22,390,483 50
		1 ^{er} nov. 1876.	13,670,000		
	Id.		10,104,000	75. °	60,000,000 °
			1 ^{er} nov. 1877.		
	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale		1 ^{er} mai 1878.	16,000,000	82 °
1 ^{er} mai 1882 .			96,585,500		
de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.		1 ^{er} nov. 1882 .	36,414,700		
A REPORTER.			fr. 519,859 000		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
		Report. fr.	519,839,000		
Arrêté royal du 27 avril 1891.	Divers	1 ^{er} mai 1891.	25,882,900	98. " à 98.75	23,484,181 31
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70
Arrêté royal du 22 déc. 1891.	Divers	Id.	29,511,600	98. " à 98.75	29,023,133 74
		Id.	11,956,600	98. " à 98.70	11,754,349 19
Arrêté royal du 29 févr. 1892.	Divers	1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98.50 à 98.80	12,863,320 70
		Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,133 74
Arrêté royal du 18 juill. 1892.	Divers	1 ^{er} nov. 1892.	18,055,600	99.75 à 101.90	18,201,985 40
		1 ^{er} mai 1893.	16,239,300	100.95 à 101.45	16,458,804 67
Arrêté royal du 17 avril 1893.	Divers	1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 15
		Id.	9,316,300	101.70 à 102. " "	9,495,748 52
Arrêté royal du 31 janv. 1894.	Divers	1 ^{er} mai 1894.	10,683,500	101.00 à 102.12	10,802,846 87
		Id.	500,000	102.40	512,000 "
Arrêté royal du 17 juill. 1894.	Divers	1 ^{er} nov. 1894.	19,223,500	101.00 à 103.25	19,604,376 95
Loi du 30 juin 1894, art. 1 ^{er} , 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	Id.	920,400	100.35 à 100.75	926,102 20
		Id.	2,415,700	102. " à 102.50	2,468,525 35
Arrêté royal du 14 mars 1895.	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,452,900	100.90 à 102. " "	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895.	14,153,400	100.90 à 102. " "	14,187,069 82
		Id.	19,037,200	100.30 à 100.90	19,106,943 45
Arrêté royal du 27 févr. 1896.	Divers	1 ^{er} mai 1896.	12,145,500	100.60 à 101.05	12,230,941 80
Loi du 11 sept. 1895, art. 3, 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	733,000	100.30	740,214 "
		1 ^{er} mai 1896.	17,411,700	100.75 à 101.25	17,532,955 "
Arrêté royal du 9 juin 1896.	Divers	1 ^{er} nov. 1896.	23,911,900	100.75 à 101.80	24,220,995 50
Loi du 26 juin 1896 art. 3, 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	Id.	263,100	101.30	267,046 50
		Id.	16,421,200	101.10 à 101.72 ^s	16,647,877 92
Arrêté royal du 25 févr. 1897.	Divers	1 ^{er} mai 1897.	14,338,000	100. " à 101.75	14,366,309 77
		Total des emprunts. fr.	830,498,200		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. Quant aux sommes provenant des émissions suivantes, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,031,359,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000 —	19,000,000	»
225,000 — 2,000 —	450,000,000	»
452,859 — 1,000 —	452,859,000	»
69,000 — 500 —	34,500,000	»
60,000 — 200 —	12,000,000	»
230,000 — 100 —	23,000,000	»
<hr/>			
1,044,659 obligations.		fr. 1,031,359,000	»
<hr/>			

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1897, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1895. fr.	323,418,431 23	24,196,049 58	347,614,480 81
Année 1896	51,529,825 46	3,686,857 76	55,016,683 22
— 1897	53,206,439 46	3,820,496 96	57,026,936 42
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Fr. 427,954,696 15	31,703,404 30	459,658,100 45
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1897 s'élève donc à la somme totale de fr. 31,703,404 30 c^s, dont fr. 8,631,616 53 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 10,261,100 francs, ce qui a réduit à fr. 1,780,726,982 22 c^s, le capital de la dette à 3 p. c., 2^e série, en circulation au 1^{er} novembre 1897.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1897, à fr. 21,141,241 19 c^s. Le complément, soit fr. 1,930,546 58 c^s, se trouvait, à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 3 P. C. — 3^e série.

Au 1^{er} août 1897, la dette à 3 p. c., 3^e série, s'élevait à 200,040,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série.

Cette dette est représentée à concurrence de 96,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

25,000 obligations de 2,000 francs	50,000,000	»
40,000 — 1,000 —	40,000,000	»
8,000 — 500 —	4,000,000	»
6,000 — 200 —	1,200,000	»
15,000 — 100 —	1,500,000	»
<u>94,000 obligations.</u>	<u>fr. 96,700,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1895.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette pour les années 1895 à 1897, s'élèvent à 14,302,860 francs; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1895 fr.	1,500,300 »	»	1,500,300 »
— 1896	6,001,200 »	400,080 »	6,401,280 »
— 1897	6,001,200 »	400,080 »	6,401,280 »
	<u>Fr. 13,502,700</u> »	<u>800,160</u> »	<u>14,302,860</u> »

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au dessus du pair, s'élevaient au 31 décembre 1897 à 600,120 francs; la différence, soit 200,040 francs se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées en représentation du capital de 13,250,000 francs à 3 p. c. 2^e série négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres, au taux de fr. 25 25 c.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne les dettes à 3 p. c., si le cours dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement de diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

1^o De la commission de 1/2 p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;

- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1896, à fr. 94,902 87 c^s; ceux de l'exercice 1897 se montent, au 31 décembre 1897, à fr. 22,443 82 c^s

5° RENTES 5 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — Loi du 2 avril 1873.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 3 avril 1873, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896 et du 9 décembre 1897; ces rentes s'élèvent à fr. 2,492 83 c^s, et correspondent à un capital de fr. 83,098 34 c^s.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 13 avril 1897, est réduit à 922, et le montant, à fr. 39,794 91 c^s correspondant à un capital de fr. 1,326,536 61 c^s.

B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 5 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1898 .	219,959,631 74	36,995,400 »	182,966,231 74	3,857	4,574,155 78
5 p. c. (1 ^{re} série)	1 ^{er} janvier 1898 .	152,765,925 »	47,670,450 »	105,095,475 »	2,516	3,152,804 25
5 p. c. (2 ^e série)	1 ^{er} novembre 1897 .	1,780,726,982 22	796,262,650 »	984,464,332 22	55,173	29,553,929 86
5 p. c. (3 ^e série)	1 ^{er} août 1897 . . .	200,040,000 »	49,901,500 »	150,138,700 »	3,328	4,504,161 »
5 p. c. (servitudes mili- taires. Loi du 2 avril 1875.)	13 avril 1897. . .	1,326,574 61	»	1,326,574 61	922	59,796 05
5 p. c. (id. Loi du 19 août 1895.)	1 ^{er} septembre 1897.	1,500,000	»	1,500,000 »	2,557	45,000 »
	Totaux . . . fr.	2,556,517,115 57	950,827,800 »	1,425,489,515 57	48,353	41,849,847 04

6^e DETTE FLOTTANTE.

La dette flottante était complètement éteinte au 1^{er} janvier 1897. Il n'a pas été émis de bons du Trésor pendant cette année.

TROISIÈME PARTIE

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 10 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1897.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 13 février

1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocedé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2° *Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes.* (Article 11 du budget de l'exercice 1897). . fr. 219,600

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1873, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, depuis le 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, est réduite à 219,600 francs.

Le paiement de cette somme s'effectue par trimestre.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. c. sur un capital de 15,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1897, l'article 12 du Budget de la Dette publique.

4° *Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.* (Art. 13 du Budget de 1897.)

Cette annuité s'élève, pour l'année 1897, à 8,800 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	7,600
— à l'amortissement		1,200
TOTAL ÉGAL.	fr.	<u>8,800</u>

3° Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 14 du Budget de l'exercice 1897.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1897, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1897, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE	ANNUITES
			calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
Houdeng à Soignies	kil. m. 15 514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C.	Ans. Mois. jours. 69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.351	31 décembre 1948, id. D.	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G.	88 " "	523,930
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G.	88 " "	
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G.	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10.283	Id. id. G.	88 " "	
Raccordement du Petit-Try.	497	Id. id. G.	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G.	88 " "	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G.	88 " "	
Berzée-Thuillies à Beaumont	16.883	31 décembre 1965, id. H.	89 " "	526,394
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H.	89 " "	
Piéton à Buvrinnes-Mont	9.791	Id. id. H.	89 " "	
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966, id. I.	90 " "	113,949
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre. fr.	8,471,837

6° *Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam*
(Art. 15 du Budget de l'exercice 1897) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

La convention du 10 février 1897, relative au rachat du réseau du Grand Central belge, a mis fin au différend qui existait entre le Gouvernement belge et la Société concessionnaire des lignes d'Anvers au Moerdyk et de Rosendael à Bréda. Cette convention a fixé définitivement le prix de rachat de ces lignes; mais celui-ci n'ayant pu être liquidé en 1897, la Société concessionnaire a encore reçu le loyer provisionnel de cette année; il sera restitué à l'État lors de la liquidation du prix de rachat.

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISÉ, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

1° *Annuités à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines.* (Article 16 du Budget de l'exercice 1897.) fr. 71,000 »

2° *Premier douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière* (Article 17 du Budget de l'exercice 1897) fr. 688,344 74

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

1. Bruxelles	}	A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883).
2. Anvers		
3. Gand.		
4. Verviers.		
5. Charleroi		
6. La Louvière		
7. Liège.	}	A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883).
8. Louvain.		
9. Mons.	}	A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à l'entrepreneur actuel, M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886).
10. Namur		
11. Courtrai	}	A M. F. Van Hulle, arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).
12. Malines.		
		A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1895).
		A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1 ^{er} décembre 1885).
		A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et au mois de septembre et de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

« Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.

» Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c^s, et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c^s.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 33 c^s et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^s.

La loi du 6 mars 1897, *Moniteur* du 7, n° 66, a approuvé les conventions conclues le 4 février 1897, pour la capitalisation de ces annuités.

Celles-ci, capitalisées au taux de 3 ¹/₂ p. c., représentent une valeur de fr. 8,260,136 84 c^s. Cette somme a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1° à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,293,041 83
2° à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 8,260,136 84
	<hr/> <hr/>

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux compagnies.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec la durée des concessions — un crédit de fr. 688,344 74 c^s, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136 84}{12}\right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pour la première fois en 1897.

Les annuités à payer du chef des réseaux de Louvain, de Namur et de Mons, ne sont pas encore déterminées exactement. L'État a payé aux ayants droits, pour l'année 1897, sauf décompte à établir au moment où le prix de rachat pourra être réglé définitivement, savoir :

A M. Jean Ryf, pour le réseau de Louvain.	fr. 5,000 0
Au même, pour le réseau de Namur.	10,000 0
A M. Michel Cahen, pour le réseau de Mons	40,908 24
	<hr/>
TOTAL	fr. 55,908 24
	<hr/> <hr/>

Il n'est intervenu aucune décision au sujet des annuités qui pourraient éventuellement être dues pour le rachat des réseaux de Courtrai et de Malines.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151) et 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- e. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68) et 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15).
- f. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1897 et au 1^{er} janvier 1898, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1897, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	"	"	"	580,634 03
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	589,417,651 74	169,458,000 "	219,959,651 74	5,498,990 78
<i>Dette à 5 p. c. 1^{re} série.</i>	152,765,925 "	"	152,765,925 "	4,582,917 75
<i>— 2^e série.</i>	1,790,988,082 22	10,261,100 "	1,780,726,982 22	55,421,809 46
<i>— 5^e série.</i>	200,040,000 "	"	200,040,000 "	6,001,200 .
<i>Rentes 5 p. c. à titre d'indemnités du chef des servi-</i>				
<i>tudes militaires :</i>				
<i>a) Loi du 2 avril 1875</i>	1,409,654 95	85,060 54	1,526,574 61	39,796 05
<i>b) Loi du 19 août 1895</i>	1,500,000 .	"	1,500,000 .	45,000 .
Fr.	2,556,119,273 91	179,802,160 54	2,556,517,115 57	69,970,548 07
<i>Dette flottante.</i>	"	"	"	"
Fr.	2,556,119,273 91	179,802,160 54	2,556,517,115 57	69,970,548 07
TROISIÈME PARTIE.				
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>				ANNUITÉS.
<i>1^o Ligne de Mons à Manège</i>				672,550 "
<i>2^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal</i>				219,600 "
<i>3^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 "
<i>4^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg</i>				8,800 "
<i>5^o Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,857 "
<i>6^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).</i>				1,000,000 "
Fr.				10,984,567 "
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques.</i>				
<i>1^o Réseaux de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines</i>				71,000 "
<i>2^o Premier douzième affecté au remboursement du capital versé pour le rachat des réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière</i>				688,544 74
Fr.				759,544 74
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature</i> fr.				(1) 13,469,637 .

(1) Y compris 2,402,482 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 5/8 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

(408)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1897.



CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1896 et 1897.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.	
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1896	59,876,800 »	180,082,851 74	219,959,651 74	
	1 ^{er} janvier 1897	59,127,800 »	180,851,851 74	219,959,651 74	
	1 ^{er} juillet 1897	57,561,400 »	182,598,251 74	219,959,651 74	
	1 ^{er} janvier 1898	56,995,400 »	182,966,251 74	219,959,651 74	
5 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1896	55,671,475 »	105,244,675 »	140,916,150 »	
	1 ^{er} janvier 1897	55,907,575 »	105,008,775 »	140,916,150 »	
	1 ^{er} juillet 1897	56,256,250 »	104,679,875 »	140,916,125 »	
	1 ^{er} janvier 1898	47,670,450 »	105,095,475 »	152,765,925 »	
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1896	758,407,750 »	957,807,852 22	1,696,215,582 22	
	1 ^{er} novembre 1896	775,881,950 »	951,890,852 22	1,725,772,782 22	
	1 ^{er} mai 1897	795,974,450 »	972,594,552 22	1,766,568,982 22	
	1 ^{er} novembre 1897	796,262,650 »	984,464,552 22	1,780,726,982 22	
5 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1896	51,252,000 »	148,808,000 »	200,040,000 »	
	1 ^{er} août 1896	51,008,400 »	149,051,600 »	200,040,000 »	
	1 ^{er} février 1897	50,516,600 »	149,525,400 »	200,040,000 »	
	1 ^{er} août 1897	49,901,500 »	150,158,700 »	200,040,000 »	
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875.	15 avril 1896	»	1,526,658 00	1,526,658 00
		15 avril 1897	»	1,526,574 61	1,526,574 61
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 19 août 1895.	1 ^{er} septembre 1896	»	1,500,000 »	1,500,000 »
		1 ^{er} septembre 1897	»	1,500,000 »	1,500,000 »

ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION.**

(Exercices 1896 et 1897.)

DESIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1896	498,460 »	2,251,035 59	2,749,495 59	»
	1 ^{er} janvier 1897	489,097 50	2,260,597 89	2,749,495 59	»
	Charges de l'année 1896	987,557 50	4,511,455 28	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1897	467,017 50	2,282,477 89	2,749,495 59	»
	1 ^{er} janvier 1898	462,417 50	2,287,077 89	2,749,495 59	»
	Charges de l'année 1897	929,435 »	4,569,555 78	5,498,990 78	»
3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1896	555,072 15	1,578,670 12	2,115,742 25	140,916 17
	1 ^{er} janvier 1897	558,610 65	1,575,151 62	2,115,742 25	140,916 15
	Charges de l'année 1896	1,075,682 76	3,155,801 74	4,227,484 50	281,852 52
	1 ^{er} juillet 1897	545,545 75	1,570,198 12	2,115,741 87	140,916 15
	1 ^{er} janvier 1898	715,056 75	1,576,402 12	2,291,458 87	140,916 12
	Charges de l'année 1897	1,258,600 50	3,146,600 24	4,405,200 74	281,852 27
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1896	11,576,116 25	14,067,117 48	25,445,255 75	1,826,464 58
	1 ^{er} novembre 1896	11,608,229 25	14,278,562 48	25,886,591 75	1,860,393 18
	Charges de l'année 1896	22,984,545 50	28,345,479 96	51,529,825 46	3,686,857 76
	1 ^{er} mai 1897	11,909,616 75	14,585,917 98	26,495,554 75	1,889,950 58
	1 ^{er} novembre 1897	11,945,959 75	14,766,964 98	26,710,904 75	1,950,546 58
	Charges de l'année 1897	25,855,556 50	29,352,882 96	55,206,450 46	3,820,496 16
5 p. c. — 5 ^e série	1 ^{er} février 1896	788,480 »	2,252,120 »	3,000,600 »	200,040 »
	1 ^{er} août 1896	705,126 »	2,355,474 »	3,000,600 »	200,040 »
	Charges de l'année 1896	1,555,606 »	4,467,594 »	6,001,200 »	400,080 »
	1 ^{er} février 1897	757,740 »	2,242,851 »	3,000,600 »	200,040 »
	1 ^{er} août 1897	748,519 50	2,252,080 50	3,000,600 »	200,040 »
	Charges de l'année 1897	1,506,268 50	4,494,951 50	6,001,200 »	400,080 »
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875. } 15 avril 1896 (une année)	»	59,798 56	59,798 56	»
	Loi du 2 avril 1875. } 15 avril 1897 (une année)	»	59,796 05	59,796 05	»
	Loi du 19 août 1895. } 1 ^{er} sept. 1896 (une année)	»	45,000 »	45,000 »	»
		Loi du 19 août 1895. } 1 ^{er} sept. 1897 (une année)	»	45,000 »	45,000 »

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1897.	MOUVEMENT pendant l'année 1897.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1898.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1897.	MOUVEMENT pendant l'année 1897.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiques	2	°	°	2	518	°	°
Militaires	2,070	187	170	2,006	4,085,565	384,235	202,502
Ordre de Léopold	96	3	11	88	9,600	300	1,100
Marine (militaires de la)	12	°	3	9	20,776	°	6,278
—							
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions de l'Industrie et du Travail	5	(¹) 21	4	22	18,434	65,500	6,038
— des Affaires Étrangères	14	2	2	14	63,920	13,781	14,033
— de la Justice	264	28	24	268	604,424	90,958	71,814
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	455	68	44	479	944,022	135,012	92,656
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,213	168	93	1,288	1,584,050	222,618	119,419
— de l'Agriculture et des Travaux publics	278	32	35	275	450,586	50,619	(¹) 79,248
— de la Guerre	46	1	4	43	89,226	2,358	4,318
— des Finances	1,291	119	143	1,267	1,896,308	203,587	223,547
— de la Cour des Comptes	4	2	°	6	8,452	5,255	°
—							
Pensions ecclésiastiques	397	71	61	407	583,081	73,623	62,582
—							
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	4	°	1	3	2,885	°	240
—							
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (²)	2,225	212	106	2,331	2,308,574	207,887	115,979
TOTAUX	9,285	914	701	9,498	13,124,450	1,453,722	1,088,524
AUGMENTATION :						AUGMENTATION :	
215 pensions.						345,198 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1898.

SITUATIONS.		ACCROISSEMENTS			DECROISSEMENTS			Observations.	
SITUATION au 1 ^{er} janv 1898		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes				
		nouvellement	par suite de révision	pour d'autres causes	par suite de décès	par suite de révision	pour d'autres causes		
518		•	•	•	•	•	•		
4,775,208		187	•	•	170	•	•		
8,800		3	•	•	11	•	•		
14,498		•	•	•	3	•	•		
77,005		3	•	(¹) 18	4	•	•	(¹) 18 pensions s'élevant à 58,184 francs, ont été transférées du Département de l'Agriculture et des Travaux publics à celui de l'Industrie et du Travail.	
65,677		2	•	•	2	•	•		
715,568		28	•	•	24	•	•		
984,598		66	2	•	42	2	•		
1,667,258		168	•	•	95	•	•		
587,957		51	1	•	16	1	(¹) 18		
87,246		1	•	•	4	•	•		
1,876,548		104	15	•	128	15	•		
13,707		2	•	•	•	•	•		
394,122		70	1	•	60	1	•		
2,675		•	•	•	1	•	•		
2,402,182		205	7	•	99	7	•		
13,469,657		870	26	18	657	26	18		
			914		701				(²) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées: $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique

(414)

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1897

DES

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

RAPPORT ANNUEL.

(Art. 16 de la loi du 15 novembre 1847.)

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter aux Chambres législatives, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, un rapport sur l'administration de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations pendant l'année 1897 et sur leur situation matérielle au 31 décembre dernier.

Ce rapport est dressé dans la forme habituelle; il est suivi des états de situation des deux Caisses et d'une déclaration de la Commission de surveillance, qui a été entendue comme le prescrit la disposition précitée.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Fonds d'amortissement.

Les fonds d'amortissement qui ont été mis à la disposition de la Caisse pour l'année 1897, s'élèvent à fr. 4,502,409 26. Cette somme se répartit, entre les dettes amortissables, de la manière indiquée ci-après :

DETTES		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL émis	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis	Total.
Dette à 5%, 1 ^{re} série	152,765,925 »	281,832 50	»	281,832 50
— 2 ^e série	1,805,065,782 22	5,512,665 96	507,835 »	5,820,406 96
— 5 ^e série	200,040,000 »	400,080 »	»	400,080 »
		4,194,576 20	507,835 »	4,502,409 26

Pendant l'année 1897, le capital émis de la dette à 3 % s'est modifié comme suit :

Dette à 3 %, 1^{re} série.

Cette dette s'élevait, à la fin de 1896, à fr.	140,916,150 »
Elle s'est augmentée des émissions suivantes :	
1 ^o En exécution de l'article 2, § 1 ^{er} , de la loi du 27 juin 1897 (rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand) fr.	9,293,800 »
2 ^o En exécution des articles 3 et 4 de la même loi (remboursement de titres émis par la Compagnie concessionnaire de cette ligne)	2,554,000 »
	11,847,800 »
	fr. 152,763,950 »
Il y a lieu d'en déduire la fraction d'une obligation de la Grande Compagnie du Luxembourg, remboursée en numéraire	
	25 »
	fr. 152,763,925 »

Dette à 3 %, 2^e série.

Cette dette s'élevait, au 31 décembre 1896, à fr.	1,755,015,982 22
Elle s'est augmentée des émissions suivantes :	
1 ^o En vertu de l'arrêté royal du 9 juin 1896	4,929,800 »
2 ^o En vertu de l'arrêté royal du 25 février 1897	35,914,100 »
3 ^o En vertu de l'arrêté royal du 30 octobre 1897	8,942,800 »
4 ^o En vertu de l'article 3, 2 ^o , de la loi du 26 juin 1896, à l'effet de couvrir une partie des dépenses extraordinaires de 1896	263,100 »
	50,049,800 »
TOTAL. fr.	1,805,065,782 22

La dotation d'amortissement de la dette à 3 % est calculée à raison de 0.20 % du capital nominal.

Le tableau ci-après donne le détail des sommes mises à la disposition de la Caisse :

SEMESTRE ECHU LE	DOTATION.	MONTANT.
	3 %^o, 1^{re} série.	
1 ^{er} janvier 1897 . . .	0 10 % ^o sur 140,916,150 francs	140,916 15
1 ^{er} juillet 1897 . . .	0 10 % ^o sur 140,916,150 francs	140,916 15
		281,832 30
	3 %^o, 2^e série.	
1 ^{er} mai 1897	0 10 % ^o sur le capital émis fr. 1,736,033,882 22	1,736,033 88
	Intérêts : 1 1/2 % ^o sur le capital amorti	153,916 50
1 ^{er} novembre 1897	0 10 % ^o sur le capital émis fr. 1,776,630,082 22	1,776,630 08
	Intérêts : 1 1/2 % ^o sur le capital amorti	153,916 50
		3,820,496 96
	3 %^o, 3^e série.	
1 ^{er} février 1897 . . .	0 10 % ^o sur le capital émis 200,040,000 francs	200,040 »
1 ^{er} août 1897	0 10 % ^o sur le capital émis 200,040,000 francs	200,040 »
		400,080 »
		4,502,409 26

Pour le 3 %^o, 2^e série, les dotations ne correspondent pas exactement au capital émis; les différences résultent de ce que les dotations d'amortissement afférentes aux titres émis dans le courant de l'année ne prennent cours qu'à partir du semestre qui suit la date de l'émission.

La dotation du 3 %^o, 1^{re} série, a été calculée sur le capital en circulation au 1^{er} janvier 1897, et celle de la 2^e série a été calculée, pour le semestre échu le 1^{er} mai 1897, sur le capital de la dette au 31 octobre 1896, et pour le semestre échu le 1^{er} novembre 1897, sur le capital de la dette au 30 avril 1896.

Emploi des fonds.

La Caisse a eu à sa disposition en 1897 les ressources suivantes :

1 ^o Fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1896	2,201,349 33
2 ^o Fonds de l'année 1897	4,502,409 26
ENSEMBLE. fr.	6,703,758 61

Les fonds qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élévation des cours, ont été reversés au Trésor, savoir :

Pour le 3 % ^o , 1 ^{re} série	281,832 32
Pour le 3 % ^o , 2 ^e série	3,750,343 56
Pour le 3 % ^o , 3 ^e série	400,080 »
	4,432,255 88

Le solde disponible, soit 2,271,502 73
sera reporté à l'exercice 1898.

La somme de fr. 4,432,255 88, reversée au Trésor, se décompose comme il suit :

3 % ₀ , 1 ^{re} série : semestre échu le 1 ^{er} juillet 1896	fr. 140,916 17	
3 % ₀ , 1 ^{re} série : semestre échu le 1 ^{er} janvier 1897	140,916 15	
	<hr/>	281,832 32
3 % ₀ , 2 ^e série : semestre échu le 1 ^{er} novembre 1896	fr. 1,860,593 18	
3 % ₀ , 2 ^e série : semestre échu le 1 ^{er} mai 1897	1,889,950 38	
	<hr/>	3,750,543 56
3 % ₀ , 3 ^e série : semestre échu le 1 ^{er} août 1896	200,040 »	
3 % ₀ , 3 ^e série : semestre échu le 1 ^{er} février 1897	200,040 »	
	<hr/>	400,080 »

Situation des emprunts.

Le capital non amorti des dettes auxquelles est attribuée une dotation d'amortissement, s'élevait, au 31 décembre 1897, à. . fr. 2,147,608,607 22

Savoir :

Dettes à 3% ₀ , 1 ^{re} série	fr. 152,763,925 »
— 2 ^e série	1,794,804,682 22
— 3 ^e série	200,040,000 »
	<hr/>
	fr. <u>2,147,608,607 22</u>

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics dont la Caisse des dépôts et consignations avait la garde, s'élevaient, au 31 décembre 1897, à 683 millions de francs environ; ils étaient de 634 millions à la fin de l'année précédente.

Les placements effectués pour le compte de la Caisse d'épargne ont dépassé les réalisations de 57,475,000 francs. Le chiffre des cautionnements de comptables est diminué de 8,800,000 francs environ par suite, notamment, de la suppression des cautionnements des agents du Département des chemins de fer, autres que les comptables justiciables de la Cour des Comptes.

Le montant des dépôts afférents aux autres services n'a guère varié.

Le tableau ci-après renseigne le montant des dépôts, par nature de service, depuis l'année 1850 :

ANNEES.	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposés du chef de									
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entrepreneurs, de courtiers, de lauriers et d'agents commerciaux (en numéraire).	cautionnements versés par les particuliers et dépôts de précaution en numéraire.	consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire).	fonds de renunciation des miliciens intérêts compris (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numet).	application des fonds disponibles de la Caisse d'épargne et de retraite (valeur nominale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	9,608	"	"	2,905	"	"	"	"	"	12,513
1855	10,477	765	4,615	4 746	"	"	"	"	"	20,601
1860	12,647	1,059	5,510	7,172	"	"	"	"	"	26,588
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	"	"	"	"	"	36,872
1870	15,700	1,405	11,463	11,197	505	"	"	6,126	"	46,196
1875	20,988	2,015	15,467	21,377	2,031	11,562	5,395	26,796	"	101,429
1880	28,916	5,984	17,752	52,156	1,554	5,271	176	64,227	2,556	154,552
1885	36,587	4,506	15,049	41,055	515	71	158	156,550	715	254,960
1890	40,897	5,509	14,280	52,125	317	82	101	305,018	1,266	397,595
1891	41,516	4,581	14,545	50,017	261	85	54	549,011	1,514	445,980
1892	47,735	4,734	15,225	29,925	224	85	56	575,522	558	471,892
1895	48,579	5,882	15,251	31,222	218	90	"	412,015	556	511,811
1894	65,098	5,751	17,458	50,294	222	90	"	444,856	575	560,524
1895	54,789	4,058	15,750	30,584	226	92	"	485,046	594	588,948
1896	55,866	5,968	19,576	50,525	229	95	"	523,585	612	634,052
1897	46,626	4,568	19,598	50,669	251	97	"	580,858	650	685,057

Le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts s'établit comme il suit :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Solde des dépôts au 31 décembre 1896.	fr.	58,866,096 64
Versements reçus en 1897		13,008,060 11
	fr.	68,871,156 75
Mandats acquittés en 1897		22,244,660 99
Solde au 31 décembre 1897	fr.	46,626,495 76

y compris une somme de 1,186,475 francs, restant à inscrire.

2° En fonds publics

Solde au 31 décembre 1896.	fr.	5,969,900 »
Dépôts reçus en 1897		495,000 »
	fr.	6,462,900 »
Restitutions.		1,187,000 »
Solde au 31 décembre 1897		5,275,900 »

Ce solde se décompose comme il suit, d'après la nature des titres en dépôt :

Dette à 2 1/2 %	fr.	595,000 »
— à 3 %		4,680,900 »
	fr.	5,275,900 »

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1896	587,913 63	3,967,709 08	4,555,622 71
Montant des versements effectués en 1897.	10,471,187 75	3,164,152 09	13,635,339 84
TOTAUX.	11,059,101 38	7,131,861 17	18,190,962 55
Montant des rembourse- ments	10,356,239 15	2,564,177 36	12,920,416 49
Solde au 31 décembre 1897.	702,862 25	4,567,683 81	5,270,546 06

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1896	fr.	13,018,640	»
Dépôts reçus en 1897		18,907,320	»
	fr.	31,925,960	»
Restitutions.		18,506,760	»
Solde au 31 décembre 1897	fr.	13,419,200	»

Ce solde se décompose comme suit :

Dette belge à 2 $\frac{1}{2}$ %	fr.	143,000	»
— à 3 %		11,177,300	»
— à 3 $\frac{1}{2}$ % à échanger contre du 3 %		144,100	»
Caisse d'annuités 3 %		788,600	»
— 4 %		634,500	»
— 4 $\frac{1}{2}$ %		123,200	»
Crédit communal 3 %		28,300	»
— 4 %		50,800	»
— 4 $\frac{1}{2}$ %		43,200	»
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux 3 %		269,200	»
TOTAL	fr.	13,419,200	»

Consignations.

Solde au 31 décembre 1896	fr.	30,323,093	35
Versements de 1897		7,779,045	03
	fr.	38,102,138	38
Remboursements		7,433,039	57
Solde au 31 décembre 1897	fr.	30,669,099	04

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX	CAPITAUX	CAPITAUX	EXCÉDENT		CAPITAUX
	en dépôt au 31 déc. 1896.	déposés EN 1897.	rembournés EN 1897.	des DÉPÔTS effectués en 1897 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1897.	en dépôt au 31 déc. 1897.
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 93	"	"	"	"	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut	72,585 59	"	"	"	"	72,585 59
5. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	48,532 70	53,585 "	42,685 "	"	9,100 "	59,432 70
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	419,052 91	15,566 74	20,260 09	"	15,893 55	403,159 56
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	1,773,964 61	3,860,582 22	2,801,064 68	1,059,517 54	"	2,853,482 15
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	76,692 86	4,000 "	4,500 "	"	500 "	73,192 86
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	3,240,684 49	10,167 05	83,024 85	"	72,857 80	3,167,826 69
8. Sommes appartenant à des absents	551,296 58	22,817 10	23,114 32	"	297 22	530,999 36
9. Fonds de mineurs et interdits (Loi du 16 décembre 1851.)	14,089,438 17	1,804,292 18	1,956,047 25	"	145,755 07	13,945,705 10
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	3,627,524 60	1,092,552 91	1,165,152 96	"	72,600 05	3,554,924 55
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	241,256 18	50,437 67	32,419 95	18,017 72	"	259,275 90
12. Dépôts de toute autre nature	6,194,719 95	887,244 16	1,301,770 27	"	414,526 11	5,780,195 82
TOTAUX. fr.	50,523,095 55	7,779,045 05	7,453,039 57	1,077,535 26	751,529 60	50,669,099 01
EXCÉDENT DES REMBOURSEMENTS SUR LES DÉPÔTS. fr.					346,005 66	

Cautionnements de remplaçants.

Ces cautionnements ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, abrogée par celle du 17 septembre 1875.

La Caisse a continué, en 1897, à restituer les cautionnements de remplaçants dont le remboursement était devenu exigible.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1^{er} Principal.

Solde au 31 décembre 1896 fr.	121,113 67
Mandats délivrés en 1897 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité.	399 20
Capital inscrit au 31 décembre 1897 fr.	<u>120,714 47</u>

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1896	fr.	107,959 15
Intérêts portés en compte aux remplaçants en 1897		3,029 34
	fr.	110,988 49
Intérêts mandatés au profit de remplaçants		336 16
Intérêts inscrits au 31 décembre 1897	fr.	110,652 33
TOTAL GÉNÉRAL.	fr.	231,566 80

Caisses de milice

instituées par la loi du 3 juin 1870 (en liquidation).

La Caisse des dépôts a remboursé en 1897 une somme de fr. 1,519 49, versée à la Caisse de retraite, pour constituer une rente au profit d'un milicien de la classe de 1871.

La situation des fonds tenus en réserve pour le règlement éventuel de cas litigieux se présentait, au 31 décembre 1897, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et INTÉRÊTS ACCUMULÉS.	FONDS			FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1894.
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération		ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
		immédiate.	différée.		
1871.	2,712,157 38	1,721,417 »	522,609 12	664,959 28	3,171 98
1872.	2,771,447 02	1,741,410 56	256,419 97	755,580 26	18,036 23
1873.	2,440,058 22	1,745,925 02	104,156 29	588,097 89	11,479 02
1874.	2,557,584 72	1,886,847 52	96,650 57	509,842 39	64,044 24
1875.	2,074,222 22	»	»	2,074,222 22	»
TOTAL. . . . fr.					96,751 47

Avances pour construction de maisons d'école.

Deux avances, s'élevant ensemble à fr. 24,100 »
ont été consenties, en 1885, sur le crédit de fr. 229,514 21
alloué au Département de l'Intérieur par le Budget de 1884.

La Caisse des dépôts et consignations recouvre les annuités
souscrites pour le remboursement de ces avances et en reverse
le montant au Trésor.

Elle a ainsi reçu et reversé en 1897 fr. 1,335 84
et pendant les années antérieures. 15,955 16

17,291 »

Il reste à verser, pour couvrir les avances. fr. 6,809 »

Fonds spécial de prévision monétaire.

Ce fonds a été constitué au moyen du bénéfice résultant de la transformation de pièces de 5 francs en monnaie divisionnaire (loi du 17 mai 1886) et de la fabrication de pièces de 1 centime (loi du 14 août 1887). Il s'accroît chaque année des intérêts provenant du placement de ces sommes.

Au 1 ^{er} janvier 1897, la Caisse avait reçu fr.	611,920 71
Les intérêts encaissés en 1897 s'élèvent à	18,282 »
	<hr/>
	fr. 630,202 71
La Caisse a appliqué, en 1897, à l'achat d'un capital nominal de 17,800 francs en dette à 5 % _o , une somme de fr.	18,242 85
Elle avait acquis antérieurement un capital de 598,500 francs pour	611,880 91
	<hr/>
	630,123 76
Solde au 31 décembre 1897 fr.	78 95
	<hr/>

En conséquence, la Caisse avait en dépôt, au 31 décembre 1897, un capital de 616,100 francs, en titres 5 %_o.

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le produit des placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations s'est élevé, en 1897, à la somme de fr. 2,950.960 59

D'autre part, le Budget de la Dette publique a supporté une charge de 2,352,407 83
se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables fr.	1,572,012 56
Intérêts des cautionnements de remplaçants	3,029 34
Intérêts des cautionnements d'entrepreneurs	95,018 11
Intérêts des consignations	682,348 02
	<hr/>
	fr. 2,352,407 83

L'excédent en faveur du Trésor est donc de fr. 598,552 76

Caisse générale d'épargne et de retraite.

Les placements définitifs de la Caisse générale d'épargne et de retraite sont effectués par la Caisse des dépôts et consignations, qui a la garde des valeurs et qui est chargée des réalisations (art. 30 de la loi du 16 mars 1865).

L'annexe n° 5 fait connaître les diverses opérations qui ont ainsi été effectuées, en exécution des décisions du Conseil d'administration de la Caisse générale d'épargne.

La Caisse des dépôts avait en dépôt, au 31 décembre 1896, des valeurs s'élevant en capital à fr. 492,066,950 »

Les placements de 1897 ont atteint 59,280,529 90

fr. 551,347,479 90

et les réalisations 5,106,499 90

Le capital restant placé à la fin de l'année 1897 est donc

de. fr. 546,240,980 »

Les cautionnements fournis par les membres des comités agricoles ainsi que par les caissiers de la Caisse d'épargne sont également déposés à la Caisse des dépôts;

ils s'élèvent à 121,100 »

ENSEMBLE. fr. 546,362,080 »

Au 31 décembre 1896, la Caisse d'épargne possédait des créances hypothécaires s'élevant à fr. 8,452,580 89

Elle a consenti, en 1897, de nouveaux prêts pour 400,000 »

fr. 8,852,580 89

Les remboursements se sont élevés à 2,149,421 05

Reste au 31 décembre 1897 6,682,959 84

La Caisse d'épargne peut, en vertu de l'article 5 de la loi du 9 août 1889, prêter des capitaux aux sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat d'habitations ouvrières.

Une somme de fr. 14,831,802 75
avait été appliquée, au 31 décembre 1896, à des placements de cette nature.

De nouveaux prêts ont été consentis, en 1897, pour 4,529,800 »

fr. 19,361,602 75

Les remboursements se sont élevés à 57,021 77

Reste au 31 décembre 1897 fr. 19,304,580 98

Elle a, en outre, été autorisée par la loi du 15 avril 1884, modifiée par la loi du 21 juin 1894, à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles.

Le solde des capitaux ainsi employés était, au 31 décembre 1896, de fr. 2,907,341 »

188 prêts ont été consentis en 1897, savoir :

144 prêts s'élevant à fr. 1,120,000 »
sous la garantie du comptoir agricole de
Genappe.

31 prêts, s'élevant à 190,275 »
sous la garantie du comptoir agricole de
Gembloux.

11 prêts, s'élevant à 30,200 »
sous la garantie du comptoir agricole de
Namur.

2 prêts, s'élevant à 12,500 »
sous la garantie du comptoir agricole de
Lens. ————— 1,372,975 »

ENSEMBLE. . . . fr. 4,280,316 »

Les remboursements effectués en 1897 se sont élevés à . . . 335,881 »

Le solde au 31 décembre 1897 est donc de fr. 3,926,435 »

En 1885, le Trésor a cédé à la Caisse d'épargne les annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement des avances faites pour construction et ameublement de maisons d'école; la valeur des annuités en portefeuille au 31 décembre 1897 est de fr. 4,561,784 49

Les placements en fonds publics faits par la Caisse des dépôts pour le compte de déposants à la Caisse d'épargne, se sont élevés en capital nominal à 2,472,200 francs.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

=====

ANNEXES.

SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1897.

ANNEXE N° 1

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 % (1 ^{re} série).	5 % (2 ^{me} série).	5 % (3 ^{me} série).	
	152,763,925 »	1,805,065,782 22	200,040,000 »	2,157,869,707 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	281,832 50	5,512,663 96	400,080 »	4,194,576 26
Intérêts des capitaux amortis	»	307,853 »	»	307,853 »
Fonds d'amortissement de l'année 1897	281,832 50	5,820,406 96	400,080 »	4,502,409 26
Dotations et intérêts des années antérieures	281,832 54	27,882,907 54	400,080 »	28,564,819 68
	563,664 64	31,703,404 50	800,160 »	33,067,228 94

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1897	»	»	»	»
Coût des rachats effectués antérieurement	»	8,631,616 53	»	8,631,616 53
	»	8,631,616 53	»	8,631,616 53
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 5 % au-dessus du pair	281,832 52	5,750,343 56	400,080 »	4,432,255 88
Versements effectués antérieurement de ce chef	140,916 17	17,590,897 63	200,040 »	17,731,853 80
	422,748 49	29,772,857 72	600,120 »	30,795,726 21
Encaisse au 31 décembre 1897	140,916 15	1,950,546 58	200,040 »	2,271,502 75
	563,664 64	31,703,404 30	800,160 »	33,067,228 94

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES.			
	3 % (1 ^{re} série).	3 % (2 ^{me} série).	3 % (3 ^{me} série).	Totaux.
	152,765,925	1,805,065,782 22	200,040,000	2,157,869,707 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1897	•	•	•	•
Titres rachetés antérieurement	•	10,261,100	•	10,261,100
	•	10,261,100	•	10,261,100

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés	•	10,261,100	•	10,261,100
Titres frappés du timbre : Rachetés pour l'amortissement	•	•	•	•
	•	10,261,100	•	10,261,100

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie
au 31 décembre 1897.*

1° Titres à amortir	152,765,925	1,805,065,782 22	200,040,000	2,157,869,707 22
2° — amortis	•	10,261,100	•	10,261,100
3° — convertis	•	•	•	•
4° — restant à amortir	152,765,925	1,794,804,682 22	200,040,000	2,147,608,607 22

Bruxelles, le 31 mars 1898.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique,
chargé de la gestion de la Caisse d'amortissement,
VERSTRÆTEN.*

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public	{	Son compte courant	82,571,062 75	}	82,821,579 56
		Mandats en circulation	250,516 83		

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	19,307,962 25
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	580,716,740 31
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles	121,100 *

Placement des

Caissier de l'État S/C courant	425,107 35
--	------------

▲ REPORTER. fr. 683,482,489 47

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1897.

PASSIF.*consignations.*

Cautonnements en numéraire de comptables et de contribuables	<table border="0"> <tr> <td>Inscrits fr.</td> <td>45,210,174 98</td> <td rowspan="2">} 46,596,649 98</td> <td rowspan="2">} 46,626,495 76</td> </tr> <tr> <td>A inscrire</td> <td>1,186,475 .</td> </tr> </table>	Inscrits fr.	45,210,174 98	} 46,596,649 98	} 46,626,495 76	A inscrire	1,186,475 .
Inscrits fr.	45,210,174 98	} 46,596,649 98	} 46,626,495 76				
A inscrire	1,186,475 .						
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer	229,845 78						
Cautonnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	<table border="0"> <tr> <td>Inscrits fr.</td> <td>4,026,563 61</td> <td rowspan="2">} 4,547,795 56</td> <td rowspan="2">} 4,567,683 81</td> </tr> <tr> <td>A inscrire</td> <td>521,431 75</td> </tr> </table>	Inscrits fr.	4,026,563 61	} 4,547,795 56	} 4,567,683 81	A inscrire	521,431 75
Inscrits fr.	4,026,563 61	} 4,547,795 56	} 4,567,683 81				
A inscrire	521,431 75						
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer	19,888 45						
Consignations de toute nature			30,669,099 01				
Cautonnements de remplaçants.	<table border="0"> <tr> <td>Principal fr.</td> <td>120,520 46</td> <td rowspan="2">} 250,584 20</td> <td rowspan="2">} 231,566 80</td> </tr> <tr> <td>Interêts.</td> <td>110,263 74</td> </tr> </table>	Principal fr.	120,520 46	} 250,584 20	} 231,566 80	Interêts.	110,263 74
Principal fr.	120,520 46	} 250,584 20	} 231,566 80				
Interêts.	110,263 74						
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, restant à payer.	782 60						
Caisse de milice (Rémunération des militaires.) (Levée de 1871)			3,171 98				
— — — (— 1872)			18,036 23				
— — — (— 1873)			11,479 02				
— — — (— 1874)			64,044 24				
Fonds de prévision monétaire			650,202 71				

de garantie en numéraire.

Cautonnements en fonds publics des contribuables et dépôts de garantie	<table border="0"> <tr> <td>Numeraire</td> <td>702,862 25</td> <td rowspan="2">} 19,597,962 25</td> </tr> <tr> <td>Fonds publics</td> <td>18,695,100 .</td> </tr> </table>	Numeraire	702,862 25	} 19,597,962 25	Fonds publics	18,695,100 .
Numeraire	702,862 25	} 19,597,962 25				
Fonds publics	18,695,100 .					
Caisse générale d'épargne et de retraite			580,837,840 31			

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances	80,214,129 07
Caisse générale d'épargne	508 12

A REPORTER. .fr. 763,271,819 31

ACTIF.

REPORT. . . . fr. 685,482,489 47

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 6,720,251 65	capital nominal de titres à 2 1/2 %	acquis pour fr.	4,048,451 17
7,837,575	— — 5 % (1 ^{re} série)	—	7,478,417 25
70,108,525 72	— — 5 % (2 ^e série)	—	61,315,908 21
6,358,100	— — 5 % (3 ^e série)	—	6,210,067 82
520	d'obligations 4 % de la Caisse d'annuités	—	542 31
2,590	— — 4 1/2 %	—	2,991 60
5,000	d'actions privilégiées Grand-Luxembourg	—	6,296 27

Fr. 91,052,542 35 fr. 79,062,474 61

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871):

Fr. 3,171 98 livret de la Caisse d'épargne acquis pour fr. 3,171 98

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872):

Fr. 18,056 25 livret de la Caisse d'épargne — 18,056 25

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1875):

Fr. 11,479 02 livret de la Caisse d'épargne — 11,479 02

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874):

Fr. 64,044 24 livret de la Caisse d'épargne — 64,044 24

Fonds de prévision monétaire :

Fr. 108,000 » capital nominal de titres à 5 % (1^{re} série) acquis pour fr. 111,025 50158,700 » — — 5 % (2^e série) — 161,478 08549,400 » — — 5 % (3^e série) — 557,620 18

Fr. 616,100 650,125 76

Fr. 765,271,819 31

PASSIF.

REPORT. . . fr. 763,271,819 31

Fr. 763,271,819 31

Bruxelles, le 31 mars 1898.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

VERSTRAETEN.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation
du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1897.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1897.
---------------------	--	---	--------	--	--

Caisse des dépôts et consignations :

Titres 2 1/2 %	6,720,158 61	75 02	6,720,251 65	»	6,720,251 65
— 5 % (1 ^{re} série)	8,170,575 »	»	8,170,575 »	552,800 »	7,857,575 »
— 5 % (2 ^e série)	72,642,505 72	5,178,520 »	77,820,825 72	7,712,500 »	70,108,525 72
— 5 % (3 ^e série)	11,424,700 »	»	11,424,700 »	5,066,600 »	6,558,100 »
Obligations 4 % Caisse d'annuités . .	520 »	»	520 »	»	520 »
— 4 1/2 % —	2,500 »	»	2,500 »	»	2,500 »
Act. priv. de la G ^{de} C ^{ie} du Luxembourg	5,000 »	»	5,000 »	»	5,000 »
	98,965,449 55	5,178,595 02	104,144,042 55	15,111,700 »	91,052,542 55

Caisse de milice. — Levée de 1871 :

Livret de la Caisse d'épargne	4,554 85	156 02	4,691 47	1,519 40	5,171 98
---	----------	--------	----------	----------	----------

Caisse de milice. — Levée de 1872 :

Livret de la Caisse d'épargne	17,510 44	525 79	18,056 23	»	18,056 23
---	-----------	--------	-----------	---	-----------

Caisse de milice. — Levée de 1873 :

Livret de la Caisse d'épargne	11,144 70	354 52	11,479 02	»	11,479 02
---	-----------	--------	-----------	---	-----------

Caisse de milice. — Levée de 1874 :

Livret de la Caisse d'épargne	62,178 90	1,865 54	64,044 24	»	64,044 24
---	-----------	----------	-----------	---	-----------

Fonds de prévision monétaire (loi du 17 mai 1886) :

Titres 5 % (1 ^{re} série)	108,000 »	»	108,000 »	»	108,000 »
— 5 % (2 ^e série)	140,900 »	17,800 »	158,700 »	»	158,700 »
— 3 % (3 ^e série)	549,400 »	»	549,400 »	»	549,400 »
	598,500 »	17,800 »	616,100 »	»	616,100 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS	CAPITAL NOMINAL	Total.	CAPITAL NOMINAL	VALEURS
	en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1897.	des titres entrés pendant l'année.		des titres sortis.	en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1897.

Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 1/2 % belge	14,821,000	2,015,800	16,834,800	18,000	16,816,800
— 5 % — (1 ^{re} série)	54,266,400	59,000	54,305,400	120,400	54,185,000
— 5 % — (2 ^e série)	167,512,550	27,000,000	194,512,550	911,700	193,600,850
— 5 % — (3 ^e série)	74,067,900	6,000,000	80,067,900	202,000	79,865,900
Obligations 5 % Annuités	25,049,600	.	25,049,600	160,000	22,889,600
— 5 % Crédit communal	25,585,900	4,166,000	29,749,900	166,000	29,583,900
— 5 % — 1861.	275,800	.	275,800	4,100	269,700
— 4 % —	689,000	.	689,000	.	689,000
— 4 1/2 % —	7,856,100	1,195,900	9,050,000	79,600	8,950,400
— Produits au Flénu 5 1/2 %	1,000,000	500,000	1,500,000	"	1,500,000
— — 5 %	106,000	.	106,000	2,000	104,000
— Forges de la Providence.	80,000	7,000	87,000	500	86,500
— Oignies	2,528,000	.	2,528,000	25,500	2,504,500
— Brabant 2 1/2 %	7,085,000	650,000	7,715,000	149,000	7,560,000
— C ^{ie} Immobilière 5 1/2 %	9,678,000	.	9,678,000	.	9,678,000
— — 5,40 %	1,000,000	.	1,000,000	"	1,000,000
— Levant du Flénu	2,256,500	92,000	2,349,000	1,250,000	1,119,000
— Est belge.	5,661,000	245,000	5,904,000	57,000	5,867,000
— Namur-Liège 1 ^{re} et 2 ^{me} sér.	2,461,500	614,000	5,075,500	25,500	5,050,000
— Fland. occidentale 1 ^{re} série.	511,000	20,500	531,500	4,000	527,500
— — 2 ^{me} série.	2,291,000	595,000	2,684,000	27,500	2,656,500
— Quenast 1 ^{re} et 5 ^{me} séries.	58,000	.	58,000	500	57,500
— — 2 ^{me} série.	22,000	.	22,000	1,500	20,500
— Liège-Maestricht	755,000	.	755,000	6,500	748,500
— Braine-Gand	714,500	.	714,500	5,000	709,500
— Nord de la Belgique.	4,557,000	276,000	4,615,000	28,500	4,584,500
— Anvers-Rotterdam.	2,412,000	359,000	2,751,000	17,000	2,754,000
— Sambre-et-Meuse 5 %	814,500	46,500	861,000	10,500	850,500
— — 4 %	281,000	.	281,000	15,000	268,000
— — 4 1/2 %	1,082,000	.	1,082,000	17,000	1,065,000
— Plateaux de Herve	4,056,000	409,000	4,445,000	12,500	4,432,500
— Anvers-Gand	478,000	.	478,000	7,000	471,000
A REPORTER. fr.	595,528,250	43,985,200	439,511,450	5,279,800	436,251,650

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1896.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés. pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1896.
REPORT. . . . fr.	395,528,250 »	43,983,200 »	439,511,450 »	3,279,800 »	436,231,650 »
Actions privilégiées Anvers-Gand. . . .	52,000 »	10,000 »	42,000 »	»	42,000 »
Obligations Nord belge.	7,725,900 »	»	7,725,000 »	88,000 »	7,637,000 »
— Mons-Hautmont 5%	197,000 »	128,500 »	325,500 »	2,500 »	323,000 »
— — 8%	788,000 »	15,000 »	803,000 »	4,000 »	799,000 »
— Liège 1853.	242,880 »	»	242,880 »	7,760 »	235,120 »
— — 1860.	49,400 »	»	49,400 »	1,600 »	47,800 »
— — 1868.	207,400 »	»	207,400 »	206,200 »	1,200 »
— — 1889.	4,037,500 »	900,000 »	4,937,500 »	11,000 »	4,926,500 »
— vicinaux 2 1/2%	4,215,720 »	»	4,215,720 »	15,360 »	4,200,360 »
— — 5%	1,047,400 »	»	1,047,400 »	4,100 »	1,043,300 »
— Schaerbeek 1880.	211,000 »	»	211,000 »	3,000 »	208,000 »
— — 1894.	399,500 »	»	399,500 »	500 »	399,000 »
— — 1897.	»	227,500 »	227,500 »	»	227,500 »
— Charleroi 3%	141,000 »	»	141,000 »	3,000 »	138,000 »
— — 3 1/4%	500,000 »	»	500,000 »	»	500,000 »
— St-Josse-ten-Noode	572,500 »	»	572,500 »	7,000 »	565,500 »
— Ixelles 1880	291,000 »	»	291,000 »	2,000 »	289,000 »
— — 1894	399,500 »	»	399,500 »	500 »	399,000 »
— — 1895	1,366,500 »	110,000 »	1,476,500 »	11,000 »	1,465,500 »
— Province de Namur	59,500 »	»	59,500 »	1,000 »	58,500 »
— St-Gilles 1882.	157,000 »	»	157,000 »	2,500 »	154,500 »
— — 1893.	946,000 »	»	946,000 »	40,500 »	905,500 »
— — 1894.	399,000 »	»	399,000 »	»	399,000 »
— — 1895	492,500 »	»	492,500 »	19,500 »	473,000 »
— 5% Société générale	19,000 »	»	19,000 »	»	19,000 »
— 3 1/2% —	6,545,500 »	269,500 »	6,815,000 »	»	6,815,000 »
— 4% —	143,000 »	»	143,000 »	105,000 »	38,000 »
— 3,20% Crédit foncier	3,000,000 »	1,050,000 »	4,050,000 »	»	4,050,000 »
— 3,60% —	142,900 »	5,000 »	147,900 »	7,200 »	140,700 »
— 4% —	204,500 »	»	204,500 »	»	204,500 »
— Ville de Namur 1887 3%	139,500 »	»	139,500 »	1,000 »	138,500 »
— — 1894 2 1/2%	283,000 »	»	283,000 »	»	283,000 »
— Thuin	14,000 »	»	14,000 »	»	14,000 »
A REPORTER. . . . fr.	430,476,950 »	46,698,700 »	477,175,650 »	3,834,020 »	473,351,630 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1896.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1896.
REPORT . . . fr.	430,476,950 »	46,698,700 »	477,175,650 »	5,824,020 »	473,351,630 »
Obligations Blankenberghe 1885. . .	119,000 »	»	119,000 »	500 »	118,500 »
— — 1893. . .	35,500 »	»	35,500 »	1,000 »	34,500 »
— Ostende.	45,000 »	»	45,000 »	»	45,000 »
— Malines.	93,000 »	»	93,000 »	500 »	92,500 »
— Dison.	288,500 »	»	288,500 »	1,500 »	287,000 »
— Hainaut 3 1/2 %	2,564,000 »	»	2,564,000 »	11,000 »	2,553,000 »
— — 4 1/2 %	62,500 »	»	62,500 »	1,000 »	61,500 »
— Laeken 1885.	50,000 »	»	50,000 »	500 »	49,500 »
— — 1894.	907,000 »	»	907,000 »	6,000 »	901,000 »
— Chemins de fer secondaires.	1,455,000 »	»	1,455,000 »	38,000 »	1,417,000 »
— Tramways napolitains . . .	1,442,500 »	64,500 »	1,507,000 »	32,000 »	1,475,000 »
— Flandre orientale.	1,124,000 »	191,500 »	1,315,500 »	7,000 »	1,308,500 »
— Liégeois-Limbourgeois . . .	8,210,000 »	326,000 »	8,536,000 »	38,000 »	8,498,000 »
— Malines-Terneuzen	1,164,000 »	9,500 »	1,173,500 »	2,500 »	1,171,000 »
— Alost.	877,000 »	»	877,000 »	5,500 »	871,500 »
— Province d'Anvers 3 %	504,500 »	»	504,500 »	1,500 »	503,000 »
— — 2 1/2 %	2,072,000 »	»	2,072,000 »	12,000 »	2,060,000 »
— Lokeren.	393,000 »	»	393,000 »	2,500 »	390,500 »
— Papeteries de Saventhem . . .	125,000 »	»	125,000 »	25,000 »	100,000 »
— Liégeois-Namurois	5,111,500 »	420,000 »	5,531,500 »	20,000 »	5,511,500 »
— Marcinelle-Couillet	542,500 »	»	542,500 »	»	542,500 »
— Chemins de fer économiques.	2,321,000 »	»	2,321,000 »	99,500 »	2,221,500 »
— Aciéries d'Angleur 4 1/2 % . . .	797,000 »	»	797,000 »	20,000 »	777,000 »
— — 4 %	1,292,500 »	»	1,292,500 »	22,000 »	1,270,500 »
— Cockerill 4 %	1,504,000 »	323,000 »	1,827,000 »	15,000 »	1,814,000 »
— Tramways de Varsovie	558,500 »	35,500 »	594,000 »	17,000 »	577,000 »
— — bruxellois	2,059,500 »	2,578,500 »	4,638,000 »	33,000 »	4,605,000 »
— — de Reims.	383,500 »	»	383,500 »	5,000 »	378,500 »
— Hauts-fourneaux de Musson	342,500 »	»	342,500 »	19,000 »	323,500 »
— De Naeyer et Cie	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »
— Province de Liège	1,027,500 »	»	1,027,500 »	17,500 »	1,010,000 »
— Verviers 1893	683,500 »	»	683,500 »	4,000 »	679,500 »
— Binche 1894 2 1/2 %	693,500 »	»	693,500 »	6,000 »	687,500 »
A REPORTER. fr.	470,325,450 »	50,647,200 »	520,972,650 »	4,286,020 »	516,686,630 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1897.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1897.
REPORT. . . . fr.	470,525,450 •	50,647,200 •	520,972,650 •	4,286,020 •	516,686,650 •
Obligations Tongres-Bilsen	17,500 •	»	17,500 •	1,500 •	16,000 •
— Galeries St-Hubert	50,000 •	»	50,000 •	•	50,000 •
— Lodelinsart	249,000 •	»	249,000 •	1,500 •	247,500 •
— Ville de Roulers	1,495,000 •	»	1,495,000 •	11,500 •	1,481,500 •
— Entrepôts d'Anvers (mai- novembre)	978,000 •	»	978,000 •	16,000 •	962,000 •
— Entrepôts d'Anvers (janvier- juillet)	»	1,260,000 •	1,260,000 •	»	1,260,000 •
— Ville de Bruges 5 1/4 %	400,000 •	»	400,000 •	400,000 •	•
— — 2 1/2 %	2,087,000 •	1,890,000 •	3,977,000 •	150,000 •	3,827,000 •
— Compagnie des charbon- nages belges	»	1,240,000 •	1,240,000 •	•	1,240,000 •
— Entreprise de travaux	1,225,500 •	»	1,225,500 •	24,500 •	1,199,000 •
— Vedrin	500,000 •	12,500 •	512,500 •	12,500 •	500,000 •
— Floreffe	1,500,000 •	»	1,500,000 •	100,000 •	1,400,000 •
— Caisse de Reports, etc.	1,000,000 •	»	1,000,000 •	»	1,000,000 •
— Chemin de fer du Congo	10,000,000 •	»	10,000,000 •	49,500 •	9,950,500 •
— Etterbeek 2 1/2 %	568,500 •	500,000 •	1,068,500 •	6,000 •	1,062,500 •
— Ecloo-Gand	»	26,500 •	26,500 •	»	26,500 •
— Courtrai 1897	»	500,000 •	500,000 •	»	500,000 •
— Haut et Bas-Flénu	»	85,000 •	85,000 •	»	85,000 •
— Chemin de fer de Maeseyck . . .	»	756,500 •	756,500 •	»	756,500 •
— Compagnie des marchés	»	1,600,000 •	1,600,000 •	•	1,600,000 •
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	985,000 •	244,000 •	1,227,000 •	6,000 •	1,221,000 •
— Tournai-Jurbise	892,000 •	226,500 •	1,118,500 •	5,000 •	1,115,500 •
Annuités Parmentier	»	514,529 90	514,529 90	56,479 90	277,850 •
Cautionnements des comptoirs agricoles.	81,100 •	51,000 •	132,100 •	11,000 •	121,100 •
Créances hypothécaires	8,452,580 89	400,000 •	8,852,580 89	2,149,421 05	6,682,959 84
Prêts agricoles	2,907,541 •	1,372,975 •	4,280,316 •	553,881 •	3,926,435 •
Annuités souscrites par les provinces et les communes	5,045,244 92	2,628 25	5,045,873 17	484,088 68	4,561,784 49
Prêts consentis aux Sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat de maisons ouvrières	14,851,802 75	4,520,800 •	19,581,602 75	57,021 77	19,304,580 98
	523,362,819 56	65,636,935 15	588,999,752 71	8,161,912 40	580,837,840 31

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le Rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la Caisse d'amortissement et la Caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1897, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du gouverneur de cet établissement.	
A.			
Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 % belge	6,720,251 65	"	6,720,251 65
— 5 % — (1 ^{re} série)	7,821,575 "	16,000 "	7,837,575 "
— 5 % — (2 ^e série)	68,995,695 72	1,114,830 "	70,108,525 72
— 5 % — (3 ^e série)	6,500,000 "	58,100 "	6,558,100 "
Obligations 4 % annuités	"	520 "	520 "
— 4 1/2 % —	"	2,590 "	2,590 "
Actions privilégiées Grand-Luxembourg	"	5,000 "	5,000 "
	89,855,502 35	1,196,840 "	91,052,542 35
B.			
Caisse de milice. — Levée de 1871 :			
Livret de la Caisse d'épargne	5,171 98	"	5,171 98
C.			
Caisse de milice. — Levée de 1872 :			
Livret de la Caisse d'épargne	18,056 23	"	18,056 23
D.			
Caisse de milice. — Levée de 1873 :			
Livret de la Caisse d'épargne	11,479 02	"	11,479 02
E.			
Caisse de milice. — Levée de 1874 :			
Livret de la Caisse d'épargne	64,044 24	"	64,044 24

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement	
F.			
Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ % belge	16,700,000	116,800	16,816,800
— 3 % — (1 ^{re} série)	34,000,000	185,000	34,185,000
— 3 % — (2 ^e série)	193,500,000	100,850	193,600,850
— 3 % — (3 ^e série)	79,500,000	365,000	79,865,000
Obligations 3 % Annuités	"	22,889,600	22,889,600
— 3 % du Crédit communal	29,583,900	"	29,583,900
— 3 % — — 1861	"	269,700	269,700
— 4 % — —	"	689,000	689,000
— 4 $\frac{1}{2}$ % — —	7,374,300	1,575,000	8,950,400
— Produits au Flénu 3 $\frac{1}{2}$ %	"	1,500,000	1,500,000
— — 5 %	"	104,000	104,000
— Forges de la Providence	"	86,500	86,500
— Oignies	"	2,504,500	2,504,500
— Brabant	"	7,566,000	7,566,000
— Compagnie Immobilière 5 $\frac{1}{2}$ %	"	9,678,000	9,678,000
— — 3 40 %	"	1,000,000	1,000,000
— Est Belge	"	3,867,000	3,867,000
— Namur-Liège	"	3,050,000	3,050,000
— Flandre occidentale 1 ^{re} série	"	527,500	527,500
— — 2 ^e —	"	2,656,500	2,656,500
— Quenast 1 ^{re} et 3 ^e séries	"	57,500	57,500
— — 2 ^e série	"	20,500	20,500
— Liège à Maestricht	"	748,500	748,500
— Braine à Gand	"	709,500	709,500
— Nord de la Belgique	"	4,584,500	4,584,500
— Anvers à Rotterdam	"	2,734,000	2,734,000
— 3 % Sambre-et-Meuse	"	850,500	850,500
— 4 % — —	"	268,000	268,000
— 4 $\frac{1}{2}$ % — —	"	1,065,000	1,065,000
— Pla teaux de Herve 3 %	"	4,432,500	4,432,500
— Anvers à Gand	"	471,000	471,000
Actions privilégiées Anvers à Gand	"	42,000	42,000
Obligations Nord-Belge	"	7,637,000	7,637,000
A REPORTER fr.	300,658,400	82,133,250	442,791,650

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Gouvernement de cet établissement.	
REPORT. . . . fr.	360,658,400	82,153,250	442,791,650
Obligations 3 % Mons-Hautmont.	"	323,000	323,000
— 8 % —	"	799,000	799,000
— Ville de Liège 1855	"	255,120	255,120
— — 1860	"	47,800	47,800
— — 1868	"	1,200	1,200
— — 1889	"	4,926,500	4,926,500
— 2 1/2 % Vicinaux	"	4,200,360	4,200,360
— 5 % — —	"	1,043,300	1,043,300
— Schaarbeek 1880	"	208,000	208,000
— — 1894	"	399,000	399,000
— — 1897	"	227,500	227,500
— Charleroi 3 %	"	138,000	138,000
— — 3 1/4 %	"	500,000	500,000
— Saint-Josse-ten-Noode	"	565,500	565,500
— Ixelles 1880.	"	289,000	289,000
— — 1894.	"	399,000	399,000
— — 1895.	"	1,465,500	1,465,500
— Province de Namur	"	38,500	38,500
— Saint-Gilles 1882	"	154,500	154,500
— — 1893	"	905,500	905,500
— — 1894	"	599,000	599,000
— — 1895	"	473,000	473,000
— 3 % Société générale.	"	19,000	19,000
— 3 1/2 % —	"	6,815,000	6,815,000
— 4 % —	"	38,000	38,000
— 5 20 % Crédit foncier	"	4,050,000	4,050,000
— 3 60 % —	"	140,700	140,700
— 4 % —	"	204,500	204,500
— Ville de Namur 1887 3 %	"	138,500	138,500
— — 1894 2 1/2 %	"	283,000	283,000
— Thuin	"	14,000	14,000
— Blankenberghe 1885.	"	118,500	118,500
A REPORTER fr.	360,658,400	111,692,750	472,351,150

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement.	
REPORT. fr.	580,658,400 »	111,692,750 »	472,351,150 »
Obligations Blankenberghe 1895.	»	54,500 »	54,500 »
— Ostende	»	45,000 »	45,000 »
— Malines	»	92,500 »	92,500 »
— Dison.	»	287,000 »	287,000 »
— 3 1/2 % Hainaut	»	2,555,000 »	2,555,000 »
— 4 1/2 % —	»	61,500 »	61,500 »
— Lacken 1885	»	49,500 »	49,500 »
— — 1894	»	901,000 »	901,000 »
— Chemins de fer secondaires	»	1,417,000 »	1,417,000 »
— Tramways napolitains	»	1,475,000 »	1,475,000 »
— Flandre orientale.	»	1,508,500 »	1,508,500 »
— Liégeois-Limbourgeois	»	8,498,000 »	8,498,000 »
— Malines-Terneuzen.	»	1,171,000 »	1,171,000 »
— Alost	»	871,500 »	871,500 »
— Province d'Anvers 3 %	»	505,000 »	505,000 »
— — 2 1/2 %	»	2,060,000 »	2,060,000 »
— Lokeren.	»	390,500 »	390,500 »
— Papeteries de Saventhem	»	100,000 »	100,000 »
— Liégeois-Namurois	»	5,511,500 »	5,511,500 »
— Marcinelle-Couillet	»	542,500 »	542,500 »
— Chemins de fer économiques	»	2,221,500 »	2,221,500 »
— 4 1/2 % Angleur	»	777,000 »	777,000 »
— 4 % —	»	1,270,500 »	1,270,500 »
— Cockerill.	»	1,814,000 »	1,814,000 »
— Varsovie.	»	577,000 »	577,000 »
— Tramways bruxellois.	»	4,605,000 »	4,605,000 »
— — de Reims	»	378,500 »	378,500 »
— Levant du Flénu	»	1,119,000 »	1,119,000 »
— Hauts-fourneaux de Musson	»	323,500 »	323,500 »
— De Naeyer et C ^{ie}	»	1,000,000 »	1,000,000 »
— Province de Liège	»	1,010,000 »	1,010,000 »
— Verviers 1893	»	679,500 »	679,500 »
A REPORTER. fr.	580,658,400 »	155,340,750 »	515,999,150 »

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du SOUS-SECRÉTAIRE de cet établissement.	
REPORT fr.	360,658,400 »	155,340,730 »	515,999,130 »
Obligations Binche 1894	»	687,500 »	687,500 »
— Tongres-Bilsen.	»	16,000 »	16,000 »
— Société civile des Galeries Saint-Hubert.	»	50,000 »	50,000 »
— Lodélinart.	»	247,500 »	247,500 »
— Ville de Roulers	»	1,481,500 »	1,481,500 »
— Entrepôts libres d'Anvers (mai-novembre).	»	962,000 »	962,000 »
— Entrepôts libres d'Anvers (janvier-juillet)	»	1,260,000 »	1,260,000 »
— Ville de Bruges 2 1/2 %	»	3,827,000 »	3,827,000 »
— Charbonnages belges	»	1,240,000 »	1,240,000 »
— Société d'entreprise générale de travaux	»	1,199,000 »	1,199,000 »
— Vedrin	»	300,000 »	300,000 »
— Floreffe	»	1,400,000 »	1,400,000 »
— Caisse de Reports et de Dépôts 3 60 %	»	1,000,000 »	1,000,000 »
— Chemin de fer du Congo	»	9,950,500 »	9,950,500 »
— Etterbeek	»	1,062,500 »	1,062,500 »
— Eecloo-Gand	»	26,500 »	26,500 »
— Courtrai 1897	»	500,000 »	500,000 »
— Haut et Bas-Flénu	»	85,000 »	85,000 »
— Chemins de fer de Maeseyck	»	736,500 »	736,500 »
Compagnie des marchés	»	1,600,000 »	1,600,000 »
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	»	1,221,000 »	1,221,000 »
— — Tournai-Jurbise	»	1,113,500 »	1,113,500 »
Cautionnements des comptoirs agricoles, etc.	»	121,100 »	121,100 »
	360,658,400 »	185,425,830 »	546,084,230 »

G.

Fonds de prévision monétaire :

Titres 3 % belge (1 ^{re} série)	»	108,000 »	108,000 »
— — (2 ^e série).	»	158,700 »	158,700 »
— — (3 ^e série).	»	349,400 »	349,400 »
	»	616,100 »	616,100 »

Elle déclare en outre que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1897, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du Journal et du Grand-Livre de l'année 1896, ainsi que le Journal de l'année 1897, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 14 avril 1898.

(Signé) P. TACK.

BARON DE MOREAU.

BARON BETHUNE.

BOURGEOIS.

EDMOND MESENS.
